



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



B

7.



Q
II.

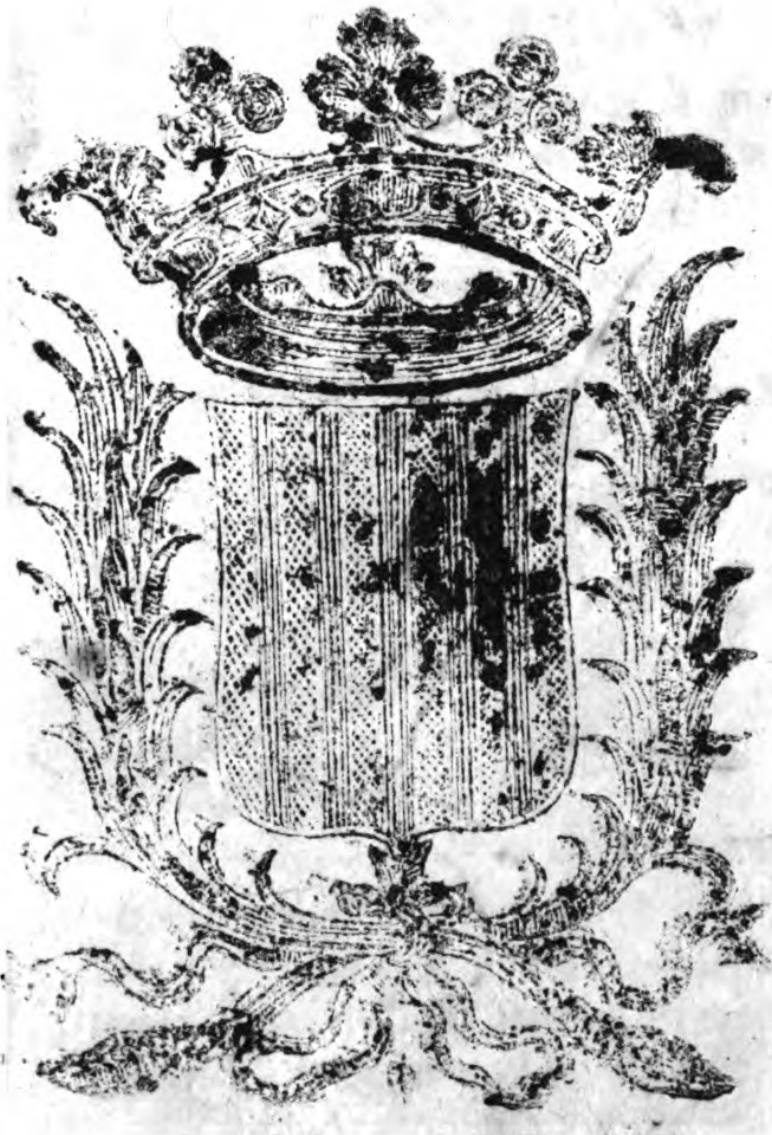
7.





Marquis de Villeneuve



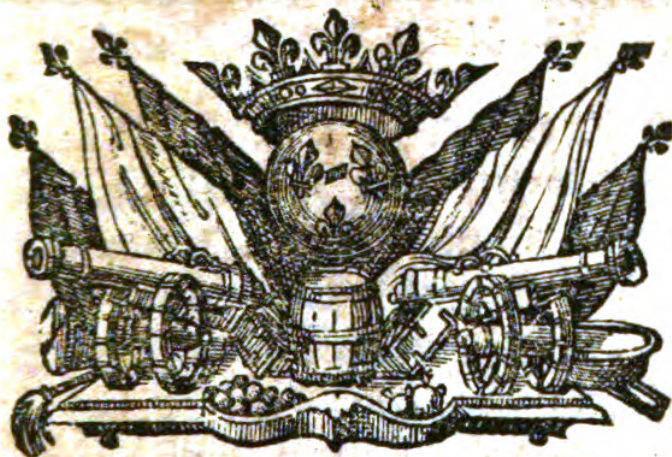


MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse
Serenissime Monseigneur Prince
Souverain de Dombes.*

Février 1706.



A TREVoux,
Chez ETIENNE GANEAU
Libraire de Paris & Directeur de
l'Imprimerie de S. A. Serenissime
Monseigneur Prince Souverain de
Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

Alexandre Godeffroy

MEMOIRE
de Marquis
de Villeneuve





MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
 des Sciences & des beaux Arts.

Février 1706.

ARTICLE XIII.

HARANGUE FAITE AU ROI
à Versailles, le 3. Juin 1705. par Son
Eminence Monseigneur le Cardinal
de Noailles Archevêque de Paris, Duc
de St. Cloud, Pair de France, Com-
mandeur de l'Ordre du St. Esprit,
Président de l'Assemblée Generale du
Clergé de France. A Paris chez la
Veuve François Muguet. 1705.
 pp. 13.



C'EST moins un Sujet qui
 harangue son Roi, qu'un
 grand Archevêque, un
 Cardinal, un Président de
 l'Assemblée Generale du Clergé qui
Février 1706.

I ij

parle à un Prince plus grand encore par sa Religion, que par son Sceptre, & qui lui parle à la tête d'un Corps respectable aux Rois mêmes. Voilà comme le point de vûë d'où il faut regarder la Harangue de Son Eminence. Les ornemens que son Caractere comporte, s'y trouvent. C'est la sagesse qui parle, & la sagesse Chrétienne.

„ S I R E , nous venons ici au
 „ nom du Clergé de tout Vôtre
 „ Roiaume, rendre nos hommages
 „ à Vôtre Majesté, & nous nous ac-
 „ quitons de ce devoir avec les sen-
 „ timens que la Religion, la Justi-
 „ ce, & la reconnoissance deman-
 „ dent de nous.

„ La Religion nous fait respecter
 „ dans Vôtre Personne sacrée, l'au-
 „ torité de Dieu même. Elle nous
 „ apprend que vôtre Puissance vient
 „ de lui, que nous devons l'ensei-
 „ gner à vos peuples, dont nous
 „ sommes les Pasteurs, & les por-
 „ ter par nos exemples, aussi-bien
 „ que par nos paroles, à vous rendre
 „ tout respect & toute soumission.

„ La Justice nous fait reconnoître

„ en vous les grandes & excellentes
„ Vertus, par lesquelles il a plû à
„ Dieu vous élever au-dessus des au-
„ tres hommes, autant que par vô-
„ tre Trône, & elle nous les fait ho-
„ norer avec toute la veneration
„ qu'elles meritent.

„ La reconnoissance enfin, de tant
„ de biens que nous avons reçûs de
„ Vôtre Majesté, & en Corps &
„ particulier, nous attache à Elle
„ par les liens les plus forts & les
„ plus solides.

Toutes les parties qui composent
la vraie Sagesse, se trouvent réunies
dans la suite du Discours. Le zele,
quand de justes interêts remuent.

„ Ce n'est point un vain homma-
„ ge, un devoir purement extérieur
„ & sterile, que nous rendons au-
„ jourd'hui à V. M. c'est un témoi-
„ gnage public & sincere de nos sen-
„ timens pour elle, nous venons
„ lui offrir de nouveau nos cœurs,
„ nos biens, & nos Prieres. Et plût
„ à Dieu qu'Elle pût trouver dans
„ nos biens une aussi longue ressour-
„ ce, que dans nos cœurs; nôtre pou-

„ voir sera bien-tôt à bout , mais nô-
 „ tre zele n'y sera jamais.

Les raisons qui justifient & ani-
 ment le zele.

„ Et comment pourrions-nous
 „ n'en point avoir pour un Roi qui
 „ en a tant pour l'Eglise ? qui la dé-
 „ fend au préjudice de ses propres
 „ interêts ; & qui merite plus d'ad-
 „ miration par ses Vertus Chrétien-
 „ nes , que par les grandes qualités
 „ humaines , qui lui attirent tant de
 „ gloire dans le monde, & tant d'en-
 „ vie de la part de ses ennemys.

„ Ce n'est point , Sire , cette gloi-
 „ re passagere , que nous hono-
 „ rons dans vôtre Majesté , mais
 „ vôtre pieté solide , semence d'une
 „ gloire éternelle infiniment plus
 „ grande. Nôtre ministere qui nous
 „ oblige de n'estimer que ce qui a
 „ rapport à l'Eternité , ne nous per-
 „ met pas de louer ce qui perit avec
 „ le tems. Nous laisserons aux hom-
 „ mes qui ne connoissent que le sié-
 „ cle present , le soin de relever le
 „ grand éclat de vôtre regne : mais
 „ pour nous , dont les vûës doivent

„ se porter plus loin, nous louerons
„ sans cesse les grands dons de la
„ grace, dont Dieu a rempli vôtre
„ ame.

La fermeté & la vigueur Sacerdo-
tale pour demeurer dans les bor-
nes de la justice & du devoir.

„ Vôtre Religion, Sire, rassure
„ nos consciences justement allar-
„ mées, de voir si souvent les biens
„ de l'Eglise consacrez à Dieu, &
„ dont nous n'avons que la dispen-
„ sation, employés à des usages si
„ differens de leur destination.

„ Ces biens sont les vœux des
„ Fideles, le prix de leurs pechés,
„ le patrimoine des pauvres, qui ne
„ doivent servir qu'à leur nourri-
„ ture, à la subsistance des Ministres
„ de l'Autel, & à l'entretien des
„ Eglises.

Une interpretation legitime des
Loix dans les conjonctures extraor-
dinaires.

„ Il est juste que tenant de la li-
„ beralité de V. M. & des Rois
„ ses Predecesseurs, une grande par-

,, tie de nos biens, ils soient em-
 ,, ploiez à son service, quand il est
 ,, necessaire; il est juste que les au-
 ,, mônes que l'Eglise a reçûës des fi-
 ,, deles, servent à leur soulagement
 ,, quand ils souffrent; il est juste en-
 ,, fin que le Clergé contribuë à la
 ,, défense de l'Etat, puisqu'il en fait
 ,, une partie, & qu'ayant même
 ,, l'honneur d'en être le premier
 ,, corps, il soit aussi toujours le pre-
 ,, mier à le secourir.

,, Nous remettons donc avec con-
 ,, fiance, nos biens entre les mains de
 ,, V. M. persuadez qu'Elle les em-
 ,, ploiera, non à augmenter sa gloi-
 ,, re, mais à soutenir la Religion
 ,, & la Justice; à éloigner de vos
 ,, Frontieres les ennemis de l'Eglise
 ,, comme les vôtres; & à lui pro-
 ,, curer le repos & la sûreté, qu'elle
 ,, ne peut tenir, que d'un Protecteur
 ,, aussi puissant que vous.

La fin de la Harangue soutient
 jusqu'au bout le même caractere
 de sagesse. Le Cardinal de Noailles
 prie le Dieu, qui seul a toutes les
 Couronnes dans ses mains, de les
 conserver à qui il les a données &

en particulier de faire regner le Roi, comme Salomon dans des jours de paix.

„ Plaise au Seigneur que vous
„ jöüissiez au plütôt de cette con-
„ solation, que la longueur de vos
„ jours réponde à nos desirs & à
„ nos besoins, & que vous voyez
„ encore naître dans vôtre Famil-
„ le Roïale, plusieurs Princes qui
„ fassent durer autant que le mon-
„ de, la Race benite de Saint
„ Louïs, où il a laissé tant de sain-
„ teté, & où V. M. a mis tant de
„ gloire.

Le Compliment de son Eminence à Monseigneur, est du même goût que la harangue au Roi. Il roule presque tout sur ce qu'on ne peut assés repeter, & qui fait en même tems le bonheur du Roi, & celui de toute la France, c'est à dire, l'attachement qu'a ce Prince au Roi, à qui son cœur le lie encore plus que la nature. Fils tendre & soumis, ami sûr & fidele, qui ne cherche qu'à lui plaire. Que ne doit point attendre le Clergé, d'un Prince, bon, égal, moderé, religieux, &

qui à l'exemple du Roi, qu'il se fait un devoir & un honneur d'imiter, a déjà donné tant de preuves éclatantes de sa bonté pour ce premier corps de l'Etat. Ce sont presque les mêmes termes de son Eminence, & nous voudrions qu'on nous eut donné communication de la belle & ferme réponse qu'Elle fit à Messieurs les Deputez du Roi au commencement de l'Assemblée, Nous ne manquerions pas d'en rendre compte au public, avec toute l'inclination qui nous porte à ne rien négliger, de ce qui peut marquer nôtre respect à nôtre Archevêque.

ARTICLE XIV.

HARANGUE FAITE AU ROY
à Versailles, le 9. Septembre 1705. par
Monseigneur l'Archevêque d'Alby, pour
la Clôture de l'Assemblée du Clergé
de France. A Paris chez la Veuve
François Muguet 1705. pages 16.

CE n'est pas d'aujourd'hui que
les Archevêques d'Alby haran-
guent à la tête du Clergé. Monsieur

de la Berchere , que son merite a transferé à l'Archevêché de Narbonne , s'est fait admirer plus d'une fois dans ces occasions brillantes. Son Successeur en cette fonction n'a pas été difficile à trouver. Monsieur de Nesmond avoit déjà brillé lui-même , & les nouveaux applaudissemens qu'il vient de recevoir, n'ont fait que rappeler la memoire de ceux qu'il reçût il y a cinq ans , n'étant encore qu'Evêque de Montauban. Les circonstances étoient alors bien plus selon le cœur d'un Evêque.

„ Vôte Majesté, dit cet Eloquent
„ Prélat, venoit de donner la Paix
„ à son Roiaume , à toute l'Europe.
„ L'abondance & la joie renaissoient
„ dans toutes les Provinces. Quels
„ projets ne faitez vous pas pour le
„ bonheur de la Religion , & pour
„ la prospérité de l'Eglise ? Au
„ milieu d'une Auguste Famille,
„ dont vous êtes le modèle dans
„ l'art de regner , & sur tout dans la
„ science du salut , vous ne sou-
„ haitiez que ce que desirent tous
„ les bons Princes , c'est-à-dire , de
„ retablir la félicité publique ; &

„ persuadé que la dignité supreme
„ des Rois n'a rien de plus grand
„ que de pouvoir faire du bien, ni
„ rien de meilleur, que de le vou-
„ loir, vous ne songiez plus qu'à
„ rendre à vos peuples, vôtre regne
„ aussi aimable par vos bienfaits,
„ qu'il est redoutable à vos ennemis
„ par vôtre puissance.

„ Qu'il en coûte, SIRE, à un
„ Cœur aussi tendre que le Vôtre
„ l'est pour nous, quand il ne peut
„ remplir tous les desirs de sa pater-
„ nelle bonté. Falloit-il que l'envie
„ nous ôtât les beaux jours que vous
„ nous prépariez, qu'une Maison
„ inquiete & jalouse, allumât le feu
„ d'une guerre, que tant de sang ré-
„ pandu ne peut éteindre; qu'elle
„ sacrifiât les droits les plus sacrez
„ de la Religion, aux vûës interessées
„ de sa politique; qu'après avoir au-
„ trefois protégé l'injustice & l'usur-
„ pation, elle osât encore aujour-
„ d'hui attaquer un Roi legitime?
„ Et falloit-il enfin que l'Europe en-
„ tiere devint complice ou la victi-
„ me de son ambition & de ses
„ projets.

Mr. l'Archevêque d'Alby après d'autres beaux traits d'une éloquence douce & vive, passe aux vertus Chrétiennes du Roi, se croyant dispensé par son Caractere, des Eloges profanes dont le Monde se sert pour louer les Heros du monde.

„ Vous imitez, SIRE, ces Rois
„ vos Predecesseurs, dont les Noms
„ sont inferez dans les Fastes sacrez
„ de l'Eglise. Leur Memoire est plus
„ célèbre par leur Sainteté, que par
„ leurs Victoires. On a presque ou-
„ blié qu'ils ont été Heros & Con-
„ querans, on se souvient seulement
„ qu'ils ont été Saints. Vous imitez
„ les grands exemples qu'ils vous
„ ont transmis avec leur Sang &
„ avec leur Couronne.

Le Prélat s'étend en particulier sur le zele du Roi, pour éteindre ces vaines & fausses doctrines, que l'esprit de Mensonge a inventées, & qui depuis cinquante ans ont si souvent troublé la paix & le bonheur du Clergé de France.

„ Rome sur vos instances, vient
„ de renouveler ses Anathêmes con-
„ tre ces Nouveautés, que l'Eglise

„ Gallicane a tant de fois condam-
 „ nées , & qu'elle a vûës tant de fois
 „ renaître. Pierre s'est expliqué par
 „ la bouche du Souverain Pontife ,
 „ & nous avons reçu avec soumis-
 „ sion & avec respect une Constitu-
 „ tion si sage , & si digne du Chef
 „ des Pasteurs. Nous avons suivi les
 „ traces, que nos Prédecesseurs nous
 „ avoient marquées , & Dieu vous a
 „ réservé , S I R E, la gloire d'ac-
 „ complir son Oeuvre. Plaise au Ciel
 „ que V. M. qui a vû l'origine de
 „ ces Divisions , en termine bien-
 „ tôt la durée ! Que ces Ames indo-
 „ ciles à tous les devoirs de l'obeïf-
 „ sance & de l'humilité Chrétienne,
 „ puissent du moins céder aux mo-
 „ tifs d'une crainte humaine, & que
 „ ces nouvelles Erreurs expirent en-
 „ fin sous le poids de vôtre autorité
 „ & de vôtre zele !

L'endroit qui regarde le Don gra-
 tuit , est encore d'un tour très - in-
 tervenant , & ne laisse pas grande ef-
 perance aux Ennemis de la Fran-
 ce.

„ Nous ne voulons point impor-
 „ tuner, V. M. par le triste recit de

„ nos besoins. Les Discours que l'on
„ vous faisoit autrefois de l'épuise-
„ ment de l'Eglise, étoient peut-être
„ les ingenieux ornemens d'une élo-
„ quence plaintive. Ce ne sont au-
„ jourd'hui que trop les expressions
„ sinceres de son indigence. Mais,
„ SIRE, vous connoissez nos maux,
„ un jour viendra que Vôte Sagef-
„ se sçaura les finir. Le Clergé de
„ France bien loin de murmurer de
„ ce qu'il vous donne, vous offre
„ encore tout ce qui lui reste, &
„ dans l'attente d'une Paix que Vôte
„ Pieté nous prepare, il se sou-
„ tient par son zele & se console par
„ l'esperance.

Mr. l'Archevêque d'Alby entre-
autres presages d'une Paix necessai-
re à toute l'Europe, met l'état où
se trouve un Prince que nous res-
pectons toujours, quoi qu'En-
nemy.

„ Son activité & sa Valeur n'ont
„ pû arrêter les progrès de V. M. &
„ tout l'effort de sa resistance, n'a
„ servi qu'à rendre Vôte Conquête
„ plus éclatante. Mais, SIRE, l'ose-
„ rai-je dire, la conduite de ce Prin-

„ ce nous afflige & d'autres triom-
„ phes ailleurs nous donneroient
„ une joye plus pure. L'Auguste
„ Princesse qui lui doit le jour & que
„ le Ciel donna à la France pour
„ nôtre bon-heur , fera encore une
„ fois le lien d'une Paix plus dura-
„ ble que la premiere.

Le Prélat finit toujours avec la
même élégance , & le même zele
pour sa Majesté à qui il promet la
„ continuation des vœux de tout le
„ Clergé , pour qu'il soit aussi Saint
„ aux yeux de Dieu, qu'il est grand
„ aux yeux des hommes , & qu'il ait
„ enfin la plénitude des jours , des
„ Patriarches , comme il en a tou-
„ tes les autres benedictions.



ARTICLE XV.

HISTOIRE DE L'EGLISE,
par Mr. l'Abbé de Choisy, Tome 3^e.
depuis l'an 378. jusques à l'an 565.
A Paris chez Jean Baptiste Coi-
gnard Imprimeur & Libraire du
Roi, rue St. Jacques à la Bible
d'or, 1705. in 4^o. pages 477.

CE Volume d'Histoire de l'Egli-
se, a plus coûté à son Auteur
que les deux précédens. S'étant
aperçû qu'on court risque de s'éga-
rer en travaillant sur les Memoires
d'autrui, quelques bons guides qu'on
puisse avoir, il lui a fallu examiner
souvent par lui-même, vingt Auteurs
différens sur un fait particulier. Il a
suivi par rapport à la Geographie
une methode qui semble devoir être
approuvée, c'est de ne donner aux
Pais divers & aux divers peuples qui
les ont habitez, que les noms qu'ils
ont portez dans le tems précisément
qu'ils les ont portez. Ainsi la Gran-
de Bretagne n'est appelée Angle-
terre dans son Histoire, que vers l'an

430. qu'elle prit effectivement ce nom, & les Gaules n'y sont appelées France qu'un peu avant l'an 500. Par ce moyen les Anciens Historiens ne se trouvent point défigurez par les Modernes & ne s'y méconnoïtroient pas. Du reste on ne peut plus reprocher à l'Auteur les Descriptions ambitieuses dont on lui a fait, dit-il, l'honneur de l'accuser. Si j'en ai le talent, ajoute-t-il, c'est un talent que je veux bien enfoncer, persuadé qu'il convient mieux à l'entouffure de la Poësie, qu'à la gravité de l'Histoire & au sérieux de l'Histoire de l'Eglise. Ayant fait ainsi l'Apologie de son Ouvrage, il ne s'arrêtera plus aux objections; resolu néanmoins de profiter des bons avis qu'on voudra lui donner de quelque façon qu'on les lui donne. Un Auteur ne peut guères être dans une disposition plus raisonnable, ni s'exprimer d'une manière plus naïve.

Comme l'on sçait assés la suite generale de l'Histoire de l'Eglise, sur tout du 4^e. & du 5^e. siècle, nous ne l'indiquerons guères ici qu'autant qu'il faudra, pour ce qui nous a pa-

ra de plus singulier dans cet Ouvrage. Ce qu'on y trouve en particulier de la Vie & du Caractere des Saints Peres, qui en font comme les Heros, est choisi & serré.

On dit par exemple de St. Jerome, qu'étant tombé en quelques desordres à Rome où il avoit fait ses premieres Etudes, il en fit dans la suite une Penitence constante & rigoureuse, voyageant pour s'instruire & pour trouver des Livres; après quoi se retirant dans le Desert de la Chalcide, il acquit une connoissance si profonde des Saintes Ecritures, qu'on le consultoit de toutes parts dans l'Eglise. Les Evêques & le Pape même attendoient souvent son Avis pour former leurs décisions. Afin de se rendre plus utile, il apprit la Langue Hebraïque, mais avec beaucoup de peine, parce qu'il s'y étoit pris un peu tard. La même chose, dit-on ici, est arrivé à feu Mr. Bossuet Evêque de Meaux, qui apprit l'Hebreu à l'âge de plus de soixante ans. On ne croit pas que Mr. l'Abbé de Choisy prétende faire une comparaison entièrement juste entre l'é.

198 *Memoires pour l'Histoire*
rudition Hebraïque de Saint Jérôme & celle de Mr. de Meaux. On ne peut guères être plus versé dans cette Langue que le Saint l'a été, & c'étoit un des moindres talens du Prélat. Les divers partis qui divisoient l'Eglise d'Antioche, desiroient avoir dans leur Communion un aussi excellent homme, que Jérôme : mais pour prendre sa détermination il attendoit celle du Siège de Rome. *Je suis attaché*, écrit-il au Pape Damase, *à la Communion de votre Sainteté, c'est-à-dire à la Chaire de St. Pierre, je sçai que l'Eglise a été bâtie sur cette pierre. Quiconque mange l'Agneau hors de cette Maison, est profane &c. Qui n'est pas dans cette Arche, perit par le Deluge.* Saint Jérôme devint grand Directeur; mais ses directions ne l'empéchoient pas de continuer ses Ouvrages, que le Pape lisoit avec avidité & même copioit de sa main.

Ce qu'on dit de Saint Ambroise quelques pages après, ne donne pas une moindre idée de ce Pere. Une naissance illustre lui avoit inspiré ce grand courage, que la grace de

JESUS-CHRIST porta depuis à sa perfection. Il se glorifioit moins de la Noblesse de ses Ancêtres, que de leur Sainteté. Sa pieté & sa capacité le firent passer tout à coup de la Magistrature séculière à l'Episcopat. Il devint Maître & Docteur, sans avoir eu le loisir d'être disciple, & il parut tout d'un coup si profond dans les Lettres Saintes, qu'on ne pouvoit attribuer ce miracle, qu'à la lumiere de JESUS-CHRIST. Il composoit ses Ouvrages sans y affecter l'élegance & sans y mépriser l'agrément. Au milieu de ses grandes occupations il écoutoit tout le monde, il ne mangeoit gueres hors de chez lui, trouvant que *les Ecclesiastiques sont trop embarrassés dans les festins, où l'on ne parle que de choses vaines.* Sa charité lui faisoit fondre les vases de l'Eglise, pour racheter une infinité de Captifs Catholiques, que faisoient les Goths, redoutables alors dans les Provinces de l'Empire. Son zèle pour la vraie foi, le fit aller à Sirmium, pour empêcher que les Arriens qui étoient en possession de cette Eglise, n'y fissent élire un

Evêque de leur Communion. L'Imperatrice Justine, veuve de Valentinien, y étoit & les protegeoit. Une femme Arienne apparemment bien appuiée, eût l'insolence de prendre Ambroise par ses habits lorsqu'il prêchoit, pour le faire descendre; il refusa & lui dit, *femme il ne vous appartient pas de mettre la main sur un Prêtre, craignez le jugement de Dieu.* Elle mourut le lendemain; l'aventure fit du bruit, on élut un Evêque Catholique, mais l'Imperatrice fut piquée au vif. Tels étoient deux des plus sçavans hommes & des plus grands Saints, qu'ait eu l'Eglise vers le tems où commence le troisiéme Tome de Mr. l'Abbé de Choisi, & vers l'Empire de Gratien.

Valentinien I. son Pere, qui mourut d'Apoplexie, l'avoit fait reconnoître dès l'âge de neuf ans; & Gratien Prince aimable, équitable, modéré, avoit associé à l'Empire son jeune frere Valentinien second; mais il gouvernoit seul avec succès, remettant au peuple les anciens impôts, veillant à detruire le Paganisme & plus encore l'Herésie. Il prit

possession de l'Empire d'Orient à la mort de son Oncle Valens, Arien comme on sçait & brulé en combattant les Goths. Gratien rappella bien-tôt d'exil les Evêques Catholiques, que Valens avoit chassés. Mais ceux-ci trouvant des Ariens en leur place, la plûpart consentoient qu'ils demeurassent Evêques, pourveu qu'ils se réunissent à la Communion des Orthodoxes; tant l'amour pour le bien commun de l'Eglise l'emportoit alors, dans les Prelats Catholiques, sur le zele particulier de leur dignité.

Cependant Gratien pour reprimer les Goths, envoya contre eux le jeune Theodose, qui les obligeant à repasser le Danube, merita que l'Empereur pensât à partager l'Empire avec lui. En effet Gratien ayant cédé à son frere Valentinien l'Italie & l'Afrique, & ayant fait divers Réglemens salutaires à la Religion, soit pour defendre aux Herétiques de s'assembler, soit pour permettre aux Clercs de faire une sorte de trafic honnête, pour subsister avec plus de décence; il crût

qu'il étoit tems de déclarer Théodose Empereur, & lui donna l'Orient pour son partage.

Ce nouveau Souverain soutint très-bien les vûes que Gratien avoit sur lui, particulièrement en ce qui regardoit la Religion; employant pour ramener les Herétiques, un admirable temperament de douceur & de fermeté, & ordonnant que tous les peuples qui lui obeïssent, suivissent la Foi & les Loix de l'Eglise.

Elles avoient été violées d'une maniere assez étrange, par un Philosophe Egiptien, nommé Maxime. S'étant fait Prêtre, il écrivit contre les Ariens, & vint prêcher à Constantinople d'un air si devout, que Saint Gregoire de Nazianze l'employa avec plaisir, mais étant acredité il fit venir d'Egipte, avec la permission du Patriarche d'Alexandrie, sept Evêques, par qui il se fit consacrer une nuit que Saint Gregoire de Nazianze étoit à la campagne, pretendant se mettre en sa place. Maxime eut l'insolence d'aller à Thessalonique trouver Theodose,

dose, lequel informé du fait, le traita comme il meritoit. Le zele de ce pieux Empereur n'en demeura pas là.

Il y avoit 40. ans que les Ariens étoient en possession des Eglises de Constantinople. Il fit venir Demophile leur Evêque, & sur le refus que fit celui-ci d'embrasser la Foi de Nicée, il lui commanda de sortir de la Ville, & le lendemain mit en possession de cette Eglise, Gregoire de Nazianze, qui faisoit depuis un tems auprès des Catholiques, la fonction d'Evêque; on lui avoit accommodé pour cela une Eglise nommée depuis Anastasie ou Resurrection, parceque la vraie Foi y avoit repris une nouvelle vie.

L'Eglise fit alors une perte extrême en la personne de Saint Basile Evêque de Cesarée. Sa penitence & son application au salut des ames, l'avoient consumé. Les devots outre l'accusoient de trop de condescendance, Saint Gregoire parle bien plus juste, en l'appellant un *Grand Oeconome des ames*; ses funerailles furent distinguées par une affluence

infinie de peuple. Payens & Juifs de toutes les contrées, disputoient avec les Catholiques, à qui donneroit au Saint, plus de marques de respect & d'affection. On commença dès-lors à célébrer sa fête dans l'Eglise, troublée d'ailleurs par les nouveaux remuemens des Herétiques.

Pour les réprimer l'Empereur fit assembler en 381. le Concile de Constantinople : on donna le premier rang à Melèce, Patriarche d'Antioche, à qui l'Empereur avoit fait rendre les Eglises, au préjudice de Paulin son Competiteur, dans le Schisme qui divisoit cette Eglise. La vénération pour Melèce augmenta au Concile, lorsque l'Empereur témoigna reconnoître dans lui un vénérable Vieillard, lequel autrefois en songe l'avoit revêtu du Manteau Imperial. Les Macedoniens furent condamnez au Concile. L'Ordination du Philosophe Maxime y fut déclarée nulle, Gregoire de Nazianze fut mis en possession de l'Eglise de Constantinople par Melèce, qui finit une vie Sainte & glorieuse, & son éloge fut fait en toutes

fortes de langues , comme du Pere du Concile & d'un nouvel Apôtre. Cependant le Schisme qui devoit finir à sa mort , continua par le choix qu'on fit de Flavien pour lui succeder , & pour l'animosité qu'on avoit contre les Occidentaux qui soutenoient Paulin. Au Schisme près Flavien meritoit de succeder à Melèce. Des mouvemens semblables suscitez par Théophile Patriarche d'Alexandrie , firent quitter à Saint Gregoire de Nazianze , le siége de Constantinople. On lui reprochoit qu'il étoit titulaire d'une autre Eglise. Il n'en avoit pourtant jamais été qu'administrateur , mais pour ceder à la jalousie & contribuer à la paix , il fut le premier à se décharger du poids de l'Episcopat. On élût pour son successeur Nectarius , bien qu'il ne fut pas encore baptisé. Le Concile accorda ensuite au Patriarche de Constantinople , le rang après l'Evêque de Rome. Ces Décisions autorisées par l'Empereur , furent approuvées par le Pape & par les Evêques d'Occident , ce qui a fait regarder ce Concile , com-

me le second des Généraux.

La vraie Religion qui fleurissoit ainsi par les Loix de Theodose en Orient, ne se soutint pas moins en Occident, par les soins de Gratien. Il fit abbatre l'Autel de la Victoire, ôta les Privileges qui fomentoient la vertu superstitieuse des Vestales, fit des Ordonnances severes contre les Herétiques; il n'en fit pas de moins salutaires pour obliger les pauvres à travailler, pour suspendre l'espace de trente jours, l'exécution des Criminels condamnez à mort, pour reprimer les Calomniateurs, & enfin pour défendre d'avoir égard aux ordres qu'on donneroit de sa part, s'ils n'étoient écrits de sa main. Une famine extrême dans Constantinople avoit fait proposer de chasser tous les Etrangers. Le Préfet de la Ville s'y opposa comme à un procédé inhumain, & Saint Ambroise relève dans les termes les plus nobles, la conduite du Préfet sur ce point.

La revolte du Tiran Maxime étant survenue, & le jeune Gratien qui marchoit contre lui, aiant été assassiné auprès de Lyon; Maxime

fut reconnu dans les Gaules , en Espagne, & dans la grande Bretagne, & associa son fils Victor. Il marqua une grande vénération aux Evêques , & en particulier à Saint Martin. Il l'invita à dîner , & ne trouva pas mauvais une liberté du Saint assez particuliere ; il lui avoit présenté la coupe par respect , ne voulant pas boire le premier : l'Evêque au lieu de la remettre entre les mains de l'Empereur , comme on s'y attendoit , la presenta au Prêtre qui étoit avec lui. L'Imperatrice femme de Maxime , voulut elle-même aprêter le dîner au Saint Evêque , & le servir à table ; Maxime reçût de même très-favorablement Saint Ambroise qui le vint trouver , pour faire un traité entre lui & le jeune Valentinien , qui fut reconnu en Italie & en Afrique. Théodose de son côté , crût qu'il étoit de sa politique de reconnoître Maxime , ne pouvant encore le reduire.

Vers ce tems l'Eglise perdit un grand Pape , sçavoir Saint Damase le Protecteur déclaré de Saint Jérôme ; c'est ce Pontife qui introdui-

fit la Psalmodie dans l'Eglise, & la coutume de chanter *Alleluia*. Mr. l'Abbé de Choisi remarque qu'au rapport de Saint Jérôme, on le chantoit même en enterrant les morts; c'est dequoi épouvanter les Rubriques de nôtre tems. La mort de Damase fut l'occasion de diverses peines qu'eut à éssuyer Saint Jérôme & qui le porterent à se retirer dans la Palettine; il y fut suivi de Sainte Paule.

Une autre Dame Romaine se distingua alors par une pieté éclatante, c'étoit Melanie; visitant les Peres du Desert, elle presenta une corbeille de vaisselle d'argent à l'Abbé Pambo, il la prit sans lui rien dire, pour en faire distribuer le prix aux pauvres Monasteres; la devote étonnée lui dit, *mon Pere sçachez qu'il y a là trois cens livres d'argent*. Ma fille, repondit l'Abbé, celui pour qui vous le donnez n'a pas besoin que vous lui en disiez la quantité; il pése les montagnes dans sa balance. Melanie profita de l'avis. L'Eglise acquit vers le même-tems, un de ses plus grands ornemens, par la

conversion & le Baptême de Saint Augustin , dont tout le monde sçait l'Histoire.

Elle étoit affligée d'ailleurs par la protection ouverte, que l'Impératrice Justine donnoit aux Ariens , engageant aussi Valentinien son fils à se déclarer pour eux. Saint Ambroise s'opposa à leurs entreprises sur ce point, avec une fermeté étonnante, & le grand Chambellan Eunuc le menaçant de lui couper la tête : *si vous le faites* , répondit-il , *je souffrirai en Evêque & vous agirez en Eunuc.* La Religion souffrit encore par les Priscillianistes, Secte née en Espagne, formée des dogmes des Manichéens & des Gnostiques, avec des principes d'Astrologie & de Magie. Ils étoient sous couleur de continence & d'austerité, les femmes à leurs maris , pour s'en faire des sœurs adoptives , qui les suivoient par tout. Souâtenus en Italie contre les efforts de Saint Ambroise , ils furent condamnez dans un Concile à Bourdeaux , mais ils en appellerent à l'Empereur Maxime , dont les Commissaires firent trancher la tête

à Priscillien leur Chef, convaincu de diverses abominations. Saint Martin qui étoit pour lors à Treves, n'approuva point cette pratique de punir les Herétiques par le sang, cependant il communiqua ensuite avec les Evêques qui poursuivoient cette affaire, mais il a, dit on ici, pleuré cette foiblesse toute sa vie.

Tandis que les Priscillianistes étoient affoiblis dans les Gaules, l'Idolatrie tâcha de se relever en Italie à l'occasion d'une famine. Le Prince jeune & foible eut besoin d'être rassuré, par la vertu des remontrances d'Ambroise, qui eurent leur effet : Theodose envoya des bleds d'Egypre & la disette cessa. Quelque bon que fut cet Empereur à ses peuples, ils firent des mouvemens contre lui, & ceux d'Antioche, où l'on abatit ses statues, furent des plus violens. Le bruit qui courut qu'on y envoyoit des Officiers pour y mettre tout à feu & à sang, y jeta la consternation & en fit un desert. Jean Chrysostome Prêtre de cette Eglise, prit cette occasion de faire ses premiers

Discours si pathétiques. Il avoit été instruit par Melèce & ordonné par Flavien, après avoir mené une vie austere dans le Desert. Flavien qui étoit resté seul Patriarche depuis l'extinction du Schisme d'Antioche, par la mort d'Evagrius successeur de Paulin, vint fondant en larmes se jeter aux pieds de l'Empereur, & implorer la Clemence pour son peuple, il l'obtint; c'est le tems que l'Eglise de Jerusalem perdit Saint Cyrille, invincible defendeur de la Consubstantialité du Verbe, & persecuté constamment par les Ariens. L'Empereur Valentinien qui les soutenoit en Italie, fut obligé de promettre de les abandonner pour avoir le secours de Théodose, chés qui il s'étoit réfugié, depuis que le Tyran Maxime étoit venu fondre en Italie. Théodose animé par la Prophetie de Saint Jean d'Egipte, marcha contre Maxime, le défait, comme on sçait, en deux batailles, & l'ayant pris lui fit couper la tête aussi bien qu'à son fils; après quoi Théodose rendit à Valentinien tout l'Empire d'Occident.

Il continua à donner des exemples heroïques de sa générosité & de sa Religion, ordonnant sur tout qu'on abatit en Egipte l'Idole de Serapis, fameuse par la superstition des Idolâtres, qui soutenoient que le Soleil venoit la baiser certains jours que ses rayons donnoient dessus; ils comptoient bien qu'une Idole si chérie du Ciel, terrasseroit ceux qui l'attaqueroient, mais elle fut brisée du premier coup que lui porta un soldat. La pieté de l'Empereur manqua un peu, dans l'ordre rigoureux qu'il donna, de passer au fil de l'épée tous les Habitans de Thessalonique qui s'étoient revoltez; mais il repara excellemment cette faute, par la pénitence publique que lui en fit faire Saint Ambroise & que personne n'ignore.

C'en fut une grande pour Saint Gregoire de Nazianze, que les contradictions qu'il essuia de la part de quelques Moines, qui sembloient lui reprocher la commodité d'un petit Jardin, qu'il gardoit depuis qu'il s'étoit demis du Patriarchat; c'en fut une autre que les tentations

qui le poursuivirent jusques dans un âge avancé, & dont il ne se délivra qu'à force de larmes & de jeûnes, comme Saint Paul.

L'Empereur Valentinien II. qui depuis la mort de sa mere traitoit favorablement la vraie Religion, aiant été assassiné par l'ordre d'Arbogaste, celui-ci fit aussitôt proclamer pour Empereur, Eugene, contre qui Théodose se prépara à marcher. La suite de cette guerre regarde plus l'Histoire Romaine que l'Histoire Ecclesiastique; mais un trait honorable à la Religion, est ce que marque Mr. l'Abbé de Choisi, d'un regal qu'Arbogaste donna aux Princesses Francs, qu'il avoit vaincus avant que de venir en Italie attendre Théodose. Ils lui demanderent s'il connoissoit l'Evêque Ambroise, & comme il leur repondoit qu'il étoit fort de ses amis; nous ne nous étonnons plus, dirent-ils, de toutes vos victoires; puisque vous êtes aimé d'un homme qui pourroit arrêter le Soleil. Eugene étant défait par Théodose fut tué par un soldat, & Arbogaste se tua lui-même. La Cle-

mence & le Christianisme du Vainqueur, parurent dans le soin qu'il prit des enfans d'Eugene, dans l'ammnistie generale qu'il donna, & dans sa liberalité envers les soldats. Voiant passer les statues de Jupiter, ils dirent, nous voudrions bien être foudroyés de ces foudres d'or : l'Empereur les leur fit donner sur le champ. Saint Ambroise venant lui demander la grace de quelques Criminels, il se jetta lui-même aux pieds du Saint, disant qu'il devoit à ses prieres tout ce qu'il étoit. Ce Pieux Empereur mourut peu après (en 395.) dans des dispositions convenables à ces grands sentimens. Comme nous ne sommes pas encore au milieu du Volume dont nous parlons, & que l'importance des faits nous a sçu arrêter plus que ne permet la mesure ordinaire de nos Extraits, nous reservons au mois prochain ce qui reste à en dire : nous aurons soin de l'abreger davantage pour n'indiquer que les traits qui meritent le plus d'être relevez.

ARTICLE XVI.

DE ULTIMO CHRISTI

Paschate, & de prima Christianorum Pentecoste Opusculum, in quo, ad gravissimas Controversias dirimendas, Feltorum Judaïcorum geminatio multifariam stabilitur. Autore Joanne Francisco Vannio è Societate JESU.

Opuscule du P. Jean François Vanni de la Compagnie de JESUS, sur la dernière Pâque de JESUS-CHRIST, & la première Pentecôte des Chrétiens, où, pour finir les Disputes importantes excitées sur cette matière, il établit par plusieurs Argumens, que les Juifs ont toujours célébré leurs Fêtes pendant deux jours consecutifs. A Rome de l'Imprimerie d'Antoine Rubeis, l'an 1705. in 4°. pp. 32.

Les Disputes que le Scavant Pere Vanni voudroit terminer, ont commencé dans le second siècle après JESUS-CHRIST. Les Eglises d'Asie, qui s'attacherent à une Dis-

cipline particuliere dans la celebration des Myſteres de la Paſſion & de la Reſurrection du Sauveur, accuſées par toutes les autres Eglises de ce qu'elles rompoient le jeûne la veille de la Paſſion de JESUS-CHRIST, prétendirent ſe juſtifier, en diſant qu'elles ceſſoient de jeûner pour renouveler la memoire du feſtin où le Fils de Dieu après avoir mangé l'Agneau Paſcal, intitua l'Euchariftie. Leur grand principe étoit que JESUS-CHRIST avoit été Crucifié, le quinzième jour de la Lune, & qu'il avoit fait la Pâque legale le quatorzième au ſoir. Les Docteurs Catholiques en répondant à ces Novateurs, nioient abſolument, que le fils de Dieu fut mort le jour ſolemnel de la Pâque Juifve, & qu'il eut mangé l'Agneau Paſchal la veille de ſa mort. C'eſt la réponse ordinaire des Peres, qui ont écrit contre les Quartodecimans dans le ſecond & dans le troiſième ſiècle : c'eſt la réponse de Clement Alexandrin, du St. Martyr Hypolite, d'Apollinaire, d'Hieranolis. Avant Origene aucun Ecrivain Catholique n'a ſuppoſé

que JESUS-CHRIST eut fait la Pâque Legale l'année de sa mort. La seule autorité de ce fameux Docteur, a cependant rendu son sentiment le plus commun dans les siècles suivans, quoi que l'ancienne opinion se soit maintenüe. On ne fut pas long-tems sans appercevoir les inconueniens du sentiment d'Origene ; les passages où St. Jean dit que JESUS-CHRIST mourut le jour que les Prêtres devoient manger l'Agneau, & dans le tems qu'on le préparoit ; ces Passages sont encore plus clairs, que ceux où les trois autres Evangelistes semblent dire que nôtre Seigneur mangea l'Agneau Paschal. Pour ne pas mettre les Evangelistes en contradiction, il fallut donc avoir recours à des conjectures & à des systemes. Les uns prétendirent que les Juifs se servoient d'un Cycle vitieux, & que le fils de Dieu sans suivre la Synagogue dans l'erreur de son calcul, avoit mangé l'Agneau quand on le devoit manger, & prévenu les Juifs d'un jour. Cette supposition fut refutée si-tôt qu'elle parut par l'illustre Martyr Pierre, Patriarche d'Alexan-

drie. Selon lui le sentiment de ceux qui nient que JESUS-CHRIST ait mangé l'Agneau Pascal, est le sentiment commun des Peres des trois premiers siecles. La conjecture qu'il refutoit, a depuis été adoptée par les Grecs Schismatiques, dans ce qu'elle avoit de moins soutenable ; ils ne veulent pas voir que JESUS CHRIST n'avoit garde de scandaliser toute la Nation par une infraction publique de la Loi. Quelques Peres ont dit que les Prêtres differerent d'un jour la Manducation de l'Agneau Pascal, pour se donner le tems de poursuivre la Mort du Sauveur. Mais sans nous arrêter à ces deux systemes improbables, nous en indiquerons deux autres, qui n'ont rien d'évidemment contraire aux Evangelistes, & qui concilient St. Jean, avec les trois autres, d'une maniere ingenieuse & assez plausible.

Le premier a pour Auteur, * Louïs de Leon Augustin Espagnol d'un merite distingué ; il prétend que depuis le treizième de la Lune au

* *Voiez le Systeme vrai dit par le P. Daniel.*

soir ; jusqu'au matin du quinzième, on pouvoit manger l'Agneau Pascal ; que JESUS-CHRIST le mangea le treizième au soir ; & les Prêtres le quatorzième au soir, après la mort de JESUS-CHRIST. On ne sçauroit le refuter par l'Evangile, mais il est plus difficile de l'accorder avec l'Exode.

Le second moyen pour concilier les Evangelistes, sans nier que JESUS-CHRIST ait mangé l'Agneau Pascal, consiste à soutenir que les Juifs ont toujours doublé leurs fêtes, comme ils le font maintenant ; & qu'ainsi des deux jours destinez pour le Sacrifice de l'Agneau Pascal, le Fils de Dieu choisit le premier, & les Prêtres le second. Paul de Middelbourg a le premier proposé cette voye de conciliation : le Pere Boucher * Jesuite Flamand, a contribué à la rendre probable, & le Pere Dom Pezron ancien Abbé de la Charmoye, dans une Dissertation jointe au second Tome de son *Histoire Evangelique*, a mis ce sentiment

* *Libro de Doctrina temporum.*

dans le plus beau jour qu'il puisse recevoir. L'Auteur Romain paroît n'avoir point vû cette Dissertation du Pere Dom Pezron. Au reste ce n'est pas ici le premier Livre qu'ait écrit le Pere Vanni ; puisqu'il menace que ce sera le dernier fruit de ses Etudes Hebraïques qu'il communiquera au Public. Nous souhaiterions avoir les autres Ouvrages de ce Sçavant homme , pour les faire connoître dans le reste de l'Europe , autant qu'ils sont connus dans l'Italie.

Il suppose d'abord qu'il lui suffit d'établir , que les Juifs célèbrent deux jours de suite la Neoménie ; c'est-à-dire , la Fête de la Nouvelle Lune , & que s'il y a dans le Calendrier Judaïque deux premiers jours de la Lune , il y aura deux quatorzièmes & deux quinzièmes. Il est certain que les Juifs ont aujourd'hui cet usage , mais l'avoient-ils autrefois ? Le Pere Vanni le montre par un passage d'Horace , qui dans la Satire 9. du premier Livre , parle d'une Fête que les Juifs célébroient à Rome , le trentième du

mois, *tricesima Sabbata*. Acron le plus Sçavant des Anciens Interpretes d'Horace, dit, que cette Fête étoit la Neoménie; elle se célébroit aussi le premier du mois, cela est certain; voila donc deux jours de Neoménie célébrez par les Juifs, mais c'est à Rome & hors de la Judée que l'on trouve cette pratique. Il reste à prouver qu'elle a été en usage dans la Judée & même à Jerusalem; il faut l'avoir démontré, si l'on veut s'en servir à décider la Question présente. Le Pere Pezron a tâché de le prouver par le Chapitre xx. du premier Livre des Rois, & par le septième Chapitre du Livre des Proverbes; mais son adversaire le Pere Lamy de l'Oratoire, a montré dans sa Réponse au Pere Dom Pezron, que ni le Texte, ni les meilleures Versions ne disoient rien de semblable, & qu'on avoit hors de la Judée une raison pressante de doubler les Fêtes qu'on n'avoit pas à Jerusalem. On ignoroit hors de la Judée quel jour la Synagogue avoit choisi pour le premier du mois. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas

regarder le principe du Pere Vanny & du Pere Pezron comme incontestable ; les Juifs auroient pû célébrer deux Fêtes pour la Nouvelle Lune ; l'une le jour de la véritable Conjonction , l'autre le jour de la Conjonction apparente , sans compter deux fois les mêmes jours du mois, ce qui auroit jetté une étrange confusion dans leur Calendrier ; on n'a pas le moindre indice qu'ils l'ayent fait.

Notre Auteur ayant d'appliquer son principe à la question qu'il traite, entre dans une longue digression sur la Pâque, où il avance que *répandre le sang & tuer*, sont dans l'Écriture deux termes Synonimes, & que dans les endroits où elle dit que les Prêtres répandoient le sang autour de l'Autel, il faut entendre que les Prêtres immoloient les Victimes autour de l'Autel. Cette explication ne sera pas du goût de tout le monde. La digression sur les Cérémonies de la Pâque, finit par une preuve que le Pere Vanni tire du Chapitre xxxv. du Livre second des Paralipomènes. L'Historien Sacré

raconte que les Levites du tems de Jolias , ayant été occupez jusqu'à la nuit à preparer pour le peuple les victimes Pascuales , ne purent preparer que la nuit les agneaux qu'ils devoient manger , & ceux qui étoient destinez aux Portiers du Temple & aux Prêtres. Comme les esprits sont differens , il se rencontrera sans doute plus d'un Lecteur, qui croira voir dans cette narration des Paralipomènes , tout le contraire de ce que le Jesuite Romain y a vû. Si l'on célébroit pendant deux jours l'immolation de l'Agneau Pascal, pour quoi, diront ces Critiques, se tant presser ? Pourquoi les Levites n'attendoient-ils pas le second jour, pour preparer leurs victimes, celles des Portiers & des Prêtres ?

L'argument que fournit la Tradition de l'Eglise, sur le jour que le Saint Esprit descendit, est plus specieux. On a toujours crû parmi les Chrétiens que ce fut un Dimanche, & l'Ecriture marque que ce fut le jour de la Pentecôte ; mais dit notre Auteur , si les Juifs ne célébroient leurs fêtes que pendant un

seul jour, la Pentecôte Chrétienne n'a point concouru avec la Pentecôte Juifve, & le Saint Esprit sera descendu, ou le Samedi, ou le lendemain de la Fête de la Pentecôte. Pour mettre cet argument dans toute sa force, le P. Vanni soutient que l'oblation de la gerbe, se faisoit le lendemain du jour solemnel des Azimes, c'est-à-dire le seizième du mois, quand même le seizième du mois venoit le Samedi; il prouve qu'en coupant la gerbe un Samedi, on ne violoit point le Sabbat. Ce fut, ajoûte-t'il, le Samedi qu'on offrit la gerbe, l'année de la mort de JESUS - CHRIST; la Pentecôte tomboit donc cette année-là un Samedi, & il faut recourir à la duplication des fêtes, pour expliquer comment le Dimanche étoit aussi la fête de la Pentecôte. Les Défenseurs du sentiment qui nie que JESUS - CHRIST soit mort le quinzième de la Lune, ne seront gueres embarrassés de cet argument; puisque selon eux le seizième de la Lune étoit un Dimanche, l'année de cette mort salutaire. L'Auteur cependant conclut

que JESUS-CHRIST & les Prêtres, célébrerent la Pâque selon la Loi, expliquée par une coûtume universellement reçüe: JESUS-CHRIST le quatorzième depuis la véritable conjonction: les Prêtres le quatorzième depuis la Phase; & que le Saint Esprit descendit le second des deux jours, consacré à solemniser la Pentecôte; que ces deux jours ne passoient que pour le même jour, comme dans le langage des Jurisconsultes & des Canonistes, le jour biffexte est censé un seul jour avec le précédent.

A la fin du Traité le P. Vanni distingue son opinion de celle du P. Hardoüin. Ces deux Auteurs conviennent à soutenir, que sans aucune infraction de la Loi, JESUS-CHRIST fit la Pâque legale un jour plutôt que les Prêtres, parce qu'elle se célébroit pendant deux jours consecutifs; mais le P. Hardoüin pretend 1°. Que la cause de cette multiplication de jours destinez aux Fêtes, étoit la multitude du peuple, qu'il avoit fallu partager en deux, des Juifs & des Galiléens 2°.

Que la regle appellée *Badu*, qui défend de faire la Pâque, le second, le quatrième & le sixième jour de la semaine, est ancienne ; & que en consequence de cette regle, si Pâque venoit un des jours marquez, les Galiléens mangeoient l'Agneau ce jour là, les Juifs le lendemain ; que si au contraire Pâque venoit le Mardy, le Jeudy, ou le Samedi, les Juifs faisoient la Pâque ce jour là, les Galiléens le lendemain. Le Jesuite Romain dit sans façon que la regle *Badu*, est une fiction de Rabins modernes, comme *Aben-Ezra* le prouve sur le chapitre xxxiii. du Levitique v. 5. que la *Misne* & la *Gemare* fournissent des exemples de Pâques celebrées par les Juifs, le Lundy, le Mercredy & le Vendredy ; il refute encore d'une autre maniere le systéme de son confrere. **JESUS-CHRIST** dans ce systéme n'auroit pû faire la Pâque le jour qu'il la fit, car ce jour étoit assigné aux Galiléens, & **JESUS-CHRIST** ne l'étoit pas, il étoit de la Tribu de Juda, né à Bethléem, s'il avoit fait la Pâque avec les Galiléens, il auroit donné lui-même

même aux incredules , un pretexte de nier qu'il fut le Messie , d'ailleurs l'alternative des Juifs & des Galiléens , n'a aucun fondement. Le P. Vanni refute solidement : il lui est plus difficile d'établir ; & nous n'oserions promettre que tous ceux qui disputent sur la dernière Pâque de JESUS - CHRIST , quittent leurs opinions pour prendre la sienne.

ARTICLE XVII.

ADRIANI RELANDI

Dissertatio de Marmoribus Arabicis Puteolanis & Nummo Arabico Constantini Pogonati. Dissertation d'Adrien Reland sur des Inscriptions Arabes, qu'on voit à Pouzzol, gravées sur le marbre & sur une Médaille Arabe de l'Empereur Constantin Pogonat. A Amsterdam chez Theodore & Henry Bruin in 12. pp. 16.

LE Sçavant Auteur adresse à Mr. Modé, cette Explication de quatre Inscriptions qu'on voit à Pouzzol , & que Pompée Sarnelli
Janvier 1706. L

a fait graver dans un Livre Italien , intitulé *Guida de Forestieri*, imprimé à Naples chez Bulifon l'an 1697. Mr. Reland pour épargner la dépense , n'a fait graver que la troisième de ces Inscriptions. Il raconte d'abord par quel moyen il est parvenu à connoître , que le caractère de ces Inscriptions étoit Arabe : en suite il en donne l'explication. Elles n'ont rien de singulier , ce sont des Epitaphes de Sarrazins , qui ont vécu du tems que cette Nation possédoit la Sicile , & une partie du Roïaume de Naples. La decouverte de Mr. Reland , servira du moins à expliquer d'autres Inscriptions , & à lire des Manuscrits difficiles , écrits à Cufa en Arabie , où l'on se piquoit sur tout de bien écrire. On sçait que les Orientaux font consilter la plus grande beauté de l'écriture , à entrelacer par divers traits superflus , les lettres l'une dans l'autre , comme nous faisons dans les chiffres. Chaque Epitaphe est chiffrée d'une maniere particuliere , & Mr. Reland ne seroit jamais venu à bout de les dé-

chiffrer, sans une Sentence de l'Alcoran, inferée dans ces quatre Epitaphes. Comme il a été privé de ce secours pour lire les caractères de la Medaille, il n'en propose pas l'explication avec autant d'assurance; néanmoins le sens qu'il y donne, est si vrai semblable, qu'apparemment les Curieux s'épargneront la peine d'en chercher un autre. D'un côté l'on voit selon lui, une victoire qui porte un Livre & une épée, dont on ne remarque que la garde. Au tour de ce revers, on lit VICTORIA CONSTANTINI AVG. & au bas Si. 2. c'est-à-dire, SISCIAE IN OFFICINA SEPTIMA.

L'autre face de la Medaille, est remplie de caractères assez rapportans aux caractères des Inscriptions de Pouzzol. Mr. Reland croit qu'ils signifient, à l'Empereur très-sage & très-juste, pour avoir mis en fuite les Ismaélites. Il avoue qu'il y a des mots qu'il n'a pû lire, parce que les lettres sont rongées, & que les traits des autres sont trop embarrassés. On ne peut attribuer cette Medaille au grand Constantin, ni à son fils:

les caracteres Arabes n'en font pas la seule cause ; tout y sent la grossiereté & le mauvais goût du plus bas Empire. C'est donc à Constantin Pogonat qu'elle appartient : c'est à lui que nôtre Auteur la donne, & il a raison de croire qu'elle fût frappée à Sisseg en Pannonie, à l'occasion de la grande Victoire que ce Prince remporta sur les Sarrazins, l'onzième année de son Empire, & non pas la neuvième, comme nôtre Auteur le dit. Les Sarrazins gouvernez alors par Moavia, après avoir conquis la Syrie, s'étoient avancez jusqu'à Chalcedoine l'an 666. de JESUS-CHRIST, deux ans avant la mort de Constans Pere & Predecesseur de nôtre Constantin. La seconde année du regne de Constantin ils s'emparèrent de Cyzique, enfin la cinquième année de cet Empereur Jezid, fils de Moavia, assiégea Constantinople ; le siège dura environ sept ans, jusqu'à l'onzième année de Constantin, qui étoit la 678. de JESUS-CHRIST. Alors l'Empereur resolu de tout tenter pour délivrer sa Capitale, & plein d'une

juste confiance dans la protection de la Mere de Dieu; qui selon tous les Historiens, l'assista d'une maniere miraculeuse, attaqua par Mer les assiégeans. C'est dans ce combat naval qu'on se servit pour la premiere fois du feu gregeois, que Callinique natif d'Heliopolisen Syrie, venoit d'inventer: l'effet en fut terrible; la plus grande partie de la flote infidele fut consumée. L'Empereur combatit sur terre avec le même bonheur, & trente mille Sarrazins resterent sur le champ de bataille, le reste perit dans la fuite & Jezid n'échappa qu'avec beaucoup de peine. Moavia son Pere demanda la paix, & ne l'obtint qu'à condition de payer un gros tribut à l'Empereur. Des succez si glorieux à Constantin, meritoient qu'on en conservât la Memoire; la maniere dont on l'a fait, pour être singuliere n'en est que plus convenable. En se servant dans l'Inscription du langage des vaincus, on a voulu que leur posterité connut combien il étoit dangereux pour leur Nation, d'attaquer les Grecs & qu'elle n'eût pas

besoin d'interprete pour l'apprendre. Nous croions faire plaisir aux Lecteurs, de leur communiquer les pensées d'une personne habile, & souvent heureuse dans ses conjectures sur cette Medaille. Il convient pour le fond de l'explication avec Mr. Reland; mais il prétend que la figure prise par Mr. Reland pour une victoire, est un Ange, & que ce que le sçavant Hollandois prend pour un Livre, est le sceau de Dieu; comme ce qu'il prend pour une épée, est la clef de l'abîme, que ces figures font allusion au Chapitre vingtième de l'Apocalypse. Des Interpretes Grecs ont expliqué ce chapitre, des guerres des Mahometans contre les Chrétiens. On y lit que des Peuples appelez Gog & Magog assiègeront la Cité chere à Dieu, & qu'ils seront consumez par le feu. La destruction de la flote Sarrazine par le feu, aura donné lieu d'appliquer cette prediction à la délivrance de Constantinople plutôt qu'à Siffeg.

ARTICLE XVIII.

SUITE DE LA PRATIQUE
*de la Memoire Artificielle, pour ap-
prendre & pour retenir la Chronolo-
gie & l'Histoire. Seconde Partie qui
contient l'Histoire de France, avec
les Tables Chronologiques & Histori-
ques, par le P. Buffier de la Com-
pagnie de JESUS. A Paris chez Ni-
colas le Clerc, rue St. Jacques, vis-
à-vis St. Yves. Aussi la Premiere
Partie.*

Bien qu'on ne doive pas appli-
quer à toutes les Histoires par-
ticulieres l'usage des Vers Artifi-
ciels, parce qu'il les faudroit trop
multiplier; on a engagé l'Auteur
à les appliquer à l'Histoire de Fran-
ce, parce qu'il est aussi important
à des François de la sçavoir, qu'à
toutes les Nations de sçavoir l'His-
toire Generale. La Methode de ce
second Volume, est à peu près la mê-
me qui a été gardée dans le premier,
dont nous avons déjà parlé, & qui
renferme la Chronologie & l'His-

234 *Memoires pour l'Histoire*

toire generale depuis la Création du Monde jusqu'à JESUS-CHRIST. Voici ce qui peut être ici de particulier. Le Regne de chaque Roi est exprimé dans un Vers, ou tout au plus en deux, où se trouvent indiquez les principaux événemens du même regne, selon l'ordre de chaque siècle qui y est marqué, afin de connoître tout d'un coup la difference des tems comme en ces premiers Vers.

*En l'an quatre cens vingt, Pharamond
s'établit,*

Clodion Chévelu qu' Aëtius vainquit.

Meroüe prit Paris & vainquit Attila,

Childeric fut chassé, mais on le rapela.

Clovis, à Tolbiac, promet d'être Chrétien,

Défait Gombaut & tuë Alaric Arien.

Sur ces événemens ainsi indiquez dans les Vers qui se doivent apprendre par cœur, on nous découvre un artifice qui paroît nouveau & des plus utiles pour se rappeler toute la suite de l'Histoire; c'est de faire attention aux circonstances de la cause, de l'effet, du lieu, du tems, de

la maniere de chaque événement, pour rappeler le souvenir des événemens attachez à celui-là & qui en sont dépendans : par exemple si l'on a appris ce Vers par cœur.

*Henri trois de Pologne en France retourné,
Fit la guerre aux Ligueurs & fut assassiné.*

Ce mot *retourné* (de Pologne) fera comprendre nécessairement qu'il y étoit allé : sur cela on se demandera à soi-même, *Pourquoi* y étoit-il allé ? parce qu'il en avoit été élu Roi. Et *pourquoi* l'avoit-on élu ? parce que les Polonois qui se piquent de valeur, estimoient celle de ce Prince ? Où l'avoit-il montrée cette Valeur ? particulièrement aux Batailles de Jarnac, & de Moncontour, au siège de la Rochelle qu'il faisoit actuellement quand les Deputez de Pologne arriverent. On se demandera de même, *Pourquoi* s'en retourna-t'il & quitta-t'il la Pologne ? parce que son frere Charles neuf vint à mourir ; & qu'il valoit

236 *Memoires pour l'Histoire*
mieux regner en France qu'en Po-
logne. *Comment s'en retourna-t'il ?*
En secret par les Etats de Venise,
craignant que les Polonois ne l'arrê-
tassent à cause du serment qu'il leur
avoit fait.

On peut voir la même chose dans
quelqu'un des premiers Vers que
nous avons citez.

Childeric fut chassé, mais on le
rapela.

D'où fut-il chassé ? du Trône de
son Roiaume. Où alla-t'il se refu-
gier ? en Turinge chez le Roi Bafin.
Pourquoi fut-il chassé ? à cause de ses
déréglemens, de ses violences &c.
Quelle fut la suite de son exil ? On
mit sur le Trône en sa place un Sei-
gneur nommé Gillon. De quelle ma-
nere fut il rappelé ? Par l'adresse
de son ami Guiémans, lequel por-
tant Gillon à des excès odieux, mé-
nagea l'esprit des Peuples en faveur
du Prince legitime. On fera la mê-
me chose sur ce mot, mais on le rap-
pella, dont les diverses circonstan-
ces sont mises dans l'exposition.

Ainsi selon le systeme du P. Buffier, c'est-là une espèce de chaine dont on tient le premier chaînon dans chaque mot des 80. Vers Artificiels où est comprise l'Histoire de France : de sorte qu'en huit jours qu'on mettra à cette Etude , on pourra retenir plus distinctement la suite generale de l'Histoire de France , que si on la lisoit pendant un an dans les Histories ordinaires ; & c'est ce que l'experience a fait voir plusieurs fois cette année. En effet ce qu'on peut retenir habituellement des plus longues Lectures d'une Histoire Generale , ne se reduit qu'aux Faits Capitaux indiquez dans ce petit nombre de Vers Artificiels. Il est toujours vrai que c'en est assés pour paroître en sçavoir beaucoup dans l'usage ordinaire du monde, & pour être effectivement disposé à retenir tout ce qu'on pourra en lire jamais & dont on sçait les elemens très-distinctement par le moyen des Vers.

Leur exposition est ici comme au premier Volume , la plus succinte qu'a pû faire l'Auteur , sans laisser

238 *Memoires pour l'Histoire*

d'obscurité. Il a ajouté à l'Abregé, deux Articles particuliers, l'un de quelques prétentions de la France sur divers Etats étrangers ; ce qui est un endroit de l'Histoire des plus interessans & dont on parle le plus volontiers ; l'autre des Maisons sorties de nos Rois. Les diverses Tables de Genealogie & de Chronologie qu'on y a mises à la fin, & qui regardent le premier, aussi bien que le second Volume, peuvent être d'usage pour mettre tout d'un coup sous les yeux, des choses qui ne s'expliquent qu'avec peine & toujours imparfaitement par le discours ordinaire. Nôtre Langue en particulier n'a point de termes, pour distinguer les divers degrez un peu éloignés dans les Genealogies.

On trouve aussi les Vers Techni-
ques imprimez ici tout desuite ; au
lieu que dans le premier Volume ils
ne l'étoient qu'en diverses parties.
Ce sont des Additions qui ne sont
pas inutiles à cette methode dont
l'usage se facilite tous les jours.
Quelques uns ne la croyoient pro-

pre que pour de jeunes gens, & il s'est trouvé depuis peu des personnes plus âgées & même distinguées dans les Lettres, qui se sçavent beaucoup de gré de l'avoir apprise. C'est en leur faveur qu'on a ajoûté vraisemblablement à la fin de ce Volume, une table assés curieuse; on y ramasse en deux pages les divers systemes de six ou sept des plus fameux Chronologues, par rapport aux principales Epoques; cela peut aider dans les lectures ordinaires à reconnoître la difference des tems que suivent les Auteurs célèbres, tels que Scaliger, Petau, Usser, les Septante &c.

ARTICLE XIX.

SUITE DU TRAITE' DE L'ALKAEST
où l'on rapporte plusieurs endroits
des Ouvrages de George Starkey, qui
découvrent la maniere de Volatiliser
les Alcalis, & d'en preparer des re-
medes succédanées, ou approchant
de ceux que l'on peut preparer par
l'Alkaest, par le sieur Jean Le Pelle-
tier de Rouen. A Rouen chez Guil-

QUoique les jugemens des hommes sur la Medecine Chymique, soient differens ; ils conviendront sans doute à louer la Clarté que Mr. le Pelletier donne aux Ecrits obscurs des Maîtres de cette Secte. Vanhelfmont ce mysterieux Ecrivain qui affecte de parler comme les Oracles, est inintelligible dans le Traité de l'Alkaest : son secret découvert par Starkey, est devenu par les nouvelles lumieres que le Savant Traducteur a répandu sur cette matiere, d'une execution moins difficile ; & les Curieux de bonne foi peuvent à present sans beaucoup de dépense trouver l'Alkaest, ou se convaincre que Vanhelfmont exerce fort inutilement la faculté divinatrice de ses Lecteurs. Mr. le Pelletier n'a pas voulu laisser le Public languir dans l'attente du Dissolvant universel au défaut de l'Alkaest, remede d'un si grand prix, qu'il ne peut apparemment être payé qu'avec l'or des Philosophes : il lui communique

dans l'Ouvrage dont nous faisons l'Extrait , la maniere de Volatiliser les Alcalis & de preparer avec eux des remedes qui ne cedent qu'à ceux que l'on auroit preparez par l'Alkaest.

C'est des Ecrits de George Starkey Medecin de Londres, qu'il l'a tirée ; & comme la reputation de ce Chymiste est assez douteuse, il a cru devoir commencer par le justifier, avant de le proposer pour maître. Cette justification dépend d'un détail de faits peu interessans pour la plupart des Lecteurs. La cause de Starkey ne pouvoit tomber en de meilleures mains. Son judicieux Traducteur accoustumé à examiner toutes choses, avec un sens droit & une équité inalterable, reconnoît sans peine le langage de la passion & les artifices de l'envie; il débrouille ce que l'Accusateur de Starkey avoit embarrassé; il penetre ce qu'il vouloit cacher; il rend ses contradictions sensibles. Enfin il prouve évidemment que Starkey n'est point un imposteur, qui ait publié ses propres Ouvrages sous le faux nom de

Philalete Adepté du premier rang & qu'il n'est point mort en prison.

Après avoir montré que *Starkey* loin d'être méprisé, comme un imposteur, doit être écouté, comme un Chymiste habile & comme un excellent Interprete de *Vanhelmont*, son Traducteur nous donne dans plusieurs Extraits de ses Ouvrages le secret de volatiliser les Alcalis. C'est la seconde clef de la Medecine de *Vanhelmont*, la premiere est le secret du Dissolvant universel revelé dans le *Traité de l'Alkaest*.

Starkey dans ces Extraits apprend à purifier, à corriger, à exalter les simples par les Alcalis, & parce qu'avec ces Alcalis toute huile Volatile & tout esprit peuvent être changés en sel essentiel ou Volatil. Il enseigne à volatiliser les sels avec ces huiles & ces esprits en toute sorte de manieres: il y apprend à separer les souffres des Mineraux & des Metaux imparfaits. Par les Alcalis, il y apprend à volatiliser ces Alcalis simples, à les volatiliser empreints de ces souffres, à les sublimer avec les Metaux parfaits, à en

tirer les teintures, à tirer un esprit de ces Alcalis volatilifés, par la dissolution des Metaux parfaits & par des Manipulations judicieuses; il y apprend enfin à faire avec ces Alcalis ainsi preparez, tout ce qu'on pourroit faire avec l'Alkaest même. Le but de ces travaux est que les Alcalis, comme le prouve Vanhelmont, étant volatilifés égalent en vertu les plus excellens *Arcanes*; à cause que par leur vertu resolutive & deterfive, ils pénètrent jusqu'à la quatrième digestion, & resolvent en passant tous les excremens & toutes les coagulations contre nature qu'ils rencontrent dans les vaisseaux, entraînant avec eux toutes les matieres arrêtées dans les veines. Ainsi ils guerissent les obstructions les plus opiniâtres, qui dégeneroient en Schirres, en Apostumes, en Ulceres; leur esprit est si penetrant & si actif que rien ne peut atteindre aux lieux qui lui sont inaccessibles; c'est un Dissolvant si efficace, qu'il fond tous les simples; & si admirable qu'en les fondant il se coagule dessus, empruntant du corps qu'il a dissout, la

vertu spécifique de ce corps, qu'il porte ensuite dans les recoins les plus secrets du nôtre, pour y remédier aux maladies incurables à tout autre remède.

Comme Mr. le Pelletier n'a choisi que ce qu'il y a de plus curieux, & de plus solide dans son Auteur, il nous a rendu très-difficile le choix de ce que nous devons en tirer. Un Abbreviateur moins judicieux rendroit nôtre travail plus aisé, il faut cependant donner au Lecteur quelque idée des principes, & de la méthode du Chymiste Anglois.

Les Alcalis, dit-il, dans son explication de la nature, ne sont pas des premiers principes, ni des sels sans mélange : ce sont des sels faits des végétaux combustibles, fixés par l'activité du feu ; ils sont volatils avant qu'on les brûle, mais la combustion leur ôte la volatilité ; ils perdent aussi leur vertu seminale, par l'action du feu sur eux, de sorte qu'il ne leur reste que la vertu saline, diuretique & deterfivè, qui emprunte du feu une qualité ignée & corrosive, par laquelle ils résistent

à la digestion de l'estomac. Les Alcalis different les uns des autres & l'action uniforme du feu change les pierres, les écailles d'huître, les arbres, les plantes en differentes espèces d'Alcalis : cependant l'Alcali de Tartre a obtenu le nom de *Respublica Alcalium*, *Republique des Alcalis*, parce que toutes les vertus des autres Alcalis, se trouvent dans l'Alcali de Tartre.

Les Alcalis produits par l'action du feu, sont donc un sel tiré du corps brûlé, mais un seul joint au soufre avec lequel il se fond & se fixe, leur nature volatile les rendant propres à cette union. De là vient que les Alcalis sont aisément volatilisez, leur génération n'étant point l'ouvrage de la nature, puisqu'ils sont un composé produit par l'action du feu, de la même manière qu'une simple circulation au feu, change le Mercure en un précipité rouge un peu fixe.

Pour rendre à l'Alcali la première volatilité du sel & du soufre dont il est composé, on employe avec succès les souffres essentiels des ve-

getaux, c'est-à-dire les huiles essentielles avec lesquelles les Alcalis ont beaucoup d'affinité; ce qui se reconnoit par la gluante onctuosité des Alcalis, par leur disposition à se mêler avec les huiles pour produire un savon, & par leur prompt mélange avec les souffres minéraux, qui sont onctueux & très-aprochans des huiles.

Les Alcalis, dit-il, page 128. se peuvent volatiliser en deux manieres, par alcoolisation & par élixiration. L'alcoolisation est une imbibition & une circulation d'un esprit volatil sur un Alkali fixe, jusqu'à ce que des deux il se fasse une production neutre, différente de l'un & de l'autre. Et parce qu'il est de trois sortes d'esprits, les acides, les urineux, les vineux; on peut faire de trois sortes d'Alcalis alcoolisez, auxquels on a donné le nom d'*arcantum ponticitatis*, d'*arcantum microcosmi* & d'*arcantum Samech*.

L'élixiration se fait par l'imbibition d'une huile essentielle ou distillée, ou par l'imbibition des teintures sur un Alkali, jusqu'à ce que

des deux il se fasse un élixir ou sel volatil.

De toutes ces opérations l'alcoolisation de l'Alcali par un acide, est la plus aisée. L'Auteur enseigne au long ces diverses opérations, & comme on doit les pousser jusqu'à la préparation de plusieurs remèdes excellens; d'un entre autres dont Médée auroit pû se servir pour rajeunir Eson, il exhorte sur tout les Artistes à l'usage fréquent de l'huile de Terebentine, il veut qu'on en fasse la base de tous les Elixirs, il remarque qu'il faut que l'arbre dont elle coule, ait de grands principes de vie, puisqu'il est gras & onctueux sur des rochers steriles, & qu'il conserve une verdure éternelle dans les Climats les plus glacés. Il exhorte encore les Artistes à une extrême patience, il les avertit qu'ils manqueront plus d'une fois leurs expériences, qu'ils bruleront long - tems du charbon avant de réussir, & qu'il arrivera souvent qu'ils n'entendront pas Vanhelmont, malgré le soin qu'il a pris de l'éclaircir. Il est vrai que Starkey est moins mysterieux

que son maître; il reste pourtant dans ses écrits assez de ténèbres, il l'a-voïe, & la netteté de la traduction n'a pû les dissiper entièrement. Les Chymistes sont d'étranges gens; que prétendent-ils par leur langage enigmatique; c'est, à ce qu'ils assûrent, la seule charité qui les porte à écrire: elle est bien foible dans eux cette charité, puisqu'elle ne peut obtenir qu'ils parlent clairement. Leurs secrets entièrement cachez laisseroient les Curieux en repos, leurs secrets à demi decouverts, font perdre aux Curieux bien du tems & de l'argent. Est-ce là le but que leur charité tant vantée se propose? Ce reproche ne regarde point Mr. le Pelletier, il n'oublie rien pour mettre les découvertes de son Auteur en plein jour; c'est dans cette vûë qu'il a traduit un article, des transactions Philosophiques de la Société Royale de Londres, où Daniel Coxe un des membres de cette Sçavante Société, propose la maniere d'extraire le sel volatil, & l'esprit des vegetaux; dans la même vûë il a publié trois manieres de faire la pilule

diaphoretique , & diuretique qui a tant de reputation en Angleterre : nous omettons la premiere qui est la moins exacte , mais nous croions devoir rapporter les deux autres preperations de ce fameux remede.

Maniere exacte de faire la Pillule diaphoretique & diuretique , enseignée par Starkey dans l'Appendix de l'ignorant Alchimiste , imprimée en 1663.

DE bon Tartre & de bon salpêtre, ana une livre, ou telle autre quantité qu'on voudra. Pilez chacun à part & mêlez-les ensuite ensemble. Mettez ce mélange dans une marmite de fer bien nette, & y mettez le feu avec un charbon allumé, le mouvant avec une verge de fer pendant la detonation, jusqu'à ce que la masse cesse d'être rouge, & soit changée en un sel très-blanc. Mais si vous voulez que votre Alkali soit de Tartre tout seul. Prenez de bon Tartre, la quantité qu'il vous plaira, & le faites calci-

ner dans un four à Verrier ou à Potier, & il deviendra en une masse très-blanche. Et si vous voulez que votre Alkali ait plus de force. Prenez votre Tartre calciné par le Nitre & le mettez dans un fort creuset au four à vent, à grand feu pour le faire fondre, & lors qu'il sera bien fondu, vous le verserez dans un mortier de bronze échauffé; & il vous viendra une masse Alcalisée blûatre, qui se dissout à l'air.

Prenez cette masse ou votre sel de Tartre calciné, & la dissolvez dans l'eau bouillante en l'agitant: laissez reposer cette dissolution jusqu'à ce qu'elle soit claire, & que les impuretez soient tombées au fond. Versez le clair par inclination & le faites évaporer jusqu'à sec, & vous aurez un Alkali très-pur. Mais si vous le voulez rendre blanc & pur comme le cristal: prenez la dissolution de l'un ou de l'autre sel avant l'évaporation, & mêlez avec une égale quantité, d'infusion de chaux vive très-claire. Laissez ce mélange quinze jours dans un vase de grais, couvert, pour le garantir simplement
de

de la poussiere. Versez par inclination le clair de ce mélange, sans rien troubler, & le faites évaporer jusqu'à sec dans un vase net, dont il ne puisse pas tirer de teinture : & vous aurez un sel blanc comme le cristal le plus pur.

Prenez une livre de ce sel très-sec, ou la quantité qu'il vous plaira ; trois livres ou trois fois autant, d'huile de Terebentine, ou de toute autre huile distillée. Mettez le sel très-sec & qu'il n'ait pas attiré aucune humidité, pilé grossièrement, au fond d'un vase de fayence de large ouverture, qui ait un couvercle, & versez dessus de vôtre huile, en sorte que le sel en soit exactement couvert, & qu'elle surnage dessus, de peur qu'il n'attire de l'humidité de l'air. Laissez-le ainsi couvert, & remuez-le deux ou trois fois le jour, avec une petite spatule, ou petit pilon de buis bien net, & le sel boira peu à peu cette huile, & à mesure que vous vous apercevrez qu'elle diminuera, vous en remettrez de nouvelle, jusqu'à ce qu'elle ait bû trois fois sa pesanteur. Pour

lors ce mélange deviendra comme une crème blanche , graisse ou savon , par l'union de ce sel & de cette huile. Ce travail durera environ six mois ; pendant lequel tems le vaisseau sera toujours couvert de son couvercle, de peur qu'il ne tombe rien dedans. Dans cette union d'Alcali & d'huile , la corrosion de l'une est adoucie par l'onctuosité de l'autre , & deviennent tous deux temperez , pour corriger la malignité & le venin des vegetaux les plus dangereux.

Vôtre crème ou corrosif , fait comme nous venons de le dire, dans l'espace de six mois , plus ou moins selon que vous aurez bien operé , fera comme il faut, s'il se dissout en toute sorte de liqueurs , sans laisser aucune huile ou graisse floter sur la liqueur , qui est la vraie marque de l'union du sel avec l'huile, & du changement de l'huile en nature de sel.

Prenez une livre de bon *Opium* , le plus pur que vous pourrez. Faites le dissoudre dans de l'Esprit de vin, filtrez la dissolution & la coagulez

par évaporation , jusqu'à la consistance d'un Roob. Prenez deux livres d'Helebore blanc en poudre exactement tamisé , & autant qu'il en faudra de votre crème ou correctif , pour faire que votre mélange de toutes ces choses , vienne à la consistance d'une masse de Pillule. Battez & mêlez bien exactement toutes ces choses ensemble , & mettez-en la masse dans un plat de fayence ou terrine de grais , que vous couvrirez d'un autre plat ou terrine , pour la garder de la poussiere , & la laissez dessécher ou durcir de soi-même. Puis coupez cette masse par petits morceaux , imbibez-la peu à peu de votre crème , & la battez pour la remettre en masse , & continuez cette imbibition & dessication , jusqu'à ce que la masse pèse six livres , c'est-à-dire , qu'elle ait pris son poids de crème , ou qu'elle pèse le double de l'*Opium* & de l'Helebore , & pour lors si elle vous semble trop dure, vous y mettez de l'huile de Terebentine seule , jusqu'à ce qu'elle soit en une juste consistance de Pillule. Cela fait,

254 *Memoires pour l'Histoire*

vous laisserez reposer cette masse trois semaines avant que d'en user. Plus elle est vieille, meilleure elle est; & quand elle est trop dure on l'amollit avec l'huile de Terebentine, jusqu'à consistance de Pillule, qui est l'état où elle doit être quand on veut s'en servir.

Toutes ces precautions sont necessaires dans cette preparation, parce qu'on travaille sur des sujets dangereux. C'est pourquoi on exhorte ceux qui n'entendent pas ces travaux, de ne pas se mêler indiscretement de la preparation de ce Remede.

La dose est depuis dix jusqu'à vingt grains ou gros, comme un pois, selon la force ou la foiblesse des personnes. On prend cette Pillule envelopée de pain à chanter, dans une cuillerée de vin, & on boit ensuite un demi verre de vin d'Espagne, ou d'autre bon vin, & cela le soir quand on se met au lit.

Si on donne cette Pillule après une potion vomitive, ou laxative, elle arrêtera le vomissement & le flux, ce qui fait voir qu'elle est un puissant correctif.

On en prend plusieurs jours de suite ou une seule fois, selon la nature de la Maladie & le soulagement qu'on en trouve.

Les effets sont surprenans selon la diversité des personnes & des Maladies. Car quelquefois elle purge, quelquefois elle fait vomir, elle fait presque toujours suer & uriner; & quelquefois elle fait beaucoup cracher & moucher. Et souvent rien de tout cela, guerissant ou soulageant par transpiration insensible.

C'est un excellent Antidote, Diaphoretique, Diuretique & Anodin. Il apaise les douleurs de tête en prenant une Pillule en allant au lit, & en en mettant un peu aux temples. Il guerit les migraines, les vertiges, la Létargie. Il cause le repos, & apaise toutes les douleurs du Corps. Il est excellent contre le mal Caduc, les Convulsions, les Crampes. Il apaise le mal de dents, si on en met un peu dessus. Il guerit toutes sortes de toux; & soulage les Asthmatiques. Il guerit la pleuresie, l'inflammation des poulmons; il apaise les palpitations du cœur. Il fortifie

l'estomach , en apaise les foiblef-
 ses & en chasse les ventolitez. Il
 apaise les vomissemens, & arrête
 toute sorte de flux. Il apaise la co-
 lique , chasse les vers, ouvre tou-
 tes les obstructions du foie & de la
 rate. Il guerit toutes les hydropifies,
 les inflammations & les ulceres des
 Reins , la gonorée , la difficulté d'u-
 riner. Il apaise la disurie & la stran-
 gurie. Il provoque les ordinaires des
 femmes , les regle & en arrête les
 cours immoderez. Il apaise toutes
 les douleurs de Matrice & en gue-
 rit les ulceres. Il guerit toute sorte
 de gouttes, & principalement les va-
 gues ou Rhumatismes qu'il guerit
 immancablement. Il arrête toute
 sorte de Fièvres. Il fait sortir la pe-
 tite verole. Il guerit les dartres. En-
 fin on prétend que c'est un Remede
 universel, qui fait beaucoup de bien
 & jamais de mal.

Autre preparation du même Remede.

Le Chevalier Digby donne une
 autre maniere de faire cette Pillule,
 qu'il appelle *Laudanum Germani-*

cum, ou preparation singuliere de la Pillule de Matthieu ou du Docteur Starkei. Il en faisoit tant de cas qu'il la gardoit pour lui, & ne l'auroit jamais divulguée, s'il n'avoit eu crainte de blesser la charité Chrétienne. Il dit qu'elle avoit eu l'approbation des plus célèbres Medecins en toute sorte de cas. Voici sa maniere.

Il prenoit une livre d'*Opium* dissolt en vinaigre distillé, & filtroit la dissolution & la coaguloit en consistance de miel. Une livre d'Heleboire noir en poudre subtile, mise dans un matras avec du vinaigre distillé à l'éminence de quatre doigts: il digeroit ce mélange deux jours, puis il le faisoit évaporer à feu lent, jusqu'en consistance de miel. Il ajoutoit à ces choses une livre de crème, ou correctif de Starkey, fait avec le Tartre & le Salpêtre, purifié avec la lessive de chaux vive, & volatilisée avec l'huile de Terebentine, comme il est décrit cy-dessus.

Puis il y mettoit deux onces d'huile d'ambre rectifiée; une livre de Reglisse sèche & reduite en poudre

subtile ; demi livre de bon saffran sec & pilé. Et tout cela ayant été mis dans un mortier échauffé avec des charbons ardens, il faisoit battre & incorporer le tout ensemble ; ajoutant peu à peu à cette masse, trois onces d'huile de Terebentine rouge, qui se trouve au dessous du correctif. Et encore quatre onces de teinture d'Antimoine faite en cette sorte. Antimoine & sel de Tartre *ana*, fondus ensemble à fort feu dans un fort creuset, & tenus en belle fusion demi-heure. Cette fusion versée dans un mortier de bronze échauffé, sera pilée lorsqu'elle sera figée, & la poudre encore toute chaude mise dans un matras, sera imbibée d'esprit de vin bien rectifié, en sorte qu'il la surnage de quatre doigts : on fait boüillir cela à feu de sable, & l'esprit se charge d'une teinture très-rouge, qu'on verse par inclination. C'est de cette teinture dont il faudra prendre quatre onces, qu'on ajoutera à la masse. Outre cela il ajoutoit encore deux onces d'huile d'Anis, autant d'huile de grains de Genièvre, autant d'huile

de saffras, autant d'huile de Vitriol, & autant d'esprit de corne de Cerf. Et à tout cela il ajoûtoit encore une demi-once de gomme Arabique, dissoute dans du vinaigre distillé. Mêlant & battant bien tout cela ensemble, il en reduisoit la masse en consistance de Pillule, en y ajoûtant de l'huile de Terébentine autant qu'il en falloit. Puis il mettoit tout cela dans un pot de fayence couvert de vessie & de cuir, pour le garder pour l'usage. Sa dose étoit de deux petites Pillules de la grosseur d'un pois, prises le soir en se mettant au lit.

ARTICLE XX.

RECUEIL DE PLUSIEURS PIECES
d'Eloquence & de Poësie présentées
à l'Academie, pour le Prix de l'année
1705. Avec quelques Discours. Chez
Jean Baptiste Coignard 1705. in
12. pages 236.

LE Discours de Mr. l'Abbé Colin, qui a remporté le prix d'Eloquence de cette année, commen-

ce par une proposition un peu dure. Si les hommes, dit-il, étoient demeurés dans l'innocence où Dieu les avoit créés, il n'y auroit point eu de Rois parmi eux. Le sens naturel de cette proposition semble dire, que la Roiauté suppose absolument le peché originel. Cependant comme deux célèbres Docteurs, Mr. Loüis Elies Du-Pin, autrefois Professeur Royal & Mr. C. Witasse actuellement Professeur de Sorbonne, l'ont passée, nous la passerons avec eux, & nous nous contenterons de dire qu'elle n'est pas exacte. D'ailleurs un homme qui a mérité le prix de l'Académie, mérite quelques égards, dans une matière, où il n'a apparemment que deviné. Après cette petite remarque, nous nous faisons un plaisir de rendre justice à l'Auteur. Son Discours a bien du beau, sur tout la première Partie. Les dangers dont les Princes sont environnez, y sont peints d'une manière très-vive.

„ Dès-qu'un Prince prend le
„ Sceptre en main, tout conspire à
„ le pervertir. L'air contagieux de
„ la Cour, où l'on tient la vérité cap-

„ *tive dans l'injustice ; où presque*
„ *tous les cœurs sont doubles , &*
„ *toutes les bouches ouvertes à la*
„ *fourberie & à l'imposture : l'éclat*
„ *du Diadème , le respect assidu des*
„ *grands , toujours prêts à fléchir le*
„ *genouïil devant l'Idole de la for-*
„ *tune : le pouvoir absolu qui offre*
„ *tous les charmes du monde aux*
„ *premiers mouvemens de la con-*
„ *cupiscence ; mille objets sedui-*
„ *sans , qui viennent se ranger au-*
„ *tour du Trône , sont les tentations*
„ *ordinaires de la Roiauté , & les*
„ *écüeuils où la sagesse du Prince*
„ *court souvent risque de faire nau-*
„ *frage.*

L'on voit encore dans ce Discours un noble détail de ce qu'a fait le Roi , pour maintenir l'ordre & les Loix ; & l'Orateur en voulant donner une juste idée d'un Prince qui fait la verité & l'équité pour regle , n'a fait que le Portrait de ce grand Monarque.

Les autres Discours qui suivent dans le recueil , auroient mérité chacun un prix , si l'on en donnoit à tous ceux qui en méritent. On donne

pourtant au premier la preference sur les trois autres ; peut-être même lui donneroit-on quelque chose de plus. Il a autant de justesse qu'aucun , & plus d'esprit. Tout y est plein de pensées tournées ingenieusement. En voici quelques-unes.

„ Avoüons-le à la honte de l'hu-
„ manité , la Religion est si foible
„ dans nos jours , que les nœuds
„ qu'elle serre , sont presque tou-
„ jours les moins forts. Nous fai-
„ sons froidement , ce que nous ne
„ faisons que par devoir.

„ On est maître de tout , quand
„ on est maître du cœur. Il n'est rien
„ qu'on ne doive attendre de nous,
„ dès que nous agissons par pen-
„ chant. Rien ne nous coûte pour
„ le Roi que nous aimons. Le rang,
„ la raison , la crainte , la pieté de-
„ mandent pour lui le zele & les se-
„ cours , & nôtre amour les ob-
„ tient . . . Nous lui offrons nôtre
„ bras , dès qu'il s'est emparé de nô-
„ tre cœur. Nôtre amour est nôtre
„ Valeur & nous fait tous Guer-
„ riers.... La soumission est importu-
„ ne quand l'autorité est odieuse. Et

„ la liberté console nôtre orgüeil...
„ Les Princes sont trop grands
„ pour être l'Ouvrage de la puissan-
„ ce des hommes , & ils sont trop
„ petits pour n'avoir pas besoin de
„ celle du Très-haut.

A ces pensées détachées , nous
ajouïtons un seul morceau entier.

„ Qu'est-ce que le Monarque, gui-
„ dé par ces heroïques vertus ? c'est
„ un homme indépendant , qui fait
„ céder l'interêt au devoir , sans y
„ être forcé par aucune crainte qui
„ diminuë le merite de son sacrifice ;
„ car il voit aux pieds de son Trô-
„ ne les plus Augustes Tribunaux :
„ il n'est ni Juges dont il releve , ni
„ supplices qui le menacent. C'est
„ un homme Magnanime, en butte à
„ mille Conseils flatteurs, qui essaient
„ en vain de le surprendre ; à mille
„ obstacles terribles, qui ne peuvent
„ l'étonner. Egalement en garde
„ contre l'erreur & la foiblesse , il
„ regle son esprit & fortifie son
„ cœur , & si la balance à la main il
„ pése les droits de ses Sujets , les
„ droits mêmes de ses fameux Con-
„ currens ; il porte l'épée pour def-

„ fendre les justes interêts de la Mo-
 „ narchie contre l'usurpation qui
 „ les attaque. Grand Dieu, un Prin-
 „ ce prévenu de si nobles sentimens,
 „ n'est-il point selon vôtre cœur, &
 „ ne pourra-t'il trouver dans vôtre
 „ Justice, la protection que nous
 „ trouvons dans la sienne ?

Les Poësies ne nous arrêteront pas long-tems.

Mr. Houdart de la Motthe est ac-
 coûtumé depuis long-tems à des
 loüanges plus piquantes que les nô-
 tres. Il y a toujous beaucoup d'es-
 prit, & un tour naturel dans tout ce
 qu'il écrit. Le Theatre où quelques
 unes de ses Pièces ont été applau-
 dies, nous oblige à nous en taire.
 Mais nous pouvons parler de l'Ode,
 qui vient de lui meriter une nou-
 velle Couronne. Elle répond à l'idée
 qu'on a de l'Auteur. Nous en rap-
 porterons quelques Strophes. La
 troisième est un Portrait de Mon-
 seigneur aussi beau qu'il est vrai.
 Mr. de la Motthe n'a rien dit que
 tout le monde ne pense, mais cela
 même fait beaucoup à la gloire du
 Prince, & n'ôte rien à celle du
 Poëte.

O toy la premiere esperance
D'un Empire qu'il * fait fleurir,
Toy dont la tendre obeissance
Vaut mieux que l'Art de Conquerir.
Quand il veut t'armer de sa foudre,
Tu sçais mettre les Murs en poudre,
Tu suffis aux plus hauts projets.
Mais digne fils d'un si grand Maître,
Ta Grandeur est de sçavoir n'être
Que le premier de ses Sujest.

La sixième regarde Monseigneur le
Duc de Bourgogne.

Regarde au milieu des allarmes
Le Heros vainqueur de Brissac.
Voy ses deffenseurs sous nos Armes
Tomber en foule au triste lac.
Que d'employ pour la Renommée ?
Déjà la Victoire charmée,
Le comble des honneurs guerriers :
Mais toujours fière elle s'étonne,
De voir un front qu'elle couronne
Si modeste sous ses Lauriers.

La dernière exprime ce que souhai-
te toute la France.

* Louis le Grand.

*Que ces Princes, qu'en un autre âge
Nos fils verront regner sur eux,
Fassent sous toy l'apprentissage
Du grand Art de les rendre heureux.*

*Qu'au dessus de leur grandeur même,
Ils préfèrent au Diadème
La gloire de le mériter.*

*Et qu'à te suivre aussi fidelle
Leur Race, aux Rois qui naîtront
d'elle,*

Enseigne encore à t'imiter.

Il faudroit rapporter l'Ode entière, dont la Lecture justifie bien l'Equité de l'Academie, qui lui a donné le prix sur toutes les autres, qui ont pourtant de beaux traits.

L'Academie de Soissons a profité de l'avis de Mr. l'Abbé de Choisy. C'est Mr. l'Abbé de Hericourt qui a cette année acquité sa Compagnie. Le sujet de son Discours est, *si la Prospérité est plus utile que l'Adversité*. Cette Pièce a de la délicatesse pour la pensée & pour l'expression. Mais ce qu'on y cite de Marcellus & de Brutus, sent un peu l'antique.

Nous finirons cet *Extrait général*.

par celui que merite en particulier le Discours de Monseigneur l'Evêque de Soissons. Tout ce qu'écrit ce Prélat illustre par sa Naissance, par son esprit, & par tout ce qui rend également respectable & aimable, porte un Caractere de Politesse, qu'il est difficile d'avoir, quand on n'est pas ce qu'il est. Et c'est tout ce que nous venons de dire, qui a porté l'Academie à prévenir jusqu'aux desirs de Mr. l'Evêque de Soissons, & à lui donner la marque la plus précieuse & la plus distinguée de son estime. Les Essais d'Ouvrage dont parle le Prélat, & qui sont échapez de son Cabinet à son insçu, sont en partie, ceux, qui ont le plus embarrassé le P. Lamy Benedictin, & les autres qui se sont declarez contre l'Eloquence. Le Discours qui nous donne aujourd'hui occasion de parler, va nous fournir de nouvelles preuves contre ces Messieurs les Protecteurs d'un langage sec & destitué de graces.

„ A quoi est-ce, dit Mr. de Sil-
„ lery, qu'on avoit donné le nom
„ d'Eloquence jusqu'au tems pres-

„ que de l'établissement de l'Acade-
„ mie? à un certain Art faux & mau-
„ vais, qui consistoit à mettre en-
„ semble beaucoup de raisons peu
„ convenables au sujet ; à preferer
„ les pensées éloignées, & qu'on ne
„ rencontre qu'avec peine, à toutes
„ celles qui s'offrent naturellement
„ à l'esprit ; à s'échauffer de com-
„ mande, si l'on peut parler de la
„ sorte, & sans qu'on pût dire pour-
„ quoi on le faisoit ; à entasser des
„ expressions vuides de sens & qui
„ n'avoient pour tout merite, que
„ l'enflure ; à faire par tout sans ne-
„ cessité un vain & inutile étalage
„ d'érudition.

„ Mais aujourd'hui l'on sçait, &
„ c'est par vous, Messieurs, qu'on
„ le sçait, que la vraye Eloquence
„ consiste à n'employer que des rai-
„ sons prises du sujet même que l'on
„ traite ; à n'admettre que des pen-
„ sées justes & naturelles ; à ne s'é-
„ chauffer qu'à propos, & seule-
„ ment quand le sujet le demande ;
„ à avoir soin que les expressions ti-
„ rent toujours leur principale gran-
„ deur de la solidité du sens ; à ne

„ montrer de l'érudition, que quand
„ la nécessité de donner du jour à la
„ matière que l'on traite, le re-
„ quiert absolument, & semble
„ comme y forcer.

Mr. l'Evêque de Soissons étend ces règles, même à l'Eloquence qui est propre des Poètes, & veut que le langage le plus sublime dont ils usent, ne les dispense pas de les suivre. Il faut l'entendre parler lui-même.

„ Aussi vous gardez - vous bien,
„ Messieurs, d'accorder vôte esti-
„ me à ces Ouvrages de Poësie, qui
„ sans être soutenus d'aucun ordre
„ dans les pensées & dans les choses,
„ ne marchent que par faillie, pour
„ le dire ainsi, & n'ont d'appui
„ qu'une verve qui languit à chaque
„ instant. Ce n'est qu'éclat pour-
„ tant, que feu d'esprit dans ces
„ Ouvrages; mais tout ce brillant
„ au lieu d'éclairer, ne fait qu'é-
„ blouir. Il en est de ces lueurs d'es-
„ prit, comme de ces feux trom-
„ peurs qui égarent, au lieu de con-
„ duire.

„ Vous ne l'accordez pas non plus,

„ vôtre estime , à ces productions,
 „ dont le merite consiste unique-
 „ ment dans l'armonie , que la rime
 „ donne à la Prose , & dans une je
 „ ne sçai quelle legereté de style ; si
 „ vous ne voyez dans ces produc-
 „ tions , de l'art & du genie , du pi-
 „ quant & du sel, j'ose dire que vous
 „ les méprisez.

„ En un mot vous voulez qu'on
 „ joigne à un discernement exquis
 „ & un jugement solide , la subli-
 „ mité du genie , la force & la no-
 „ blesse de l'imagination , la gran-
 „ deur des idées , le bel usage des
 „ figures , la delicatesse des pensées,
 „ l'agrément des tours , le choix des
 „ beaux mots , l'exactitude & la de-
 „ licatesse du langage.

Est-ce trop que d'égalier ce que
 Mr. de Soissons dit ici de la Poësie à
 ce qu'en a dit Horace.

*Ingenium cui sit, cui mens divinior
 atque os
 Magna sonaturum, des nominis hujus
 honorem.*

La pratique des préceptes se trou-

ve heureusement jointe chez cet illustre Prélat avec les préceptes mêmes. Le morceau suivant est encore un modele. Et l'on doute que jamais le Chancelier *Seguier* ait été loüé plus noblement dans l'Academie.

„ Je jetterai des fleurs sur vôtre
„ tombeau, illustre Chancelier, qui
„ recüeillîtes les Muses errantes, &
„ nôtre Academie célébrera à jamais
„ la gloire d'un Magistrat qui sçût
„ connoître, que ces filles du Ciel
„ sont muettes, si elles ne travail-
„ lent en repos, & que pour leur
„ procurer ce repos, une protection
„ puissante est nécessaire. Tant de
„ qualitez estimables, qui acquie-
„ rent à cet homme célèbre, la ve-
„ neration de son siècle, tant de
„ choses qu'il a glorieusement ache-
„ vées à l'avantage de cet Etat, fe-
„ ront passer son nom à la dernière
„ posterité. Mais quelle main l'y
„ conduira, si ce n'est celle des Mu-
„ ses ? Que la Muse qui préside à
„ l'Histtoire, grave aujourd'hui le
„ nom de SEGUIER sur un airain
„ durable ! & puisse l'empreinte

272 *Memoires pour l'Histoire*

,, qu'elle y fera, n'être jamais effacée.

Le compliment de Mr. l'Abbé Regnier des Marais, qui suit après le Discours de Mr. l'Evêque de Soissons, rend justice personnellement au Prélat, & en général à l'illustre Maison de *Sillery*, où les grands hommes qui vivent encore aujourd'hui, sont une preuve que le mérite est héréditaire.

ARTICLE XXI.

DISCOURS DE Mr. DE MESSANGE sur trois Articles des Journaux de Trevoux, pour la deffense de son nouveau Systeme du Monde. A Paris chez la veuve Grou ruë de la Huchette au Soleil d'or, & Pierre Bienfait. Quay des Auguttins, à l'Image Saint Pierre 1705. in 12. pages 24.

L'Auteur paroît vivement piqué, que son nouveau Systeme du Monde, ayant été publié à Paris en deux Editions différentes, présenté à l'Academie Royale des Sciences, connu dans les Colleges & proposé

dans les Assemblées des Sçavans; Mr. le Clerc Designateur du Roi, qui demeueroit alors dans l'Univerlité & se trouvoit à ses Assemblées, (comme Mr. de Meffange assure le pouvoir prouver par des témoins oculaires) fasse une protestation authentique, qu'il n'a point vû les écrits de ce Systeme, & qu'il ne sçavoit pas encore il y a cinq mois qu'il eût vû le jour. S'il ne tenoit qu'à protester, dit l'Auteur, pour être en droit de se faire honneur des pensées & des inventions d'autrui, elles appartiendroient bien - tôt à plusieurs maîtres. Cela ne fait gueres d'honneur à la sincerité du genre humain. Sur ce que Mr. le Clerc pourroit dire que les Autheurs des Memoires de Trevoux, ont avoué qu'ils ne connoissoient point ce Systeme & qu'il a pû l'ignorer comme eux; Mr. de Meffange répond que ces Auteurs, ou n'étoient pas à Paris, ou ne se méloient point de Mathématique, il y a vingt - six ou vingt sept ans: mais que le P. Dechales a si bien connu ce Systeme, qu'à sa priere Mr. de Meffange est

venu le proposer publiquement, dans le College des Jesuites, où ce Pere Professoit les Mathematiques. Il cite même un Academicien qui en a parlé à Mr. le Clerc, il y a plusieurs années. La conclusion de Mr. de Messange est, que quiconque donne le premier au Public, une découverte qu'il a faite, doit en être censé l'Auteur juridiquement, parce que son droit est certain, & que le droit de celui qui publie la chose après lui, n'est qu'un droit douteux, anéanti par le droit certain du premier. Mr. de Messange ajoûte, qu'après qu'un Auteur a mis au jour quelque chose, il importe peu au public, que la même pensée ensuite tombe ou non, dans l'esprit de qui que ce soit; parce que donner au Public ce qu'il a déjà, c'est proprement ne lui rien donner. Ce n'est pas seulement en cette seconde maniere que l'on fait au Public, des presens de rien.

Mr. de Messange à la fin de son Ecrit où il promet un second Discours pour achever ce sujet, fait esperer encore une seconde curiosité

riofité astronomique. Son Hypothèse consistant dans le cours periodique & concentrique du globe de la Terre , & du globe du Soleil , avec un mouvement semeltre à l'un , & annuel à l'autre , on peut attribuer l'un ou l'autre de ces deux mouvemens , ou à la Terre , ou au Soleil ; ce qui fait deux espèces. Il a exposé la premiere en deux Editions , il y a plusieurs années : donnant à la Terre le mouvement annuel , & au Soleil le mouvement semeltre ; il va traiter incessamment la seconde , dans un grand détail , donnant au Soleil le mouvement annuel , & à la Terre le mouvement semeltre. Il nous promet par avance qu'avec cette seconde espèce , on pourra se passer d'un troisiéme mouvement attribué à la Terre , par les Coperniciens , nommé d'inclinaison , ou la declinaison ; par lequel 'axe de ses revolutions diurnes , se détourne de celui de l'Ecliptique , pour demeurer parallele à l'axe du monde. De si belles promesses valent la peine d'être tenuës , & pour l'honneur

Février 1706.

N

276 *Memoires pour l'Histoire*
de Mr. de Meffange, & pour l'avan-
tage de la Litterature.

ARTICLE XXII.

PHILOSOPHIA UNIVERSALIS,
sive Commentarius in univer-
sam Aristotelis Philosophiam ad
usum Scholarum comparatus.
Auctore D. Joanne Du-Hamel &c.
*C'est-à-dire, Cours entier de Phi-
losophie, ou Commentaire sur toute
la Philosophie d'Aristote, à l'usage des
Colleges, par Mr. Jean Du-Hamel
Licentié en Theologie, de la Societé
de Sorbonne, & ancien Professeur de
l'Université. A Paris, chez la veu-
ve Claude Thiboult, & chez
Pierre Esclaffan 1705. cinq tomes,
in 12. 1^{er}. tome, pages 408. 2^e. tome
pages 358. 3^e. tome pages 328. 4^e.
tome, pages 374. 5^e. tome, pages 380.*

IL s'est imprimé depuis quelques
années divers Cours de Philoso-
phie, qui ont été estimez. Mais il
feroit à souhaiter, que ceux qui
en sont les Auteurs, eussent eu plus

en vûë le bien des Colleges. Un grand nombre d'Etudians sont destinez à l'Etat Ecclesiastique, & doivent passer des Ecoles de Philosophie, en celles de Théologie. Il est donc du zele & de la prudence des Maîtres, de ne se pas contenter d'apprendre à leurs Disciples, les nouveaux systemes & les autres choses, qui peuvent amuser agréablement l'esprit : ils doivent encore s'appliquer à mettre ceux qu'ils instruisent, en état de profiter de leurs autres études, & d'entendre les Théologiens. Or il est certain que la Philosophie d'Aristote, est celle de toutes qui conduit le plus sûrement à cette fin.

Tout le monde sçait que le nouveau Systeme des Cartesiens, les engage à soutenir diverses opinions, qu'il est difficile d'accorder avec les mysteres de la Religion. De plus ces Messieurs se donnent la liberté de changer la plûpart des notions, qu'on avoit attachées à certains termes : d'où il arrive que ceux qui ne sçavent que leur Philosophie, se trouvent souvent embarrassés, lors-

qu'ils viennent à étudier Saint Thomas & les autres Théologiens, qui dans leur Somme & dans les autres Traitez, emploient souvent ces mêmes termes dans une signification, toute differente de celle que leur donnent les Disciples de Descartes.

Ce sont-là les raisons qui ont obligé Mr. Du-Hamel, Licentié en Théologie, de la maison de Sorbonne, & ancien Professeur au College du Plessis, de donner au public un Cours entier de Philosophie. Son principal dessein a été de travailler pour ceux qui ne regardent la Philosophie, que comme une preparation à la Théologie. C'est pourquoi il a taché de n'ômettre aucune des questions subtiles & épineuses, lorsqu'il a jugé qu'elles pouvoient être utiles par rapport à son dessein. Mais il a eu soin de les traiter brièvement & nettement. Quoi qu'il fasse proprement un Commentaire sur Aristote, il ne faut pas pour cela s'imaginer qu'il ait negligé la nouvelle Physique & les belles questions. Il les a toutes traitées avec exactitude.

Il s'exprime clairement & beaucoup plus élégamment, que ne fait le commun des Professeurs de Philosophie. Cependant il n'a pas crû devoir éviter certains termes, quoique barbares, que l'usage commun a consacré en quelque sorte & qu'on peut regarder comme des termes d'art. Il a partagé toute sa Philosophie en cinq Tomes. Le premier contient la Logique, le second la Morale, le troisième la Métaphysique, le quatrième la Physique générale, & le cinquième la Physique particulière, & un petit Abregé de Mathématique.

Comme Mr. Du-Hamel s'est appliqué, principalement à se rendre utile à ceux qui doivent étudier en Théologie, il a crû devoir mettre à la fin du dernier volume, un Recueil de diverses pièces & censures, contre diverses opinions de Philosophie, qui sont nouvelles & dangereuses. Comme personne n'avoit encore fait de Recueil, nous croions en devoir ici donner un Extrait exact.

En 1277. Etienne Evêque de Paris, après avoir pris l'avis de plu-

280 *Memoires pour l'Histoire*
sieurs Docteurs de Théologie , défendit sous peine d'excommunication , d'enseigner ou de soutenir diverses propositions , entre-autres celles cy. „ Qu'un Philosophe en „ suivant sa raison & la lumiere naturelle , doit nier que le monde „ ait eu un commencement ; quoi „ qu'il puisse nier aussi l'éternité „ du monde , eu égard à ce que la „ la Foi nous enseigne. Que la création est impossible , quoique la „ Foi nous oblige de croire le contraire. Que selon la Philosophie „ l'ame separée , est incapable d'alteration & de souffrir , quoique „ par la Foi on sçache qu'elle peut „ en effet souffrir. Qu'il ne faut „ croire que ce qui est clair par soi-même , ou ce qui suit des choses „ claires par elles mêmes. Que la „ Resurrection des Morts ne pouvant s'expliquer par la raison , un „ Philosophe ne doit ni la croire, ni „ l'avoüer. Que Dieu n'étant ni la „ cause materielle , ni la cause formelle des êtres , il ne fait pas „ qu'un accident existe hors de „ son sujet , puis qu'il est de la na-

» ture de l'accident d'être actuelle-
» ment attaché à son sujet. Qu'un
» accident sans sujet, n'est un acci-
» dent que d'une manière équivo-
» que : & qu'il est impossible que la
» quantité soit sans sujet ; que dès-
» là elle seroit une substance. Qu'il
» est impossible & qu'on ne peut
» croire sans contradiction, qu'un
» accident soit sans sujet, de la
» manière que nous le croions dans
» l'Eucharistie. Que Dieu ne peut
» pas faire qu'un accident soit sans
» sujet, ni que plusieurs étenduës
» soient pénétrées. Que l'ame intel-
» ligente n'est pas la forme du corps,
» & qu'elle n'y est que comme un
» Pilote est dans un vaisseau : qu'elle
» n'est point une partie essentielle
» de l'homme. Qu'en l'homme le
» pouvoir de penser & le principe
» du sentiment, ne font pas un tout
» essentiel : mais seulement un tout
» par apposition, comme est le tout
» que font ensemble une intelligen-
» ce & le monde. Que nulle forme
» étrangère ne peut faire un tout
» avec la matière : que ce qui peut
» subsister étant séparé du corps qui

„ est corruptible , ne fait point un
 „ tout avec lui. *Que* la puissance
 „ de penser n'est point , si elle ne
 „ pense actuellement ; parce que
 „ dans les natures intelligentes , être
 „ actuellement , c'est penser actuel-
 „ lement. Voilà une partie des Pro-
 positions que l'Evêque de Paris
 proscrivit , comme autant d'erreurs
 sur la fin du 13^e. siècle.

Vers le milieu du siècle suivant
 en 1347. la Faculté de Paris censura
 diverses Propositions de Jean de
 Merceur, dont celle-ci étoit une. *Il*
est probable par la lumiere naturelle ,
qu'il n'y a point d'accident , & qu'il
n'y a que des substances : & sans la Foi
il faudroit le soutenir , ou du moins on
pourroit le soutenir comme une chose
probable.

Trente six ans auparavant Cle-
 ment V. dans le Concile de Vienne
 & de l'approbation du Concile, de-
 cida, qu'on devoit regarder comme He-
 rétique , quiconque auroit la presomp-
 tion d'affirmer, de soutenir & de croi-
 re avec opiniâtreté , que l'ame raison-
 nable & intelligente n'est pas par elle-
 même & par son essence, la forme du

des Sciences & des beaux Arts. 283
corps humain. Cette décision du Concile de Vienne, fut confirmée en 1515. dans le Concile de Latran & approuvée unanimement par tous les Peres du Concile.

En 1624. la Faculté de Théologie de Paris, en étant requise par le Parlement, censura des Thésés de Philosophie, parce qu'on y attaquoit ouvertement la Doctrine d'Aristote; qu'on y combattoit les opinions reçûes communement; & qu'on enseignoit des choses dangereuses dans la Foi. Elle censura comme *temeraire, erronée & approchante de l'Herésie*, la Thése où il étoit dit, qu'il n'y a point d'autres formes substantielles que l'ame raisonnable. Et celle qui établissoit qu'il n'y a point d'accidens absolus, elle la condamna comme *fausse, temeraire, scandaleuse & en quelque maniere contraire au Saint Sacrement de l'Eucharistie.* Le Parlement fit en conséquence de cette Censure, lacerer les Thésés & défendit de les soutenir.

En 1662. la Faculté de Théologie de Louvain, censura très-sevé-

284 *Memoires pour l'Histoire*
rément des Théses, où l'on soute-
noit ces principes de la Philosophie
de Descartes. Le premier qu'il n'y
a point d'autres formes sublt an-
tielles que l'ame raisonnable. Le se-
cond qu'il n'y a point d'accidens
absolus. Le troisiéme que l'étenduë
actuelle est de l'essence du corps. Le
quatriéme que l'étenduë du Monde
n'a point de bornes. Le cinquiéme,
qu'il ne peut y avoir qu'un seul
Monde.

Mr. Du-Hamel ajoûte encore di-
vers autres actes & extraits, par les-
quels on voit combien Sa Majes-
té a toujous eu à cœur de bannir
des Ecoles, la Philosophie de Des-
cartes, & les précautions que les
Universitez de Paris, d'Angers &
de Caën, les Peres Benedictins de la
Congregation de Saint Maur, les Pe-
res de l'Oratoire & les Chanoines
Reguliers ont prises, pour empêcher
qu'aucun de leurs Membres n'en-
seignassent cette Philosophie. Enfin
on trouve dans ce même Recueil,
le Mandement par lequel Mr. l'E-
vêque de Bayeux a condamné le
Livre intitulé *Durand commenté*,

des Sciences & des beaux Arts. 285
& le dangereux Systeme que l'Auteur y avoit proposé.

ARTICLE XXIII.

PANEGYRIQUE DE S^{te}. URSULE
prononcé le jour de sa Fête, 21. Octobre,
dans l'Eglise de Sorbonne, par
l'un des Docteurs de cette Société.
A Paris chez Charles Moëtte, rue
de la Bouclerie. 1705. in 4^o. pp. 26.

Ceux qui pour justifier leur paresse prétendent que l'Etude des Sciences dessèche l'esprit, n'ont qu'à lire ce Panegyrique, pour se convaincre qu'une Erudition profonde est compatible avec l'Eloquence. Mr. l'Abbé Coulaou Docteur de Sorbonne & Bibliothécaire du College Mazarin, étoit déjà connu par des Ouvrages, qui l'ont fait admirer des Sçavans. L'Eloge de Sainte Ursule fera connoître que ses talents ne sont pas bornez aux occupations du Cabinet, & qu'il peut briller dans la Chaire. Il prend pour texte ces paroles de St. Matthieu chapitre 25. *Voici l'Epoux qui*

vient, sortez & allez au devant de lui. Sa division est simple & naturelle. 1°. Il représente Sainte Ursule cherchant son Celeste Epoux, au travers des appas du monde qui ne peuvent altérer la pureté de sa Vie. 2°. Il la représente trouvant son Epoux parmi les horreurs d'une affreuse mort. Un seul trait fera juger de la beauté de ce Panegyrique : il y parle de l'état où se trouva Sainte Ursule entre les mains des Huns. „ Est-ce donc là, „ Seigneur, est-ce au milieu de ces „ hommes abominables que vous „ doit chercher une Vierge si pure ? „ l'abandonnez - vous en proye à „ l'insolence, à la brutalité, à la fureur ? . . . Où est ce Saint armement de pudeur, que vous avez „ promis par la bouche de vôtre „ Prophete, à vos chastes Epouses, „ ce rempart qui les doit couvrir, „ & défendre des yeux même des „ impudiques ? *armaturam pudoris,* „ *Vallum verecundie* Où m'em- „ porte l'ardeur de mon zele, mes „ Freres ? n'appercevons - nous pas „ que ce qui paroît abandonnement, „ est pour Ursule la plus sûre voye,

„ qui la puisse conduire à J E S U S -
„ C H R I S T ? avons-nous oublié
„ qu'elle ne peut aller à lui qu'en
„ suivant les traces de sa Vie souf-
„ frante & mortelle ? Non, une Vir-
„ ginité douce & tranquille, déga-
„ gée des obstacles qui l'empêchent
„ d'aller à Dieu, n'est point le par-
„ tage d'une Vierge choisie, d'une
„ Heroïne de la Grace. Son union
„ avec le divin Epoux, est mise à un
„ plus haut prix ; il faut que sa pu-
„ reté soit élevée au comble de la
„ force Chrétienne, qu'elle soit
„ éprouvée par tout ce qu'il y a de
„ plus doux & de plus terrible par
„ les caresses & les menaces, la ten-
„ dresse & la fureur, les flateries &
„ les tourmens : il faut que les fleu-
„ ves, la Mer, les tempêtes ne puis-
„ sent éteindre cette Lampe arden-
„ te & lumineuse des flammes d'un
„ Saint amour pour l'Epoux. *Lam-
„ pades ejus lampades ignis atque flam-
„ marum, nec flumina obruent illam.*
„ On sçait que Sainte Ursule est Pa-
„ tronne de la Maison de Sorbonne.
„ Ce n'est pas le choix ; c'est la Provi-
„ dence qui a mis une si sçavante So-

cieté sous la protection non d'un Docteur de l'Eglise, mais d'une Vierge. La Chapelle du lieu, où Robert Sorbon Confesseur de Saint Louis, plaça la Communauté des pauvres Ecoliers dont il fut Fondateur, étoit dediée à Sainte Ursule.

ARTICLE XXIV.

RELATION DE CE QUI S'EST passé à l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, le 14. Novembre 1705. par Mr. Blondel.

Monsieur de Fontenelle Secrétaire de l'Academie, fit deux Eloges Funebres, celui de Mr. Bernoulli l'aîné, un des Associez étrangers & celui de Mr. Amontons Academicien Eleve.

Eloge de Monsieur Bernoulli.

Jacques Bernoulli nâquit à Bâle, le 27. Decembre 1657. Il fut élevé avec beaucoup de soin. Comme on le destinoit à être Ministre, & qu'on

ne l'occupoit que de l'Etude des Lettres , il tomba par hazard sur quelques figures de Mathematiques, qui exciterent d'abord sa curiosité. Ensuite il s'y appliqua tout de bon ; mais à peine avoit-il des Livres , & son goût joint à son grand talent fut son Précepteur. Etant obligé de cacher à son Pere , la passion qu'il avoit pour cette sorte d'Etude , il prit pour Devise , Phaëton avec des mots Latins, qui signifioient. Je suis parmi les Astres malgré mon Pere. A l'âge de 18. ans il resolut un Problème de Chronologie fort considerable. A 22. ans étant à Genève il trouva un moyen pour apprendre à Ecrire à une Fille qui étoit Aveugle dès l'âge de 2. ans. Il passa en France & fut quelque tems à Bourdeaux. De retour en son païs il s'appliqua à la Philosophie de Mr. Descartes. Le Phénomene qui parut en 1680. donna commencement à la reputation de ce Philosophe naissant. Ce fut à cette occasion qu'il publia son Systeme des Cometes, sous le titre de *Conamen novi sistematis Cometarum.* Il prétend dans cet Ouvrage que les

Cometes sont des Satellites de quelques Planetes, que nous ne sçaurions voir, à cause du trop grand éloignement ; qu'ainsi se sont des corps éternels qui ont leur revolution : & il va même jusqu'à prédire, qu'on verra reparoître celle de 1680. dans l'année 1719. le 17. Mai, au signe de la Balance. S'il est ainsi, ces sortes de Phénomènes ne doivent plus être regardez comme des marques du courroux du Ciel. Mr. Bernoulli, ne l'osoit pas encore assurer dans ce tems là ; il fut donc réduit à dire que la queuë de la Comete pouvoit être un signe de la colere Celeste. Et ce n'est pas un des moindres fruits de la saine Philosophie, de voir aujourd'hui le vulgaire détrompé de quelques erreurs pareilles, qui étoient encore tellement en regne il y a 25. ans, qu'on n'auroit osé les contredire. En 1682. il donna un *Traité de gravitate aetheris*, où il établit une matiere plus subtile que l'air. Il y explique la duresse des corps, de la même maniere qu'elle se trouve établie dans le célèbre Ouvrage de la Recherche de la Verité ; & ce qui

est singulier , c'est que sans l'avoir lû , Mr. Bernoulli est arrivé au même but par le même chemin. Il forma à Bâle, de ces Assemblées qui sont si propres à l'avancement des Sciences. En 1684. la Geometrie changea tout d'un coup de face. Le célèbre Mr. Leibnitz donna dans les Journaux de Liplik des Problèmes résolus par une méthode toute nouvelle dont il cachoit le secret. Cela frappa tellement les deux Messieurs Bernoulli , qu'ils travaillèrent de concert à découvrir le secret de cette nouvelle Geometrie , qui leur paroissoit fort au-dessus de l'ordinaire. Ils y réussirent si-bien , que Mr. Leibnitz a déclaré depuis , que ce nouvel Art ne leur appartenoit pas moins qu'à lui. Ce qui fait voir que le moindre rayon de lumiere suffit à des genies superieurs ; au lieu que la Verité mise à découvert, n'est pas même capable d'éclairer des Esprits mediocres. En 1687. la Patrie de Mr. Bernoulli lui donna des témoignages publics de l'estime qu'elle faisoit de son merite en l'établissant Professeur de Mathematiques. Il

s'est acquité de cet emploi avec tout l'honneur possible ; & l'on peut dire que s'il y en a beaucoup à s'élever au-dessus des autres par ses hautes connoissances , il n'y en a guères moins à sçavoir redescendre à la portée de ceux qui apprennent. Il a publié en différentes fois plusieurs *Seriés*, qui sont des suites infinies de nombres , d'un grand usage dans la Geometrie , ou pour connoître des nouvelles Courbes , ou pour trouver la quadrature de celles qui sont déjà connuës. Archimède a été le premier de tous , qui découvrant la somme d'une suite d'infinis décroissante , trouva la quadrature de la Parabole. Si l'experience a fait voir que le calcul différentiel est d'un usage immense pour ces sortes de découvertes , dont il y en a telle où il ne seroit pas possible d'arriver par un autre chemin , il est aussi évident que le calcul integral n'est pas d'un moindre secours. Le calcul différentiel est l'Art de descendre d'une grandeur finie aux infiniment petits qui la composent ; & le calcul integral est l'Art de remonter des

infiniment petits à une grandeur finie. Ce retour est difficile, & a paru jusqu'ici impossible en plusieurs cas. Mr. Bernoulli donna en 1691. des *Essais de Calcul integral*, par rapport à une nouvelle Courbe nommée la *Spirale Logarithmique*; & s'étant apperçû que la *Spirale Loxodromique* avoit quelque rapport avec la *Logarithmique*, il l'examina de nouveau & trouva que la *Loxodromique* deviendroit *Logarithmique*, supposé que les *Meridiens* devinssent des lignes droites: d'où il tira plusieurs conséquences qui peuvent être d'une grande utilité pour la *Navigation*. En 1690. il proposa le *Problème de la Chainette* qui est la *Courbe* que forme une chaîne, ou une corde lâchement tendue, avertissant qu'il en publieroit la solution, si personne ne la donnoit dans un certain tems; mais elle fut trouvée par Mr. Leibnitz, par Mr. Bernoulli le jeune, & par Mr. Huyghens; & ce dernier avoua qu'il ne lui avoit pas été possible de résoudre ce *Problème*, sans le secours d'une *Equation différentiel-*

le. En 1692. il examina la courbe d'une voile enflée par le vent, & il trouva qu'elle revenoit à la *chainette*; mais que si au lieu du vent, la voile étoit tendue par quelque liqueur qui pèsât sur elle, elle prendroit la courbeure *Elastique*, qui est celle d'une lame de ressort, attachée par un bout sur un plan, & soutenant un poids à l'autre bout. Il publia ensuite la Théorie des courbes roulantes sur elles-mêmes, & donna deux formules générales des caustiques, sur quoi roulent toute la Dioptrique & la Catoptrique, de toutes les courbes imaginables. En 1699. quand l'Academie prit une nouvelle forme, Messieurs Bernoulli y furent admis tous deux, comme Associez Etrangers. Quoique absens, ils ont fourni fort exactement aux Memoires de l'Academie. Mr. Bernoulli le Jeune qui étoit Professeur de Mathématique à Groningue, vient d'être appelé par les Magistrats de Bâle, pour remplir la place de Monsieur son Frere. L'émulation qui étoit entre ces deux Illustres Freres, les faisoit travailler

à l'envi , à de nouvelles decouvertes dans la sublime Geometrie. Mr. Bernoulli l'aîné aiant proposé un Problème, l'adressa non pas selon la coûtume , à tous les Mathematiciens de l'Europe , mais à son frere en particulier , qui le resolut assez promptement. Mais comme sa solution se trouva differente, de celle qu'avoit trouvé Mr. Bernoulli l'aîné, celui - ci demanda à la voir, & quelques difficultez qui survirent, firent que l'affaire resta indécise. Ce Problème étoit des plus considerables , car il pénétoit jusqu'au troisiéme ordre des infiniment petits, & jusques - là on n'avoit point encore passé le second. Mr. Bernoulli étoit sujet à la goute ; cette incommodité lui aiant causé une fièvre lente, il en mourut le 16. Août dernier âgé de 50. ans & 7. mois. Il chargea un peu avant sa mort, Mr. Herman son ami , qui est aussi un celebre Mathematicien , de remercier de sa part l'Academie de la place qu'il y avoit occupée. A l'imitation d'Archiméde, qui fit graver sur son tombeau , une Sphere inscrite dans un

Cilindre , avec une inscription qui marquoit la proportion de l'une à l'autre ; Mr. Bernoulli a ordonné qu'on gravât sur le sien , la spirale Logarithmique , avec cette Devise *eadem mutata resurgo* ; parce qu'une propriété singuliere qu'il a découverte dans cette courbe , c'est qu'en lui donnant differens changemens, elle se reproduit toujours precisément la même ; ce qui fait une très-belle allusion à l'esperance des Chrétiens. Mr. Bernoulli travailloit encore à un *Traité des Conjectures*, qu'il a intitulé *de arte conjectandi*, où non seulement il traite à fonds, ce qui regarde les événemens du jeu , ce que Messieurs Pascal & Huyghens n'avoient touché que fort legerement ; mais où il examine encore ce qui regarde les événemens de Politique & de Morale, & les conjectures qu'on en peut sûrement donner. Il a laissé un fils & une fille.

Eloge de Monsieur Amontons.

Guillaume Amontons nâquit en

1663. le dernier jour d'Août. Il étoit fils d'un Avocat de Normandie. Lors qu'il faisoit encore ses études, il fut attaqué d'une surdité considerable, qui lui est toujourn restée depuis. Dans cette situation n'étant plus qu'à lui-même, il se mit à méditer sur les machines, & chercha d'abord le mouvement perpetuel. S'étant aperçu que ces sortes de recherches demandoient des principes, il étudia la Geometrie, & se donna tout entier à son inclination, malgré l'opposition de sa famille. Il ne voulut jamais faire des remedes à sa surdité; soit qu'il desesperât de guérir; soit que cette incommodité le rendant capable d'une plus forte attention, il ne voulut pas perdre un si grand avantage: semblable en quelque façon à un certain Philosophe, qui se creva les yeux pour n'être pas sujet à être distrait dans ses meditations. Mr. Amontons s'appliqua à la Mécanique sublime, à perfectionner les Baromètres, les Thermomètres & les Hygromètres. Il trouva un moyen pour faire sçavoir des nouvelles en très-peu de

tems , par exemple de Paris à Rome en moins de 4. heures, sans que ceux qui se trouveroient entre ces deux termes, en decouvrirent rien. Ce secret quelque important qu'il paroisse, n'a rien qui surprenne dans l'invention, ni qui soit trop embarrassant pour l'exécution. On en fit l'expérience devant MONSIEUR, dans un espace de quelques lieuës. Voici comme la chose se passa. On mit dans differens postes consécutifs, des hommes avec de grandes lunettes d'approche & des signaux, dont le secret n'étoit connu que de celui qui mandoit la nouvelle, & de celui qui la recevoit. La distance des postes étoit réglée sur la portée des lunettes. Pendant que celui qui mandoit la nouvelle, arrangeoit au haut de son poste les signaux qui la dénotoient, celui du poste voisin l'apercevant avec sa lunette, arrangeoit les siens de la même maniere, & ainsi de suite jusqu'au dernier; en sorte que les signaux se trouvoient rangez, dans tous les postes presqu'au même tems. Mr. Amontons dedia à l'Academie, un Livre contenant

contenant des remarques & des expériences Physiques , sur les Clepsidres, les Baromètres, & les Hygromètres. Il avoit inventé une nouvelle Clepsidre , qui pouvoit servir sur mer sans aucun déréglement. Ayant été reçu dans l'Academie en 1699. il donna la Théorie mechnique des frottemens , de nouveaux Thermomètres, des Baromètres rectifiez , des Baromètres sans mercure, pour servir sur la mer. Il avoit un don singulier pour les expériences, & on le regardoit à l'Academie, comme un autre Mr. Mariotte , quoi qu'il ne fût encore qu'Eleve ; ce nom ne signifiant point une distinction de *merite* , mais seulement une différence d'ancienneté. Il est mort le 11. Octobre dernier , âgé de 42. ans. Il a laissé une fille qui n'a que huit mois. Pour les qualités du cœur, il avoit beaucoup de droiture & de simplicité, incapable de faire sa cour autrement que par son *merite* , & par consequent incapable de faire fortune.

Ces deux Discours furent suivis des applaudissemens , que Mr. de
Février 1706. ○

Fontenelle s'attire universellement de tout le monde , toutes les fois qu'il parle dans l'Academie.

Discours de Monsieur Varignon.

Mr. Varignon parla ensuite , & donna une nouvelle machine d'une grande utilité , pour s'assurer au juste des experiences qu'on fait en Physique , avec la machine du vuide. Car il arrive souvent que ces experiences , n'étant repetées qu'au hazard , faute de s'appercevoir des circonstances qu'on omet , on ne retrouve point ce que d'habiles Physiciens assurent qu'ils ont trouvé, & là-dessus on les accuse de faux, assez à la legere. Mr. Varignon avoit déjà remarqué en 1693. que dans les experiences de la machine du vuide , on ne pompoit qu'au hazard , & sans autre regle que celle de ses forces ; qu'on ne faisoit attention, ni au nombre des coups de pompe , ni à la capacité de la pompe & du balon , ni à l'espace que le piston parcourt dans la pompe , & que par consequent on ne pouvoit répondre en

aucune maniere, à quel point de rarefaction on avoit porté l'air de la machine Pneumatique, par rapport à l'air extérieur; d'où il arrive que les experiences qu'on a déjà faites, & celles qu'on fait encore tous les jours avec cette machine, perdent beaucoup de leur utilité, ce qui n'est pas un petit obstacle au progrès, que la Physique pourroit faire par ce moyen. C'est pourquoi dans les Memoires de 1693. Mr. Varignon donna une methode facile & generale, pour trouver au julte le rapport de l'air naturel à l'air rarefié, dans la machine du vuide, le rapport du recipient, ou Balon de cette machine à sa pompe, & le nombre des coups de pompe ou de piston, necessaires dans toutes les suppositions possibles de ces rapports.

Mais ce n'étoit pas encore assez, pour porter les choses le plus près qu'il est possible de la précision. Car les experiences se faisant en differens lieux & en differens tems, & par consequent dans des airs naturels tout differens, il ne suffit pas de connoître le rapport de l'air, qui

reste dans la machine , après certain nombre de coups de pompe , à l'air naturel & extérieur ; il faut encore connoître le rapport de l'air extérieur où l'on fait l'expérience , à l'air extérieur où on la repete ; l'opération ne pouvant être exacte , si l'on ne sçait précisément de combien l'air extérieur , où l'on repete l'expérience , est plus ou moins rarefié que celui où elle a été faite en premier lieu. Il faut donc en faisant quelque expérience avec la machine Pneumatique , pour qu'elle soit entierement utile dans la suite, qu'on ait un instrument , par le moyen duquel on puisse s'assurer de l'état , où se trouve pour lors l'air extérieur & naturel.

C'est ce que Mr. Varignon a trouvé. Cet instrument convient en quelque chose avec le Thermomètre de Florence. On n'en donne point ici la description , parce qu'on ne le sçauroit faire sans figure. Mr. Varignon l'appelle Manomètre , c'est à dire , instrument pour mesurer la rarefaction de l'air. En joignant donc l'usage de cet instru-

ment à la regle qu'il donna en 1693. on trouve par le moyen des deux ensemble , le rapport des rarefactions qu'on auroit données à l'air , dans une machine du vuide en un même lieu , en differens tems , ou dans différentes machines du vuide , en differens lieux , en même ou en differens tems. Par-là il expliqua comment on pourroit porter l'air d'une machine vuide , à Paris au même degré de rarefraction , qu'un autre l'auroit porté à Londres. Car premièrement sa regle de 1693. donnera le rapport de la rarefaction de l'air , de la machine de Londres , à celle de l'air extérieur de ce lieu , pour le tems où l'on faisoit l'expérience. Ensuite on trouvera avec son Manomètre , le rapport de la rarefaction de cet air extérieur de Londres , à celle de l'air extérieur de Paris , où l'on veut repeter l'expérience. Et enfin par la même regle de 1693. on connoitra le rapport de la rarefaction de l'air extérieur de Paris , à celle qu'il faut donner à l'air intérieur de la machine de Paris , pour le porter au même

degré de rarefaction , où se trouvoit celui de la Machine de Londres. Ainsi par la regle de 1693. & son Memoire, Mr. Varignon apprend à porter l'air de ces deux Machines , au même degré de rarefaction , & par consequent à repeter au juste dans la Machine de Paris, les experiences qui auroient été faites dans la Machine de Londres, pour ce qui depend de la rarefaction de l'air, que l'on avoit negligée jusques ici. Comme les regles de l'usage du Manomettre , suppose un calcul dont le commun des Auditeurs n'étoit pas capable , Mr. l'Abbé Bignon , President de l'Assemblée , pria Mr. Varignon de supprimer ce calcul, avertissant en même-tems, qu'il se trouveroit dans l'impression pour les autres. C'est ce qui obligea Mr. Varignon, d'énoncer seulement la regle en un Discours, qu'il ne m'a pas été facile de retenir. Cette regle, comme dit Mr. le President, sera infailliblement d'un grand secours dans la Physique, en rendant aussi juste qu'il est possible, l'usage d'une machine si féconde en experiences ,

des Sciences & des beaux Arts. 305
sur lesquelles on pourra désormais s'assurer ; puisqu'il ne s'en faudra plus que l'erreur inévitable du côté de la Machine , que les doigts des Hommes , ne peuvent jamais rendre aussi exacte que le Mathematicien la suppose : au lieu qu'auparavant outre ce défaut, les experiences n'étant faites qu'au hazard, pour ce qui regarde la rarefaction qu'on donnoit à l'air , ce qui est pourtant essentiel , elles perdoient la plus grande partie de leur mérite & de leur utilité.

Discours de Monsieur Tournefort.

Mr. Tournefort donna des Observations sur les maladies des plantes, qu'il rapporta à cinq principales causes. 1°. A la trop grande abondance du suc nourricier. 2°. Au défaut de ce même suc. 3°. Aux mauvaises qualités qu'il peut acquérir. 4°. A la distribution inégale qui s'en fait dans les différentes parties des plantes. 5°. A des accidens extérieurs qui les endommagent sensiblement.

La trop grande abondance du suc

nourricier , fait qu'il s'épanche hors de ses propres vaisseaux. Les Pins sont souvent attaqués de cette maladie , quand le suc résineux qui y est en trop grande abondance , est d'ailleurs assez fluide pour couler dans les tuyaux les plus superficiels du tronc , sans s'y épaisir , il fait crever l'écorce qui les enveloppe & s'épanche au dehors. C'est cette liqueur qu'on appelle Terébentine quand elle est fluide , & Galipot ou Baras, quand elle prend la consistance de Résine. Pour tirer des Pins une plus grande quantité de Terébentine , on en découvre le tronc à coups de hache. Au bout de deux ans l'arbre meurt , moins par la perte qu'il a faite de son suc nourricier, que par l'embarras qui survient dans la circulation de ce suc : ce qui peut arriver en deux manieres. 1°. Quand le Galipot en se durcissant vient à boucher les ouvertures, qui donnoient passage au suc à travers de l'écorce. 2°. Quand les tuyaux se resserrent , ou qu'il s'y fait des petits grumeaux de résine ; en sorte que le suc est obligé d'y séjourner

& de s'y épaissir. Car pour lors celui qui y monte des racines, trouvant le passage bouché, se répand dans les pores voisins, & s'imbibe jusque dans les trachées, où il intercepte le commerce de l'air, & fait cesser la circulation, de la même manière que dans les animaux qu'on étouffe. Cela n'arrive pas aux sapins, parce que le suc résineux y est moins abondant, & moins sujet à s'épaissir, & qu'outre cela les vaisseaux de l'écorce y sont plus grands. Ainsi le suc résineux dilatant ces vaisseaux, dans les endroits qui cèdent plus facilement, y forme des vessies grosses comme des noix, qu'on peut fort bien comparer à des varices. Elles sont remplies d'une excellente Terébentine, qui sent le Citron, comme le baume de Levant, & qu'on appelle Bijon dans les Alpes, & dans les Pirenées.

La trop grande abondance de la sève, produit souvent de grosses tumeurs, qui empêchent les arbres de profiter. Cela arrive sur tout en Provence aux arbres nains, à cause de la violence avec laquelle la sève

se porte , aux extremités des branches que l'on a taillées. On croit qu'en déchargeant beaucoup les arbres à haute tige , ils en rapporteront plus de fruit ; cependant il arrive tout le contraire : l'abondance de la sève ne faisant que pousser de nouvelles branches , au lieu de faire fleurir les vieilles ; mais les mains demangent aux Curieux aussi bien qu'aux Chirugiens.

Quand le suc nourricier vient à manquer , les plantes languissent , leurs feüilles se fannent & tombent hors de leurs saisons , les racines se carient , se chancissent & se remplissent d'un certain limon qui empêche la filtration des sucs. Mr. Tournefort donna des remedes pour tous ces accidens. Le fumier de Vache & de Cochon, arrête la carie comme le storax liquide arrête la gangrene des animaux. On emporte la chancissure en lavant bien les parties affectées avec de l'eau claire : & le terreau & la fiente de Pigeon remediend au limon qui causent des obstructions dans les racines.

Pour ce qui est des mauvaises

qualitez de la Sève , Mr. Tournefort s'est réservé d'en parler dans un *Traité d'Agriculture* raisonnée qu'il doit donner , & qui est déjà fort avancé. Il ne parla donc que du Vice qui rend les plantes stériles dans les meilleurs fonds. Les Lis par exemple fleurissent très-bien partout , & cependant ils ne portent pas des fruits. Pour en avoir il faut en couper les tiges lorsque les Fleurs commencent à se passer , & suspendre ces Tiges au plancher d'une Chambre un peu fraîche. C'est que le suc nourricier devenant trop gluant dans les racines, croupit dans les Tiges , sans pouvoir passer jusqu'aux Tuyaux de l'embryon ; & ce défaut est corrigé , quand la Tige est suspendue , par l'humidité de l'air qui rend plus fluide le suc qui y est resté. Il en est de même de plusieurs autres Plantes , que Mr. Tournefort rapporta.

La stérilité des Plantes ne vient pas toujours du vice de la Sève ; elle est quelquefois causée par la distribution imparfaite de ce suc. Il s'est vu un très-beau Pommier qui ne

fleurissoit point parce que la Sève se répandoit trop facilement dans les feüilles. On l'ébrancha pendant l'Été dans le dessein de l'arracher en Automne, mais il se mit à pousser des branches toutes chargées de boutons à fleur, qui donnerent même des avortons de fruits. Ce changement lui sauva la Vie, en lui redonnant sa fécondité. On est obligé par cette raison, dans certaines années, de faire manger aux Moutons les Bleds qui poussent trop de feüilles, afin de contraindre le suc nourricier de gonfler la Tige, & de l'élever en chalumeau. On tire aussi plus de fruits des Orangers & des Figuiers qui sont plantés dans de petites quaiſſes, parce qu'on empêche par-là que la Sève ne s'étende trop dans les racines.

Les accidens extérieurs qui causent des maladies aux Plantes, sont ordinairement, la grêle, la gélée, la moisissure, les Plantes qui naissent sur d'autres, les incisions que l'on fait aux Plantes.

La grêle en tombant sur les feüilles, en meurtrit les fibres & fait extra-

vaser la Sève , ce qui cause des tumeurs. L'impression n'est pas si forte quand la grêle est accompagnée de la pluie , parce que l'eau amollit les fibres & les deterge du suc nourricier qui commençoit à s'épancher.

La gelée fait perir les Plantes , principalement lors qu'elles sont mouillées , parce que l'eau qui s'est gelée dans leurs pores, les déchirent de la même maniere qu'elle fait casser les vaisseaux où elle est renfermée.

La moisissure, ainsi qu'on l'apperçoit à l'aide du Microscope , est un Parterre de Mousses & de Champignons dont l'humidité a fait éclore les graines. Les racines de ces petites Plantes dilatent les pores de l'écorce , où elles sont renfermées & les déchirent , ce qui cause en peu de tems la gangrene. Pour éviter ce mal il faut tenir les Serres bien sèches : & là-dessus Mr. Tournefort rapporta un moyen qu'a trouvé Mr. le premier Medecin , pour conserver pendant les Hivers les plus rudes, les Plantes mêmes qui viennent des Pais brûlez : c'est de les enfer-

mer dans des boëtes vitrées , qu'on ouvre le jour , quand le Soleil est dans sa force , pour y renouveler l'air , & qu'on garnit par en bas de gros fumier.

Outre les Mousses qui forment la moisissure , il y a d'autres Plantes qu'on appelle Parasites avec raison , parce qu'elles vivent aux dépens des autres. Telles sont le Lierre , la Cuscute , le Gui , l'Hypociste &c.

Le Gui entre autres , est une plante d'un caractère bien singulier. On a beau la sèmer , elle ne leve point ; mais ses baïes s'attachent par leur glu à l'écorce des arbres , y poussent peu à peu de petites racines , qui se greffent si bien sur l'arbre où elles se sont attachées , qu'elles ne font plus qu'un même corps avec lui.

Il n'est pas aisé d'expliquer comment se forme l'Hypociste ; parce que cette Plante ne croît point sur les Tiges , mais sur les racines de certains arbuttes , qu'on nomme des *Cistus* , qui se plaisent dans les Landes les plus séches des Païs chauds. Il faut apparemment que les graines de l'Hypociste tombent à travers

des crevasses de la terre, qui dans ces lieux-là sont fort communes en été; & qu'elles s'attachent par leur glu à la racine du Ciste, dans l'écorce de laquelle elles poussent une racine qui fait un creux comme une pierre à caudere; car quand on en a détaché l'Hypociste, il ne reste que le trou où il s'étoit implanté. L'Hypociste est une plante haute d'environ quatre pouces, sans feuilles, & charnuës comme une asperge.

Mr. Tournefort parla ensuite des tumeurs qui viennent aux arbres par accident. Les piquûres des Insectes sont les causes les plus ordinaires de ces tumeurs. Ces petits animaux qui n'ont pas la force de bâtir leur nid comme font les Oyseaux, vont déposer leurs œufs dans les parties des Plantes qui les accommodent le mieux. Les Noix de galles, qui se forment sur les Chênes, ont été examinées avec tant de soin, qu'il semble qu'il n'y ait rien à ajouter. Mr. Tournefort s'étendit donc sur les autres productions de cette espèce. Ce qu'on appelle au Levant Pomme de Sauge, est une tumeur qui se for-

me par la piquûre d'un Insecte , sur de belles espèces de Sauge. Les Pommès ont neuf ou dix lignes de diamètre , & sont bonnes à manger. Elles ne croissent point dans le Jardin du Roi sur les mêmes espèces de Sauge que l'on y cultive ; parce que apparemment il n'y a point de nos Insectes qui prennent goût à les piquer , ou que la Séve n'est pas propre à ces sortes de productions.

Le Kermès ou graine d'Ecarlatte, parce qu'on s'en sert pour cette teinture , est formé par la piquûre d'une espèce de Punaise , attachée aux branches d'une sorte de Chêne verd, qui croît dans les Païs chauds. Cette tumeur se trouve vers la queuë des feüilles de cet Arbrisseau, en forme d'un petit grain d'un rouge très vif , où est enfermé l'œuf d'un ver blanc , qui dans la suite laisse échaper une petite Mouche. Les Cornets de Térébantine sont des Vessies remplies de Térébantine claire & odorante, toutes groüillantes de pucerons , qui sont éclos des œufs de certains Mouchérons qui piquent les Térébiates. Les Ru-

ches qui se trouvent sur les extremitez des branches de la *Picea*, sont aussi des effets de la piquûre des Mouchérons.

Il faut encore rapporter à la même cause la Caprification, dont les Anciens ont tant parlé, & qui n'est point imaginaire, comme le croient bien de gens. Mr. Tournefort l'a vû pratiquer dans les Isles de l'Archipel, & il en fit la Description tout au long.

Les Figuiers qui croissent dans ces Isles, produisent quantité de fruits, qui font une partie des richesses du País. Ces fruits ne sçauroient meurir d'eux-mêmes, il faut necessairement emprunter le secours des Mouchérons qui les piquent. Il y a deux sortes de Figuiers dans ce País, le sauvage, que les Latins ont appelé *Caprificus*, & le Domestique. Le sauvage produit successivement trois sortes de fruits. Les premiers paroissent au mois d'Août. Il s'y engendre de petits vers de la piquûre de certains Mouchérons, que l'on ne voit voltiger qu'au tour de ces arbres. Les seconds fruits se mon-

trent au mois de Septembre, & sont piquez dans le mois d'Octobre par les Moucherons qui sont sortis des premiers. Ils restent sur l'arbre jusqu'au mois de Mai, où la troisième espèce de fruit commence à pousser sur les même pieds de Figuier sauvage. Ces derniers fruits s'appellent sur les lieux *Orni*; ils sont plus gros que les autres, mais ils sont piquez de même par les Moucherons qui sortent des fruits précédens. Les Païsans observent avec soin la partie qu'on appelle l'œil de la figue, & connoissent par-là le tems que les piqueurs doivent sortir des Figues précédentes & piquer les derniers avec succès. Si ces deux conditions ne se rencontroient pas en même tems, ils perdroient leur recolte; ainsi ils ont soin d'y pourvoir. Ce n'est pas tout, ces trois sortes de fruits ne sont point bons à manger, ils sont destinez par l'Auteur de la nature, pour faire meurir ceux du Figuier domestique. Dans les mois de Juin & de Juillet, les Païsans prennent les *Orni* dans le tems que les Moucherons sont prêts d'en sor-

tir ; ils les enfilent dans des fetus , & les vont porter sur leurs Figuiers domestiques, à mesure qu'ils voyent que les figues sont en état d'être piquées par les Mouchérons des Orni. Il leur est de consequence de ne point faire en cela de contre-tems, car ils perdroient leurs Mouchérons ou leurs Figues. La piquûre de ces Mouchérons fait meurir les Figues Domestiques. Elles sont fort bonnes étant fraîches. Pour les sécher on les expose au Soleil , & on les passe au Four , afin de faire perir les œufs que les Mouchérons des Orni, y ont deposez. La chaleur du Four leur fait perdre tout leur bon goût. Ainsi, dira-t'on, voilà bien de la peine & du tems perdu pour n'avoir que de méchantes Figues. Mais il faut considerer que c'est une des principales nourritures des Païsans de l'Archipel , qu'ils ne tireroient pas le même avantage des espèces de Figuier qu'on élève en France & en Italie , parce que ceux-ci ne rapportent pas 25. livres de fruits, contre les autres 280. livres.

Il y a apparence que la piquûre

des vers contribuë à la maturité de ces fruits , ou en faisant extravaser le suc nourricier , ou en le faisant fermenter. Nous voyons que nos Figues en Provence & à Paris même, meurissent bien plutôt, si on pique leurs yeux avec une paille trempée dans l'huile d'Olive. Les Prunes & les Poires qui ont été piquées de quelque insecte , meurissent plutôt, & la chair qui est autour de la piquûre , est de meilleur goût que le reste.

Après les piquûres , Mr. Tournefort parla des blessures qu'on fait aux Plantes , ou pour les greffer , ou pour en tirer des Liqueurs utiles à la vie. Il prit pour exemple la maniere dont on tire le Mastic en Larmes dans l'Isle de Scio. Les Arbres qui fournissent cette Gomme, s'appellent Lantisques; il s'en trouve qui ne donnent presque rien ; ainsi les Païsans s'appliquent à provigner les Lentisques qui naturellement donnent beaucoup. On ne laboure guères la terre qui est sous ces Arbres , on se contente d'en arracher les herbes qui y naissent & de la balayer bien

proprement. On commence les incisions le premier jour d'Août, en coupant en travers avec de gros Couteaux, l'écorce des Troncs en plusieurs endroits: le suc distille par petites Larmes, qui tombant sur la terre, s'y durcissent en forme de petits grains. Vers la Saint Michel les mêmes incisions fournissent encore du Mastic, mais en moindre quantité.

On recueille dans la même Isle, la Terébentine, en coupant en travers avec une hâche, les trôncs des gros Terébintes. La Terébentine de Scio est la plus estimée. Enfin Mr. Tournefort expliqua les bosses qui naissent autour des greffes. Elles viennent de ce que les vaisseaux de la greffe, ne répondant pas bout à bout aux vaisseaux du sujet sur lequel on l'applique, il n'est pas possible que le suc nourricier les enfile en ligne droite. Les lèvres de l'écorce des arbres que l'on taille, se tuméfient d'abord par le suc nourricier, qui ne peut passer outre, à cause que l'extrémité des vaisseaux coupez, est pincée & comme caute-

risée par le ressort de l'air ; ce qui forme un bourlet qui s'étend insensiblement , de la circonférence vers le centre , par l'allongement des fibres. Celles du chicot ne pouvant s'allonger , se durcissent extrêmement, & forment les nœuds qui se trouvent dans le bois. On en voit sur tout dans les planches de sapin , qui s'en détachent comme une cheville que l'on chasse de son trou. Mr, l'Abbé Bignon dit , que les belles observations de Mr. Tournefort , faisoient desirer avec impatience les Relations de ses voyages , & qu'elles ne seroient pas si long - tems à paroître , sans le grand nombre de planches auxquelles il faut travailler.



ARTICLE XXV.

SUITE DE LA LETTRE DE
*Mr. de Woolheuse, Oculiste Anglois,
Gentilhomme du Roi d'Angleterre,
touchant la vertu des Cloportes.*

Après ce que nous avons dit dans le Journal précédent de l'usage des Cloportes, on conclura sans doute, qu'il est plus sûr & plus commode d'en venir à l'opération; mais, dit-on, *si l'opération en elle même n'est rien, la contrainte dans laquelle on vous tient pendant quelques jours après l'opération, a pour l'ordinaire des suites fâcheuses &c.* On parle d'un Confesseur de Religieuses qui en est mort: il est aisé de dissiper ces vaines frayeurs. Toute la contrainte ordinaire ne consiste en rien plus, que ce que les Medecins & les Chirurgiens ordonnent, aux gens blessés & attaquez de la fièvre; & même pour adoucir cette contrainte, on a inventé pour les malades delicats, qui ne sçauroient souffrir la contrainte, un *Clinedra*

ou maniere de Dossier fort commode ; car par ce moien ces malades sont ou à demi couchez , ou dans leur seant dans le lit, ou dans un fauteuil à ressort comme ils veulent. Mais il faut les preparer , & si le Confesseur en question étoit robuste & puissant , comme on le dit , il falloit d'autant plus l'avoir precautionné , tant par les seignées que par les vesicatoires, lavemens , purgations reiterées , & par la diete de plusieurs jours avant l'operation. Car au défaut de tout cela, il n'y a pas lieu de blâmer l'operation , mais l'Operateur , ou plutôt le malade , pour n'avoir pas suivi aveuglement les Ordonnances de son Oculiste, qui se trouve assez souvent trompé de ce côté-là , par ceux qu'il traite.

L'abbatement de la cataracte & la taille de la pierre, sont deux operations sujettes aux mêmes circonstances : un corps preparé fort soigneusement ne manque jamais d'être guéri , si l'une ou l'autre maladie est guerissable , mais une pierre peut être trop grosse , & une Cataracte trop inveterée & trop dure
pour

pour être guérie. J'en ai rencontré d'aussi dures que de véritables pierres. Blamera-t'on en ce cas l'Oculiste ou bien le Malade pour s'être négligé trop long-tems ?

Quant aux Cataractes qui remontent quelquefois (ce qui ne dépend pas toujours de l'Oculiste, mais plutôt du malade) ce n'est pas une affaire. On n'en voit pas une entre vint, qui ne tombe, au moins par le moyen d'un nouvel instrument appelé *compressor oculi*, après un certain tems, ses racines & vaisseaux nourriciers étant coupez & la nourriture lui manquant ; de sorte que par la *subsidence* de la Cataracte, la prunelle est découverte & le malade voit clair. Quelquefois néanmoins elle ne retombe qu'à la longueur du tems (peut-être dix ou douze mois après l'opération) ce qu'on doit attribuer soit à la reprise de ses racines & fibrilles, soit à quelques filets d'en bas qui peuvent avoir échappé la pointe de l'éguille. On se trouve obligé dans ces cas de revenir à l'opération jusqu'à deux ou trois fois, mais avec succès à la

fin. Les fièvres, l'hydropisie, & la pierre même ne reviennent - elles pas assez souvent? Doit-on pour cela blâmer l'Art de la Chirurgie?

On peut avec raison me demander combien il faut de tems à une Cataracte pour devenir tout à fait mûre & prête d'être abatuë. Je réponds qu'il est absolument impossible de former là-dessus une règle generale, tant à cause des différentes espèces des Cataractes, qu'à cause des diverses dispositions des Malades. J'ai abatu heureusement des Cataractes de six mois. J'en ai vû d'autres qui traînoient depuis un an jusqu'à sept, avant que d'être en état pour l'Operation. J'ai fait coucher avec l'éguille des Cataractes de naissance à des personnes âgées de 12 & de 15 ans, à Condé en Hainaut, & à Constance en basse Normandie, & je leur ai donné la vûë. J'ai réussi de même à un pauvre Vieillard âgé de de 82. ans à St. Germain en Laye, qui avoit été aveugle depuis 16 années. Et il est à remarquer que la longueur du tems ne nuit point du tout à la puissance de voir. Bien au

contraire , il semble que ce rideau conserve & garentit la vûë , comme un bijoux précieux, qui n'est pas plus usé pour avoir été bien enveloppé & gardé fort soigneusement pendant l'espace de plusieurs années.

L'Operation ne scauroit réussir que par hazard , s'il tremble de la main , & s'il se sert ordinairement de Lunettes pour lire, ou s'il ne voit distinctement que comme les Vieillards. De même s'il ne connoît pas à fond l'Anatomie de l'œil, avec la situation des Cataractes ; non plus que quand la Cataracte est de mauvaise pâte , dont il y a quatre espèces ordinaires , selon quelques Auteurs, outre les *Glaucomes*, les Cataractes à goutte serene, que des Anciens Auteurs François appellent Cataractes Mauroquines , & les Cataractes qui viennent des coups sur l'œil, ou de l'Apoplexie , de l'Epilepsie , & des mouvemens convulsifs qui sont toutes absolument incurables ; quant au rétablissement de la vûë ; quoi que les Charlatans & les Operateurs vulgaires , soit par ignorance , soit par malice , les prennent toutes in-

326 *Memoires pour l'Histoire*
differemment pour des Cataractes
bonnes & traitables.

Il faut rapporter ici les Cataractes qui ont été gâtées, & les prunelles des yeux *chiffonnées* & détruites par plusieurs sortes d'eaux, poudres, pommades, & d'autres remèdes topiques qu'on a introduit mal à propos dans les yeux; il y faut rapporter encore les bonnes espèces de Cataractes quand elles sont barrées & croisées de filets noirs, ou quand elles sont entrelassées, tramées & ourdies, comme des toiles d'araignée, au trou même de la prunelle; ce que les Sçavans Oculistes nomment Cataractes *blepharoides* ou ciliaires. Voila assez parlé des Cataractes incurables pour détromper le Public.

Quant à ce que quelques-uns m'objectent qu'on ne réussit pas à l'œil droit, à cause que l'Operateur travaille de la main gauche, c'est une erreur; car tout Operateur est ambidextre, au moins en fait d'Operations, & il n'y a ni droite ni gauche dans la nature, mais seulement ce que forme l'habitude jour-

nalieure. Au reste sans les frequentes Operations oculaires de la main droite, l'Oculiste travailleroit bien mieux de la main gauche que de la droite. La raison en est, que faisant toutes les actions ordinaires de la vie avec la main droite; cette main n'en devient que plus pesante, plus dure, plus rude, & bien moins capable d'un attouchement fin & d'un maniment subtil & insensible. Mais comme l'Oculiste se sert de la gauche seulement aux Operations curieuses de l'œil; cette main s'y fait & s'y accoûtume à la juste portée, à la legereté & delicateffe necessaires pour ces Operations.

Enfin le Chirurgien *Ophthalmique* ne réussira qu'à demi, s'il tâche de coucher la Cataracte prématurément avant son plein accroissement jusqu'à une certaine grosseur que le tems ne sçauroit bien déterminer, mais que l'on connoît à vûë d'œil par une longue pratique, & par quelques regles & observations, qui sont tenuës secrettes parmi les Maîtres de l'Art. On ne recouvrera pas non plus la vûë, si on se remuë

328 *Memoires pour l'Histoire*

dans le tems de l'Operation : car on peut par-là faire toucher & endommager le CrySTALLIN, déchirer la prunelle, rompre *les processus ciliaires*, & causer d'autres desordres irremediables, qu'il est impossible à l'Oculiste d'éviter tout habile qu'il soit. Il faut aussi durant quelques jours après l'Operation, se posséder en homme raisonnable, & être tranquille de corps & d'esprit. J'avois oublié de dire que le moindre mouvement, dans le tems de l'Operation, fait venir quelquefois une suffusion interne de sang, qui couvre la Cataracte, & empêche par-là l'Operateur d'achever son Operation.

A l'égard des Cataractes qui sont toujours molles, comme on le dit pag. 140. c'est une erreur populaire, de croire qu'on ne sçauroit réussir à les abatre ; car il n'y a aucune Cataracte d'une bonne espèce qui reste toujours molle, hormis la Cataracte laiteuse. Et Dieu - merci on a trouvé le moyen d'en venir fort bien à bout, comme il m'est arrivé fort souvent, & nommément l'année passée à l'égard d'une Religieuse

des Sciences & des beaux Arts. 329
aux *Gravelines Angloises* à Roüen,
qui en étoit borgne depuis sept ou
huit ans.

Mais comme je m'apperçois que
cette Lettre devient insensiblement
trop longue par l'abondance de la
matiere, je réserverai le reste à la
premiere occasion qu'on m'en don-
nera.

ARTICLE XXVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

LE Pere Jaques Marie Airoli Je-
suite Professeur de la Langue
Sainte au College Romain, ranime
par des exercices ingenieux, ce que
l'Etude des Langues Orientales a
de penible & d'ennuyeux ; tantôt
ce sont des Théses, tantôt ce sont
des espèces de Déclamations, où des
Ecoliers expliquent par des Dialo-
gues les difficultez de l'Ecriture
Sainte. Il a le premier introduit dans
les hautes Classes ce genre d'exerci-
ces, qui y réüffiront encore mieux,

330 *Memoires pour l' Histoire*
que dans les Classes d'Humanitez.
Ils instruiront les Spectateurs d'une
maniere agreable de ce que les Ac-
teurs auront appris; en sorte qu'il
fera difficile qu'ils l'oublient. Pour
les Theses dont l'usage est frequent
en Théologie & en Philosophie,
cet habile Professeur en a fait depuis
peu soutenir une d'un grand éclat
dediée au Pape sur les Septante Se-
maines de Daniel. On vend cette
Thèse sous ce titre.

*Synopsis Dissertationis Biblicæ in
LXX. Danielis hebdomadas Clemen-
ti XI. P. O. M. dicata. Romæ in Ty-
pographia Georgii Blachi calaturam
profitentis, & fusoriam Characterum
Latinorum & peregrinorum, in platea
Ecclesie Sancti Marci. 1705.*

Le Chanoine Taïa est Auteur de
deux Livres nouveaux.

*All' Eminentissimo & Reverendissimo
Sig. Cardinal Giudice Archivescovo di
Monreale, Vicerè di Sicilia, &c.*

*Lettera, è Poëtici componimenti in
ragguaglio, è in encomio della nuova
Ripa presso al Sepolcro de' Cesari in
Roma, ridotta per intendimento è per
ordine della Santità di N. Signore Papa*

Clemente XI. a foggia di sontuoso naturale nella Presidenza edilizia di Monsignor Nicolò Giudice Chierico di Camera, L'anno 1704. in folio. In Roma per il Zenobi Stampatore, è intagliatore di sua Santità, l'anno 1705.

A l'Eminentissime Cardinal Giudice Archevêque de Monreal & Viceroi de Sicile, Lettre & Poësies en forme de Relation & d'Eloge du nouveau Port de Rome, proche le Sepulcre des Cefars, embelly sur le dessein, & par l'ordre de Sa Sainteté le Pape Clement XI. d'un superbe Bassin par les soins de Monseigneur Nicolò Giudicò Clero de Chambre & Edile l'an 1704. A Rome chez Zenobi Graveur de sa Sainteté, l'année 1705. in folio.

All' Altezza Reale del Gran Duca Cosimo III. di Toscana.

Lettera in ragguaglio della solenne funzione Battesimale fatta dalla Santità di nostro Signore Papa Clemente XI. nella Sacrosanta Basilica Vaticana il giorno dodicesimo di Marzo dell'anno 1704. nella persona d'Angelo Visini, è di sua famiglia, Venuta dall'Ebraismo alla nostra Christiana Fede. In Roma per Gaetano Zenobi Stampatore è in-

332 *Memoires pour l'Histoire*

ragliatore di sua Santità, in 12.

A son Altesse Royale le Grand Duc de Toscane Cosme troisième.

Lettre contenant une Rélation du Baptême solennel d'Angelo Visini Vénitien & de toute sa famille, convertie du Judaïsme à la Religion Chrétienne, célébré dans l'Eglise de Saint Pierre, le douzième de Mars 1704. A Rome par Zenobi.

Vous sçavez que l'on excite par des prix les jeunes gens qui ont du talent pour la peinture, à soutenir la réputation de l'Ecole Romaine. L'Academie où se distribuent ces Prix, a pour Président le fameux Carlo Maratte; vous apprendrez ce qui s'est passé à la dernière distribution dans un Livre qui paroît.

Il Premio trà gli applausi del Campidoglio per l'Academia del disegno, celebrata il di 7. Maggio 1705. presidendo il Caval^{re}. Carlo Maratti celebre dipintore, descritto da Giuseppe Ghezzi pittore, e Secretario Academico, è dedicato dall'Academia alla Santità di N. S^{re} Clem. XI. Pont. O. M. In Roma nella nuova Stamparia di Gaetano Zenobi. In 4.

Concione, ò Orazione Italiana di Monsignor Gozzadin Secretario de' Brevi ad Principes di Nostro Signore è altre composizioni di varii autori.

Voici quelques Livres de piété nouveaux l'un desquels a pour Auteur un Prêtre de vôtre País, fort considéré en celui-ci.

Instruzione de gli oblighi del Christiano ridotta in brevi interrogazioni è risposte &c. del Reverendo D. Francesco de Kermasson Sacerdote Venetense, è Paroco di S. Luigi della nazione Francese. In Roma 1705. per il Rossi. In 4.

Instructions sur les obligations du Chrétien en forme de Catechisme, par Mr. de Kermasson Prêtre du Diocèse de Vannes & Curé de Saint Louis de la nation Française.

Meditazioni sopra gli Evangelii per le Domeniche di tutto l'anno del P. Ranieri Carsughi della Compagnia di Giesu. In Roma 1705. nella Stamparia d'Antonio di Rossi. In 12.

Meditazioni della Passione di N. S. G. Christo per li Venerdì di tutto l'anno del P. Ranieri Carsughi della Compagnia di Giesu. In Roma 1705. nella Stamparia d'Antonio di Rossi. In 12.

334 *Memoires pour l'Histoire*

Meditazioni dell' Eccellenze della Madonna Santissima per li Sabbati di tutto l'anno del P. Ranieri Carsughi della Compagnia di Giesu. In Roma 1705. nella Stamparia d'Antonio di Rossi. In 12.

Meditations du Pere Renier Carsughi sur les Evangiles des Dimanches.

Meditations du même sur la Passion, pour tous les Vendredis de l'année.

Meditations du même sur les Grandeurs de Nôtre Dame, pour tous les Samedis de l'année.

Il paroît une *Rélation du Voyage de Mr. de Tournon Legat à Latere & Visiteur Apostolique de la Chine & des Indes. Cette Rélation décrit la route du Legat depuis les Canaries jusqu'à Pondicheri sur la côte de Coromandel.*

Relazione del Viaggio delle Isole di Tenarif, nelle Canarie sino à Pondicheri nella costa di Coromandel di Monsignor Carlo Tomaso Mailard de Tournon Patriarcha di Antiochia, e Visitatore Apostolico colla facoltà di Legato à Latere à Regni della Cina, è delle Indie Orientali dedicata alla Santità di Nostro Signor Papa Clem. XI. dal

des Sciences & des beaux Arts. 335
*Procuratore delle Missioni Apostoliche
Romane nella Cina. In Roma 1705.
per il Zenobio, in 12.*

Il va paroître une autre *Rélation*
du même Voyage contenuë dans
une *Lettre* du Docteur *Borghese*
Medecin du Legat écrite à Mr. *Cres-*
cimbene, qui l'a traduite du Latin
en Italien.

Lettera scritta da Pondisceri à 10.
di Febraio 1704. dal Dottore Giouanni
Borghesi Medico della Missione, spedita
dalla Cina alla Santità di N. S. Papa
Clemente X I. nella quale si conten-
gono oltre a un pieno racconto del
Viaggio da Roma alle coste delle Indie
Orientali, Varie nuove osservazioni
Mediche, Anatomiche, Botaniche, na-
turali, ed altri generi, è trasportata dal
Manuscritto Latino in lingua Toscana
da Gio : Mavo di Crescimbeni Custode
d'Arcadia è Academico assordito. In
Roma 1705. per Zenobi Stampatore è
Intagliatore di sua Santità, in 12.

D'ANGLETERRE.

Le Docteur *Halley* si connu par
ses *Observations sur les Vents*, dont

336 *Memoires pour l'Histoire*

il a presque réduit les mouvemens à un Systeme regulier , a travaillé avec le même succès sur les Comètes ; son Ouvrage est inferé dans les Transactions Philosophiques du mois de Mars 1705. sous ce Titre : *Astronomia Cometica Synopsis , Autore Edmundo Hallei Geometriae Professore Savilliano.*

L'Auteur du *Tale of a tub* est connu , c'est Mr. Swif Ministre de l'Eglise Anglicane. Il n'est pas trop glorieux au Clergé de cette Eglise d'avoir donné à l'Angleterre un Rabelais aussi impie & aussi obscène que ce Medecin François ; de pareils Ministres ressemblent mal aux Apôtres. Un Laïque , Mr. Votton , n'a pû retenir son indignation , il la fait éclater dans la troisième Edition de ses *Reflexions sur la Science des Anciens & des Modernes* ; il répond aussi dans cette Edition aux Objections imprimées dans les *Oeuvres Posthumes du Chevalier Temple*. La dispute sur la préférence entre les Anciens & les Modernes , commencée en France dure encore en ce País.

On a fait une cinquième Edition du traité de l'Entendement Humain de Mr. Locke, d'un traité du même Auteur sur l'Education des Enfans ; ces Ouvrages n'ont pour but que d'établir la materialité de l'ame & l'irreligion. Leur grand débit n'étonnera point ceux qui connoissent l'état présent de l'Angleterre, & le progrès qu'y a fait l'a prétenduë reformation.

On a traduit en Latin l'Optique de Mr. Neuton. Vous sçavez qu'il est un des plus grands Mathematiciens du Monde.

Mr. Barnes qui a donné une si belle Edition d'Euripide vient d'en donner une des Poësies d'Anacreon. Le titre de cette Edition promet beaucoup.

Anacreontis Teii Poëmata Græco-Latina pristino nitore numerisque suis restituta, dimidiâ fere parte aucta studio Jos. Barnes.

Les Poësies d'Anacreon rétablies dans leur première pureté & dans le genre de Vers dont l'Auteur s'est servi, augmentées de plus de la moitié par les soins de Joseph Barnes, avec une traduction Latine.

Si Mr. Barnes tient ce qu'il promet les Henry Estiennes, & tant de fameux Critiques, qui ont travaillé sur Anacreon, ont bien perdu leur peine. Ce n'étoit qu'un Cadavre d'Anacreon qu'on admiroit, & Madame d'Acier, Mr. l'Abbé Regnier, Mr. de la Fosse, n'ont qu'à recommencer leurs Traductions; mais il est bon de ne pas croire legerement l'Editeur Anglois.

DE HOLLANDE.

Quoiqu'on ait tant parlé du Phœnix, on ne convient point sur la figure de ce bel Oiseau; aussi personne ne l'a-t'il vû. Mr. Texelius veut qu'on s'en rapporte aux Medailles. Son Livre est curieux, Van der Plaats Libraire d'Amsterdam le débite.

Phœnix sive fictæ illius avis Descriptio symbolica, variis numismatibus aliisque figuris æneis illustrata; Auctore Petro Texelio, in 4°.

Mr. Baile va donner un nouveau Tome des Réponses aux Questions d'un Provincial; ou plutôt, sous ce

titre , sa propre défense contre Mrs. le Clerc, Bernard, & Jaquelot. Pourvû que la Religion ne soit point intéressée dans cette querelle , les Lecteurs ne travailleront pas à rétablir la paix entre ces Messieurs, sur tout entre les deux derniers & Mr. Baile.

Le troisiéme , quatriéme & cinquiéme Tome des Voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie de Hollande , paroissent depuis quelque tems chez Estienne Roger Libraire d'Amsterdam.

DE CAEN.

Mr. le Court Professeur Royal d'Anatomie a fait soutenir une Thèse, où il conclut que les hommes tirent leur origine d'un ver , ou plutôt d'un petit corps organisé , formé dès le commencement du monde , & qui se developpe dans la generation de chaque homme. C'est le dessein d'une Thèse soutenüe à Paris dont nous avons parlé ; les preuves sont un peu différentes ; les expressions de la Thèse de Paris sont plus ménagées.

DE ROUEN.

Il paroîtra bien-tôt une nouvelle Edition de Suetone imprimée chez Boulanger. Le Pere de Grainville n'a pû souffrir que la jeunesse qu'on élève dans les Colleges ignorât une partie de l'Histoire aussi nécessaire que la vie des douze Cefars. Les défauts de la plûpart de ces Maîtres du Monde peuvent servir à former les mœurs ; mais Suetone a fait de ces défauts des peintures trop grossieres. Le P. de Grainville a crû pouvoir retrancher les endroits où la pudeur n'étoit pas assez ménagée. Le Lecteur sera bien dédommagé de ce retranchement par des Notes courtes, mais curieuses, & par un indice Geographique. La connoissance des Medailles a été d'un grand secours au sçavant Auteur de ces Notes.

DE PARIS.

Le Parlement a supprimé un imprimé de peu de pages, qui pouſſoit trop loin le précepte de *la correction*

fraternelle. C'est un méchant Livre en tout sens ; Mr. le Curé de St. Sulpice l'a refuté avec beaucoup de solidité. Dans une Homélie que les premières Personnes du Roiaume ont ordonné d'imprimer.

La nouvelle Edition de St. Gregoire dûë aux soins des RR. PP. Benedictins paroît en quatre Tomes in folio , imprimée aux dépens de Claude Rigaud , ruë de la Harpe. Ces PP. entre lesquels les PP. de Sainte Marthe & Bessin tenoient le premier rang, ont revû les Ouvrages de ce Saint Pape sur des Manuscrits de Rome, de France, & d'Angleterre. La Methode qu'ils ont suivie dans les Préfaces , les Notes & les Tables , est la même qu'on a loüée dans les autres Editions des Peres , auxquelles la Congregation de Saint Maur a travaillé. Le Pere Bessin choisi pour travailler sur les Epîtres du Saint, les a rangées selon l'ordre des tems avec beaucoup de peine ; il rend raison de ses conjectures dans une Dissertation. Ce n'est pas le seul service qu'il a rendu aux Lecteurs : par le moyen d'une Table Geogra-

phique des Epîtres, il a séparé celles qui sont pour les Provinces suburbicaires, c'est-à-dire, pour l'Italie & les Isles Adjacentes, qui hors la Sardaigne n'avoient point d'autre Metropolitain que l'Evêque de Rome : ce qui sert à distinguer la forme du gouvernement Metropolitain des autres formes du gouvernement Ecclesiastique. Par le moyen de la même Table on voit de suite toutes les Lettres écrites pour chaque Province du monde Chrétien, & l'on peut lire de suite toutes les Lettres qui regardent une même affaire. Les nouvelles Notes sont, la plus part, du même Pere Bessin, aussi-bien que la Critique de celles qui avoient déjà paru dans l'Edition de Paris. Les Sçavans Editeurs apportent de nouvelles preuves pour maintenir St. Gregoire dans la possession des Dialogues. Ils réfutent aussi les Critiques, qui lui ont voulu ôter l'exposition sur le Cantique des Cantiques, & les six Livres sur le premier Livre des Rois ; ils avoient néanmoins que l'Abbé Claude disciple de St. Gregoire les a interposez

des Sciences & des beaux Arts. 343
en quelques endroits. Ce que leur Edition a de particulier, c'est le Commentaire entier de Paterius disciple de Saint Gregoire, sur l'Ancien & le Nouveau Testament, compilé mot à mot des Ouvrage de son Maître ; la seconde & la troisième partie de cette compilation paroît pour la premiere fois ; ce qui avoit paru sur le Nouveau Testament, sous le nom de Paterius, est du Moine Alulfe : les P. Benedictins l'ont aussi joint à leur quatrième Tome. Le public pouvoit croire qu'il ne manquoit rien aux Catalogues qu'on lui a donnez des Ouvrages de feu Mr. de Meaux ; Messieurs les Journalistes de Paris n'avoient rien oublié pour rendre parfait celui qu'ils ont donné dans leur Journal ; Le Bibliothecaire de feu Mr. de Meaux leur avoit donné des Memoires ; Nous avons de nôtre côté fait une recherche soigneuse ; Mr. Dupin dans son Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques auroit dû relever les fautes qui nous seroient échappées : Cependant nous en avons fait une qui nous est commune avec les Jour-

344 *Memoires pour l'Histoire*
nalistes de Paris & Mr. Dupin ne la
point relevée. Le Livre omis dans
tous les Catalogues des Ouvrages
de ce Sçavant Evêque est *La seconde*
Instruction Pastorale sur les Promesses
de J'esus-Christ à son Eglise, ou Réponses
aux Objections d'un Ministre contre la
premiere Instruction. A Paris, chez
Anisson, in 12. M D C C I. pages 402.
Sans l'aveu que nous faisons de nô-
tre faute, un *Saumaise futur* se croi-
roit en droit de traiter cet Ouvrage
de supposé. Est-il vrai-semblable,
diroit-il, que le Bibliothecaire de
Mr. de Meaux, que les Auteurs de
deux differens Journaux, que Mr.
Dupin ayent ignoré un Livre si ré-
cent du Prélat, dont il marquoient
avec soin tous les Ouvrages ? non,
cela n'est pas vrai-semblable ; mais
cela est vrai, & doit rendre les Cri-
tiques plus réservez à prononcer sur
les veritables Ouvrages des Au-
teurs Anciens omis dans des Cata-
logues faits de leur tems.

F I N.

T A B L E

Des Memoires pour l'Histoire des
Sciences & des beaux Arts, Mois
de Février 1706.

- ARTICLE XIII. **H**arangue faite au Roy
à Versailles le 3. Juin
1705. Par S. E. M. Le Cardinal de
Noailles. Pag. 181
- ART. XIV. Harangue faite au Roy à Ver-
sailles le 9. Septembre 1705. par Mr. l'Ar-
chevêque d'Alby. p. 188
- ART. XV. Histoire de l'Eglise par Mr. l'Abbé
Choisy, Tome troisième. p. 195
- ART. XVI. De ultimo Christi Paschate
& de prima Christianorum Pentecoste
Opusculum, Autore Joanne Vannio &c.
Opuscule du P. Jean François Vanni, sur
la dernière Pâque de Jesus-Christ, & la
première Pentecôte des Chrétiens &c.
pag. 215
- ART. XVII. Adriani Relandi Dissertatio
de Marmoribus Arabicis Puteolanis &
Numno Arabico Constantini Pogonati.
Dissertation d'Adrien Reland sur les In-
scriptions Arabes &c. p. 227
- ART. XVIII. Suite de la Pratique de la Me-
moire Artificielle, pour apprendre & pour
retenir la Chronologie, & l'Histoire, par
le P. Buffier. p. 233
- ART. XIX. Suite du Traité de l'Alkaest,

T A B L E.

- par le sieur Jean le Pelletier &c.* p. 239
- ART. XX. *Recueil de plusieurs Pieces d'Eloquence & de Poësie presentées à l'Academie, pour le Prix de l'année 1705.*
pag. 259
- ART. XXI. *Discours de Mr. De Messange sur trois Articles des Journaux de Trevoux, pour la défense de son nouveau Systeme du Monde &c.* p. 272
- ART. XXII. *Philosophia universalis, sive Commentarius in universam Aristotelis Philosophiam Auctore D. Joanne Du-Hamel &c. C'est-à-dire, Cours entier de Philosophie d'Aristote, par M. Jean Du-Hamel &c.* p. 276
- ART. XXIII. *Panegyrique de Sainte Ursule.* p. 285
- ART. XXIV. *Rélation de ce qui s'est passé à l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, le 14. Novembre 1705. par Mr. Blondel.* p. 288
- ART. XXV. *Suite de la Lettre de Mr. Woolheuse Oculiste Anglois, touchant la vertu des Cloportes.* p. 321
- ART. XXVI. *Nouvelles Literaires.* p. 329
- De Rome.* *ibid.*
- D'Angleterre.* p. 335
- De Hollande.* p. 338
- De Caën.* p. 339
- De Roën.* p. 340
- De Paris.* *ibid.*

Fin de la Table.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse
Serenissime Monseigneur Prince
Souverain de Dombes.*

Mars 1706.



A TREVoux,
Chez ETIENNE GANEAU
Libraire de Paris & Directeur de
l'Imprimerie de S. A. Serenissime
Monseigneur Prince Souverain de
Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be organized into several paragraphs or sections, but the specific words and sentences cannot be discerned.



MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1706.

ARTICLE XXVII.

THE DEUTCH POLITICKS
examined, or the danger of a de-
fensive war to the confederates.
London in the year 1705. *Examen*
de la Politique des Hollandois, ou le
danger d'une guerre défensive pour
les Alliez. A Londres 1705. in 4^o.
pp. 54.

LES Actes du Parlement
passez sous le Roi d'An-
gleterre Charles Second,
pour obliger les Libraires
de ne rien imprimer, qui n'eût été
approuvé par les Censeurs nommez
Mars 1706.

Q ij

par le Roi pour l'examen des Livres, étoient des Actes limitez à un certain temps. La liberté de publier ses pensées sans les assujétir au jugement de personne étoit trop précieuse à la Nation Angloise, pour obtenir d'elle qu'elle s'en dépouillât pour toujours. Ces Actes expirèrent sous le regne de Guillaume troisième, qui tenta inutilement de les faire renouveler. Ce n'étoit pas pour faire ses volontez que les Anglois l'avoient appelé à leur Couronne. Les Auteurs de la Révolution qui avoient plus de credit que lui dans le Parlement étoient personnes qui respectoient les principes de Milton, & persuadées qu'on ne pouvoit trop affoiblir la prérogative Roiale. Une de ses maximes étoit de ne point gêner les Auteurs ni les Libraires. Il y a peu de personnes qui n'ayent lû la Lettre de cet Apologiste de Cromwel, dans laquelle il se montre de si mauvaise humeur, contre ceux qui entreprennent trop sur la liberté de la Presse.

La discontinuation des Actes du Parlement qui bornoient cette li-
Mars 1706.

berté , a mis tous les Anglois en droit de faire imprimer leurs pensées & leurs sentimens tels qu'ils les ont produits. Leurs Ecrits ne sont sujets à aucun examen. Les Auteurs sont seulement obligez de répondre de leurs Livres , s'ils se trouvent condamnables; en cas qu'ils les ayent publiez assez grossierement pour pouvoir être convaincus juridiquement , que les Ouvrages condamnés sont sortis de leurs plumes. La chose n'est pas facile en Angleterre, puisque dans les procès criminels il est défendu aux Juges de se servir contre les accusez , des preuves qu'on pourroit tirer de la confrontation des Ecritures.

La facilité qu'ont les Auteurs de tout faire imprimer & d'éluder les accusations qu'on peut intenter contre eux à cet égard, a produit en Angleterre depuis dix ans une quantité infinie d'Ecrits libres & hardis sur les affaires de la Religion & de l'Etat. Les Auteurs des Ecrits politiques raisonnent quelquefois assez juste sur les interêts de leur país; quoique leurs réflexions soient sou-

vent fort opposées à la conduite du gouvernement. Voici un de ces Ecrits qui paroît sorti de main de maître , & qui peut servir à donner à connoître ce que pensent & ce que disent beaucoup d'Anglois sur les succès de la guerre présente, & l'estime qu'ils font des Alliez avec qui ils se sont liguez pour l'entreprendre. C'est ce même Ecrit qui fit tant de bruit en Angleterre il y a trois mois, & dont le Parlement voulut prendre connoissance durant ses précédentes sessions.

Son Auteur prétend que les Hollandois ne sont pas fâchez de prolonger la guerre, & que c'est par une faute premeditée qu'au mois d'Août dernier, ils empêcherent l'armée des Alliez de defaire l'armée des Couronnes retranchée sur les bords de l'Ische dans le Brabant. Tout le monde se souvient encore que Mylord Marlborough arrivé en présence des retranchemens fit des efforts inutiles pour persuader aux Commissaires députez Hollandois de lui laisser tenter l'action.

Les Etats Generaux ne se repo-

sent pas si entierement sur les Generaux à qui ils confient la conduite de leurs troupes ; qu'ils ne les assujettissent à une déference sans reserve aux avis des Commissaires deputez qui sont toujours à la suite de leurs Armées. Nôtre Auteur se souleve avec beaucoup d'aigreur contre une politique si contraignante pour le Duc de Marlborough Generalissime des Armées de la Reine d'Angleterre & de celles des Provinces Unies. „ C'est, dit-il, trop „ exposer la cause commune que de „ revêtir du pouvoir de Commissaires „ deputez, des hommes qui in- „ timidez par leur peur naturelle, „ aveuglez par leur ignorance, sé- „ duits enfin par les impressions „ qu'ils peuvent recevoir de la malice d'autrui, ou de l'envie & du ressentiment des Officiers inferieurs, font perdre des occasions „ qu'il est presque impossible de recouvrer.

Les Hollandois, ajoûte nôtre Auteur, ne devoient pas au commencement de la Campagne faire de si sanglantes railleries du Prince de Ba-

de , quand ils avoient à tomber si-
tôt dans la même nonchalance
qu'ils ont reprochée à ce Prince
avec tant d'affectation. „ Si on vou-
„ loit dire , continue-t'il , que ces
„ Estampes diffamantes publiées
„ contre le Prince de Bade , n'ont
„ pas été faites par un ordre positif
„ des Etats Generaux , mais par un
„ mouvement du peuple qui seul en
„ doit répondre ; je tomberois bien
„ d'accord que leurs Hautes-Puif-
„ sances n'ont pas mis en œuvre les
„ Graveurs de ces Estampes qui
„ nous sont venuës de Hollande.
„ Ceux qui les ont faites ont travail-
„ lé de leur chef. Mais elles étoient
„ un effet de l'esprit general & des
„ sentimens unanimes des Provin-
„ ces Unies , où l'on étoit persuadé
„ que l'interêt de la Cause commu-
„ ne demandoit que les Alliez en
„ vinsent à une action décisive.
„ Puisque leurs Hautes - Puissances
„ n'ont puni aucun de ceux qui ont
„ eû part à la publication de ces
„ tailedouces outrageantes , leur
„ impunité est une preuve qu'elles
„ ont avoué cette Satyre. On peut

Mars 1706.

„ aujourd'hui la faire rejaillir sur
„ les Hollandois, qui auront moins
„ de prétexte pour s'en défendre,
„ que n'en eût le Prince Loüis.

Les Republiques de l'ancienne
Grèce, continue l'Auteur Anglois,
ne gênoient point leurs Generaux
avec de pareilles entraves. „ Elles
„ voyoient trop bien que des hom-
„ mes vieillis dans des professions
„ qui les ont engagez à tourner tou-
„ tes leurs pensées & à consommer
„ leur esprit en des speculations de
„ Metaphysique, ou qui n'ont pen-
„ sé qu'à se remplir de connoissan-
„ ces sur les secrets & les operations
„ de la nature ; enfin que des hom-
„ mes qui se sont addonnez aux bas
„ & mecaniques travaux de la main,
„ ou qui ont passé leur vie à appren-
„ dre à force de vendre & d'ache-
„ ter, toutes les petites finesses de la
„ boutique ; les Republiques de la
„ Grèce, dis-je, voyoient trop bien
„ que cette espèce d'hommes n'est
„ pas aussi propre à juger quand il
„ faut attaquer l'ennemi, & quand
„ il faut l'éviter, qu'un homme de
„ guerre qui s'est toujours mêlé du

„ métier & qui l'a fait avec hon-
 „ neur. Les Grecs n'ignoroient pas
 „ qu'il y a toujours une frayeur
 „ d'habitude & souvent naturelle,
 „ dans les hommes d'une profession
 „ sedentaire. Miltiade n'eût jamais
 „ gagné la bataille de Marathon, si
 „ les Atheniens avoient eû des Com-
 „ missaires députez à la suite de son
 „ armée. Ces Commissaires ne lui
 „ auroient jamais permis de la don-
 „ ner, ni d'exposer onze mille Grecs
 „ contre six cens mille Perfes.

Les Romains avoient la même
 confiance en leurs Generaux que les
 Grecs. Ils faisoient une réflexion
 que les Hollandois devroient faire.
 Si les Commissaires députez en sça-
 vent plus que le General, il faut
 leur donner l'armée à conduire. Si on
 croit le General plus habile qu'eux,
 les Commissaires ne doivent point
 avoir l'autorité de prononcer sur ses
 projets. Nôtre Auteur croit volon-
 tiers que les Hollandois n'ont tant
 de confiance en leurs Députez, que
 parce qu'ils sont plus dévoïez à
 leurs vûës particulieres, que ne le
 seroit un General. Ces vûës sont

fort opposées aux intérêts communs des Hauts Alliez, qui souffrent de la durée de la Guerre. „ L'inaction „ des armées ne sert qu'à donner à „ la France le loisir de respirer & le „ tems de reparer la perte de ses „ vieilles Troupes accoutumées à la „ Victoire, par les succès de tant „ d'années. Mylord Marlborough ne vouloit pas comme Miltiade attaquer avec une poignée de monde une armée capable de tarir les Rivières. Son projet, *que la folie, l'ignorance ou la frayeur des Commissaires députez* l'a empêché d'exécuter, étoit un peu moins temeraire.

- L'Anglois rapporte ensuite la Lettre que son Compatriote écrivit à cette occasion aux Etats Generaux, laquelle a été imprimée dans les Nouvelles publiques, & il censure aigrement un des Gazetiers de Londres pour avoir douté en quelque maniere de son authenticité lorsqu'il l'inséra dans son Journal. Cette Lettre est accompagnée des réflexions de l'Auteur de l'Écrit dont nous rapportons toujours les paroles autant que les bornes d'un Ex-

trait le peuvent permettre. Ces réflexions font voir la force & la solidité des raisons que Mylord Marlborough avoit d'attaquer l'armée de France dans ses retranchemens, l'avantage immense qui seroit revenu aux Alliez par un heureux succès ; que toutes les apparences le promettoient, & que si même on avoit été repoussé, la disgrâce auroit été legere & sans des consequences trop fâcheuses. Il prend de-là l'occasion d'exagerer le tort qu'eurent les Hollandois de s'opposer à l'execution de l'entreprise, dans le moment que l'armée des Alliez déjà arrivée en vûë des retranchemens de ses Ennemis, alloit marcher à eux ; „ Ce fut „ par leur faute, dit-il, que cette „ fameuse expedition aboutit comme celle d'un Empereur Romain, „ à ramasser des coquillages sur le „ bord de la Mer, pour les faire „ porter en triomphe comme les „ dépouilles de ses Ennemis... Louvain ne fut pas pris & tous les exploits d'une Armée composée de „ près de cent mille hommes se bornèrent à prendre Leuye, foible &

Mars 1706.

„ petite place défenduë par une gar-
„ nison de quatre cens hommes.

L'endroit où l'Auteur apostrophe les Hollandois n'est pas le moins curieux du Livre. „ Nous prions,
„ dit-il, les Etats Generaux de faire réflexion quelle seroit depuis
„ long tems leur condition, si l'argent & les armes de l'Angleterre
„ ne les avoient garantis de la mauvaise volonté & des entreprises de
„ la France, qui les assiege de tous côtez. Je ne veux point parler du
„ sang que nous avons versé, ni des tresors que nous avons dissipé
„ pour le maintien de la cause commune dans le cours de la dernière
„ Guerre. La plus grande partie de ces tresors néanmoins est tombée
„ entre les mains des sujets des Etats Generaux sans que jamais il en
„ soit retourné un sol dans nôtre Pais. Cependant l'Angleterre dont
„ les armes & l'argent ont brisé le joug que la France vouloit faire
„ porter à l'Europe ne couroit qu'un danger fort éloigné & qui n'é-
„ toit pas même insurmontable, supposé que la France eut réüssi dans
Mars 1706.

» les desseins. Mais je me borne à la
» guerre presente. Que les Etats
» Generaux se ressouviennent de
» ces Memoires plaintifs qu'ils ont
» présenté au Roi Guillaume & à la
» Reine regnante. Qu'ils me ré-
» pondent s'ils n'auroient pas con-
» senti alors que leurs Commissaires
» députez ne fissent pas la loi à nos
» Generaux, de maniere que ceux-
» ci n'en portassent que le titre sans
» en avoir l'autorité, ainsi que les
» Ecoliers portent des noms de dig-
» nitez dans leurs Classes. Y avoit-
» il condition que les Hollandois
» n'eussent agréeé alors pour nous
» engager à les retirer d'entre les
» griffes du Lion? Je pourrois peut-
» être les presser davantage sur un
» point encore plus essentiel & qui
» n'a jamais été détruit par ceux de
» nos Compatriotes qui ont été plus
» ardens à nous engager dans la guer-
» re presente. Que les Etats confi-
» dérent donc, s'il n'auroit pas été
» au pouvoir de l'Angleterre de de-
» meurer neutre, & d'enter en guer-
» re seulement, pour ainsi dire,
» comme Croupiers. Qu'ils exami-

„ nent si nous ne pouvions pas
„ restant en paix avec la France nous
„ contenter de leur prêter quelques
„ troupes & quelque argent pour
„ débattre leur querelle. En nous
„ tenant dans cette situation nous
„ conservions la liberté du commer-
„ ce qui auroit valu des millions à
„ l'Angleterre. Nous nous fussions
„ rendus les maîtres du commerce
„ d'Espagne qui enrichissant neces-
„ sairement nôtre país, nous auroit
„ mis en état de nous défendre seuls
„ contre tout le reste de l'Europe.
„ Que les Etats Generaux considé-
„ rent encore s'ils n'auroient pas
„ consenti alors, vû la déplorable
„ condition où ils étoient réduits,
„ que les Anglois qui sont des Insu-
„ laires dont les forces doivent con-
„ sister dans leurs flottes, se char-
„ geassent seulement de faire la
„ guerre par mer. Quels avantages
„ l'Angleterre n'auroit elle pas re-
„ tirez de cette convention ; puis-
„ que toute sa dépense auroit été
„ employée à augmenter & à faire
„ fleurir sa marine, qui fait sa dé-
„ fense naturelle. Nôtre peuple n'eût

„ appris que la guerre de mer , au
„ lieu qu'il s'instruit aujourd'hui
„ dans la guerre de terre , science
„ où il n'est ni necessaire ni même à
„ propos pour nôtre sureté qu'il
„ devienne si habile. Nous fussions
„ devenus les maîtres de la Mer , &
„ par consequent du commerce.
„ Tout l'argent qui a déjà été transf-
„ porté hors de l'Isle n'auroit fait
„ qu'y circuler , & y contribuer à
„ la richesse & au bonheur de la na-
„ tion. Enfin si nous avions bien
„ voulu agréer de faire passer la
„ Mer à des troupes de terre pour
„ mettre la Republique de Hollan-
„ de en sureté, leurs Hautes-Puissan-
„ ces qui étoient alors sans ressour-
„ ce , n'auroient pas disputé appa-
„ remment sur les conditions de ce
„ secours. Nous pouvions leur pro-
„ poser de se charger de la subsis-
„ tance de nos troupes , qui ne de-
„ voient passer la Mer que sur leurs
„ instances , & pour combattre dans
„ leur querelle , à condition que la
„ Republique se seroit remboursée
„ de la dépense qu'elle auroit faite
„ pour la subsistance de ces troupes.

Mars 1706.

„ en denrées & en manufactures
„ d'Angleterre. Cela nous auroit
„ épargné l'inconvenient d'envoïer
„ les sommes necessaires à leur sub-
„ sistance en lingots ou en argent
„ monnoïé ; transport qui doit en
„ quelque tems enrichir la Hollande
„ & appauvrir l'Angleterre, sur tout
„ quand la source de nôtre argent,
„ je veux dire le commerce d'Es-
„ pagne, est tarie pour nous.

„ Au lieu de ménager ces avanta-
„ ges que les Hollandois ne nous au-
„ roient pas disputez dans l'extremi-
„ té où ils étoient, nous avons dé-
„ claré la guerre à la France en nô-
„ tre nom, & par un excés de gene-
„ rosité, nous avons bien voulu
„ confier nôtre fortune au même
„ Vaisseau qui portoit la leur. Nous
„ nous sommes mis dans la necessité
„ d'envoyer nos hommes & nôtre
„ argent au-delà de la Mer pour le
„ service de la Cause commune &
„ pour les interêts de la Hollande.
„ Que les Etats Generaux fassent at-
„ tention si un procedé si definte-
„ ressé & si genereux devoit être re-
„ connu par un procedé si brutal.

Mars 1706.

„ Après que nous avons arraché le
„ glaive pendu sur leurs têtes , non-
„ seulement nôtre General est con-
„ trôlé & insulté par leurs Com-
„ missaires Deputez , mais les Hol-
„ landois tiennent une conduite pré-
„ judiciable à la Cause commune.
„ En vûë de continuer le profit
„ qu'ils font sur nos remises , les
„ Hollandois veulent faire durer la
„ guerre de gayeté de cœur , pour
„ perpetuer les dépenses dans les-
„ quelles nous nous sommes jettez
„ pour l'amour d'eux. Ne craignent-
„ ils pas que la Nation Angloise &
„ les Députez qui la representent
„ dans le Parlement , ne veüillent
„ pas souffrir un si grand affront pai-
„ siblement ? Qu'ils fassent atten-
„ tion aux sentimens élevez * d'un
„ Prince si illustre par sa valeur &
„ par sa conduite ; Prince qui se-
„ condé par la valeur sans égale de
„ nos troupes a porté à la France au
„ milieu de la rapidité des Victoires
„ de cette Couronne , le plus grand
„ coup qu'elle ait jamais reçu.

* *Mylord Marlborough.*

„ Quand par la trahison, la stupi-
„ dité, ou l'extravagance des Ale-
„ mans, aucune des mesures con-
„ certées pour rendre la Campagne
„ de 1705 aussi avantageuse aux Al-
„ liez que l'avoit été celle de 1704
„ n'avoit encore réussi; par la faute
„ de qui Mylord Marlborough fut-
„ il empêché de mettre fin à la guer-
„ re? Les Hollandois avoient été
„ laissez dans les Pays-bas pour y
„ faire tête aux Troupes de France
„ & les y retenir. Ils ne sçurent pas
„ défendre leur terrain. Hui fut
„ pris, Liège se rendit & Mr d'O-
„ verkerke se renferma dans son
„ Camp. On eût recours au Gene-
„ ral Anglois & aux Troupes de sa
„ nation. Il fallut les rappeler pour
„ faire face à un Ennemi à qui les
„ Hollandois ne pouvoient pas ré-
„ sister, & que les Anglois seuls
„ pouvoient combattre; on ampli-
„ fia le danger, & il fallut enfin que
„ Mylord Marlborough abandon-
„ nât tout pour revenir sur la Meuse.

La Lettre que les Commissaires
députez écrivirent aux Etats Ge-
neraux pour justifier le refus qu'ils

avoient fait de consentir à l'attaque des retranchemens des François, est ensuite rapportée & critiquée par l'Ecrivain Anglois. On n'a pas de peine à concevoir qu'il y employe les termes les plus hautains, & qu'il s'y sert des expressions les plus dures. Nous avons déjà vû qu'il n'étoit rien moins que prévenu en faveur de ces Messieurs. Il prétend que si les difficultez que les Hollandois trouvèrent dans l'attaque proposée par les Anglois y étoient un obstacle suffisant, il ne faut plus s'attendre désormais, que l'Armée des Alliez attaque jamais celle des Couronnes. On trouvera toujours d'aussi grandes difficultez toutes les fois qu'on voudra l'entreprendre. „ Les „ Commissaires députez, dit-il, ne „ veulent joüer qu'à jeu sûr : leur „ résolution est de ne rien hazarder, „ qu'ils ne rencontrent l'armée de „ France endormie, enyvrée, dis- „ persée, ou engagée dans des défi- „ lez ; fautes où les François ne tom- „ bent plus depuis le regne de Louïs „ quatorze. Les Hollandois doivent „ s'attendre de trouver toujours les

Mars 1706.

„ François retranchez quand ils se-
„ ront les plus foibles. Ils ne les trou-
„ veront en campagne que lors qu'ils
„ seront d'égale force. Alors le dan-
„ ger d'une action sera bien plus
„ grand pour les Alliez , que s'ils
„ avoient attaquez les François foi-
„ bles dans leurs retranchemens.

L'Auteur après avoir bien fait va-
loir , que les Alliez gaignoient tout
s'ils avoient forcé l'armée des Cou-
ronnes ; & qu'ils n'auroient perdu
que dix ou douze mille hommes,
s'ils avoient été repoussez , se mo-
que des difficultez prétenduës in-
surmontables , que les Hollandois
trouvèrent à le faire. Il prétend que
leur nonchalance & leurs vûës sont
d'autant plus odieuses, qu'elles peu-
vent avoir des suites funestes pour
la cause commune, quand elles don-
nent à la France le loisir de respirer,
& le tems de refermer la playe qu'
elle avoit reçûe à Hochstet. „ C'est,
„ dit-il , concourir aux vûës des
„ François, qui ont de bonnes rai-
„ sons pour éviter d'en venir pré-
„ sentement à une action décisive ;
„ le tems qu'ils gagnent leur sert à
Mars 1706.

„ aguerrire les nouveaux Soldats qu'
„ ils ont levez pour remplir la place
„ des vieux Soldats qu'ils perdirent
„ dans cette bataille. Les recrûes
„ Françoises seront aguerries dans
„ une Campagne ou deux , & ces
„ Troupes seront revenues de la ter-
„ reur panique que cette journée
„ avoit repandue sur la Nation. Les
„ moins éclairez doivent voir que la
„ même raison qui fait éviter les enga-
„ gemens aux François , doit les faire
„ chercher aux Alliez. Si les premiers
„ imitent la prudence de Fabius , qui
„ tâchoit de rassûrer les troupes Ro-
„ maines épouvantées par la perte de
„ tant de Batailles , avant de les com-
„ mettre ; les seconds doivent imiter
„ l'activité d'Annibal. „ Que diront
„ nos temporiseurs , *ajoute l'Auteur*
„ *Anglois* , quand les François ayant
„ repris haleine , & ayant rendu leurs
„ Troupes capables d'exécuter leurs
„ hardis desseins , s'en viendront
„ dans une autre Campagne inquié-
„ ter Messieurs les Députez , &
„ que sans aucun ménagement ils
„ attaqueront l'Armée à laquelle ils
„ donnent la loy , & qui pis est la

„ mettront en pièces. La Hollande
„ ne fera-t'elle pas alors dans un dan-
„ ger beaucoup plus grand ? ne lui
„ fera-t'il pas beaucoup plus diffici-
„ le de réparer la perte de ses Trou-
„ pes , quand elle sera poussée par
„ un Ennemi victorieux & actif ;
„ qu'il ne lui auroit été de réparer la
„ perte qu'on auroit pû souffrir , si
„ on avoit été repoussé à l'attaque
„ des retranchemens de l'Ische. Si
on en croit nôtre Auteur , la jalousie
des Officiers Generaux de l'Armée
Hollandoise ne contribua pas peu à
faire avorter les desseins de Mylord
Marlborough. Ils étoient fâchez
qu'il ne les eût pas consultez sur son
projet. Enfin , dit-il , de la maniere
dont les Hollandois font la guerre,
on ne sçauroit guere s'en promettre
une heureuse issue que par des mi-
racles semblables à celui de Hoch-
stet , & en cas que la Providence
veüille toûjours répandre l'esprit de
vertige sur les Armées de France.
Encore , ajoûte-t'il , *les decrets de la
Providence n'assujettissent pas nôtre li-
berté. Quand nous sommes obstinez à
nous perdre , c'est en vain que le Cie l*

*nous fait des graces ; Nous les refusons
toujours aveuglément.*

L'Auteur finit en menaçant d'une vive replique ceux qui auroient la hardiesse d'écrire contre son Ouvrage. Il avertit bien que ce n'est point faute de materiaux qu'il l'a fait si court.

On a joint à ce *Pamphlet* ou livret volant une lettre écrite à bord du vaisseau *Britannia* le 14. Août 1705, quand il étoit à l'ancre dans la Baye d'Altea. Cette lettre qui rend compte des projets de la Flotte Combinée nous apprend que le dessein de Mylord Peterborough qui la commandoit n'étoit pas d'abord d'aller en Catalogne comme il a fait depuis : son premier projet étoit d'aller à Nice, pour y débarquer les dix-neuf Bataillons & les treze cens Chevaux qui étoient à bord de la Flotte, & de courir ensuite les Côtes de Naples & de Sicile, pour y faire voir le prétendu Roi d'Espagne Charles trois. Ce projet ne fut changé en celui de faire une descente en Catalogne, que sur les vives instances des Peuples de la Plaine de
Mars 1706. de

des Sciences & des beaux Arts. 367
de Vic qui avoient déjà pris les armes. Celui qui a écrit cette Lettre se plaint tres-haut de la tiédeur des Portugais pour la cause commune : il n'épargne pas même le gouvernement d'Angleterre, qu'il accuse d'avoir laissé manquer à Mylord Peterborough des choses les plus nécessaires à l'exécution de son entreprise. Cet Ecrivain est censuré aigrement par nôtre Auteur. Il traite la Lettre de séditeuse ; & d'homme sans jugement, celui qui la inserée dans une des Gazettes de Londres appellée le Courier , en Anglois *Postman*. Le Gazettier est un François réfugié ; qualité qui n'impose guere en Angleterre.

ARTICLE XXVIII.

SUITE DE L'EXTRAIT
du troisiéme Tome de l'Histoire de
l'Eglise par Mr l'Abbé de Choisy.

Les malheurs qui affligérent l'Eglise & l'Etat après la mort de Théodose, furent causez par l'ambition des deux Gouverneurs qu'il
Mars 1706. R

avoit laissez à ses fils. Rufin à Arcadius, & Stilicon à Honorius. Rufin étant assassiné par le Chef des Goths Gainas, l'Eunuque Eutrope s'empara de l'esprit d'Arcadius & s'attira la jalousie & la haine des Grands. S'étant ainsi broüillé avec l'Imperatrice, elle le fit chasser du Palais, & craignant les suites de sa disgrâce il se réfugia dans la même Eglise à laquelle deux ans auparavant il avoit fait ôter le Droit d'asile. Le Patriarche reçût encore ce malheureux dans le Sanctuaire; les Soldats demandoient sa mort, le seul Patriarche le défendoit; mais étant sorti pour se sauver, il fut pris & ensuite condamné à mourir. L'Imperatrice eût toute l'authorité.

Porphyre Evêque de Gaza étant venu lui demander la démolition des Temples des Idoles qui subsistoient encore dans sa Ville, lui dit: *Travaillez pour Jesus-Christ, & il vous donnera un fils qui regnera après vous.* Etant accouchée elle l'envoia querir, & allant au devant de lui elle lui dit: *benissez moi mon Pere, & l'enfant que Dieu m'a donné par vos*
Mars 1706.

prières. Il dressa ensuite une Requête & la presenta à l'enfant : celui qui le portoit prit la Requête faisant baisser un peu la tête du Prince & disant tout haut: *Sa puissance accorde ce qu'on lui demande.* L'Imperatrice compta la chose à l'Empereur un jour qu'il étoit de bonne humeur, & il dit : il faut bien consentir à l'exécution du premier commandement que fait le Prince nôtre fils.

- Au sujet des Moines d'Egypte accusés d'Origenianisme par Theophile d'Alexandrie, & qui causerent une sorte de démêlé entre Saint Jean Chrysostome & S. Epiphane ; les Moines demanderent à celui-ci, pourquoi il les accusoit d'herésie sans en avoir les preuves? il répondit que des gens dignes de foi le lui avoient témoigné ; & nous, répliquèrent-ils, nous avons vû vos livres qu'on accusoit aussi, & nous les avons défendus : ces paroles defarmèrent S. Epiphane dont le cœur étoit plein de charité. En voici une autre marque : S. Hilarion mangeant à sa table & refusant un morceau de volaille, disoit : depuis que je porte l'habit.

370 *Memoires pour l'Histoire*
de Solitaire, je n'ai rien mangé qui
eût vie : & moi, repliqua le S. Evê-
que, depuis que je porte le même
habit, je n'ai jamais souffert que per-
sonne s'endormit ayant quelque
chose *sur le cœur contre moi*. Hilarion
trouva cette règle plus excellente
que la fienne ; mais on ne voit pas
comment S. Epiphane la pratiqua à
la rigueur dans l'occasion que Mr
l'Abbé de Choisy raconte à la page
precedente, quand S. Epiphane re-
fusa avec fermeté S. Jean Chryso-
stome qui le prioit de venir loger chez
lui. L'intention d'Epiphane étoit
sainte ; mais pouvoit-il présumer que
Chrysostome n'eût rien sur le cœur
contre lui. Pour Saint Chryso-
stome il succomba sous les intrigues de
Theophile d'Alexandrie qui le fit
déposer à Constantinople ; il fut exi-
lé, mais rappelé le même jour. Peu
de tems après prêchant contre les
jeux superstitieux que l'on celebrait
au tour d'une statuë de l'Imperatri-
ce, il fut exilé de nouveau & mou-
rut dans son exil, malgré les sollici-
tations du Pape Innocent & de l'Em-
pereur Honorius, dont on lui faisoit
Mars 1706.

.DOYI NAM

même un crime ; comme s'il eût animé les Puissances contre les Ordres de son Souverain.

- Cependant les deux Empereurs conspiroient à détruire les restes de l'Idolatrie ; il y avoit encore à Rome un Dragon de fonte ; il avoit dans la gueule une épée , qui par le moyen de quelques ressorts perçoit ceux qui s'approchoient dans sa caverne : un Saint Moine s'en étant approché & ayant évité adroitement le coup du ressort , renversa aisément l'Idole ; ce qui fut une grande victoire sur l'Idolatrie , dont le dragon étoit une espèce de trophée.

Dans la démolition des Temples à Gaza , il arriva une chose qui fut encore d'un plus grand éclat. Le Saint Evêque Porphyre en ayant fait détruire sept , délibéra sur celui de Marnas : lui & les fidèles prioient à ce sujet , lorsqu'un enfant de sept ans s'écria *qu'on abatte ce temple jusqu'aux fondemens*. La mere jura qu'il avoit parlé de lui-même. Le Saint voulut donner quelque argent à l'enfant , qui cria de nouveau *Gardez-vous bien, ma mere, de rien rece-*

voir, & ne vendez pas ainsi le don de JESUS-CHRIST. Le Temple fut abattu, & de ses ruines on bâtit la plus grande Eglise d'Asie.

Voici d'autres traits particuliers de ce Volume qui meritent d'être remarquez : Theodose le Jeune défendit les spectacles publics pour les jours de Dimanches & de Fêtes, fût-ce même le jour de la naissance de l'Empereur, s'exprimant ainsi dans l'Edit qu'il porta: *Qu'on sache qu'on ne nous plaît jamais d'avantage, que quand on révere la grandeur de Dieu.* Le zele de cet Empereur ne fut pas toujours accompagné de science : Un Moine à qui il avoit fait un refus eût l'insolence de l'excommunier; Theodose ne voulut point manger que le Moine n'eût levé l'excommunication, quoi qu'on pût représenter à l'Empereur sur la nullité de cette censure. Dans le Code appelé Theodosien, que fit publier cet Empereur, il est ordonné que les biens des Religieux morts, sans avoir d'heritiers, ou sans faire de Testament appartiendroient à l'Eglise.

Saint Germain Evêque d'Auxer-
Mars 1706.

re envoyé par le Pape pour prêcher la foy dans la grande Bretagne, en passant à Nanterre Bourgade près de Paris, s'y arrêta, & pendant une exhortation qu'il fit aux habitans, il crût voir briller quelque chose de céleste sur une jeune fille de sept ans qui étoit dans la foule : il lui demanda si elle ne vouloit pas consacrer à Dieu sa virginité ; & comme elle répondit qu'elle le desiroit ardemment, il lui donna sur le champ la benediction des Vierges : celle-ci étoit Geneviève, depuis la Sainte Patrone de Paris. Saint Germain arriva en la grande Bretagne lorsque les Bretons alloient donner une Bataille contre les Saxons, qui étoient venus dans leur Isle. Le Saint qui avoit été à l'armée, fait ranger les troupes & ordonne que tous crient par trois fois : *Alleluia* : ce bruit multiplié par les Echos fit croire aux Saxons que leurs ennemis étoient en trois fois plus grand nombre, ce qui les effraia & les détermina à fuir. Saint Germain fit 15 ou 16 ans

quelques Rebelles : Il en obtint ce qu'il voulut. L'Imperatrice Placide lui envoya même un grand Vase d'argent. Le Saint lui envoya de son côté un pain d'orge sur une assiette de bois : Placide fit enchasser l'assiette dans de l'or.

Un trait de Hunneric Arien Roi des Vandales marque bien toute sa cruelle bisarrerie. L'Empereur Zenon l'avoit envoyé prier d'épargner les Catholiques : le Tiran pour réponse fit passer les Ambassadeurs entre deux rangs de Catholiques, qu'on tourmentoit sur des roues, ou par le feu.

La pieté de l'Empereur Justinien parut avec éclat dans son Couronnement. Il vendit ce jour - là tous ses biens de patrimoine, les fit distribuer aux pauvres, commença à poursuivre vivement les Ariens, & défendit aux Evêques de venir à la Cour sans sa permission par écrit; parce qu'entre autres raisons, *Leur revenu destiné à l'entretien des Pauvres s'employe en voyages & en d'autres dépenses inutiles.* Justinien d'ailleurs aimait toujours les Sçavans, bien

Mars 1706.

que lui-même ne scût pas lire. Vers la fin de sa vie qui fut de 83. ans, à force de vouloir décider à son gré les points de Religion, il imagina une Hérésie qu'il vouloit faire valoir, quand il mourut. C'eût été un des plus grands Empereurs s'il avoit moins vécu.

Le Roi de France Clotaire fit comme Justinien du bien & du mal. Il fonda une Abbaye à Roüen qui est aujourd'hui Saint Oüen : mais il ordonna que les Eglises de son Roiaume lui donneroient la troisième partie de leur revenu. Le seul Injuriosus refusa de lui obéir, *Et le menaça de la colére de Saint Martin.* Le Roi en eût peur & ne passa point outre. Le Pape Vigile respectoit la puissance seculiere jusqu'à n'oser accorder le Pallium à Auxence Archevêque d'Arles sans l'agrément de l'Empereur d'Orient, jugeant que la fidelité qu'il devoit à ce Prince l'exigeoit ainsi : ce qui marque le droit que prétendoit encore avoir l'Empereur sur la Provence, bien que les Goths en fussent actuellement les maîtres.

Didier Evêque de Verdun, pour soulager son peuple obtint du Roi d'Austrasie Theodebert sept mille écus d'or, que les habitans firent valloir dans le commerce. Quand ils furent en état de les rendre, l'Evêque les reporta au Roi qui refusa de les réprendre, lui disant : *Nous sommes heureux tous deux, vous de m'avoir donné occasion de secourir les Pauvres, & moy de ne l'avoir pas manquée.*

Un Canon d'un Concile d'Orleans qui se tint vers ce tems-là est singulier : *Qu'il ne soit permis à qui que ce soit d'acheter l'Episcopat &c.*

On peut juger par ces traits particuliers, des autres qui sont répandus dans ce volume. Il est rempli de faits lesquels à cause de leur différence & de leur multiplicité, ne peuvent pas toujours être unis les uns aux autres par des liaisons qui servent à l'agrément d'une histoire particuliere. Ce qu'on trouve en elle-ci est exposé avec la netteté & la facilité avec laquelle Mr. l'Abbé de Choisy a accoutumé d'écrire. Les caracteres des Saints qui ont fait le principal ornement de l'Eglise y
Mars 1706.

sont bien ramassez , comme on le peut voir par ce que nous avons rapporté d'abord de Saint Jerôme & de Saint Ambroise. Les endroits qui peuvent être des sujets de dispute, par rapport aux prétentions des Puissances, y paroissent traitez d'une maniere à ménager les divers intérêts. On en peut juger par l'Histoire d'Apiarius Prêtre de Sicca en Afrique , qui regarde les appellations au Saint Siège.

Ayant été chassé par son Evêque pour ses mœurs , le Pape , dit-on ici , le fit rétablir par son Legat, qui protesta dans un Concile de deux cens Evêques de l'innocence d'Apiarius : celui-ci malgré cette protestation , pressé par les remords de sa conscience avoua ses crimes en plein Concile : surquoi les Evêques écrivirent au Pape qu'ils ne souffriroient plus que les Prêtres appellassent devant d'autres Evêques que ceux d'Afrique; une cause portée si loin ne pouvant être aussi bien examinée que sur les lieux. Ils assûrent encore , dit l'Auteur , qu'il est ridicule de croire que Dieu accorde à

Mars 1706. R vj

378' *Memoires pour l'Histoire*

un seul homme la grace de bien examiner une cause, & qu'il la refuse à une Assemblée de Prêtres & d'Evêque. On rapporte ici à ce sujet, que Saint Augustin ayant vû les veritables Manuscrits du Concile de Nicée, parla ainsi : Si un de mes Clercs retient une partie de son propre je le chasserai ; & il auroit beau naviger où il voudroit, je ne le recevrai jamais. Sur tout ceci Mr. l'Abbé de Choisy semble adopter la pensée du Cardinal Norris dans son Histoire du Pelagianisme, où il distingue les faits de discipline, & les dogmes de la foi. Les Africains étoient choquez des appels au Saint Siège pour ce qui regardoit la discipline, mais non pour ce qui regardoit le dogme. Aussi ne se plainquirent-ils point de l'appel de Celestius qui étoit tombé dans l'erreur. A cela se rapporte ce que marque Mr. l'Abbé de Choisy dans une autre affaire. Quand Eutiches eût été condamné par les Evêques d'Orient, il en appella au Pape Saint Leon ; il en écrivit en même tems à Saint Pierre Chrysologue Evêque de Ravenne, qui étoit la Ville Im-
Mars 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 379
periale de ce tems en Occident,
pour le faire parler en sa faveur :
mais le Saint lui répond en l'exhor-
tant de se soumettre à ce qui aura
été écrit par le venerable Pape de
Rome : car, ajoûte le pieux Evêque
de Ravenne , *Saint Pierre qui vit &*
préside dans son siège donne la vraye
foy à ceux qui la cherchent.. Quant à
nous l'affection que nous avons pour la
paix & pour la foy , ne nous permet pas
de juger les causes de la foy sans le
consentement de l'Evêque de Rome.



Mars 1706.

ARTICLE XXIX.

GÉORGII BAGLIVI

Opera omnia. Oeuvres de George Baglivi Professeur de Medecine dans le College Romain , de la Societé Roiale de Londres , & de l'Academie Imperiale Leopoldine, contenant tous ses Traitez de Medecine-pratique & d'Anatomie. Sixième Edition plus ample que la dernière d'Utrecht. A Lyon , & se vend à Paris chez Claude Rigaud , rue de la Harpe 1704. in 4°. pages 686.

IL est faux que ce ne soit ici qu'une copie de la dernière Edition des Ouvrages de Mr. Baglivi qu'on a publiée en Hollande ; c'est une Edition faite de concert avec l'Auteur , & qu'il a lui-même enrichie de plusieurs Additions & de quelques Dissertations nouvelles. Tant d'Editions multipliées en differens Païs marquent l'estime qu'à l'Europe entière pour ce fameux Medecin , qui dans un âge peu avancé (trente sept ans) est déjà regardé
Mars 1706.

comme le restaurateur de la véritable Médecine. Après avoir fait ses études à Naples il parcourut les Universitez d'Italie ; il trouva dans les unes une passion déréglée pour les nouveaux systêmes, & dans les autres un entêtement outré pour les vieilles opinions, & comprit que la plus longue vie ne suffiroit qu'à peine pour débrouïller ce cahos & pour prendre parti ; qu'il falloit, s'il vouloit arriver à la connoissance de la Médecine , chercher une voye plus courte , plus tranquille , plus sûre , étudier la nature , & se faire des principes de ses experiences : il reconnut bien tôt qu'en étudiant la nature il avoit étudié Hippocrate. Les Médecins vulgaires pleins d'idées Philosophiques meditent quand il faudroit agir ; ils se servent de l'imagination où les yeux suffiroient ; ils débitent leurs fictions plutôt que leurs observations ; & il n'est pas surprenant que travaillant sur l'homme tel qu'ils le figurent , ils parviennent assez rarement à guerir l'homme tel qu'il est. La Médecine , dit agreablement

Mars 1706.

382 *Memoires pour l'Histoire*
Mr. Baglivi, est fille du tems & non
de l'esprit ; il faut pour l'acquérir
moins de vivacité que de patience ;
elle ne doit point son origine à la
speculation , mais à la pratique ; des
disputes subtiles ne la perfectionne-
ront jamais, elles l'embroüilleront ;
la nature constante, même dans ses
changemens, suit des regles immua-
bles ; *les Aphorismes & les présages*
d'Hyppocrate montrent que de son
tems les Maladies n'étoient point
differentes de celles qui nous atta-
quent maintenant ; il faut donc pour
les guérir suivre une methode cons-
tante , dégagée de toutes les incer-
titudes de la Philosophie , & des ca-
prices de la mode , qui exerce son
empire sur les opinions autant pres-
que sur les habits : c'est en ob-
servant les maladies qu'il faut ap-
prendre à les guérir : c'est aussi la
methode que Mr. Baglivi enseigne
dans *sa Pratique de La Medecine di-*
visée en deux livres. Nous ne nous ar-
rêterons pas à donner un long Ex-
trait de cet Ouvrage qui paroît de-
puis dix ans. Les défauts de la prati-
que aujourd'hui la plus commune

Mars 1706.

y sont indiquez délicatement : On y découvre les obstacles qui empêchent les Medecins d'arriver à la perfection de leur Art. L'Auteur voudroit que des Histoires exactes de chaque maladie succedassent aux systêmes inutiles ; il fait entendre que la parfaite connoissance de la matiere subtile & de la matiere canelée ne peut servi raux malades de nôtre monde, & ne forme des Medecins que pour le monde de Descartes. Il a encore plus de mépris pour les distinctions Metaphysiques ; il paroît même craindre que les Operations Chimiques n'éloignent de la veritable Medecine , & qu'on ne compare mal à propos ce que le feu produit dans les fourneaux à ce qui se passe dans nôtre corps.

C'est par la dissection des animaux vivans , c'est par l'examen du cours de chaque maladie, qu'il veut qu'un Medecin s'instruise. Au reste ce n'est point ici un simple Traité methodique qui ne fournisse aux Lecteurs que des préceptes ; les exemples que ce Sçavant Auteur rapporte , sont choisis & montrent la veritable na-

ture des Maladies, qui pour être les plus ordinaires ne sont pas les plus connues. La malignité des fièvres, selon nôtre Auteur, vient presque toujours des mauvais Medecins & des remedes chauds ordonnez à contre-tems, plutôt que d'un venin qui corrompt les humeurs. Il faut avoüer qu'il paroît avoir varié sur la purgation au commencement des fièvres; il la condamne dans le Livre, il semble l'approuver dans les Additions: ce n'est pas qu'il retracete son premier sentiment, mais il le restreint, il l'explique, il parle de certaines fièvres mesenteriques causées par un mauvais chyle retenu dans les glandes du mesentere; il déclare que dans ces fièvres, plus communes à Rome qu'ailleurs, il se hâte de dégager le mesentere & de purger les humeurs peccantes, sans aucun égard aux jours critiques. C'est la même doctrine qu'il avoit déjà exposée dans sa réponse à une Lettre du Sçavant Mr. Andry. Nous n'avons garde d'entrer dans une dispute qui partage les plus fameux Medecins: nous souhaiterions seu-

Mars 1706.

lement que Mr. Baglivi par ces variations apparentes n'eût pas donné aux Medecins prévenus de chaque parti, l'occasion de s'autoriser de son suffrage, sans que les Medecins de bonne foy puissent se déterminer : les partisans de la purgation jugeront d'abord que les fièvres sont mesenteriques ; les ennemis de la purgation n'en voudront point reconnoître. Il nous paroît qu'il auroit pû s'expliquer davantage, & prévenir des objections assez naturelles : car si ce chyle imparfait, dira-t'on, est mêlé avec le sang, la purgation aura les mêmes inconveniens que dans les autres fièvres ; si le sang l'a déposé dans le mesentere, comment l'en chasser ? il n'est pas possible que les humeurs retournent par les mêmes voyes ; c'est le cas d'avoir recours aux alterants ; la saignée ne produiroit-elle pas l'effet qu'on souhaite ? elle rendroit le sang plus liquide & plus propre à entraîner les humeurs qui embarrassent le mesentere. Ce ne sont là que des doutes ; nous les proposons dans le seul dessein d'engager les maîtres

Mars 1706.

de l'art & sur tout l'Auteur à les éclaircir : nous recevrons leurs décisions avec une parfaite docilité. Venons à l'essay *sur le mouvement & les maladies des fibres* : ce n'est en effet que l'essay d'un Ouvrage complet sur cette matiere ; mais cet essay vaut mieux que beaucoup de Livres où les Auteurs ont mis la dernière main. Il commence par quelques reflexions sur la pratique ancienne & moderne. L'avis que l'Auteur inculque le plus, est celui de se servir de peu de remedes : il soutient que même dans les fièvres opiniâtres le regime suffit sans parties d'Apoticaire : il recommande aussi d'avoir presque autant d'égard à l'haleine du Malade qu'à son poux : une certaine puanteur cadavereuse est selon lui un signe infallible que la maladie est mortelle, comme le dégoût est la marque d'une maladie ou perilleuse ou longue. Il tombe insensiblement sur les loüanges d'Hippocrate, & avouë que quelques passages de cet oracle de la Medecine lui firent venir la pensée que les maladies étoient plutôt l'ef-

Mars 1706.

set du mauvais état des parties solides du corps, que de la corruption de ses parties liquides: il a suivi cette lumiere, & a fait à sa faveur des découvertes qui donnent aux principes de la Medecine plus de clarté, de brieveté, & de certitude; & qui la délivrent pour toujours de la servitude des autres sciences. Un Medecin pour devenir excellent n'a plus besoin que d'un sens droit, de quelques experiences Anatomiques, & d'une pratique soigneuse & attentive à tous les symptômes des maladies.

Mr. Baglivi montre d'abord que l'homme n'est composé que de vaisseaux préparez pour extraire & contenir certaines liqueurs, & de ces mêmes liqueurs contenuës dans leurs vaisseaux; ces vaisseaux se nomment fibres: il les distingue en fibres membraneuses & en fibres charnuës ou musculaires; les unes & les autres sont composées d'une infinité de fibrilles déliées, qui sont paralleles dans les fibres charnuës, & croisées dans les fibres membraneuses. Les fibres membraneuses

sont des productions des meninges, c'est-à-dire des envelopes du cerveau mal appellées par les Arabes *la dure mere & la pie mere*, qui s'étendant par leurs plis, leurs replis, & leurs entrelacemens forment les vaisseaux, les visceres, & generalement toutes les parties blanches. Pour les fibres charnuës qui composent les muscles, elles tirent leur origine de celles qui composent les tendons, & celles-là des os, qui ne sont autre choses que divers lits de fibres endurcies par les sels que le sang dépose dans les espaces qu'elles laissent vuides entre elles. Mr. Baglivi prouve sa nouvelle découverte sur la nature des os, par des experiences qui mettent la chose hors de doute : il rapporte divers exemples de maladies, où la trop grande abondance des sels arrêtez entre les fibres des os, les rend friables & cassans ; & d'autres maladies où la disette de ces mêmes sels ôte aux os toute leur dureté, & les rend plians & flexibles.

Comme le cœur est le principe prochain du mouvement des fibres

Mars 1706

charnuës ; la dure mere est le principe du mouvement des fibres membraneuses : ce n'est pas seulement par le sang que le cœur pousse dans les vaisseaux & qu'il agite d'un mouvement circulaire, qu'il remuë les muscles ; c'est encore par la pulsation continuelle & sensible que produit dans lui, & dans les parties qui lui sont jointes sa dilatation & sa contraction successive. De même la dure mere ne cause pas le mouvement des fibres qui naissent d'elle seulement, parce qu'elle y pousse le suc nerveux, mais encore par la pulsation qui est aussi sensible dans elle que dans le cœur, & qu'elle communique de son côté aux parties solides. Aussi Mr. Baglivi & M. Pacchioni, dont nous avons un traité si curieux *sur la Structure & l'usage des Meninges*, ont observé, que comme le cœur est composé de trois muscles, la dure mere est composée de trois rangs de fibres : elle embrasse tout le cerveau par sa substance ; & par un de ses deux premiers allongemens, elle le sépare du cervelet ; par l'autre elle le

Mars 1706.

partage en deux. C'est à cette division que l'Auteur attribue après Hippocrate ces maladies bizarres qui n'affligent qu'un seul côté du corps. N'y lui, ni son illustre Collegue n'ont jamais pû découvrir les nerfs qui reviennent, dit-on, de l'épine du dos dans les meninges: on les a feints pour expliquer la pulsation de la dure mere, qu'on n'osoit expliquer par le mouvement d'un petit nombre d'artères répandues dans cette membrane; car la pulsation est trop forte & trop universelle pour avoir une cause si foible. Mais pourquoi chercher ailleurs l'origine de ce mouvement, que dans le ressort naturel des fibres de la dure mere? Ce système si simple auroit conduit à la véritable idée que l'on doit avoir du corps humain: il faut le concevoir comme une pendule dont le mouvement commence & s'entretient par le ressort des parties solides de la machine: il est vrai que l'action des parties fluides sur les solides, la résistance des parties solides, & la force avec laquelle elles poussent les fluides determine,

Mars 1706. modifie,

modifie , augmente ou diminuë le mouvement ; mais enfin c'est du ressort des parties solides que dépend principalement le mouvement & la vie : ce qui est si vrai , que la vigueur du corps vient uniquement de la fermeté des fibres , comme l'Auteur la découvre par l'anatomie de divers animaux. Ce sçavant Medecin compare ensuite le mouvement de la dure mere & celui du cœur ; il oppose les facilitez que donne à l'action du cœur l'impulsion de l'air qu'on respire , la figure conique des vaisseaux , & la contraction des muscles , aux difficultez qui s'opposent à l'action de la dure mere , & prouve par cette comparaison, que le ressort de la dure mere est superieur à la force mouvante du cœur : il pousse même ses ingenieuses conjectures jusqu'à faire dépendre le mouvement du cœur du mouvement de la dure mere , & il rend cette opinion tres vrai-semblable : il propose avec plus de timidité une autre conjecture aussi ingenieuse.

Le suc nerveux est dans son cours

Mars 1706.

S

enveloppé de deux membranes qui sont des allongemens de la dure mere ; toutes les autres parties , les os même , ont une envelope membraneuse : Mr. Baglivi conjecture que ces membranes ont un usage plus considerable que celui de couvrir ces parties ; il croit que des deux membranes qui envelopent les nerfs l'une sert d'instrument à l'ame pour imprimer aux parties du corps les mouvemens qu'elle leur commande , & que l'autre mûë par l'impression qu'elle reçoit des objets , & qu'elle communique à la dure mere , est l'instrument des sensations.

Nous préfererions volontiers à cette conjecture le sentiment que l'Auteur suit ailleurs : * le cerveau , dit-il en cet endroit , est selon une opinion que la raison & l'experience favorisent , l'origine de toutes les parties du corps ; elles en naissent par differens tissus de fibres dures dans les os , molles par tout ailleurs , qui tantôt étendues , tantôt repliées , tantôt roulées ne composent , pour

* page 413.

ainfi dire , qu'une même toile dont les fils font autant de vaisseaux pleins de liqueurs, qui en font jouer les ressorts : le cerveau n'est lui même qu'un tissu délicat dont les fils expriment continuellement une rosée spiritueuse , qu'on ne peut mieux comparer qu'aux rayons de la lumière : c'est cette liqueur qu'on appelle esprits animaux : le cerveau mû par le ressort de la dure mere pousse selon la ligne la plus droite cette rosée dans les fibres , & détermine par là leurs mouvemens : la liqueur spiritueuse regorge quelquefois, quand un objet sensible agissant sur les fibres les presse , & ferme, ou du moins rétrécit le canal par où cette rosée merveilleuse couloit. Le flux de la liqueur spiritueuse déterminé plutôt d'un côté que d'un autre , est le moïen dont l'ame se sert pour commander aux parties du corps les mouvemens qu'elle veut ; son reflux est la cause des sensations. Cette idée des actions communes à l'ame & au corps n'est pas si différente de l'autre , qu'on ne puisse les concilier ; mais il est indifférent

pour la pratique, que l'on suive l'une plutôt que l'autre.

Voilà les principes du système de M. Baglivi : la dure mere tient selon lui la première place dans l'économie du corps Humain : le commun des Medecins ne la jugeoit propre qu'à couvrir le cerveau ; c'étoit lui donner une fonction assez inutile ; le crane est une enveloppe plus sûre. M. Baglivi en fait la partie dominante de la machine humaine.

De ces principes il tire pour la pratique d'importantes conclusions.

I. Quoy qu'il avouë, que l'alteration des liqueurs est la cause de certaines maladies, il assure que la plus part de celles dont on cherche la source dans les liqueurs corrompues, n'est qu'une suite nécessaire du mauvais état de quelque partie solide & sur tout de la dure mere.

II. L'Art du Medecin consiste donc à maintenir l'équilibre des solides entre eux & avec les liqueurs, & la regularité du mouvement vital, dont la moindre alteration trouble la santé.

Mars 1706.

III. C'est le rétablissement de cet équilibre qu'il doit avoir en vûë dans l'usage des remedes.

IV. Ainsi il ne doit se servir qu'avec une extrême précaution des remedes chauds & capables d'irriter; puisqu'il n'y a rien de si contraire à cet équilibre, que l'inflammation des parties solides, qui empêche le cours libre des liqueurs & l'harmonie des mouvemens de toute la machine.

V. Avec ces principes sans ébullitions ni fermentations on explique aisément les changemens divers, qui arrivent aux alimens par la seule difference de la structure & du ressort des vaisseaux, par la filtration, la separation, la précipitation des matieres broyées dans l'estomach, & l'on se convainc que c'est abuser de la credulité des malades, & s'abuser soy-même que d'attribuer les maladies à je ne sçai quels acides.

VI. C'est une erreur aussi préjudiciable aux malades, qu'ordinaire aux Medecins, que de se tromper à la cause des maladies; d'attribuer par exemple à des obstructions ima-

ginaires, ce qui n'est qu'une suite de la contraction excessive des fibres, & d'augmenter cette contraction par des remedes propres à dissoudre les humeurs qu'ils s'imaginent causer l'obstruction ; remedes qui par la même raison sont propres à dessécher, à resserrer, & même à enflammer les fibres. C'est par une erreur semblable, que des maux causez par le relâchement des fibres, sont attribuez à des causes fort différentes, d'où naissent des mécomptes toujours funestes aux malades.

VII. Le Sang demande aussi dans ce Systeme l'attention du Medecin : ce n'est pas seulement à nourrir les parties solides, à les arroser que Dieu l'a destiné ; il contribue beaucoup au mouvement vital, & la santé dépend absolument de sa quantité & de sa disposition : aussi ne faut-il pas le regarder comme une simple liqueur, mais comme un amas de parties solides, de souphres, de sels, d'alimens broyez & pulverisez qui nagent dans un menstree aqueux. Il contribue au

Mars 1706.

mouvement, premierement parce-
qu'en remplissant les vaisseaux, il
leur donne plus de poids & plus de
force pour résister à l'impression de
la dure mere : s'il est en trop petite
quantité ou trop dissout, l'effort de
la dure mere remuë avec trop de
violence les nerfs, & de là viennent
les convulsions, & la destruction des
organes : s'il est en trop grande
quantité il gonfle les vaisseaux, résis-
te trop au mouvement, & trouble
toute l'œconomie des fonctions vi-
tales. M. Baglivi dans une lettre à
M. Pascoli sur *l'Anatomie des fibres
& les maladies des parties solides*, qui
fut imprimée à Perouse en MDCC.
& qui peut passer pour la premiere
ébauche de son Ouvrage sur les fi-
bres, explique dans un plus grand
détail comment le sang contribue au
mouvement des muscles & des fi-
bres : cette lettre est dans le volume
dont nous donnons l'extrait après
*l'Essai des quatres livres sur le mouve-
ment & les maladies des fibres.*

VIII. C'est donc à entretenir la
quantité du sang dans une exacte
proportion avec les besoins du
Mars 1706.

corps, que consiste l'art de conserver sa santé : c'est-là un de ses premiers préceptes : en voicy deux autres qui sont encore les conséquences naturelles du Systeme de Mr. Baglivi : l'un de ne pas évaporer indiscrettement cette douce & subtile rosée que l'on appelle esprits, & qui n'est en effet qu'une liqueur déliée nécessaire pour humecter les fibres, dont le dessèchement est sur tout à craindre. L'autre précepte ordonne d'entretenir par l'exercice & par l'action le ressort des fibres que l'oïveté relâche. On peut sur ces trois règles établir le regime que doit suivre une personne qui aime la vie, & qui a soin de sa santé. Tout excès lui est défendu ; la nourriture doit être simple sans ragoûts, réglée par le besoin plutôt que par l'appetit ; l'usage du vin doit être extrêmement moderé, celui des liqueurs brulantes interdit absolument ; on doit éviter une application trop frequente & trop forte ; il ne faut pas moins éviter l'inaction : après tout tant de soins seront inutiles, si l'on ne retient ses passions dans de justes

Mars 1706.

bornes; leur fougue dérange plus que toute autre chose la machine humaine : il faut encore qu'on sçache se mettre à couvert des injures de l'air; le froid & le chaud excessifs quoique contraires ont la même malignité à l'égard des fibres, & les raccourcissent également.

IX. Ce n'est pas par des syrops, des potions même cordiales, qu'on rétablit l'équilibre, & qu'on rend aux corps leur état naturel: il faut agir alors comme on agit pour rendre l'équilibre aux machines; détourner les liqueurs du côté contraire à celui vers lequel elles coulent avec trop d'abondance; diminuer leur volume pour faciliter leur cours; se servir quelquefois de remèdes presque inconnus aux Medecins d'aujourd'hui, la musique, la danse, les exercices violens, la

- „ déclamation, la chasse, les pro-
- „ menades à pied, à cheval, en ca-
- „rosse, sur l'eau; retrancher ou
- „ ajouter aux heures du sommeil;
- „ changer les alimens & le régime
- „ accoutumé; prescrire en certaines
- „ occasions la plus grossiere nour-

„ riture ; faire changer d'air ; pro-
 „ curer au malade par des conver-
 „ sations agreables la gayeté de l'es-
 „ prit, lui ordonner les bains, les fo-
 „ mentations , les frictions; remedes
 „ d'un si grand usage du temps
 „ d'Hippocrate. La Medecine de-
 viendroit par-là plus agreable en
 devenant plus utile. M. Baglivi rap-
 porte divers exemples de malades
 qu'il a gueris par cette methode ;
 ce ne sera pas les malades qui empê-
 cheront qu'elle ne s'établisse.

X. Il ne faut pas dissimuler que
 tous les principes du Medecin Ro-
 main combattent les purgations
 prématurées & frequentes ; plein
 d'Hippocrate il paroît avoir eû en
 vûë de démontrer l'aphorisme si
 connu : *Multi mortui sunt quia purga-
 ti sunt ; Plusieurs sont morts parce qu'on
 les a purgez.* Il n'y a que les mala-
 dies causées par l'intemperance &
 la repletion , où la purgation soit
 necessaire , si l'on s'en tient précisé-
 ment à son systême. Il faut cepen-
 dant que la pratique lui ait appris à
 moderer cette averfion pour les
 purgatifs ; car dans sa Lettre à Mr.
 Mars 1706.

Andry, & dans ses Additions jointes à cette Edition, il permet de purger non seulement dans les fièvres limphatiques & mesenteriques ; mais, ce qui paroît plus contraire à sa doctrine, dans le commencement de la pleuresie, si les humeurs sont en fougue, pourvû qu'aucun symptôme ne menace d'une prochaine inflammation. Nous pensions qu'il n'y avoit point de pleuresie sans inflammation ; mais nous n'en sçavons pas tant que Mr. Baglivi : c'est à nos Sçavans Medecins à voir, si l'on doit s'en tenir à ses principes, ou à sa pratique. Il est vrai qu'il prévient en quelque façon les reproches sur cette contradiction : *C'est à Rome que j'écris, dit-il, où d'ordinaire les maladies viennent des humeurs épaissies & arrêtées dans les premieres voies.* Il faut encor remarquer, qu'à Rome on n'emploie guéres les purgatifs violens ; on n'y purge qu'avec des minoratifs.

XI. On conçoit les vapeurs comme une fumée qui s'éleve des intestins ou de l'estomach, quoi qu'il soit impossible que la fumée la plus

subtile s'ouvre un pareil chemin : le système dont nous parlons dissipe ces fumées & l'obscurité qu'elles répandoient sur la cause des vapeurs ; il prouve que l'irritation qui raccornit les fibres de l'estomach ou des intestins, peut communiquer la douleur jusqu'aux fibres de la tête.

X I I. Willis étoit surpris de n'avoir remarqué dans la dissection du cerveau de quelques insensez, aucune difference qu'on pût juger avoir causé leur folie : il devoit selon la réflexion judicieuse de nôtre sçavant Medecin examiner les meninges ; il les auroit trouvées flasques & relâchées dans les imbecilles , violemment tendues dans les fous furieux ; & c'est cette tension violente qui leur donne une force prodigieuse. Nous n'avons encore donné l'extrait que du premier Livre de *l'Essai sur les fibres, & de la Lettre à Mr. Pascoli* ; les Ouvrages suivans nous fourniront un extrait aussi curieux.

Quelque estimables que soient par eux-mêmes les Ouvrages d'un
Mars 1706.

des plus fameux Medccins de l'Europe , la Préface leur donne un nouveau prix: elle est d'un grand Maître, & le systême de M. Baglivi doit beaucoup à cet illustre ami de l'Auteur: il le met dans son plus beau jour, il l'arrange, il l'établit, il le défend, il en découvre les avantages & la supériorité sur tous les autres systêmes. Un homme capable de le penetrer, de l'exposer comme il le fait, étoit capable de l'inventer: son style noble & clair montre un écrivain maître de sa matiere, & fait connoître M. Hecquet Medecin de Paris. Il se propose une objection qui paroît considerable: Des personnes dignes de foi protestent qu'elles ont vû dans certains Cadavres le cerveau & les meninges petrifiées, sans qu'on eût remarqué avant la mort, & la dissection du sujet aucun effet de cette immobilité des meninges: il le faut avoïer, cette experience attaque directement le premier principe de Mr. Baglivi, & semble dégrader la dure mere de son empire sur tout le corps.

Mr. Hecquet répond que cet ar-
Mars 1706.

gument prouve contre tous les autres systemes , puisqu'il prouve qu'on peut vivre sans esprits animaux, qui ne se fabriquent que dans le cerveau , & que Mr. Baglivi en doit être moins embarrassé qu'un autre , lui qui enseigne nettement que le mouvement communiqué une fois par la dure mere aux fibres peut s'entretenir ensuite , du moins pour quelque tems, par le ressort particulier de chaque fibre. Ne pourroit-on pas dire que les parties du cerveau & des meninges ne s'étoient petrifiées que peu à peu & l'une après l'autre , leur parfaite petrification n'étoit pas peut-être encore achevée dans la dissection ; du moins elle pouvoit ne pas l'être avant la mort du sujet : enfin qui nous a dit qu'il n'avoit ressenti aucun effet de cet accident ? Les Lettres des plus illustres Medecins du monde ajoutées à la fin du volume, forment en faveur de l'Auteur un concert de loüanges qui ne sera pas suspect : ce sont des connoisseurs qui loüent leur Confrere. Nulle marque du vrai merite n'a manqué à Mr. Baglivi ;

Mars 1706.

l'envie a osé l'accuser d'avoir dérobé son système à Mr. Pacchioni autre celebre Medecin de Rome : une si fausse accusation est détruite sans ressource dans la Preface.

A R T I C L E X X X.

BULLE DE N. S. PERE LE PAPE
Clement XI.

NOS Memoires ont instruit le public de la naissance & des progrès du fameux Cas de conscience. On y a vû ce que les Ecrivains du party ont imaginé pour en soutenir la doctrine, & ce que de sçavans Evêques ont fait de leur côté pour en démontrer l'erreur. Il est juste que nous représentions maintenant dans son entier la pièce qui fait la décision du procès. C'est la Bulle publiée par nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. par laquelle il confirme & renouvelle les Constitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. ses prédecesseurs, en y ajoutant quelques déclarations necessaires à leur parfaite observation.

Mars 1706.

Quand cette derniere Constitution n'interesseroit pas autant qu'elle fait la Religion , qu'elle met à couvert des artifices & de la mauvaise foy des heretiques ; tout ce qui sort de la plume du sçavant Pape qui gouverne aujourd'hui l'Eglise a droit de trouver place dans les Memoires qui doivent servir à l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Nous avons crû devoir joindre à la Bulle du Pape, la Requête qu'ont presenté à la Congregation du Saint Office des Jansenistes de Flandres, pour arrêter , s'ils le pouvoient , la décision qui les menaçoit. Ils craignoient autant la Bulle, que tous les vrais Catholiques la souhaitoient ; & je ne sçai si l'allarme que l'attente de cette définition a jettée dans le party , n'est point une aussi bonne preuve de la necessité qu'il y avoit de la publier ; que la joye sincere qu'ont eû tous les fideles de la voir enfin arrivée. Sûrement tout Lecteur equitable jugera en lisant cette pièce qu'elle ne meritoit point d'autre réponse que celle que sa Sainte-

Mars 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 407
té à trouvé à propos d'y faire par la
publication de sa Bulle.

SANCTISSIMI DOMINI
Nostri D Clementis Divinâ Pro-
videntiâ Papæ XI. Confirmatio &
innovatio Constitutionum Inno-
centii Papæ X. & Alexandri Pa-
pæ VII. *Adversus Jansenianam ha-
resim editarum, cum nonnullis de-
clarationibus pro debita illarum ob-
servantia adjectis.*

CLEMENS *Episcopus servus servo-
rum Dei universis Christi Fidelibus sa-
lutem & Apostolicam benedictionem.*

Vineam Domini Sabaoth, quæ
est Catholica Ecclesia, pro commif-
so nobis divinitus Apostolicæ servi-
tutis munere custodire, atque ex-
colere omni studio atque indultriâ,
jugiter satagentes; ea quæ à Ro-
manis Pontificibus Prædecessoribus
nostris ad succrescentes in illâ per-
niciosarum novitatum vepres radi-
citùs evellendos, prudenti, salubri-
que consilio constituta esse noscun-
tur; ut quibuscunque Inimici ho-
minis molitionibus dejectis, firmiùs
Mars 1706.

semper, atque exactiùs observentur, Apostolici muniminis nostri præsidio libenter roboramus, atque alias desuper sollicitudinis, & providentiæ nostræ partes interponimus; sic ut omnibus maturæ considerationis trutinâ perpensis, ad fidèlem ac tutam Orthodoxæ veritatis custodiam, nec non Animarum pretioso Unigeniti Dei Filii Domini nostri Jesu Christi sanguine redemptarum salutem expedire in Domino arbitramur.

Sanè postquam fel. rec. Innocentius Papa X. Prædecessor noster per quandam suam desuper editam Constitutionem quinque famosas Propositiones ex libro Cornelii Jansenii Episcopi Iprensis, cui titulus, *Augustinus*, excerptas, Apostolici censurâ judicii ritè confixerat, rec. me. Alexander Papa VII. etiam prædecessor noster ad ejusmodi jam damnatos errores à Christi fidelium mentibus prorsùs abolendos, publicæque tranquillitatis perturbatorum subtili tectas calliditate machinationes penitùs evertendas, prædictam Innocentii prædecessoris

Mars 1706.

Constitutionem, toto illius inserto tenore, confirmavit, novarumque declarationum accessione constabilivit, suâ in id pariter editâ Constitutione tenoris qui sequitur: Alexander Episcopus &c. *Ad sanctam Beati Petri sedem &c.* Datum Romæ anno 1656. 7. Calend. Novembr.

Subinde verò, quò omnis Apostolicarum definitionum eludendarum aditus intercluderetur, memoratus Alexander Prædecessor, priscum Ecclesiæ morem sequutus, certam edidit Formulam ab omnibus Ecclesiastici ordinis, tam Sæcularibus, quam Regularibus personis subscribendam, per aliam suam hac in re promulgatam Constitutionem tenoris sequentis: Alexander Episcopus &c. *Regiminis Apostolici &c.* Datum Romæ 1664. 15. Cal. Mart.

Sic equidem causa finita est; non tamen sic, ut par erat, finitus est error Apostolico toties mucrone percussus: Neque enim defuere, nec adhuc desunt homines veritati non acquiescentes & nunquam Ecclesiæ contradicendi finem facientes, qui variis distinctionibus;

seu potiùs effugiis ad circumventionem erroris excogitatis, Ecclesiam ipsam turbare, eamque interminatis quæstionibus, quantum in ipsis est, involvere & implicare conantur; quodque deterius est, ipsamet Apostolicæ sedis decreta redarguendis eorum prævis sensibus condita, ac præsertim quasdam piæ memoriæ Clementis Papæ IX. die 19. Januarii 1669. ad quatuor Galliæ Episcopos, nec non binas similis memoriæ Innocentii Papæ XII. etiam prædecessorum nostrorum die 6. Februarii 1694. & die 24. Novembris 1696. ad Episcopos Belgii in forma Brevis respectivè datas litteras, in erroris sui patrocinium advocare, temerario planè ausu, non erubescunt; perinde ac si memoratus Clemens Prædecessor, qui eisdem suis litteris, se Innocentii X. & Alexandri VII. prædecessorum Constitutionibus supra dictis firmissimè inhærere, ac à dictis quatuor Episcopis veram & totalem obedientiam, adeoque Formulæ à præfato Alexandro prædecessore, sicut præmittitur, editæ sincerè per eos

Mars 1706.

des sciences & des beaux Arts. 411
Subscribi voluisse declaravit, aliquam in tam gravi negotio exceptionem seu restrictionem, quam nullam prorsus se unquam admisurum fuisse protestatus fuit, reipsa admisisset; dictus verò Innocentius XII prædecessor, dum sapienter, ac providè prædictas quinque propositiones ex memorato libro Jansenii excerptas in sensu obvio, quem ipsamet propositionum verba exhibent, ac præ se ferunt, damnatas esse pronunciavit, non de ipsomet obvio sensu, quem in Jansenii libro habent, quive ab eodem Jansenio intentus ac à præfatis Innocentio X. & Alexandro VII. prædecessoribus damnatus fuit, sed de alio quopiam diverso sensu cogitasset; dictasque Innocentii X. & Alexandri VII. prædecessorum Constitutiones temperare, restringere, aut alio quovis modo immutare voluisset iisdem ipsis litteris, quibus eas in suo robore fuisse, & esse, seque illis firmiter inhærere verbis apertissimis asserbat.

Præterea iidem inquieti homines sparsis undequaque scriptionibus
Mars 1706.

bus , ac libellis , exquisitâ ad fallendum arte compositis , non sine gravi Apostolicæ Sedis injuriâ , maximoque totius Ecclesiæ scandalo docere non sunt veriti : Ad obedientiam præfatis Apostolicis Constitutionibus debitam non requiri , ut quis prædicti Janseniani libri sensum in antedictis quinque propositionibus , sicut præmittitur , datum , interiùs ut hæreticum damnet ; sed satis esse , si eâ de re obsequiosum (ut ipsi vocant) silentium teneatur. Quæ quidem assertio , quam absurda sit , & animabus Fidelium perniciosa , satis apparet ; dum fallacis hujus doctrinæ pallio non deponitur error , sed absconditur ; vulnus tegitur , non curatur ; Ecclesiæ illuditur , non paretur ; & lata demum filiis inobedientiæ via sternitur ad fovendam silentio hæresim ; dum ipsam Jansenii doctrinam , quam ab Apostolicâ Sede damnatam Ecclesia Universalis exhorruit , adhuc interiùs abjicere & corde improbare detrectant.

Quinetiam eò impudentiæ nonnullos devenisse compertum est , ut
Mars 1706.

veluti naturalis honestatis nedum Christianæ sinceritatis obliti, asserere non dubitaverint, præfatæ formulæ à memorato Alexandro prædecessore præscriptæ subscribi licitè posse, etiam ab iis, qui interiùs non judicant, prædicto Jansenii libro doctrinam hæreticam contineri. Quasi verò contra quàm scriptum est: *Qui loquitur veritatem in corde suo. Et: Qui jurat proximo suo, & non decipit;* hujusmodi erroris Sectatoribus liceat Ecclesiam jurejurando decipere, simulque Apostolicæ Sedis providentiam fallere; dum ejusdem formulæ conceptis verbis loquuntur quod Ecclesia loquitur, quod tamen sentit ipsa, non sentiunt; seque parere Constitutionibus Apostolicis profitentur, quibus animo contradicunt.

Hinc est quod nos ad opportunum & efficax tam exitiali morbo, qui ut cancer serpit, & quotidie in deterius vergit, remedium adhibendum, non minùs demandatæ nobis omnium Ecclesiarum sollicitudinis debito, quam plurimorum Venerabilium Fratrum nostrorum diver-

Mars 1706.

farum partium, ac præsertim Regni Galliarum Episcoporum zelo, ac precibus excitati, ne hujusmodi pravi homines Catholicæ Ecclesiæ pacem subvertere impunè pergant, & simplicium ac pusillorum mentibus imponere, docentes quæ non oportet; neve ullus, apud eos quoque qui bonâ, ut aiunt, fide, ac falsis rumoribus decipi se fortasse patiuntur, de mente, ac sententiâ Apostolicæ Sedis ampliùs ambigendi superfit locus. Divino priùs, tam privatis nostris, quàm publicè indictis precibus, implorato præsidio, ac re maturè discussâ, de nonnullorum Venerabilium Fratrum nostrorum S. R. E. Cardinalium consilio, auditisque complurium in Sacrà Theologiâ Magistrorum suffragiis; primò quidem præinfertas Innocentii X. & Alexandri VII. prædecessorum Constitutiones, omniaque & singula in eis contenta auctoritate Apostolicâ tenore præsentium confirmamus, approbamus, & innovamus.

Ac insuper, ut quævis in posterum erroris occasio penitùs præci-

Mars 1706.

datur.

datur, atque omnes Catholicæ Ecclesiæ filii Ecclesiam ipsam audire, non tacendo solùm (nam & impii in tenebris conticescunt) sed & interiùs obsequendo, quæ vera est Orthodoxi hominis Obedientia, condiscant hac nostrâ perpetuò valiturâ Constitutione; Obedientiæ quæ præinsertis Apostolicis Constitutionibus debetur, obsequioso illo silentio minimè satis fieri; sed damnatum in quinque præfatis Propositionibus Janseniani libri sensum, quem illarum verba præ se ferunt, ut præfertur, ab omnibus Christi Fidelibus, ut hæreticum non ore solùm, sed & corde rejici ac damnari debere; nec aliâ mente, animo, aut credulitate supradictæ Formulæ subscribi licitè posse; ita ut qui secùs, aut contrâ, quoad hæc omnia, & singula, senserint, tenuerint, prædicaverint, verbo vel scripto docuerint, aut asseruerint, tanquam præfatarum Apostolicarum Constitutionum transgressores, omnibus & singulis illarum censuris, & pœnis omninò subjaceant, eâdem auctoritate Apostolicâ decernimus,

Mars 1706.

T

416 *Memoires pour l'Histoire*
declaramus, statuimus, & ordinamus.

Decernentes pariter easdem præsentas, & præinsertas litteras semper & perpetuò validas, & efficaces existere & fore, suosque plenarios & integros effectus sortiri & obtinere. Sicque per quoscunque Judices Ordinarios & Delegatos ubique judicari & definiri debere, sublatâ eis, & eorum cuilibet quâvis aliter judicandi & interpretandi facultate & autoritate; ac irritum & inane, si secus super his à quoquam quavis autoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari.

Quocircâ Venerabilibus Fratribus Archiepiscopis, & Episcopis, aliisque locorum Ordinariis, necnon hæreticæ pravitatis Inquisitoribus, & Judicibus Ecclesiasticis, ad quos pertinet, commitimus & mandamus, ut singuli in suis respectivè Diœcesibus, ac locis suæ jurisdictioni subiectis, ipsas præsentas litteras, & in eis contenta quæcunque exequantur, & executioni mandari, & observari ab omnibus curent, & inobedientes, & rebelles quoscun-

Mars 1706.

que per censuras & pœnas præfatas, aliaque juris, & facti remedia, appellatione post positâ, invocato etiam ad hoc, si opus fuerit, brachii sæcularis auxilio, omninò coërceant, & compellant.

Volumus autem ut earundem præsentium transumptis etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, & sigillo personæ in Dignitate constitutæ munitis eadem fides prorsùs adhibeatur, quæ ipsis Originalibus litteris adhiberetur, si forent exhibitæ, vel ostensæ.

Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam nostræ Confirmationis, Approbationis, Innovationis, Decreti, Declarationis, Statuti, & Ordinationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac Beatorum Petri & Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursum.

Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem anno Incarnationis Dominicæ millesimo septingentesimo quinto, decimo septimo Kalendas
Mars 1706. T ij

418 *Memoires pour l'Histoire*
das Auguſti. Pontificatus noſtri an-
no quinto.

I. Card. Prodatarius.

F. OLIVERIUS.

Viſa de Curiâ. C. A. FABRONUS.

Loco † Plumbi.

P. PORTA.

Regiſtrata in Secretaria Brevium.

ARTICLE XXXI.

C L E M E N T E V E S Q U E
Serviteur des Serviteurs de Dieu. A
tous Fideles Chrétiens Salut & Bene-
diction.

Nous attachant continuellement
avec toute l'application poſſible
& de toutes nos forces, comme nous
le devons par le miniſtere Apoſto-
lique que Dieu nous a confié, à gar-
der, & à cultiver la vigne du Sei-
gneur des Armées, c'eſt-à-dire, l'E-
gliſe Catholique; nous joignons vo-
lontiers nôtre authorité Apoſtoli-
que à celle des Pontifes Romains
nos prédeceſſeurs, & confirmons
ce qu'ils ont fait ſi ſagement & ſi uti-
Mars 1706.

lement pour arracher jusqu'à la racine les épines des nouveautez superstitieuses ; afin que leurs Ordonnances soient plus exactement observées, & que nous fassions échouer les entreprises de l'Homme Ennemi, & après avoir mûrement pesé toutes choses, nous employons nos soins & nôtre sollicitude comme nous le jugeons convenable selon l'esprit de Dieu, pour la conservation sûre & inviolable de la Verité Orthodoxe, & pour le salut des Ames rachetées par le pretieux Sang de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST Fils unique de Dieu.

Après qu'Innocent X. d'heureuse memoire nôtre prédecesseur eût censuré dans toutes les formes par un jugement Apostolique les cinq fameuses Propositions extraites du Livre de Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres, intitulé *Augustinus*, Alexandre VII, aussi nôtre Prédecesseur, pour effacer de l'esprit des Fideles ces erreurs déjà condamnées, & renverser entierement les projets artificieux des Perturbateurs du repos public, confirma cette

Mars 1706.

T iij

Constitution d'Innocent X. son Prédecesseur, l'insérant toute entiere dans la sienne, & y ajoûtant pour un plus grand affermissement de nouvelles Déclarations, par une Constitution qu'il fit pareillement sur cette matiere ; dont voici la teneur :

Alexandre VII. Evêque &c. La Providence Divine &c. donné à Rome le 16. Octobre 1656.

Depuis pour rendre inutiles tous les détours de ceux qui auroient voulu éluder cette décision, le même Alexandre VII. nôtre Prédecesseur, suivant en cela l'ancienne coûtume de l'Eglise, dressa un Formulaire dont il ordonna la souscription à tous les Ecclesiastiques tant Seculiers que Reguliers par une autre Constitution qu'il publia sur ce sujet, de là teneur qui suit :

Alexandre VII. Evêque &c. Le devoir du Gouvernement &c. Donné à Rome le 15. de Fevrier 1665.

Ainsi finit la cause ; mais l'erreur quoyque tant de fois frappée par le glaive Apostolique ne finit pas pour cela, comme elle le devoit ; car il s'est trouvé & il se trouve encore

Mars 1706.

des gens qui n'acquiesçant pas à la vérité, & ne cessant point de résister à l'Eglise, à la faveur de plusieurs distinctions, ou plutôt subterfuges qu'ils inventent pour surprendre, & pour insinuer l'erreur, troublent l'Eglise, & veulent autant qu'il est en eux l'engager, & l'embarrasser dans des questions sans fin : & ce qui est plus mauvais, par une entreprise toute temeraire, ils ont eû l'audace d'employer pour la défense de leurs erreurs les Decrets même émanez du Saint Siege Apostolique pour la condamnation de leurs mauvais sentimens ; Et principalement par un Bref de Clement IX. de pieuse memoire en date du 19. Janvier 1669. adressé à quatre Evêques de France, deux autres Brefs d'Innocent XII. de semblable memoire du 6. Fevrier 1694. & du 24. Novembre 1696. adressez aux Evêques de France : comme si Clement ci-dessus nommé nôtre Prédecesseur qui a déclaré par son dit Bref qu'il s'attachoit tres fortement aux Constitutions de ses Prédecesseurs Innocent X. & Alexandre VII.

Mars 1670.

T. iij

& qu'il vouloit que leſdits quatre Evêques ſ'y ſoumiſſent avec une vraie & totale obéiſſance, en ſignant ſincerement le Formulaire dudit Alexandre VII. ſon Prédeceſſeur, eût admis en effet quelque exception ou reſtriction dans une affaire ſi grave, dans le tems-même qu'il proteſtoit qu'il n'en auroit jamais admis aucune, & qu'Innocent XII. cy-deſſus nommé nôtre Prédeceſſeur, lors qu'il a prononcé avec beaucoup de ſageſſe & de précaution que les dites cinq Propoſitions extraites du Livre de Jansenius cy-deſſus nommé avoient été condamnées dans le ſens qui ſe préſente d'abord & que portent les propres termes des Propoſitions, n'eût pas eû en vûë le même ſens, qu'elles préſentent dans le Livre de Jansenius, & que l'Auteur a luy-même entendu dans ce Livre, lequel ſens a été condamné par Innocent X. & Alexandre VII. nos Prédeceſſeurs cy-deſſus nommez, mais quelque autre ſens différent, & qu'il eût voulu addoucir, reſtreindre, ou alterer en quelque maniere que ce pût être, leſdites Conſtitu-

Mars 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 423
tions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. par les mêmes lettres où il assûroit en termes tres clairs , qu'elles avoient eû & qu'elles avoient encore toute leur force , & qu'il s'y attachoit fortement.

Outre cela , ces mêmes hommes inquiets par un attentat injurieux pour le saint Siege Apostolique , & au grand scandale de toute l'Eglise, ont répandu par tout des écrits & des libelles faits avec art & avec affectation à dessein de tromper , où ils n'ont pas craint d'avancer que pour rendre aux susdites Constitutions l'obeissance qui leur est dûë, il n'étoit pas necessaire de condamner interieurement comme heretique le sens condamné , comme il a déjà été dit , du susdit livre de Jansenius dans les susdites cinq Propositions , mais qu'il suffit de garder sur cela un silence respectueux, ainsi qu'ils l'appellent. Maxime également absurde & pernicieuse , comme il paroît assez ; puisque sous le prétexte de cette doctrine séduisante , on ne renonce point à l'erreur, mais on la cache ; on couvre la plaïe,
Mars 1706. T v

& on ne la guerit point ; on se moque de l'Eglise , & on ne lui obeït point ; & on ouvre aux enfans de desobeïssance une voïe large pour fomenter l'heresie par le silence, en refusant de renoncer interieurement , & de condamner de cœur la Doctrine de Jansenius condamnée par le Saint Siège Apostolique , & que l'Eglise Universelle a en horreur.

On en a même vû quelques-uns venir jusqu'à cette impudence , qu'oubliant non seulement la sincerité chrétienne, mais même en quelque sorte l'honnêteté naturelle , ils ont osé assurer que ceux même qui ne jugent pas interieurement que le susdit Livre de Jansenius contienne une Doctrine Heretique peuvent licitement souscrire au Formulaire prescrit par nôtre Prédecesseur Alexandre ; comme s'il étoit permis aux Sectateurs de cette erreur de tromper l'Eglise par un ferment & se jouer ainsi des précautions du Saint Siège , en parlant précisément & en termes formels le langage de l'Eglise par la souscription qu'ils

Mars 1706.

font du Formulaire, sans tenir ce qu'elle tient, & en faisant profession d'obeïr aux Constitutions Apostoliques qu'ils defavoïent interieurement; au lieu qu'il est ordonné dans l'Écriture de dire la verité selon son cœur, & de ne point tromper dans le serment que l'on fait au prochain.

C'est pour cela que pour apporter un remede convenable & efficace à un mal si dangereux, qui comme la gangrène se répand de tous costez, & augmente tous les jours de plus en plus, n'étant pas moins animez par le devoir de la sollicitude pour toutes les Eglises qui nous est imposée, que par le zèle & les prieres de plusieurs de nos Venerables Freres Evêques de differentes nations & principalement de ceux de France, de peur que ces hommes depravez ne continuent impunément de troubler la paix de l'Eglise Catholique, & d'imposer aux esprits des simples & des foibles, en leur enseignant ce qu'il ne faut pas enseigner, & en même tems pour ôter tout lieu de douter de l'esprit

& du sentiment du Saint Siege & ceux mêmes qui se laissent tromper par une prétendue bonne foy & par de faux bruits; & après avoir imploré le secours de Dieu, tant par les Prieres que nous avons faites en particulier, que par les Prieres publiques que nous avons ordonnées, & après avoir mûrement discuté l'affaire, pris l'Avis de quelques-uns de nos Venerables Freres les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, & entendu les sentimens de plusieurs Docteurs en Theologie: Premièrement d'autorité Apostolique Nous confirmons, approuvons & renouvelons par ces présentes, les Constitutions ci-dessus inserées d'Innocent X. & d'Alexandre VII. nos Prédecesseurs, & tout ce qui y est contenu.

De plus pour prévenir absolument dans la suite toute occasion d'erreur, & afin que tous les enfans de l'Eglise Catholique apprennent à l'écouter non-seulement en gardant le silence; (car les Impies le gardent dans les tenebres) mais encore en obéissant interieurement,

Mars 1706.

en quoi consiste la véritable obéissance de l'homme fidèle. Nous déclarons, Déclarons, Statuons & Ordonnons de même Autorité Apostolique par cette Constitution qui sera valide à perpétuité, que par ce silence respectueux l'on ne satisfait point à l'obéissance qui est due aux Constitutions Apostoliques ci-dessus insérées, mais que le sens du livre de Jansenius condamné dans les susdites cinq propositions, & que les termes dont elles sont composées portent d'eux-mêmes, comme il a été dit ci-dessus, doit être non-seulement de bouche, mais aussi de cœur, rejeté & condamné comme Héretique par tous les fidèles Chrétiens. Et qu'on ne peut licitement signer le Formulaire dans un autre esprit, dans une autre disposition, ou dans un autre sentiment, de manière que ceux qui penseront, tiendront, prêcheront, enseigneront, ou assureront, soit de vive voix ou par écrit, le contraire sur toutes les choses que nous venons d'exprimer, ou sur quelques unes d'entre elles, soient soumis comme transgresseurs

Mars 1706.

des susdites Constitutions Apostoliques à toutes & chacune des Censures & peines qui y sont portées.

Ordonnons pareillement que les Présentes & celles qui y sont insérées soient valides & ayent leur plein & entier effet à perpetuité, & qu'en tous lieux, tous les Juges ordinaires & délégués jugent & ordonnent conformément à cela, leur ôtant tout pouvoir de juger & d'interpréter d'une autre manière, & declarant nul & invalide tout ce qui pourroit être attenté au contraire avec dessein, ou par ignorance, par qui que ce soit, & avec quelque autorité que ce puisse être.

C'est pourquoi nous Mandons & Ordonnons aux Venerables Freres les Archevêques & Evêques, & aux autres Ordinaires des lieux, comme aussi aux Inquisiteurs de l'Herésie & aux Juges Ecclesiastiques à qui il appartient, d'exécuter & de faire exécuter par tout le monde, chacun respectivement dans son Diocèse, & dans les lieux soumis à sa Jurisdiction les présentes Lettres, & tout ce qui y est contenu, & de contraindre

Mars 1706.

& réprimer ceux qui refuseront d'obéir, & qui y seront rebelles, par les susdites Censures & Punitions, & par tous les autres remedes de droit & de fait, sans avoir égard à aucun Appel, & se servant aussi pour cela, s'il est besoin, du secours du bras seculier.

Voulons aussi qu'on ait la même foy aux Copies des Présentés même imprimées, signées de la main de quelque Notaire public & seellées du sceau de quelque personne constituée en dignité Ecclesiastique qu'on auroit à l'original s'il étoit montré & signifié à un chacun.

Que personne donc n'entreprene d'enfreindre nôtre présente Confirmation, Approbation, Renouvellement, Decret, Déclaration, Statut & Ordonnance, ou de s'y opposer par une hardiesse téméraire; & si quelqu'un étoit assez impie pour attenter cela, qu'il sçache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-puissant, & de ses Bienheureux Apôtres Pierre & Paul. **Donné à Rome à Sainte Marie Majeure, l'an de l'Incarnation du Sauveur mil sept**

Mars 1706.

430 *Memoires pour l'Histoire*
cens cinq, le dix-sept des Calendes
d'Aoult & de nôtre Pontificat le
cinquième.

J. Cardinal Prodataire.

F. OLIVERIUS.

Visa de la Cour. C. A. FABRONUS.

P. PORTA.

Place † du Sceau en plomb.

Régistré au Secretariat des Brefs.

Le Samedi 22. Août l'Assemblée
Generale du Clergé de France ac-
cepta & reçût avec respect, soumis-
sion, & unanimité la Constitution
de Nôtre Saint Pere le Pape Cle-
ment XI. qui se publie dans tous les
Diocéses. Tous les Evêques con-
viennent que Sa Sainteté prononce
en termes exprès, *que ne pas condam-
ner interieurement comme Herétique le
sens du Livre de Jansenius condamné
dans les cinq Propositions, mais pré-
tendre que le silence respectueux suffit;
ce n'est pas renoncer à l'erreur, mais la
cacher; ce n'est pas obéir à l'Eglise, mais
s'en moquer.*

Mars 1706.

ARTICLE XXXII.

MEMORIAL PRESENTE'
à la Congregation du Saint Office,
par le Député de quelques Theolo-
giens de Louvain.

*Eminentissimes & Reverendissimes
Seigneurs.*

ARnould de Champs de Liege,
Bachelier en Theologie dans
l'Université de Louvain prend la li-
berté tant en son nom qu'en celui de
plusieurs Theologiens de Louvain,
dont il a reçu Commission, de présen-
ter à Vos Eminences une respectueu-
se Remontrance à l'occasion de deux
propositions qui regardent la sou-
scription du Formulaire. Elles ont
été envoyées de France à Rome
pour y être condamnées, & voici
les termes dans lesquels on dit qu'
elles sont conçûës. La premiere. *Pour
rendre au Saint Siège l'obéissance qui
lui est dûë, il n'est pas necessaire de
condamner interieurement comme He-
rétiques dans les cinq fameuses Propo-
sitions le sens du Livre de Jansenius
intitulé AUGUSTINUS ; mais il*
Mars 1706.

suffit de garder à cet égard un silence respectueux. La seconde. On peut souscrire licitement le formulaire prescrit par le Pape Alexandre VII. dans la Bulle qui commence par ces paroles : REGIMINIS APOSTOLICI ; sans juger interieurement que le Livre de Jansenius intitulé AUGUSTINUS contient une doctrine heretique.

Il represente donc d'abord à vos Eminences que ces Propositions ne doivent point être examinées de nouveau , l'ayant déjà été par le Saint Siège & mêmes décidées dans le second Bref d'Innocent XII. aux Evêques de Flandre. Les Evêques dans leur seconde Lettre au Pape lui representoient que les Partisans de Jansenius croyoient la doctrine de son Livre saine & Catholique, qu'ils protestoient que leur intention en signant le Formulaire n'étoit que de condamner les cinq Propositions dans leur sens naturel, & qu'ils se faisoient un sens naturel des cinq Propositions selon leurs idées, sans avoir aucun égard au sens naturel du Formulaire ; que par ce moyen ils retenoient toujours tout
Mars 1706.

le sens du Livre de Jansenius comme un sens Catholique , & comme étant véritablement celui de Saint Augustin ; qu'ils disoient être informez par un écrit du Cardinal Laurea & de sa Sainteté , & par un Decret de la Sacrée Congregation, que le Saint Siège étoit content du serment qu'ils faisoient de cette maniere. Les plaintes que les Evêques de Flandres faisoient à Sa Sainteté des Theologiens du Parti de Jansenius sont parfaitement conformes aux Propositions dont on demande aujourd'hui la condamnation ; & voici la réponse qu'Innocent XII. jugea à propos d'y faire après avoir soigneusement examiné la chose dans la Sacrée Congregation : *Si les Jansenistes dont il s'agit, en signant le Formulaire ne condamnent les cinq Propositions que dans le sens naturel sans avoir égard au sens naturel dudit Formulaire, & se font un sens propre & naturel selon leurs idées, si dis-je, ils font toutes ces choses interieurement & sans en venir à aucun Acte extérieur, l'Eglise ne juge point des pensées secretes & interieures qui ne sont connues*

Mars 1706.

434 *Memoires pour l'Histoire*

qu'à Dieu qui penetre les cœurs. Mais si lesdits Jansenistes manifestent ou de paroles ou par Ecrit des sens particuliers contraires aux Constitutions Apostoliques & au sens du Bref en question, les Evêques doivent proceder contre eux par les voyes de droit, en sorte qu'ils soient punis comme ils en seront trouvez dignes après avoir gardé toutes les formes requises.

Le Souverain Pontife Innocent XII. en répondant de la sorte, a, ce me semble, démontré, qu'il lui paroissoit que les deux Propositions dont on poursuit aujourd'hui la condamnation ne meritent aucune censure, parce que l'Eglise ne juge point des sentimens interieurs dont la connoissance est réservée aux secrets jugemens de Dieu.

Je laisse maintenant à vos Eminences à juger selon leur sagesse ordinaire, si l'on pourroit aujourd'hui mépriser & reformer un récrit d'Innocent XII. si sage & si conforme à toutes les loix de la verité & de la justice, sans donner atteinte à la réverence dûe au Saint Siège & sans violer son Autorité; & cela pour
Mars 1706.

satisfaire aux demandes de quelques personnes, qui par attachement aux sentimens de Molina paroissent avoir fabriqué malignement ces Propositions, dans le dessein de détruire & de renverser à la faveur de la condamnation de Jansenius les dogmes indubitables de Saint Augustin & de Saint Thomas sur la Grace, si souvent approuvez par les Souverains Pontifes.

En effet on n'aura pas plutôt déclaré que tous ceux qui souscrivent le formulaire doivent condamner interieurement le sens & la Doctrine du livre de Jansenius, & que c'est ce qu'on entend par le sens propre que les Propositions offrent naturellement à l'esprit, & qui a été condamné par les Souverains Pontifes, comme la déclaré Innocent XII. on n'aura pas plutôt fait cette démarche, que les Disciples de Molina publieront, comme ils ont déjà fait si souvent, & s'engageront à démontrer par des extraits du livre de Jansenius, que la Doctrine & le sens qu'il renferme n'est en rien différent des sentimens que soutien-

Mars 1706.

nent les Disciples de St. Augustin & de St. Thomas ; ils s'assûreront même pouvoir le faire avec d'autant plus de facilité, qu'on a encore entre les mains les écrits de tres sçavans Hommes, qui ont entrepris de prouver la même chose dans les Apologies qu'ils ont publiées pour Janfenius.

Quoyqu'on n'ait pas lieu de croire qu'ils fassent aisément entrer dans de si étranges sentimens les plus habiles Theologiens; ils gagneront cependant sans peine à leur parti les Theologiens du commun , & un nombre infini de personnes qui leur sont attachées , & ils en viendront à faire douter , si l'on ne doit pas condamner saint Thomas avec le Livre de Janfenius.

Pour montrer que cette crainte n'est pas mal fondée , j'ose assûrer que la vûë principale qu'on se propose dans la poursuite qu'on fait de la censure des deux Propositions, est d'ôter toute force & toute autorité aux deux Brefs d'Innocent XII. aux Evêques de Flandre, aussi bien qu'au Decret de la Sacrée Congregation

Mars 1706.

sur la même matiere. On prétend remettre en vigueur les additions de l'Archevêque de Malines réproovées par le saint Siège, & confirmer les Mandemens que quelques Evêques de France ont publiez contre les deux Propositions au mépris du St Siège Apostolique. On se propose encore de détruire ouvertement tout ce qui s'est fait avec tant de sagesse & d'équité sous Clement IX. dans la cause des 23. Evêques de France, qui pensoient & qui soutenoient ce qu'on voudroit faire condamner dans les deux Propositions

Ajoûtons à cela qu'on paroîtroit condamner avec ces deux Propositions presque tous les écrits présentez au St. Siège par le Docteur Hennebel. Ce Docteur soutient devant le St. Siège & deffend contre le Pere Desirant comme certaine & conforme au sentiment commun des Theologiens la Doctrine exprimée dans les deux propositions. Le Pere de son côté attaque dans differens écrits la doctrine des mêmes Propositions, pour prouver la necessité

Mars 1706

des additions de l'Archevêque de Malines. Le Saint Siége cependant après un long & serieux examen de toute la cause & des écrits, n'a pas jugé à propos de marquer en aucune maniere qu'il desapprouvât la moindre chose dans l'exposition que le Docteur Hennebel avoit faite de sa Doctrine. On peut dire même qu'en reprouvant les additions necessairement liées avec l'opinion du Pere Desirant, le St. Siége a marqué tout le contraire, quoi qu'il ne se soit point expressément expliqué sur cette matiere.

Je supplie donc tres humblement vos Eminences de se donner la peine de relire les écrits du Docteur Hennebel & du Pere Desirant, où la Doctrine des deux Propositions est traitée avec une érudition qui ne laisse rien à desirer. J'espère que cette lecture convaincra vos Eminences, que les deux Propositions ne meritent aucune censure, & qu'il ne seroit assurément ni de l'honneur du St. Siége, ni du bien de l'Eglise d'abolir par un nouveau decret ce qui a été sagement réglé & permis par
Mass 1706. le

le juste jugement de Clement IX. & d'Innocent XII. suivant l'avis de la Sacrée Congregation. Cependant si pour des raisons qui ne sont pas connues à celui qui vous fait cette respectueuse remontrance, vos Eminences jugeoient à propos de recommencer l'examen des deux Propositions qui ont déjà été parfaitement éclaircies; il me reste à vous supplier très-humblement de commencer par l'examen de quelques autres Propositions, d'où dépend nécessairement la verité où la fausseté des deux qui sont en question.

Premiere Proposition. Le fait de Jansenius a-t'il été *juridiquement & canoniquement* décidé par les Souverains Pontifes? C'est précisément ce que nient les Theologiens au nom desquels je parle, après l'Eminentissime Cardinal Laurea & le Pere Wading.

Seconde Proposition. En cas que le fait de Jansenius ait été *juridiquement & canoniquement* décidé, l'Eglise impose-t'elle la nécessité de croire interieurement la décision de ce fait aussi bien que des autres faits

440 *Memoires pour l'Histoire*
de même nature ? C'est encore ce
que nient les mêmes Theologiens
appuiez sur l'usage commun de l'E-
glise reconnu par les saints Peres,
les Cardinaux du Perron, Bellarmin,
de Turrecremata, & plusieurs autres
sçavans Theologiens.

Troisième Proposition. Le fait du
Livre de Jansenius est-il *directement*
exprimé & affirmé dans le Formulai-
re ? Les mêmes Theologiens préten-
dent avec le Cardinal Laurea, que ce
fait n'y est rapporté qu'*incidemment*
& par connotation.

Quatrième Proposition. Est ce
une Foi Divine, ou seulement *une*
Foi Humaine, qu'on exige à l'égard
de la décision du fait ? On ne peut
pas dire que ce soit une foi Divine;
puisque'on n'a droit de l'exiger que
pour les objets révélez dans les sain-
tes Ecritures & par la Tradition.
Les mêmes Theologiens prétendent
qu'on ne peut aussi leur demander
une foi Humaine. 1°. Parceque tel
a été le sentiment des Cardinaux &
des Theologiens qu'on vient de ci-
ter : Bien loin qu'ils aient crû inte-
rieurement ces sortes de faits doctri-

Mars 1706.

naux, ils n'ont point fait de difficulté de les nier, en assûrant comme ils ont fait, que le VI. Concile general s'étoit trompé dans une question de fait en condamnant les lettres du Pape Honorius. 2°. Parce que l'Eglise ne juge point dans ces matieres des sentimens interieurs, comme Innocent XII. l'a déclaré dans son second Bref. L'Eglise donc ne commande point d'actes interieurs, qu'elle n'a droit d'exiger selon le sentiment commun des Theologiens, que dans le cas où l'action extérieure emporte avec elle de sa nature l'acte interieur. 3°. Enfin parceque cette opinion de la Foi Humaine est absolument inconnuë aux anciens Auteurs Ecclesiastiques; qu'elle a été nouvellement introduite à l'occasion des disputes sur le livre de Jansenius; qu'elle a été rejetée dès sa naissance du consentement unanime des Sçavans, comme nouvellement imaginée, comme contraire à toute la Theologie, & peu conforme à la Doctrine des Peres & à la droite raison: c'est ce qu'a sçavamment démontré l'Auteur du

Mars 1706.

Traité de la *Foi Humaine*, que personne jusques ici n'à encore entrepris de refuter.

On ne peut douter qu'il ne soit nécessaire avant toutes choses de proceder à l'examen de ces quatre Propositions. Est-il en effet un homme sage, à qui l'on puisse persuader que l'Eglise impose à ses enfans la nécessité de croire interieurement le fait de Jansenius, sans l'avoir auparavant convaincu, 1°. Que ce fait a été décidé, 2°. Qu'il l'a été par une autorité infallible, 3°. Enfin que Dieu a donné à son Eglise une autorité suffisante pour exiger une Foi Divine ou Humaine sur des faits non révelez.

Je supplie ensuite très humblement vos Eminences, d'examiner avec leur équité & leur prudence accoûtumée les grands maux qui menacent l'Eglise, si l'on vient à censurer les deux Propositions, où à faire quelque déclaration que ce puisse être sur cette matiere.

Premierement. On verra se rallumer avec une nouvelle ardeur les disputes sur le Formulaire, & sur le sens que Jansenius a entendu lui-même.

Mars 1706.

me dans son livre : Disputes qui toutes inutiles qu'elles sont, n'ayant aucun rapport à la Foi & au Dogme Catholique, ne sont hélas, que trop deplorables ! il y a plus de 40. ans que l'Eglise en est désolée, & quelle espérance peut-il rester de les voir jamais finir, tandis qu'on n'observera pas avec une obéissance parfaite, & qu'on ne laissera pas dans leur vigueur les Brefs d'Innocent XII. & le Decret de la Sacrée Congregation ?

Secondement. L'Archevêque de Malines ne manquera pas de s'applaudir de voir enfin approuvées par le Saint Siège, du moins quant au sens dans la condamnation des deux Propositions, les Additions qu'il avoit faites au Formulaire & qu'Innocent XII. avoit rejettées. N'aura-t'il pas en effet un juste sujet de triompher ? car si l'on doit regarder comme fausses les deux Propositions ; le sens contenu dans ses Additions demeure incontestablement véritable. Il ne faut pour le prouver que rapporter les termes dans lesquelles ces Additions étoient conçûes. L'intention de Monseigneur l'Archevêque con-

Mars 1706. V iij

444 *Membres pour l'Histoire*

forme à celle des Souverains Pontifes est, 1°. *Que vous juriez non seulement que vous respectez les Constitutions Apostoliques dont il est fait mention dans le Formulaire d'Alexandre VII. mais encore que vous en croyez la verité.* 2°. *Que vous juriez que vous croyez la verité de ces Constitutions non seulement en ce qui regarde la question de droit, mais encore en ce qui regarde la question de fait, comme on parle.*

Troisièmement. Clement IX. Innocent XII. & les Cardinaux de la Sacrée Congregation n'ont point desapprouvé jusqu'ici, comme il est notoire, la doctrine des 23. Evêque de France & du Docteur Hennebel. Il est certain cependant que cette doctrine est parfaitement conforme à celle des deux Propositions, & qu'elle a été soutenue publiquement devant le Saint Siège comme une doctrine saine & Catholique. N'expose-t'on pas visiblement ces Papes & ces Cardinaux aux insultes, & aux reproches des ennemis de l'Autorité Apostolique? & plusieurs personnes malicieuses & mal inten-

Mars 1706.

tionnées ne les traduiront-elles pas comme des ignorans & des prévaricateurs, s'intéressant peu à conserver le dépôt de la foy ? En effet selon la remarque de Saint Celestin dans sa Lettre aux Evêques de France, ne pas s'opposer à l'erreur, c'est l'approuver ; ne pas défendre la vérité c'est l'opprimer.

Quatrièmement. Les Evêques de France & de Flandre à la sollicitation des prétendus adversaires des Jansenistes, exigeront la souscription d'un nouveau formulaire selon le sens des Additions de l'Archevêque de Malines, & conforme aux instructions, ou comme ils les appellent, aux Mandemens qu'ils ont publiés. Ils exigeront cette souscription de tous ceux qui prétendront aux Ordres ou aux Benefices, des Maîtres d'Ecole, des Religieuses même, & de tous ceux qu'il leur plaira. Une telle conduite ne manquera pas d'exciter de grands troubles ; parce qu'aucun de ceux qui croient que *le fait de Jansenius n'a pas été juridiquement décidé*, ou que l'Eglise n'est pas infallible dans ces sortes

446 *Memoires pour l'Histoire*
de questions de fait , ne voudra se
soumettre à une pareille signature.

Cinquièmement. L'Archevêque
de Cambray & les autres Evêques
qui comme lui soutiennent que l'E-
glise est infallible dans la décision
des faits , comme s'ils étoient révé-
lez dans les Saintes Ecritures , con-
tre le sentiment commun de l'Egli-
se , des Peres & de tous les Theolo-
giens , exigeront une foy divine de
ceux qui signeront le Formulaire, &
persecuteront comme Heretiques
ceux qui refuseront de s'y sou-
mettre.

Sixièmement. Les Docteurs de
Louvain & tous ceux qui sont avec
le Docteur Hennebel dans un senti-
ment contraire à celui de l'Arche-
vêque de Malines & de ses Deffen-
seurs , seront diffamez par tout &
sur tout dans les Ecoles des Jesuites,
comme des parjures & des Hereti-
ques , & vont se voir exposez à de
nouvelles vexations plus cruelles
que les premieres.

Septièmement. Les Evêques ob-
tiendront de nouveaux ordres des
Puissances Seculieres pour dépouil-

Mars 1706.

ler de leurs Benefices & envoyer en exil ceux des Theologiens & des autres qu'ilstrouveront n'être pas dans leurs sentimens sur l'infailibilité de l'Eglise dans les faits.

Huitièmement. Quand le Saint Siége aura décidé, qu'on exige par la soubscription du Formulaire, non-seulement que l'on condamne *les cinq Propositions dans le sens propre que les termes des Propositions offrent naturellement à l'esprit*, comme Innocent XII. la déclaré dans son Bref; mais encore qu'on croye *intérieurement, & qu'on jure que le sens & la doctrine du Livre de Jansenius est heretique*. Tout le monde sera porté à croire, plusieurs mêmes le publieront & de bouche & par écrit, que le Saint Siége a revoqué la Déclaration d'Innocent XII. sur le sens propre & naturel des Propositions. Il paroîtra même qu'ils ont raison d'en user ainsi; puisqu'Innocent XII. comme je viens de le remarquer n'a fait dans ses deux Brefs aucune mention de la doctrine & du sens du Livre de Jansenius; mais qu'il a seulement déclaré que le sens con-

damné par ses prédecesseurs, est le sens propre des Propositions que les termes desdites Propositions offrent naturellement à l'esprit, & que ce sont les Propositions dans ce sens propre & naturel que doivent condamner ceux qui souscrivent le Formulaire.

Neuvièmement. Les Disciples de Molina qui s'imaginent & qui ont entrepris de prouver par plusieurs Ecrits, que Jansenius n'a point admis de graces interieures excitantes, qu'on appelle ordinairement graces suffisantes auxquelles la volonté résiste, prendront infailliblement occasion de la censure des deux Propositions de publier & de répandre dans toute l'Eglise, comme ils ont déjà fait, qu'on a condamné dans Jansenius la doctrine des defenseurs de la Grace efficace par elle-même, comme nécessaire pour toute bonne œuvre ; ils les poursuivront comme Jansenistes, malgré l'ordre qu'Innocent XII. a donné aux Evêques, *de ne pas permettre qu'on traite personne du nom odieux de Janseniste, qu'on ne l'ait auparavant convaincu d'être legi-*
Mars 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 449
rimement soupçonné d'avoir veu ou en-
seigné quelqu'une des cinq Propositions.

Dixièmement. Comme il n'y a point de raison particuliere de croire interieurement le fait de Janse-
nius plutôt que tous les autres faits de même nature , il ne sera donc plus permis d'affurer avec les Eminentissimes Cardinaux de Turrecremata , Baronius , Bellarmin , & tant d'autres illustres défenseurs du Saint Siége, que les Peres du VI. Concile general se sont trompez dans une question de fait , en condamnant les Lettres du Pape Honorius. Il arrivera même par-là que pour défendre les décisions de l'Eglise sur les questions de fait, on dépouillera les Souverains Pontifes de leur infailibilité sur le droit. En effet les défenseurs de l'infailibilité de l'Eglise dans la décision du fait , n'ont point fait difficulté de reprendre & de desapprouver ces Sçavans Ecrivains, d'avoir purgé le Pape Honorius de l'Herésie des Monotelites ; en assurant que le Concile avoit eû tort de le condamner pour n'avoir pas entendu ses Lettres : c'est ce qu'on peut

Mars 1706. V vj

450 *Memoires pour l'Histoire*

voir dans une Dissertation ajoutée au Livre intitulé *Elemens Theologiques* page 118. imprimé à Paris l'an 1702.

Onzièmement. C'est une chose inouïe depuis les premiers siècles de l'Eglise, que les Papes aient imposé aux fideles une necessité indispensable de croire interieurement des faits de cette nature, sur tout lorsqu'il s'est agi des Ecrits d'Auteurs Catholiques, dont disputoient entre eux les Sçavans. Telle a été la conduite de l'Eglise à l'égard d'Origene, de Marcel d'Ancyre, de Theodoret, de l'Abbé Joachim, & de plusieurs autres; pourvû cependant qu'on condannât dans les mêmes Auteurs les erreurs que l'Eglise y reprouvoit, & qu'on leur attribuoit.

Douzièmement. Selon la doctrine du Catéchisme du Concile de Trente dans l'explication du Decalogue, il n'est point permis de jurer sur une chose dont la verité ne nous est point connue *par des argumens certains & evidens*; c'est l'avis que nous donne le Saint Esprit au Chapitre 4. de Jeremie : Vous jurerez dans la
Mars 1706.

verité en disant : Vive le Seigneur. Quelle apparence donc, que l'Eglise prétende qu'on croye interieurement, & qu'on affirme avec serment dans la sousscription du Formulaire un fait litigieux, qui ne peut être décidé par une autorité infallible, selon le sentiment commun des Theologiens, & qui du moins n'a point encore été *juridiquement décidé*. Que ce soit là le sentiment d'Innocent XII. on le conclut, ce me semble, manifestement de son premier Bref, où il declare & ordonne entre autres choses : *Que ceux qu'on oblige au serment doivent le faire sincerement sans distinction, restriction, ou explication quelconque, en condamnant les propositions extraites du Livre de Jansenius dans le sens propre que les termes des Propositions offrent naturellement à l'esprit, de la maniere que les souverains Pontifes ont condamné le sens en question.* Ce sont les termes d'Innocent XII. par lesquels il demeure constant qu'on fait le serment sincerement & sans restriction mentale, dès que l'on condamne interieurement les Propositions

Mars 1706.

452 *Memoires pour l'Histoire*
dans le sens propre que les termes
des Propositions offrent naturelle-
ment à l'esprit.

Trézièmement. Le jugement une
fois porté contre les deux Proposi-
tions conduira naturellement & in-
failliblement à croire que le Saint
Siège a approuvé le dogme de l'in-
faillibilité de l'Eglise dans la déci-
sion des questions de pur fait: Dog-
me cependant nouvellement imagi-
né & communément rejeté par le
sentiment presque unanime de tous
les Theologiens. Qui pourroit en
effet se persuader que les Souve-
rains Pontifes imposeroient aux Fi-
deles la nécessité de croire interieu-
rement les faits qu'ils ont décidez,
s'ils n'attribuoient à l'Eglise une in-
faillibilité pour la décision de ces
sortes de faits, & s'ils ne vouloient
que les Fideles la reconnussent com-
me eux ?

Quatorzièmement. La condamna-
tion des deux Propositions ne scau-
roit manquer d'exciter une cruelle
division entre les Evêques & les
Theologiens; cette division allume-
ra dans l'Eglise un funeste incendie.

Mars 1706.

fera naître dans le cœur des vrais fideles & des amateurs de la paix une douleur amere, & donnera aux Heretiques & aux Libertins la plus belle occasion qu'ils puissent souhaiter de triompher de l'Eglise & de lui insulter. D'un côté les Jesuites & leurs adherans avec l'Archevêque de Cambray & ceux de son party assureront avec confiance qu'il faut de necessité une foy divine à l'égard du fait de Jansenius & des autres faits de même nature ; ils l'enseigneront dans leurs classes, ils iront même jusqu'à traiter d'heretiques ceux qui sont d'un sentiment contraire. Les Evêques d'un autre côté & les Théologiens qui s'en tiennent à la foy humaine, & qui comptent au nombre des erreurs contraires à la foy Catholique, l'opinion des Jesuites, rendront la pareille à ces Peres & les traiteront à leur tour d'Heretiques. Un troisième parti se jettera au milieu des combatans ; ces derniers également ennemis & des uns & des autres, rejetteront les deux opinions qui font le sujet de leur division comme nouvelles,

Mars 1706.

contraires aux sentimens des Peres & des Theologiens , & absolument éloignées de l'ancienne pratique de l'Eglise. On verra ainsi s'élever dans l'Ecole une cruelle guerre domestique au grand scandale des fideles & au grand détriment des ames.

Ce sont là les principaux malheurs qui naîtront infailliblement de la censure des Propositions en question. J'ai crû que pour satisfaire à la Commission dont je suis chargé en qualité de député des Theologiens de Louvain, je devois les exposer à vos Eminences, en les suppliant très-humblement de ne pas refuser de les examiner avec toute la sagesse & la délibération qu'elles ont coûtume d'apporter à toutes les affaires importantes. Mais je crois sur tout devoir demander à vos Eminences, que suivant leur bonté ordinaire , elles daignent entendre dans cette affaire les Theologiens de Louvain. Rien ne paroît plus équitable que cette demande. Il s'agit de condamner la foy & la doctrine de ces Theologiens , & je ne doute point qu'ils ne députent au plutôt à Rome

Mars 1706.

quelqu'un d'entre-eux, ou du moins qu'ils n'y envoient incessamment les Ecrits nécessaires pour éclaircir la matiere dont on dispute. J'ai d'autant plus lieu d'espérer cette grâce de l'équité de vos Eminences, que les Jesuites ont obtenu par une faveur speciale, qu'un d'entre-eux fût député avec d'autres Theologiens à l'examen desdites propositions, & à dire son sentiment sur cette matiere. Les Jesuites cependant comme on n'en peut douter sont les principaux Acteurs de toute cette Cause; ils se sont déclarez les Défenseurs de la poursuite des Evêques de France, & des Additions de l'Archevêque de Malines.

Je demande enfin à vos Eminences avec les plus humbles instances, qu'elles ayent la bonté de me communiquer les Ecrits que nos adversaires auroient pû déjà présenter ou pourront présenter dans la suite sur cette matiere; afin qu'une dispute de cette importance ne soit pas terminée sans avoir écouté les deux parties. J'espere faire connoître à vos Eminences par les réponses que

Mars 1706.

j'aurai l'honneur de leur présenter, que la demande de nos adversaires n'est fondée que sur de faux principes & de fausses suppositions.

ARTICLE XXXIII.

LETTRE CRITIQUE
à Mr.*** sur le Livre intitulé, la
Vie de Mr. de Moliere. A Paris chez
Claude Cellier rue Saint Jacques
à la Toison d'or vis-à-vis Saint
Yves 1706. in 12.

L'Auteur de ce petit Ouvrage garde, comme il témoigne le vouloir, assez de ménagement avec l'Auteur qu'il Critique. En attaquant le style de son Adversaire, il dit de lui : *C'est un Auteur qui s'emporte mais qui paroît assez le maître de son expression.* La Critique est tempérée & à peu-près la même que si l'on disoit en matiere de Morale : *C'est un homme qui s'emporte, mais qui paroît assez le maître de ses passions.* Il reproche à son Adversaire des expressions hazardées; mais n'est-ce point les justifier en partie, que
Mars 1706.

d'en employer de la même nature, comme celles-ci : *Il écrit sur le ton du système du cœur : Un Lecteur de goût : l'insçû de la vérité ?* Il voudroit que son adversaire eût suivi un autre ordre que celui des tems, sous prétexte que cela fait oublier la suite des pièces de Moliere : comme si rien devoit mieux faire connoître cette suite que de suivre l'ordre du tems où elles ont été faites. Ce sont donc de ces objections qu'on peut faire obligamment pour l'Auteur, & pour ne pas faire grand tort à son Ouvrage.

On ajoûte néanmoins quelque chose qui paroît plus fort, sçavoir que plusieurs faits y sont peu interessans; que l'Ouvrage est negligé en certains endroits; que le Comedien Baron semble en avoir fourni les Memoires, & qu'on y a fait sa vie avec celle de Moliere. On remarque encore qu'il est peu croyable, que Mr. le Prince de Conti ait voulu faire autrefois Moliere son Secretaire, & que Moliere l'ait refusé; cela s'accordant peu avec le caractère de sagesse que l'on veut donner à Moliere.

Mars 1706.

Le Critique voudroit qu'on eût dit dans la vie de Moliere les détails des piéces de cet Auteur, & que l'on nommât jusqu'aux personnes qui seroient le moins contens de se voir nommez en ces conjonctures ; comme le valet qui chaussoit Moliere à l'envers, lequel, dit-on ici, s'est rendu recommandable depuis dans les *Mechaniques* & dans les affaires. Il ne paroît pas encore qu'on doive fort embarrasser l'Auteur en lui faisant ce reproche ; mais ce qu'on y ajoute , que la conversation qu'il fait faire à Moliere avec Bemier est plate , pourroit l'embarrasser s'il entreprenoit de la justifier : cependant pour ne point fâcher l'Auteur , le Critique dit en la page suivante , qu'il ne l'en *estime pas moins pour avoir fait des fautes que la matiere exigeoit de lui*. On voudroit seulement pénétrer davantage la pensée du Critique , & connoître quelles sont ces fautes qu'une matiere exige ; à moins que la matiere ne fut une faute elle même.

Les autres points critiquez dans cette Lettre sont de même qualité
Mars 1706.



des Sciences & des beaux Arts. 459
que ceux-ci ; & suffisient pour faire
Juger que la Vie de Moliere pouvoit
être encore un meilleur Ouvrage ,
aussi bien que la Critique que l'on
en fait.

ARTICLE XXXIV.

LETTES EDIFIANTES
& curieuses écrites des Missions
étrangeres par quelques Missionnai-
res de la Compagnie de J'esus. 6e. Re-
cûeil. A Paris chez Nicolas le
Clerc ruë Saint Jacques 1705. pa-
ges 314.

ON voit à la tête de ce Recûeil
la Carte des Nouvelles Philip-
pines, & le P. Le Gobien nous ap-
prend comment & par qui cette
Carte a été faite. Il est surprenant
que ces Isles étant situées entre les
Moluques, les anciennes Philippi-
nes, & les Marianes, qu'on connoît
depuis près de deux siècles, elles
soient demeurées jusqu'à présent
inconnûes. On en compte jusqu'à
quatre vints-sept, qui forment un
des plus beaux Archipels de l'O-
Mars 1706.

rient renfermé au Nord & au Sud entre la ligne & le Tropique du Cancer, & à l'Est & à l'Oüest entre les Marianes & les anciennes Philippines.

Ce ne sont point les Européens, qui ont découvert ces Isles, comme on l'avoit déjà remarqué dans le premier Recüeil : ce sont les Insulaires mêmes, qui sont venus se découvrir aux Européens par une aventure assez extraordinaire. Un des chefs de la nation s'étant embarqué avec sa femme fille du Roi du País & avec un grand nombre d'autres personnes, pour passer d'une Isle dans une autre assez éloignée, ils furent surpris d'un de ces violens Ouragans qui désolent souvent ces Mers. La tempête les contraignit de s'abandonner au gré du vent ; & le vent les porta après 70. jours à la pointe de l'Isle de Samal, une des plus Orientales des Anciennes Philippines.

La premiere vüe des Espagnols les effraya : mais leur crainte se calma bien-tôt, lors qu'ils virent qu'au lieu des mauvais traitemens qu'ils apprehendoient, on leur presentoit

Mars 1706.

avec bonté des rafraichissemens. Deux femmes, qu'un semblable accident avoit quelques années auparavant jettées de ces mêmes Isles en celle de Samal, & qui y étoient restées depuis ce tems-là, servirent d'interpretes à leurs nouveaux compatriotes. Les plus habiles d'entre eux tracerent la Carte de ce nouvel Archipel de la maniere suivante. Ils arrangerent sur une table autant de petites pierres, qu'il y a d'Isles en leur País; Ils en dirent les noms, & ils en marquèrent autant qu'ils purent l'étendue, & la distance qu'elles ont entre elles. Une Carte tracée de cette sorte ne sçauroit être exacte: mais du moins elle donne une idée grossiere de la situation de ces Isles, & de leur grandeur.

Quand on demandoit à ces Insulaires, si leur País étoit fort peuplé, ils jettoient en l'air des poignées de sable, pour dire qu'on en conteroit les grains plus aisément, qu'on ne conteroit le peuple qui habite leurs Isles. Ils paroissent avoir de l'esprit & de la vivacité: leur taille est haute & bien proportionnée: leur naturel

Mars 1706.

faison , & se retirent chez eux après avoir demeuré quelques jours auprès de leurs Epouses. Ils emmenent les enfans mâles qui n'ont plus besoin de leur nourrice. Pour les filles ils les laissent dans l'Isle , où elles sont élevées avec grand soin.

La découverte de ces nouvelles Isles a fait prendre aux Jesuites des Philippines le dessein d'y aller établir une nouvelle Mission. Ils avoient pour cela avec le secours de quelques personnes de pieté fait équiper un petit Vaisseau , qu'un Ouragan fit perir dans le port , lors qu'il étoit prêt à faire voile. Cet accident les ayant mis hors d'état d'exécuter leur entreprise, deux des plus zelez sont venus en Europe pour engager le Pape & le Roi Catholique à vouloir s'interesser à la conversion d'une Nation, qui paroît avoir de grandes dispositions à embrasser l'Évangile. Sa Sainteté a témoigné qu'elle approuvoit leur zèle par les Brefs qu'elle a écrit sur ce sujet au Roi Très Chrétien, au Roi Catholique, & aux Archevêques de Mexique & de Manile. Le P. le Go-

Mars 1706. X

bien a eû soin de traduire ces Brefs & de les inserer dans ce Recüeil.

Après ces Brefs on trouve une Lettre écrite par le R. P. Mauduit sur la nouvelle Mission qu'il a établie dans le Royaume de *Carnate*. Ce Pere en moins de six mois a bâti deux Eglises proche la Ville de *Cangivaron* Capitale de ce Royaume, & baptizé près de 150. personnes. La conversion de ces peuples, & sur tout celle des Brames, est un Ouvrage plus difficile qu'on ne s' imagine. Ils ont des opinions très-ridicules, auxquelles ils sont très-attachés. Plusieurs d'entre eux croyent, que tous les hommes ont leur destin écrit chacun sur leur tête : & quand on leur demande où cela est écrit, ils répondent que les sutures du crâne sont les caracteres de cette écriture mystérieuse. Leur opinion sur les Eclipses est encore plus extravagante : Toutes les fois que l'ombre de la terre couvre la Lune, ou que la Lune nous empêche de voir le Soleil, ils s'imaginent qu'un dragon affreux engloutit ces deux Astres, & les dérobe à nos yeux. C'est pour

Mars 1706.

.degr. 11. min.

cela que pendant tout le tems de l'Eclipse, ils font un charivari épouvantable, pour obliger le dragon de quitter prise, & de se retirer. Quand on se met en devoir de faire connoître aux Brame le ridicule de ces Opinions, ils écoutent de sang froid tout ce qu'on leur dit, & ils en paroissent peu touchés. Que si on les presse trop vivement, ils ne répondent rien & se retirent. Comme on a dessein de faire un établissement solide dans ce Royaume de *Carnate*, on a donné ordre au Pere Mauduit de prendre une connoissance exacte du País, & d'examiner en quels lieux il est plus avantageux d'établir des Missionnaires : dans cette vûë il entreprit au mois de Septembre 1701. un assez long voyage du côté de l'Oüest, dont on trouve ici une courte Rélation.

Ce Pere partit donc le 3. Septembre de l'année 1701. de *Carouvepon-di*, qui n'est qu'à deux ou trois lieües de *Cangivaron* Capitale du Royaume de *Carnate*; & il se rendit ce jour là même à *Ayenkolam*, qui étoit autrefois une Ville considerable, &

Mars 1706. X ij.

qui n'est aujourd'hui qu'un gros Bourg. Le lendemain il arriva à *Alcatile* grande Ville fort peuplée, mais sale & mal bâtie, comme ont coûtume de l'être presque toutes les Villes des Indes. Peu de jours avant qu'il y arriva, une femme ou penetrée de douleur de la mort de son mari, ou touchée du desir de faire parler d'elle, s'étoit jettée dans le bûcher sur lequel on brûloit le corps de son Epoux, & y avoit été consumée par les Flammes. Le Pere y vit encore les tristes restes de cette ceremonie Diabolique.

Ensuite il prit la route de *Velour*, qui est à l'Oüest d'*Alcatile*. *Velour* est une grande Ville, dont la forteresse passe pour une des plus considerables de l'Inde. Le Pais est beau & agreable, & il paroît assez peuplé; mais il l'étoit bien d'avantage avant que les Maures s'en fussent rendus les maîtres.

Le Pere Mauduit continua sa route par plusieurs petites Villes, & entre autres par *Palliconde*, dont il trouva la situation admirable. De là il alla à *Erudurgam* Ville située au-
Mars 1706.

près de cette longue chaîne de montagnes qui coupent presque d'une extrémité à l'autre la grande péninsule de l'Inde, qui est en deçà du Gange. Il trouva des bois & des montagnes presque inaccessibles, avant que d'arriver à *Peddu-Naya Kendurgam* petite Ville fort peuplée ; de là il passa à *Bairepalli* à *Tailur*, à *Sapour*, à *Caralam*. Cette dernière Ville a été des plus considérables des Indes : quoi qu'elle ait beaucoup perdu de l'éclat & de la splendeur où elle étoit autrefois, elle ne laisse pas d'être encore fort grande & fort peuplée.

Un des principaux habitans s'étoit offert de bâtir au Pere une maison, pour y faire en toute liberté les exercices de nôtre Sainte Religion ; & plusieurs personnes lui avoient promis de se faire instruire ; mais un More qui avoit demeuré trois ans à Goa, ayant répandu dans la Ville que le Pere étoit un *Pranguis* (c'est à dire un Européen,) cette idée fit de si fortes impressions sur leur esprit, qu'ils changèrent entièrement à son égard

Le Pere prit ensuite sa route vers le Nord , se rendit à *Sonnakallu* , à *Ramasa-Multeram* qui est une Ville assez considerable , & ensuite à *Punganour* grande Ville & très peuplée, mais sale & mal bâtie ; quoi qu'elle soit la Capitale de tout le Païs. L'*Alvadar* qui est le premier Ministre, & comme le Maître du Royaume , lui envoya la permission de bâtir une Eglise au vrai Dieu dans le lieu qu'il voudroit choisir. La necessité de s'en retourner empêcha le Pere de profiter d'un offre si avantageux.

Le Memoire suivant est du P. François Noël député à Rome de Messieurs les Evêques de Nankin , de Macao , d'Ascalon, & d'Andreville, & de tous les Jesuites Missionnaires de la Chine , pour la grande & importante affaire des honneurs qu'on rend à Confucius & aux Morts. Ce Pere y rend compte à son General de l'état présent des Missions des Jesuites à la Chine.

Lorsque les Jesuites François arriverent dans ce grand Empire il y a près de vint ans, les Jesuites Portugais y avoient bâti déjà plus de
Mars 1706.

cent Eglises, & converti plus de cent mille Chrétiens. Le bonheur qu'ont eû les Jesuites François de se rendre agreables à l'Empereur, & de le rendre favorable à la Religion, à mis les uns & les autres en état de faire bien de nouveaux établissemens. Les Portugais ont bâti des Eglises & des Maisons dans les Villes de *Paotin*, de *Chintin*, & dans plusieurs autres, où l'on n'avoit point encore prêché JESUS-CHRIST; & dans la Capitale de l'Empire à *Pekin*, ils ont bâti une nouvelle Eglise pour les femmes.

Les Peres François de leur côté ont ouvert de nouvelles Eglises à *Faotcheou*, à *Kiou-Kiang*, & à *Vou-reheou* dans la Province de *Kiamsi*, sans compter celles d'*Ouho* & de *Vou-sie* dans la province de *Nankin*, celles des Provinces de *Honcouam*, de *Fokien* & de *Canton*.

Mais rien n'approche de la belle Eglise qu'ils ont fait bâtir à *Pekin* dans la premiere enceinte du Palais de l'Empereur. Ce grand Prince qui protege depuis long-tems la Religion Chrétienne, ne s'est pas con-

tenté de leur donner la permission d'élever ce superbe Monument à la gloire du vrai Dieu ; il a voulu encore y contribuer par ses liberalitez ; & le Roi Très-Chrétien, à qui cette Mission à des obligations très-particulieres, a eû la bonté d'y envoyer une magnifique argenterie avec de riches Ornemens.

Il y a présentement plus de 70. Missionnaires Jesuites à la Chine, c'est à dire qu'il y a beaucoup plus de Jesuites qu'il n'y a d'Ecclésiastiques & de Religieux des autres Ordres, en les comptant tous ensemble. Il n'y a guères d'année, ou les Jesuites de Pekin ne baptisent cinq ou six cens personnes adultes ; ceux qui sont dans les Provinces en baptisent souvent chaque année onze ou douze cens. Les nouveaux Chrétiens au reste sont pleins de ferveur ; & il n'est pas rare d'en voir venir de trente à quarante lieües, pour avoir le bonheur de se Confesser & de recevoir la Sainte Communion. Pour les enfans on en baptize tous les ans dans Pekin seul environ trois mille, sur tout de ceux qui se trouvent

Mars 1706.

tous les matins exposez dans les places publiques , & où les uns meurent miserablement , & les autres sont dévorez des bêtes.

Malgré le grand nombre des Missionnaires qui sont à la Chine , il y a non-seulement des Villes , mais des Provinces entieres, où l'on n'a point encore annoncé JESUS-CHRIST. Dans la seule Province de Nankin il y a cinq Villes du premier ordre, & plus de quatre vints du second , où il n'y a ni Eglises ni Missionnaires.

Si la Chine étoit Chrétienne , on porteroit la foy dans la Tartarie. L'Orientale sur tout fourniroit un vaste Champ aux Ouvriers Evangeliques. Les Jesuites ont formé le dessein de s'établir à *Chin-Tam* , qui en est la Capitale. Delà ils pourront passer dans le Royaume de *Corcé* , qui est aussi Tributaire de la Chine , & qui est beaucoup plus grand, que nos Cartes ne le representent : & peut-être trouvera-t'on par là quelque entrée au Japon , qui n'en est separé que par un petit détroit.

Le Memoire du P. Noël est suivi
Mars 1706.

d'une Lettre du Pere Martin écrite d'*Aour*, grosse Bourgade distante de quatre lieues de *Ticherapaly* Capitale de *Maduré*. Elle commence par une Rélation succincte de la persecution que le P. de Saa a soufferte dans ces derniers tems pour la défense de la foy. Le Pere raconte ensuite quelques particularitez édifiantes & curieuses de son voyage à *Aour*, la distinction avec laquelle le *Talavay* ou le Prince Regent reçût le Pere Bouchet, & lui promit sa protection en faveur des Missionnaires. Enfin quelques actions de vertu de ces Neophytes, dignes des Chrétiens de la primitive Eglise.

Aour est aujourd'hui la Mission la plus considerable de *Maduré*, non-seulement à cause du voisinage de la Capitale du Royaume, mais parce qu'il y a vint-neuf Eglises qui en dépendent, dans lesquelles on compte plus de trente mille Chrétiens: c'est le fruit des travaux du Pere Bouchet. Ce Missionnaire pourroit dire d'*Aour* à peu près ce que Saint Gregoire le Thaumaturge disoit en mourant de sa Ville Episcopale: Il

Mars 1706.

n'y avoit que dix-sept Chrétiens quand j'y vins, graces à Jhesus Christ, je n'y vois aujourd'hui que dix-sept infideles. Il ne reste dans toute cette grosse Bourgade que deux ou trois familles de Gentils, & tous les exercices de la Religion-Chrétienne s'y pratiquent avec autant de liberté & de paix qu'on le pourroit faire en France.

Il n'y avoit à *Ticberapaly* quand le P. Bouchet y vint que des Eglises de *Parias* la dernière de toutes les *Castes*; ce qui donnoit aux Gentils très-peu d'idée de nôtre Sainte Religion. Aujourd'hui il y a quatre Eglises fort propres & fort ornées au dedans pour les *Castes* hautes, dans quatre endroits différens de cette grande Ville.

La Conversion de ces Peuples, ne se fait point sans qu'il en coûte aux Missionnaires de la peine & du travail. La vie qu'ils sont obligez de mener au Maduré, est plus rude qu'on ne peut se figurer: outre qu'on n'y mange ni pain, ni viande, ni œufs, ni poisson; on n'y boit que de l'eau qui n'est jamais bien pure, étant puisée dans des Etangs

où les hommes & les animaux se lavent tous les jours. On demanda un jour à un Missionnaire nouvellement arrivé ce qu'il pensoit des herbes qu'on lui feroit. J'avois crû jusqu'à présent, répondit-il en riant, qu'il n'y avoit que les animaux qui eussent du fiel; mais je vois que dans ce Païs les herbes même & les legumes n'en manquent pas.

D'ailleurs comme les *Rajas* ou petits Princes sont souvent en guerre, & que le Roi de Maduré leur laisse vuider leurs querelles particulieres par les Armes; les Missionnaires ont souvent le chagrin d'apprendre que les Temples du vrai Dieu sont abbatués ou brûlez, les Fideles mis en prison ou tourmentez avec danger de perdre la foy. Ils gagnent des ames à JESUS CHRIST, voilà ce qui les soutient.

La derniere Lettre est du P. Tachard, & elle est écrite à Mr. le Comte de Crecy bienfacteur des Missions qu'ont les Jesuites au Levant, dans les Indes Orientales & à la Chine. Le P. Tachard y fait part à Mr. de Crecy des premiers fruits

Mars 1706.

de la Mission François de Carnate.

Le Pere Mauduit dans le voyage qu'il fit vers le Nord-Oüest de ce País, ayant conçu de grandes esperances de la Conversion de ces Peuples, on pria le P. Bouchet de venir donner à la nouvelle Mission de *Carnate* une forme convenable aux desseins qu'on avoit. Le P. Bouchet amena avec lui un autre Missionnaire François nommé le P. de la Fontaine : il s'établit à *Tarcolan*, & ayant laissé le P. Mauduit dans son Eglise de *Carouvepondi*, il envoya le P. de la Fontaine à *Ponganour*.

Les Missionnaires convinrent ensemble de prendre l'habit & la maniere de vivre des *Samas Brames*, c'est à dire des Religieux penitens. C'étoit prendre un engagement bien difficile ; car outre l'abstinence de tout ce qui a eü vie, c'est à dire de chair, de poisson & d'œufs, les *Samas Brames* ont des Coûtumes extrêmement gênantes. Leur état entre autre chose les oblige à une extrême solitude, & à moins qu'ils ne sortent pour le bien de leurs disciples ou pour secourir le prochain, il ne

Mars 1706.

leur est pas permis de paroître hors de leur heritage.

Tarcolan étoit une Ville considerable , pendant que les Rois de *Golconde* en ont été les Maîtres ; & il y a trente ans qu'ils l'étoient encore : mais elle a beaucoup déchû de sa grandeur & de ses richesses depuis que les Mogols s'en sont emparez par la conquête du Royaume de *Golconde*. Les Mogols après l'avoir conquise , la voyant presque déserte par la fuite des habitans , qui craignoient l'avarice & la cruauté de leurs vainqueurs , y ont fait une petite enceinte , après avoir rasé presque toutes les magnifiques Pagodes que les Gentils y avoient bâties. Ils n'ont gardé que la principale , dont ils ont fait une forteresse , où ils entretiennent une petite garnison. L'étendue des terres que le grand Mogol a subjuguées , & le nombre infini des Villes qu'il a prises , ne lui permettent pas d'y établir des gens de sa Religion , qui est la Mahometane : il a confié la garde de la plûpart des Villes moins importantes à des Gentils : & il en
Mars 1706.

doit être content ; car il en est parfaitement bien servi.

L'Empereur pour récompenser les services de ses *Omeraux* qui sont les Grands de l'Empire leur donne comme en Souveraineté pendant leur vie des Provinces particulières , à condition d'entretenir dans ses Armées un certain nombre de Cavaliers , quand il en a besoin. Quelque puissans que soient les Gouverneurs, ils ont des surveillans qu'on appelle les *Divans* ; charge qui répond à celle des Intendans de nos Provinces de France. L'emploi de ces *Divans* , qui sont indépendans des Gouverneurs ou *Omeraux* , est de lever les tribus de l'Empereur , & d'empêcher les injustices que ces petits Souverains exercent ordinairement sur les Peuples. Le Gouverneur general de *Cangibouran* , d'où dépend la Ville de *Tarkolan* s'appelle *Daourkan*. C'est un homme de fortune , qui s'est élevé par son mérite , & qui a rendu des services importants à l'Etat ; ce qui a porté le grand Mogol à lui donner *Tarkolan* de la manière dont je le viens de

Mars 1706.

478. *Memoires pour l'Hiſtoire*

dire *Daourkan* a établi cinq Gouverneurs particuliers dans cette grande Ville , on les appelle *Cramani*. Le premier de ces Gouverneurs qui avoit un *Topo* , c'est à dire un petit Bois de haute futaie auprès de *Tarcolan*, l'a donné au P. Bouchet, qui y a fait bâtir une petite Eglise, & une maison où il demeure depuis qu'il est dans le Royaume de Carnate.

Peu de tems après que cet Ancien Missionnaire eût paru dans ce *Topo*, le *Cramani* fut le premier à lui rendre viſite : il fut charmé non-seulement de sa vie austere, de son desinteressement , mais encore de ses manieres polies, & de la Sainteté de ses discours. Il faut connoître la curiosité naturelle des Indiens , pour n'avoir pas de peine à croire, ce que le P. Tachard écrit de la foule du Peuple qui venoit continuellement à cet Hermitage : il assure que ce Pere avoit de la peine à trouver le tems de réciter son Breviaire.

Les *Brames* & les *Joguis* firent courir mille faux bruits par leurs Emissaires contre le Pere ; mais le

Mars 1706.

Cramani son bienfaicteur ayant examiné lui-même durant quatre ou cinq mois la vie du Missionnaire, & son exactitude à garder toutes les pratiques les plus severes de son état, s'est converti : Il a long tems disputé, mais enfin il s'est rendu de bonne foy, & est aprésent un fervent Chrétien.

Un *Rajapour* nommé *Sek*, & Lieutenant General du Royaume de *Carnate* est venu depuis à l'Hermitage du Missionnaire avec un grand Cortège, & l'a assuré de sa protection. Plusieurs autres grands Seigneurs & tous les habitans de *Tarcolan* y sont venus ensuite, & plusieurs pensent serieusement à s'instruire.

Le Pere de la Fontaine a eû un bonheur extraordinaire dès le commencement de sa Mission ; il a scû gagner la bien-veüillance du Prince de *Ponganour*, où il s'est établi, & de la Princesse son Ayeule, qui est Regente de ses Etats pendant sa minorité. Outre près de cent adultes, tous de *Castes* distinguées, qu'il a Baptizez, il compte neuf *Brames*

Mars 1706.

parmi les Neophytes ; c'est à dire qu'il a lui seul en huit mois Baptizé plus de *Brames* adultes, que presque tous les Missionnaires du *Maduré* n'en ont Baptizé en dix ans.

A R T I C L E X X X V .

R E L A T I O N D E C E Q U I
*c'est passé à l'Assemblée publique de
 l'Academie Royale des Inscriptions
 le 13. Novembre 1705. par Mr.
 Blondel.*

Monsieur Danché un de ceux qui ont été nouvellement reçus dans cette Academie ouvrit la Seance par la lecture d'une Dissertation sur les repas des Anciens. Il dit que les mœurs ont leurs révolutions ainsi que les Etats ; que la frugalité qui s'étoit conservée chez les Romains dans les premiers tems de la Republique se corrompit peu à peu à mesure que leur puissance s'augmenta , & qu'enfin le luxe s'étant introduit tout à fait parmi eux, ils surpassèrent les autres Peuples en magnificence, comme ils les avoient surpassés en valeur. De-là ces festins
Mars 1706.

somptueux , où l'on ne se contenoit pas des devoirs de la bienfaisance , mais où l'on observoit un ceremonial réglé. Il y avoit un grand nombre d'Esclaves employez pour cela à différentes fonctions. Les uns servoient à inviter les conviez & se nommoient *Eleatri & Vocatores*. C'étoit une espece de devoir indispensable de se trouver au festin où l'on avoit été invité. Aussi un certain Policharme , dont il est parlé dans Plutarque , dit-il , pour se justifier du reproche qu'on lui faisoit d'être peu exact aux devoirs de la société civile , qu'il n'avoit jamais manqué à se trouver à aucun festin où il eût été invité. Les Esclaves qu'on appelloit *Nomenclatores* plaçoient les Conviez selon leur rang en les nommant tout haut , & il y avoit des places dont ils pouvoient disposer en faveur de quelques Parasites , & qu'ils avoient même droit de vendre. Outre cela les Conviez pouvoient amener avec eux de ces sortes de gens , & c'est ce que l'on appelloit leurs ombres , *quos Mæcenas adduxerat umbras*. C'est pourquoi ils

482 *Memoires pour l'Histoire*
devoient avertir du nombre qu'ils
en vouloient amener. *Tu quotus esse*
velis rescribe, dit Horace ; ce qui pa-
roît encore par cette Epigramme de
Martial.

Dic quotus es, quanti cupias coenare,
nec unum
Addideris verbum. Cœna parata
tibi est.

Dans les festins publics il y avoit
des places marquées pour des Af-
franchis de l'Empereur, ce qu'on
appelloit *Loci libertini* ; de même
que celles qui étoient destinées aux
Consuls s'appelloient *Loci Consula-*
res. Le lieu du festin chez les per-
sonnes de qualité étoit une espèce
de salon soutenu sur de hautes Co-
lonnes, où l'on attachoit les Tro-
phées & les autres marques d'hon-
neur qui appartenoient à la famille.
Ce lieu s'appella d'abord *Cœnacu-*
lum, à *cœnando* ; mais depuis on ne
donna plus ce nom qu'au lieu où
mangeoient les petites gens qui oc-
cupoient les derniers étages des mai-
sons, qu'on appella pour cela *Cœna-*
cula : c'est en ce sens que Juvenal
Mars 1706.

a dit: *rarus venit in cœnacula miles.* Les Grecs appelloient le lieu où ils prenoient leurs repas *symposion* ou *Andron*; parce que les femmes ne se trouvoient pas dans les festins avec les hommes. Chez les Romains le plaisir de la table sembloit n'être fait que pour celui de la conversation. On y étoit dans une pleine liberté de tout dire sans craindre que cela passât plus loin; *Ne fidos inter amicos sit qui dicta foras eliminat.* La raillerie y étoit permise, & on la souffroit même aux Esclaves, quand il s'en trouvoit d'assez spirituels pour railler finement. Pour les Grecs c'étoit principalement la bonne chère qu'ils avoient en recommandation: ils aimoient sur tout à boire, & c'est ce que les Romains ont appelé *pergracari.* Les tables surquoi mangeoient les Anciens n'étoient d'abord que de bois assez commun & de forme quarrée ou ronde; dans la suite les Grands en eurent d'argent, ou qui étoient revêtues de lames d'or; & enfin on quitta l'or & l'argent, pour en avoir de bois de Citronnier qui étoient d'un prix-
Mars 1706.

484 *Memoires pour l'Histoire*
inestimable. Martial en parle de cette sorte :

*Accipe felices , Atlantica-Munera ,
silvas
Aurea qui dederit dona , minera
dabit.*

Ces Tables étoient soutenues sur un seul pied d'yvoire ou de marquetterie travaillé avec beaucoup d'art , & qui representoit quelques figures d'animaux, comme nous l'apprend Juvenal :

*.....Latos nisi sustinet orbes
Grande ebur & magno sublimis pardus
hiatu
Dentibus ex illis , quos mittit porta
Syenes.*

L'argent n'étoit rien au prix , & l'on en faisoit si peu de cas que le même dit ensuite : *Nam pes argenteus illis , annulus in digito quoque ferreus.* Seneque avoit 500 de ces sortes de Tables. On en changeoit ordinairement à chaque service , ou pour le moins après le dernier, & ce changement de décoration se faisoit avec beaucoup d'artifice. Il y avoit or-
Mars 1706.

dinairement trois lits au tour de la Table & tout cela ensemble s'appelloit *Cænatio* ou *Triclinium*. Les Anciens mangeoient couchez, appuiez sur le coude gauche, le dos soutenu par des coussins. On ne mettoit jamais plus de trois personnes sur un lit à moins qu'on n'y fut contraint par le grand nombre des conviez. Mais pour l'ordinaire on avoit soin que ce nombre ne passât point neuf, & ne fût jamais au-dessous de trois; afin qu'il commençât par le nombre des Graces, & qu'il finît par celui des Muses.

La richesse des lits répondoit à celle des tables : ils étoient d'yvoire ou de marqueterie, & couverts de pourpre ou d'étoffes de soyes enrichies d'or. Ils étoient rangez selon la disposition de la table ou en rond, ou en quarré, & dans la suite ils formoient une espece de demi-cercle qu'on appelloit *sigma*, parce qu'on donna aux tables la forme d'un C qui étoit l'ancien *sigma* des Grecs. Quand les Conviez étoient placez, on leur annonçoit l'ordre du festin & le nombre des services.

|| *Mars* 1706.

486 *Memoires pour l'Histoire*
cæna ordinem explicuit. Le repas commençoit par les libations que l'on faisoit en l'honneur des Dieux, des Princes & sur tout du Genie que les Anciens réveroient comme un Dieu tutelaire. Il y avoit deux Genies : le premier étoit le Genie universel qui présidoit à la naissance de tous les hommes, l'autre étoit le Genie particulier que l'on a confondu avec les Lares, comme on l'apprend de quelques Inscriptions où l'on trouve *Genio & Laribus.* Les parfums & les couronnes de fleurs étoient fort en usage dans les festins. On couronnoit les bouteilles & les verres, & pour les Conviez ils ne se couronnoient que sur la fin du repas. La couronne étoit le symbole de la débauche ; comme on l'apprend par l'histoire d'un jeune Athenien nommé Polemon, qui sortant de faire la débauche entra avec la couronne sur la tête dans l'école de Xenocrate, & fut tellement touché des discours de ce Philosophe sur la modestie & la sobriété, qu'il changea de vie & mérita de lui succéder. Plaute dans l'Am.
Mass 1706. phitron

phitron introduit Mercure , qui voulant faire l'homme yvre, se met sur la tête une couronne.

Capiam mi coronam in caput , assimilabo me esse ebrium.

Ces couronnes furent d'abord de laine fine , ensuite on les fit de roses , & quelquefois on en donnoit de pretieuses aux Conviez. Denis le Tiran en donna une d'or au Philosophe Xenocrates, qui l'ayant reçûë par respect pour le Prince , la consacra à Mercure.

Les Anciens tiroient au sort un Roi du festin , qui prescrivoit aux Conviez le nombre de coups que chacun devoit boire : Ses loix s'exécutoient avec beaucoup de soumission ; & c'est à cette occasion que Ciceron raille finement Verrés de ce qu'il méprisoit les loix du peuple Romain , pendant que dans les repas il étoit fort soumis aux loix de la table ; *Iste enim Prætor severus ac diligens , qui Populi Romani legibus nunquam paruisset , illis diligenter legibus quæ in poculis ponebantur parebat.* On buvoit un certain nombre

488 *Memoires pour l'Histoire*
de coups en l'honneur des Dieux,
des Princes, ou des personnes qu'on
aimoit, & ce nombre se regloit
quelquefois sur les lettres de leur
nom.

*Navia sex cyathis, septem Justina
bibatur*

*Quinque Lycas, Lyde quatuor, Ida
tribus.*

*Omnibus infuso numeretur amica fa-
lerno.*

On buvoit les santez des Conviez
depuis le premier jusqu'au dernier,
ce qu'ils appelloient à *summo bibere
ad imum*. La formule ordinaire dont
on se servoit paroît dans ce Vers de
Plaute.

*Bene vos, bene nos, bene nostrum
etiam Stephanium.*

La fin du repas se passoit en con-
versation. Les Perses prenoient ce
tems pour traiter des plus grandes
affaires. Quelquefois on proposoit
des Enigmes, & il y avoit des re-
compenses pour ceux qui les expli-
Mars 1706.

quoient. On s'occupoit aussi à faire quelques réflexions morales, & pour cela on apportoit sur la table un squelette d'argent qu'on mettoit en diverses attitudes: on raisonnoit sur ce qu'il falloit devenir un jour, & par des réflexions qu'on a même de la peine à pardonner à des Payens, on s'excitoit à la débauche à la vûë de l'objet le plus capable d'en détourner.

La Musique étoit aussi un des grands accompagnemens du festin, sur tout chez les Grecs. Les Romains ne s'en servirent à leurs tables qu'après la victoire qu'ils remportèrent sur Antiochus; & ce fut là l'origine du luxe introduit à Rome par l'armée victorieuse qui revint d'Asie & en ramena grand nombre de Musiciens & de joueurs d'Instrumens. On chantoit les Vers d'Homere, des Hymnes à l'honneur des Dieux & des grands hommes; Et dans le particulier on chantoit les belles actions des Ancêtres pour animer les enfans à imiter leur vertu. Tout cela se terminoit quelquefois par une loterie, ce qui se pra-

tiquoit sur tout aux Saturnales. Chaque Convié remportoit un présent ou quelque plaisanterie fine & delicate, selon le billet qui lui étoit échû.

Le second qui parla, & qui est aussi un des nouveaux reçûs dans l'Academie fut Mr. de Bose. Il lût une Dissertation sur les Recompenses & les marques d'honneur que les Grecs & les Romains accordoient à ceux qui excelloient dans les sciences & dans les armes. Les plus anciennes marques d'honneur dont les hommes se soient servis pour recompenser le merite sont les statuës. Ils rendoient par là immortelle la memoire des grands hommes, aussi bien que l'honneur qu'ils avoient coûtume de leur rendre : d'où il arriva que la veneration des statuës dégenera en un culte superstitieux, & que l'idolatrie s'accrut à mesure que les statuës se multiplièrent. Avant le tems d'Alexandre, elles étoient déjà fort en usage chez les Grecs ; mais depuis elles furent comme prodiguées, & les Atheniens en éleverent 300 au seul

Mars 1706.

Demetrius Phalereus. Les premières Statuës n'étoient que des *Hermes*, c'est à dire de simples têtes posées sur des bases quarrées. C'est ce que les Romains ont depuis appelé des *Termes*. Cicéron parle de ces *Hermes* dans ses Lettres à Atticus, & il l'avoit chargé d'en acheter pour lui, & de les lui envoyer pour l'ornement de sa Bibliothèque. Avant l'exil des Rois, il n'y avoit chez les Romains d'autres Statuës que celles des Dieux. Dans la naissance de la République on en éleva à Brutus, à Scevola, & à plusieurs autres. Depuis elles devinrent si communes que du tems de Caton le Censeur, comme chacun s'étonnoit qu'on n'en eût pas erigé quelqu'une à ce grand homme, il répondit qu'il aimoit mieux qu'on demandât pourquoi on ne lui en avoit point élevé, que pourquoi on lui en avoit élevé. L'excès fut porté si loin sous les Empereurs qu'on disoit des Statuës de Sejan qu'elles formoient dans Rome un peuple de marbre presque égal au nombre des Citoïens. Caligula reforma cet abus, & sa refor-

me se sôûtant jusqu'au tems du bas Empire. Les statuës de ceux qui s'étoient rendus illustres dans les lettres étoient placées dans les Bibliothèques. On en consacra une à l'Empereur Numerien avec cette Inscription : *A Numerien Cesar le plus éloquent de son siècle.* Ces sortes de Monumens étoient souvent ornez de couronnes & d'Inscriptions glorieuses.

Les Inscriptions forment le second genre de recompenses en usage parmi les Anciens. Mr. de Bose rapporta entre les plus anciennes Inscriptions les loix de Cyrus qui étoient gravées sur une Colonne d'airain. Alexandre la fit abbatre, parce qu'il y étoit parlé des festins, & de ce qui devoit s'y observer ; ne voulant pas, disoit-il, que les loix apprissent à faire des regals. L'Histoire des Anciens ne consistoit presque toute qu'en Inscriptions. Les principaux événemens, les loix, les actions des grands hommes, tout étoit gravé sur le marbre ou sur l'airain, & exposé dans les places publiques. On peut mettre entre ces

Mars 1706.

marques d'honneur les Inscriptions qu'on gravoit sur les tombeaux. Il y en avoit de deux sortes, des simples & des composées. Les composées s'appelloient Hieroglyphes. Telles étoient les Sirenes gravées sur le tombeau d'Isocrate.

Les Anciens rassemblerent dans les Medailles qu'ils firent frapper ce que les Statuës & les Inscriptions avoient d'honorable. Les Grecs sur tout consacrerent sur leurs Monnoyes la memoire des grands hommes de leur nation, & l'on en voit encore où sont representez Homere, Sappho, Anacreon &c. Pour les Romains, ils ne mirent au commencement sur leurs Monnoyes que l'image de Rome. Quelquefois les Monetaires qui étoient des personnes de qualité, y glissoient les noms de quelques illustres Romains dont ils cherissoient le plus la memoire. Cesar fut le premier qui fit battre la Monnoye à son coin & à son Image dans toute l'étendue de l'Empire Romain. Les Grecs cependant tout vaincus qu'ils étoient ne se soumirent pas à cet établisse-

ment ; mais ils continuerent de faire mention sur leurs Monnoyes des Hommes illustres de leur nation. Il est vrai qu'on trouve parmi les Romains des Medailles de quelques Scavans, comme d'Ovide & de quelques autres, mais ces sortes de piéces n'ont jamais été frappées pour servir de monnoyes : c'est ce que les Antiquaires ont nommé Contorniates, dont l'origine est assez obscure.

Mr. de Bose établit pour troisiéme genre de récompenses les différentes couronnes en usage parmi les Romains. La premiere étoit la couronne Civique qu'on donnoit à celui qui avoit sauvé un Citoïen Romain des mains de l'Ennemi : elle étoit de feüilles de chêne, parce qu'on croyoit que les fruits de cet arbre avoient servi de nourriture aux premiers hommes. La seconde étoit la couronne Obsidionale pour ceux qui avoient fait lever le siège d'une place : elle étoit tissüe de petites herbes cueillies dans l'enceinte de la Ville qu'on venoit de délivrer, ou dans le Camp des ennemis qu'on avoit chassés. La couronne Murale

Mars 1706.

Se donnoit à celui qui étoit monté le premier sur la muraille d'une Ville qu'on assiegeoit : elle étoit à peu près semblable à celles qu'on représente sur la tête de Cybele. La couronne Castrale étoit dûë à celui qui étoit entré le premier dans le Camp ennemi qu'on vouloit forcer : les ornemens de cette couronne représentoient les retranchemens d'un camp. La couronne Navale ou Roftrale, parce qu'elle étoit ornée de prouës de Vaisseaux, étoit destinée à celui qui entroit le premier dans un Vaisseau ennemi : Agrippa gendre d'Auguste fut le premier de tous les Romains qui fut honoré de cette couronne après la bataille d'*Actium*. La couronne de Myrthe étoit pour ceux à qui on décernoit les honneurs du petit triomphe qu'on appelloit Ovation; & celle de Laurier pour ceux qui recevoient les honneurs du grand triomphe.

Le partage des dépouilles entre les soldats étoit encore une des récompenses Militaires : on en trouve un exemple fort détaillé dans un passage d'Aulugelle, où il parle d'un

certain L. Sicinius Dentatus en ces termes : *L. Sicinius Dentatus pugnas-
se in hostem dicitur centum & viginti
preliis , cicatricem averfam nullam ,
adversas quinque & quadraginta tu-
lisse ; Coronis esse donatum aureis octo ,
obsidionali unâ , muralibus tribus , ci-
vicis quatuordecim , torquibus tribus &
octoginta , armillis plus centum sexa-
ginta , hastis duo de viginti ; phaleris
item donatus est quinquies viciesque.*
La même chose est contenuë dans
une ancienne Inscription que Mr.
de Bose rapporta. Il dit en finissant
que son projet comprenoit les allo-
cutions, les acclamations, les prix
des Athletes, les Eloges funebres,
en un mot tous les genres de recom-
penses & de marques d'honneur en
usage parmi les Anciens, sur les-
quelles il doit travailler. Mr. l'Abbé
Bignon l'exhorta à suivre ce dessein,
& dit en même tems qu'il étoit bien
louïable à une personne de son âge,
& qui d'ailleurs avoit de grands
biens, de s'appliquer comme il fai-
soit à l'étude de l'antiquité; & qu'il
étoit rare de voir un homme aussi
jeune posséder déjà autant d'érudi-

Mars 1706.

tion que ceux qui ont vieilli dans cette sorte d'étude.

Mr. l'Abbé Maffieu qui est aussi reçu tout nouvellement dans l'Académie prononça un tres-beau Discours pour la défense de la Poësie contre ceux des Anciens & des Modernes qui l'ont attaquée. Dans la premiere partie de son Discours il montra que la Poësie ne gâroit point l'esprit ; puis qu'au contraire elle supposoit de grandes connoissances de toutes les choses du monde, & des ouvertures pour toutes les sciences ; ce qu'il appuïa de l'exemple d'Homere, de Virgile, & des autres Poëtes fameux.

Dans la seconde partie il prouva que la Poësie ne corrompoit point le cœur ; puisqu'elle n'étoit destinée que pour porter à la vertu par les beaux exemples & les belles maximes qu'elle expose avec tant de force & d'agrément à la fois, qu'il est presque impossible que le cœur ne s'y rende. Que si elle avoit été détournée à de mauvais usages, c'étoit la faute des mauvais Poëtes & non pas de la Poësie ; & que sur ce pied-là

Mars 1706.

Y vj

on auroit autant de sujet de proscrire la Prose, dont on abuse pour corrompre le cœur encore plus facilement que de la Poësie. Ce discours fit prolonger la séance, & fut suivi des applaudissemens de toute l'Assemblée.

Mr. l'Abbé Bignon dit que Mr. de Vallois & Mr. Boivin le jeune devoient aussi parler dans cette Assemblée pour justifier le choix de l'Academie ; mais que le tems ne l'ayant pas permis, ce seroit pour une autrefois. Il ajouta que le public étoit déjà prévenu en faveur de ces deux nouveaux Academiens par le nom du premier, que Mr. son pere a rendu si celebre parmi les gens de lettres, & par les Ouvrages qu'on a déjà vû du second.



Mars 1706.



E

]

.2



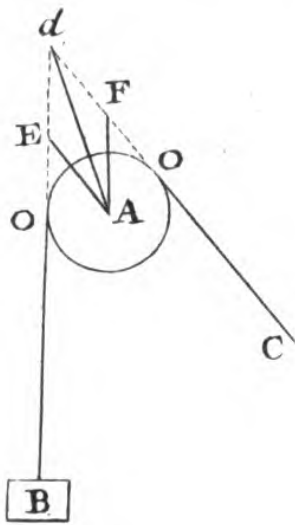


Fig. 3

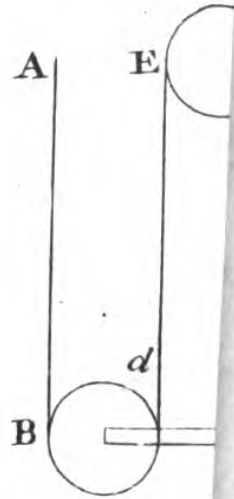
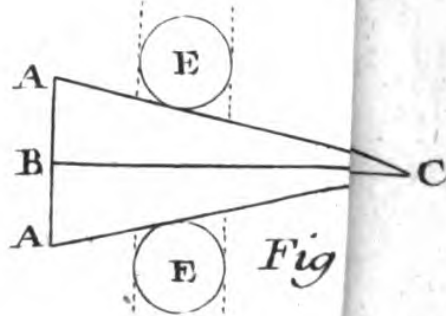
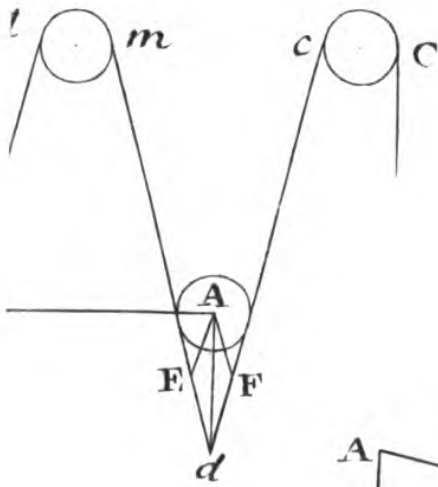


Fig. 4



Fig

.8

ARTICLE XXXVI.

*SUITE DE L'APPLICATION
du principe de l'Equilibre. Par le
Pere de la Maugeraye.*

LA poulie A, fig. 1. 2. 3. est fixe; à l'extrémité B de la corde BOC est attaché un poids B; à l'autre extrémité C est appliquée une puissance C; de quelque manière que la corde soit disposée autour de la poulie A, la puissance C doit toujours être égale au poids B.

Qu'on prolonge la partie CO fig. 2. 3. jusqu'à ce qu'elle rencontre au point D la partie BO prolongée s'il est nécessaire, ensuite tirant la droite DA, on formera le parallélogramme A E D F.

Cette préparation étant faite on s'apercevra aisément que l'angle E D F étant partagé en deux également par la droite DA, les droites E D, D F, sont égales & par conséquent qu'il doit y avoir égalité entre le poids B & la puissance C.

On concevra encore aisément que
Mars. 1706.

plus l'angle D sera aigu ; c'est à dire que plus le point D sera éloigné du point A centre de la poulie, moins le poids B & la puissance C perdront de leur force à pouffer ou tirer en des sens opposez ; en sorte que si l'angle D , étoit infiniment aigu , ou ce qui est la même chose , si les parties B O , C O , fig. 1. étoient paralleles , le poids B & la puissance C employeroient toutes leurs forces sur le point A ; d'où il est aisé de conclure que tout le reste étant égal, la charge du point A dans la premiere fig. sera à la charge du point A dans la fig. 2. 3. comme les droites D F , F A , prises ensemble sont à la diagonale D A.

2°. Si plusieurs poulies fig 4. dont les unes E F , L M , Q S , sont fixes, & les autres B D , I O , N P , mobiles, sont disposées de telle maniere que les tractions A B , D E , F F , &c. soient paralleles, la puissance C fera au poids R comme l'unité au double du nombre des poulies mobiles, c'est à dire que dans l'exemple proposé la puissance C sera la sixième partie du poids R.

Mars 1706.

Il est clair que si la poulie IO , étoit seule, les puissances F , L , devroient être chacune la moitié du poids R ; puisque nous avons montré dans le premier Article qu'elles devroient être égales entre elles, & qu'elles employeroient toutes leur force sur le centre de la poulie à laquelle le poids R est attaché.

Or puisque les tractions AB , DE , IF , &c. sont paralleles & de plus égales, ainsi qu'on a montré dans le premier Article, il est manifeste que le poids R doit se partager également sur les parties AB , DE , IF , OL , MN , PQ , & par conséquent que chacune de ces parties en doit porter la sixième partie.

Lorsque les poulies sont disposées en cette maniere la force augmente en progression Arithmetique; cela veut dire que si la poulie BD étoit seule, la puissance E devroit être la moitié du poids attaché à la poulie BD ; si les deux poulies BD , IO , étoient seules la puissance L devroit être la quatrième partie du poids; s'il y a trois poulies BD , IO , NP , la puissance Q ou C doit être la

fixième partie du poids ; enfin s'il y a 4, 5, 6, poulies, la puissance devra être la huitième, la dixième, la douzième partie du poids.

3°. Mais si les tractions étant parallèles, les poulies sont disposées de la maniere que la figure 5. represente, la force augmentera en progression geometrique ; puisqu'il est clair que la poulie A portant tout le poids R, la poulie B n'en portera que la moitié, la poulie C le quart ; & s'il y avoit plus de poulies, la quatrième ne porteroit que la huitième partie du poids R, la cinquième poulie n'en porteroit que la seizième partie, & ainsi à l'infini. D'où il arriveroit que la puissance à la première poulie devroit être la moitié du poids, à la seconde poulie la quatrième partie, à la troisième poulie la huitième partie, & ainsi à l'infini ; & par consequent la puissance E ou D sera toujours au poids R comme l'unité à la puissance du nombre 2, dont l'exposant exprime le nombre des poulies mobiles.

4°. Si les tractions ne sont pas pa-
Mars 1706.

rales & que les poulies soient disposées comme dans la figure 6. pour trouver la raison de la puissance C . au poids R , on tirera du centre A de chaque poulie mobile au point D concours des tractions, la droite AD ; autour de laquelle on formera les parallelogrammes AE , DF ; en sorte que toutes les droites DF par exemple soient égales à toutes les droites DE , dans le même parallelogramme, & à toutes les droites DF , dans les autres parallelogrammes. La puissance C fera au poids R , comme une des droites DF est à toutes les diagonales AD , & la charge de chaque poulie mobile, sera exprimée par la diagonale AD , qui lui répond.

Pour se convaincre de cette vérité il suffit de faire attention que l'angle EDF , étant toujours partagé en deux également par la droite AD , & que toutes les parties de la corde BE , FH , IE , FL , ME , FC , étant toutes également tirées, il faut nécessairement que toutes les droites DF , soient égales à toutes les droites DE dans le même paral-

lelogramme , & à toutes les droites DF dans les autres parallelogrammes , & par consequent que la puissance C doit être au poids R , comme une des droites DF à toutes les diagonales AD .

Cette verité deviendra encore plus sensible si l'on fait réflexion qu'en supposant aux points B, H, I, L, M , des puissances dont chacune soit égale à la puissance C , l'équilibre subsisteroit toujours de la même maniere ; puisque les tractions BE, FH, IE &c. seroient toujours les mêmes , c'est à dire égales à la traction FC .

Or il est évident que les puissances B, H , tireroient toutes deux ensemble suivant DA avec une force exprimée par DA . Par la même raison les puissances I, L , tireroient suivant DA avec une force exprimée par DA ; & M, C , suivant DA avec une force exprimée par DA ; c'est à dire que les six puissances tireroient suivant DA , avec des forces exprimées par les trois diagonales.

Mais si les puissances tirent en haut avec des forces exprimées par

Mars 1706.

les diagonales AD , il faut que le poids R tire en bas avec une force exprimée par les trois diagonales, puisque l'Équilibre ne peut subsister autrement. Donc si la puissance C est exprimée par une des droites DF , le poids doit être exprimé par les diagonales AD .

On a supposé dans cet exemple que les diagonales AD sont parallèles entre elles & perpendiculaires à l'horizon ; mais quand cela ne seroit pas, il seroit toujours aisé par l'application du parallélogramme de trouver la raison de la puissance C au poids R .

5°. Si les tractions ne sont pas parallèles & que les poulies soient disposées comme dans la fig. 7. pour trouver la raison de la puissance C au poids R , prolongez la ligne de suspension RDA , & prenant sur cette ligne un point à discretion P , formez le parallélogramme $PEDF$, ensuite prolongeant le côté DF , auquel est attaché le centre de la seconde poulie, prenez HI égale à DF , & formez au tour de HC , le parallélogramme $HOIN$, la puissance

ce C sera au poids R comme le côté HN du dernier parallelogramme est à la diagonale DP du premier parallelogramme.

Car il est clair que si la pesanteur du poids R est exprimée par la diagonale DP, il est clair, dis-je, que les forces des puissances qui tirent suivant DE, DF, doivent être exprimées par les droites DE, DF. Donc puisque la seconde poulie fait le même effet que la puissance qui tireroit suivant DF, il est manifeste que la diagonale HI qui exprime la charge de cette seconde poulie doit être égale à DF: mais si la charge de la seconde poulie est exprimée par HI il est évident que la puissance qui tire suivant HN doit s'exprimer par HN: donc la puissance C doit être au poids R, comme HN, côté du second parallelogramme est à DP diagonale du premier parallelogramme.

S'il y avoit plus de poulies, la diagonale du troisième parallelogramme seroit égale au côté du second, & la diagonale du quatrième parallelogramme égale au côté du

Mars 1706.

troisième, & la puissance C seroit toujours au poids R comme le côté du dernier parallélogramme à la diagonale du premier.

Le poids E fig. 8. est retenu sur le plan incliné A B C, par une puissance F qui tire suivant F E : pour trouver la raison de la puissance au poids, tirez du point E centre de gravité du poids E, E P perpendiculaire à l'horizon & E O perpendiculaire au plan A C, & prenant sur cette dernière un point O à discretion, tirez les droites O P, O F, parallèles aux droites F E, E P, la puissance F, sera au poids E comme F E, est à E P.

Le poids E ne peut demeurer en repos, à moins que la ligne suivant laquelle il est poussé ne rencontre perpendiculairement le plan sur lequel il demeure en repos; c'est à dire à moins qu'il ne soit poussé suivant la droite E O perpendiculaire au plan A C; mais le poids E ne peut être poussé suivant E O diagonale du parallélogramme E F O P, à moins que la puissance F ne soit au poids E comme F E est à E P, comme on

Mars 1706.

508 *Memoires pour l'Histoire*
a démontré dans les *Memoires précédens*.

Lorsque le poids *E* est soutenu par une puissance qui tire suivant une droite *E F* parallele au plan *A C*, la puissance est la plus petite qu'elle puisse être. Il faut montrer que toute puissance qui retiendra sur le plan *A B C*, le poids *E*, en tirant suivant une droite *E R* ou *E M*, sera plus grande que la puissance qui retient le même poids *E* & sur le même plan *A B C*, en tirant suivant *E F*. Je montre d'abord que la puissance qui tire suivant *E F* doit être plus petite que celle qui tireroit suivant *E R*, en faisant voir que *E R* à plus grande raison à *E Q*, que *E F* à *E P*, car il est clair que *R E* est plus grande que *R S* perpendiculaire sur *O E S*; donc *R E* à plus grande raison à *R O* ou *E Q*, que *R S* à *R O* ou *E Q*: mais *R S*, *R O* ou *E Q* :: *F E*, *F O*, ou *E P*: donc &c.

Je montre en second lieu que la puissance que tire suivant *E F* doit être plus petite que la puissance qui tireroit suivant *E M*, parce que *M E* est plus grande que *M V* perpendi-

Mars 1706.

culaire sur EO , or MV , MO ou EN :: EF , EP : donc &c.

Je ne m'arrête point à montrer que lorsque la traction se fait suivant une droite EF parallele à AC , FE , EP :: AB , AC . 2°. que la force qui pousse le poids E vers le centre de la terre est à la force qui le pousse suivant AC , comme AC est à AB ; & qu'en faisant précision de la resitance du milieu & du frottement, la vitesse suivant AC seroit à la vitesse suivant EP , comme AB est à AC . 3°. Que soit que la traction EF soit parallele à AC , soit qu'elle n'y soit pas parallele, la pesanteur absoluë du poids E , la puissance F , la charge du plan incliné au point I , seront toujours comme les droites EP , EF , EO . Si FE est perpendiculaire sur EO , & que l'angle REF soit égal à l'angle FEM , la force qui tirera suivant RE doit être égale à celle qui tirera suivant ME : car en supposant RH parallele à ME , il est clair que l'angle H est égal à l'angle MEO lequel est égal à l'angle REH , puisque FE est supposée perpendiculaire sur EO :

Mars 1706.

donc $RH = RE$: donc $ME, MO,$
ou $EN :: RE$ ou RH, RO ou EQ .

Il est encore aisé de voir que plus AC deviendra longue, AB demeurant la même, plus le poids que pourra soutenir la même puissance F pourra être grand; en sorte que quelque grand que puisse être un poids E , il pourra toujours être retenu par une puissance quelque petite qu'elle puisse être sur un plan incliné ABC , dont la longueur AC sera à la hauteur AB comme le poids E sera à la puissance. Et comme le plan sur lequel un poids suspendu à l'extrémité d'un fil commence à se mouvoir est plus incliné qu'aucun plan formé par des superficies planes. Il est facile de voir que quelque grand que puisse être un poids suspendu à l'extrémité d'un fil, il pourra être remué par une puissance quelque petite qu'elle puisse être.

Si un poids dont le centre AE est retenu sur une superficie courbe LIN , fig. 8. par une puissance F qui tire suivant FE , il sera aisé de connoître la raison de la puissance

Mars 1706.

au

au poids, en imaginant une droite EO perpendiculaire à cette superficie. Car formant le parallélogramme FE, PO , de la manière qu'on a dit auparavant, la puissance sera au poids comme FE & à EP .

Puisque la vis n'est qu'un plan incliné en un double sens, il sera facile de lui appliquer ce qu'on a dit du plan incliné. On appliquera aussi au coin ce qu'on a dit du plan incliné, puisque le coin n'est qu'un double plan incliné, comme le montre clairement la fig. 9.

La seule différence qui se rencontre entre le coin & le plan incliné. C'est que le plan incliné demeure en repos pendant que le poids E monte le long de la superficie AC , au lieu que le coin glisse sous le poids E qui peut seulement monter ou baisser dans une coulisse.

Mais dans l'un & dans l'autre cas, il est clair qu'il faut surmonter la même résistance du côté du poids E , & par conséquent qu'il est aisé d'appliquer au coin ce qu'on a dit du plan incliné.

On peut se servir de ce qu'on a

Mars 1706.

.207 ZMM

512 *Memoires pour l'Histoire*
dit du plan incliné pour expliquer
l'effet suivant.

Les extremittez d'une corde lâche
sont attachées à des points fixes ; au
milieu de la corde est suspendu un
poids fort considerable. Si l'on ver-
se le long de la corde de l'eau en
grande quantité , la corde s'accour-
cira , & le poids s'élevra sensible-
ment.

Pour rendre raison de cet effet ,
il faut faire réflexion qu'on peut in-
finuer facilement les parties d'eau
entre les parties de la corde , de mê-
me qu'on peut facilement faire glis-
ser un coin fort aigu sous un poids
enfermé dans une coulisse , dans la-
quelle il peut hausser ou baisser li-
brement , & quoique chaque partie
d'eau ne puisse faire écarter sensi-
blement les parties entre lesquelles
elle s'infinuë , cependant une gran-
de multitude de ces parties peuvent
avoir un effet sensible , c'est à dire
faire accourcir sensiblement la cor-
de & par consequent faire élever le
poids.

Mars 1706.

ARTICLE XXXVII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES,
DE CONSTANTINOPLE.

ON vous écrit ordinairement pour vous apprendre les nouvelles acquisitions que fait la République des lettres, les Livres nouveaux qui paroissent, les nouvelles découvertes qu'on a faites : je vous écris pour vous apprendre une perte considérable pour les lettres, c'est la mort du Pere Pierre Besnier Jesuite natif de Tours, si fameux par la connoissance de plusieurs Langues : une seconde attaque d'apoplexie l'a emporté le 8. de Septembre 1705. Son projet de la réunion des Langues excita la curiosité de tout le monde. Le zèle qui l'a porté à se consacrer à nos Missions, & qui l'a rappelé malgré tout ce qui pouvoit le retenir en France, l'ont apparemment empêché de remplir un dessein si vaste, qu'il étoit capable d'exécuter. *La Préface des Origines de la Langue Françoisé de M. Menage est de lui.*

Mars 1706.

Z. ij.

DE VENISE.

Les Italiens sont riches en Histoires particulieres, chaque petit Etat, chaque Ville à son Historien, & la plûpart n'en ont pas pour un seul; la Ville d'Osime n'en manquera pas, on a imprimé à Venise *Memorie Historiche del Antigliſſima è nobile Città d'Osimo di Luigi Martorelli, presso Andrea Poleſti 1705.*

Memoires Historique touchant la noble & très-Ancienne Ville d'Osime par Louiſ Martorelli, chez André Poleſti, in 4°. pages 470.

DE ROME:

L'Histoire de toutes les Heresies est un Ouvrage d'une grande étenduë, & qui demande un travail capable d'effrayer les Auteurs même laborieux. Mr. Bernini en est cependant venu à bout; le premier Tome de cette Histoire paroît in folio, les trois autres s'imprime chez Bernabo.

Les soins que Sa Sainteté prend de faire fleurir les Sciences ont inspiré le deſſein d'un *Memoire sur l'Etat Ancien & Moderne de l'Univerſité de Mars 1706.*

des Sciences & des beaux Arts. 517
*Rome établie dans le College de la Sapi-
ence.*

*Memoriale alla santità del sommo
Pontefice Clemente X I. nostro Signore
intorno allo Stato Antico è Moderno,
dello studio generale della Sapienza di
Roma. In Roma 1705. per Frances-
co Gonzaga al corso a san Marcello,
in 4°. pag. 20.*

*La nouvelle Vie de Saint Vincent
Ferrier qui paroît est d'un parent de
ce Saint natif comme lui de Valen-
ce & Chanoine de Xativa, il se nom-
me Dom Vincent Victoria. La pla-
ce qu'il occupe dans la celebre Aca-
demie des Arcadiens est une preuve
qu'il n'écrit point en Italien com-
me un étranger. Il a dédié son Livre
à la Nièce de Sa Sainteté, la Sœur
Marie Efrace de Saint Clement,
qui a méprisé si Chrétienement
toutes les Grandeurs que le monde
s'empressoit de lui offrir sous le
Pontificat de son Oncle. Ce Livre est
un in 8°. de 782. pages intitulé *Vita
è miracoli dell' Apostolo Valenziano.**

Voici un Ouvrage d'une toute
autre importance.

*Commentaria ad Constitutiones Apof-
Mars 1706. Z. iiij*

516 *Memoires pour l'Histoire*
tolicas, seu Bullas singulas summorum
Pontificum in Bullario Romano conten-
tas secundum collectionem Cherubini
incipientes à Divo Leone magno &c.
Auctore Vincentio Pietra. Tomus primus
in folio pag. 616. Roma 1705. Typis Jo-
sephis Nicolai de Marzi.

Commentaire sur toutes les Bulles
des Papes contenuës dans le Bullaire
Romain, suivant l'ordre du recueil qu'en
a fait Cherubin Laerce, depuis Leon le
Grand, jusqu'à present, par Vincent Pie-
tra, tome premier in folio pages 646,
1705. de l'Imprimerie de Joseph Nico-
las de Marzi.

DE GENES.

Le voyage du Monde de Descartes, du
Pere Daniel, qu'un de nos beaux esprits
a traduit en Italien, plaît ici autant qu'il
a plû en François, & en Anglois.

D'ANGLETERRE.

On doit faire ici dans peu de tems une
nouvelle Edition du Livre de Mr. Wake
Doyen d'Exester intitulé, *L'état de l'Egli-*
se & du Clergé d'Angleterre. Ce Livre con-
tient un Abregé de tous les Conciles, des
Synodes, des *Convocations des Conventions*
& des autres *Assemblez Ecclesiastiques re-*
Mars 1706.

nuës en Angleterre depuis le tems des Saxons jusqu'à nos jours. On trouvera à la fin de cet Ouvrage une Dissertation Critique sur l'autenticité des Anciens Manuscrits. Cette dernière pièce est très-curieuse. L'Auteur qui est homme d'esprit n'a rien omis pour rendre son Ouvrage utile.

On a encore imprimé depuis peu le *Directoire du Chrétien*, composé autrefois en Anglois par le Pere Personius Jesuite. Ce Livre est également estimé des Protestans & des Catholiques : aussi peut-on dire que c'est un des plus beaux Ouvrages qui aient paru dans le dernier siècle. L'Auteur y traite des grandes veritez de la Religion avec tant de solidité qu'il est difficile que le Lecteur n'en soit convaincu. M. Stanhop a retouché cet Ouvrage, il en a ôté ou affoibli ce que le P. Personius avoit écrit en faveur de la Religion Catholique.

Les Essais de Morale de Mr. Collier ont un grand succès. On en a déjà fait jusqu'à six Editions, il vient d'en donner un troisième Tome. Tous les Ouvrages de cet Auteur sont fort estimez, nous aurons peut-être occasion d'en parler plus au long dans ces Memoires.

Mr. Stanhop a fait imprimer dans un grand in 4^o. les Sermons qu'il avoit prêchez en 1702. à Saint Paul de Londres. Ces Sermons sont une espèce de Traité Theologique, où l'Auteur prouve la verité de la Religion contre les Juifs.

Mars 1706.

Z. üij.

Il paroît ici un Livre in 4°. intitulé, *Exacte recherche de la cause des Revoltes & des Guerres civiles dans ce Royaume.* On auroit de la peine à croire qu'on trouvât encore en Angleterre de ces Republicains qui cherchent à excuser le procedé des *Parlementaires* à l'égard du Roi Charles I. C'est principalement pour justifier la conduite de ce Prince qu'on a écrit cet Ouvrage.

On écrit d'Édimbourg qu'il y paroît un Livre très-curieux, l'Auteur s'appelle Darrumple. Il prétend démontrer que l'Écosse a été Presbiterienne jusqu'au douzième siècle. On sera bien aise de voir les preuves de cet étrange Paradoxe.

DE HOLLANDE.

Thomas Johnson Libraire à Amsterdam vend une Traduction de *La Relation des Cours de Prusse & de Hanover*, par Mr. Tolland Irlandois. L'Auteur s'est fait connoître par beaucoup de Livres pour un homme sans religion & pour un Republicain outré, c'est un adorateur de Milton.

Le même Libraire a imprimé *La vérité de la Resurrection prouvée contre Spinoza*, par Mr. Colerus Ministre de l'Eglise Luthérienne. En vérité on fait trop d'honneur à Spinoza de juger ses extravagances digne de réponse. Toute personne sensée qui le lira aura beaucoup de peine à l'entendre ; mais elle ne courra aucun risque d'être seduite.

Mars 1706.

Les Remarques de Mr. Addisson dans un Voyage d'Italie paroissent aussi imprimées chez le même Libraire, qui promet une *Introduction à l'Histoire des principaux Etats d'Asie* pour servir de suite à l'*Introduction & Histoire des principaux Etats de l'Europe*, par Pufendorf: si le Continuateur n'est pas plus exact que Pufendorf, on fera bien d'apprendre ailleurs l'histoire des Etats de l'Europe & de l'Asie. Un seul trait prouvera qu'on ne doit gueres compter sur l'autorité de M. Pufendorf. Il dit que les François donnerent une sanglante Bataille au Prince d'Orange pour l'obliger à lever le Siege de Mastricht.

DE PARIS.

Le Micrometre nouvellement inventé & fait par le sieur le Febvre Ingenieur pour les Instrumens de Mathematique. Aux deux Globes, sur le Quay de l'Horloge du Palais à Paris, est très-singulier, en ce que par sa construction, la division qui est en Minutes & Secondes de degrez, s'accommode aisément à plusieurs differentes grandeurs de Lunettes, en sorte qu'elle mesure la distance & le mouvement des soyes (qui sont au foyer du verre objectif) toujours précisément & sans fraction, en Minutes & Secondes de degrez, & par une suite necessaire, mais qui n'est pas moins surprenante, cette même division (en se ser-
Mars 1706.

vant d'une autre numeration) divise toujours precisément & sans fractions le diametre apparent du Soleil ou de la Lune, en douze doits ecliptiques , & chaque doit en soixante Minutes & chaque minute de 20. en 20. Secondes de doit ecliptique ; quoi que le diametre change de grandeur apparente & cela dans le moment de l'observation.

Ceux qui souhaitent s'instruire plus particulierement sur la construction de ce **Micrometre** s'adresseront à l'Auteur.

F I N.



Mars 1706.

T A B L E

Des Memoires pour l'Histoire des
Sciences & des beaux Arts, Mois
de Mars 1706.

- ART. XXVII.** **T**He Deutch Politicks
examined, or the dan-
ger of a defensive War to the Confede-
rates. C'est à dire , *Examen de la Politi-
que des Hollandois , ou le danger d'une
guerre défensive pour les Alliez.* Pag. 345
- ART. XXVIII.** *Suite de l'Extrait du
3^e. Tome de l'Histoire de l'Eglise , par
Mr. l'Abbé de Choisy.* p. 367
- ART. XXIX.** *Georgii Baglivi Opera
omnia. Oeuvre de George Baglivi Profes-
seur de Medecine dans le College Romain
&c.* p. 380
- ART. XXX.** *Bulle de N. S. Pere le Pape
Clement. XI.* p. 405
- ART. XXXI.** *La même Bulle en Fran-
çois.* p. 418
- ART. XXXII.** *Memorial présenté à la
Congregation du Saint Office de la part de
quelques Theologiens de Louvain.* p. 432
- ART. XXXIII.** *Lettre Critique sur le
Livre intitulé , la Vie de Mr. Moliere.*
page. 456
- ART. XXXIV.** *Lettres édifiantes & cu-
rieuses écrites des Missions étrangères.*
pag. 459

T A B L E.

ART. XXXV. Relation de ce qui s'est passé à l'Assemblée publique de l'Acade- mie Royale des Inscriptions.	p. 480
ART. XXXVI. Suite de l'Application du principe de l'Equilibre, par le P. de la Maugeraye.	p. 499
ART. XXXVII. Nouvelles Literaires.	
page.	513
De Constantinople.	ibid.
De Venize.	514
De Rome.	ibid.
De Genes.	516
D'Angleterre.	ibid.
De Hollande.	518
De Paris.	519

Fin de la Table.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Altesse
Serenissime Monseigneur Prince
Souverain de Dombes.*

Avril 1706.



A TREVoux,
Chez ETIENNE GANEAU
Libraire de Paris & Directeur de
l'Imprimerie de S. A. Serenissime
Monseigneur Prince Souverain de
Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950

1950



MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1706.

ARTICLE XXXVIII.

HISTOIRE DES ARTS,
leur Origine, leurs progrès, leur Chute, & leur rétablissement. Ouvrage très-utile pour connoître ce qui s'est fait de plus considerable en tous les âges dans la Peinture, dans la Sculpture, dans l'Architecture &c. Avec des Remarques curieuses sur la belle Antiquité. A Paris chez Pierre Giffart ruë Saint Jacques près les Mathurins à l'image Sainte Therese, in 12. pages 349.



L'AUTEUR de cet Ouvrage qui est un Peintre remplit ce que promet le titre de son Livre; Et ceux qui le liront, trouveront dans le corps

Avril 1706.

Aa ij

522 *Memoires pour l'Histoire*
de l'Ouvrage & dans les Notes, de
quoi former du moins une connois-
sance legere de ce qui s'est fait de
plus considerable dans la Peinture,
l'Architecture, & la Sculpture. Du
reste c'est moins une Histoire que
des Memoires, sur lesquels on pour-
roit en composer une. L'Auteur
Anonyme semble en convenir : ce
sont, dit-il, des conferences, que
j'ai choisies entre celles que j'ai lûes
à l'Academie sur les progrès, la
chute, & le rétablissement des Arts
du Dessin. Sur ce pied là il faut lui
passer quelques negligences de sty-
le, quelques redites, & même quel-
ques phrases peu regulieres. Tout
cela se peut passer dans des Confe-
rences & dans des Memoires, mais
ne se permettroit pas dans une juste
histoire. L'Auteur merite grace d'au-
tant plus qu'il la demande de bonne
foi. „ Il espere, dit-il, que les per-
„ sonnes d'esprit ne regarderont
„ point de si près à la politesse du
„ discours, ni au choix des expres-
„ sions, puisqu'il ne regarde tout
„ cela que comme accessoire. Après
lui avoir rendu sur la maniere d'é-
Avril 1706.

crire la justice qu'il demande, on va encore la lui rendre sur le fond de l'Ouvrage. Commençons par la Préface qui est curieuse & mieux écrite que le reste.

Il faut d'abord se mettre dans le point de vûë pour juger de tout l'Ouvrage. L'Auteur se borne aux Arts qui ont rapport au Dessein, c'est à dire à la Peinture, à la Sculpture, & à l'Architecture. Et pour donner d'abord une haute idée de ces beaux Arts, il avance deux choses. La première que chez les Grecs, & depuis chez les Romains, ces trois Arts firent l'occupation, ou pour mieux dire le plaisir des premiers Hommes du monde; à la gloire desquels ils contribuèrent à leur tour, par cette quantité d'édifices & de monumens, qui en furent les heureuses productions, & qui éternisèrent la memoire des Heros, en faisant passer leurs hauts faits jusqu'à la posterité la plus reculée. Il avance en second lieu que l'usage de ces Arts est plus ancien que celui des Lettres, & il prouve ce dernier article par les Hieroglifes des

Egiptiens, qui n'étoient que des figures de differens animaux ou entiers, ou en partie, gravées & empreintes sur des pierres. Or il est constant, dit nôtre Auteur, que ces figures hieroglyphiques étoient en usage avant l'invention des Lettres. Il appuie ce sentiment de l'autorité de Tacite, qui donne évidemment aux Egiptiens l'avantage d'avoir inventé les premiers des figures propres à communiquer les pensées. *Primi per figuras animalium Aegyptii sensus mentis effingebant. Annal. l. 2.* Il cite encore l'Historien Lopes de Gomara, qui assure que les Indiens & sur tout les Mexiquains, qui n'avoient aucune connoissance des lettres, travailloient en Peinture & en Sculpture, & se servoient de Hieroglifes aussi bien que l'ancienne Egipte. Lopes en apporte une preuve qui fut heureuse pour le fameux Ferdinand Cortés, qui conquit le Mexique aux Espagnols. Les Seigneurs Indiens avoient formé une conspiration pour se défaire de ce grand Capitaine; mais un des conjurez l'en avertit, en lui

Avril 1706.

montrant une toile où étoient des-
finez les portraits de tous ceux qui
en vouloient à sa vie. Ces preuves
& quelques autres en faveur de l'an-
tiquité des Arts du Dessen font plus
solides que celle que nôtre Auteur
emprunte de la creation du premier
Homme.

De l'excellence des Arts l'Au-
teur passe à la difficulté d'y réussir,
qui demande non-seulement du ge-
nie & du naturel , mais encore de
l'étude & de l'application. Et c'est ,
dit-il, ce qui a porté les Princes ja-
loux de leur gloire, & zelez pour les
beaux Arts, à établir des Acade-
mies de Peinture, de Sculpture, &
d'Architecture. Il dit un mot des
plus celebres, qui sont celles de Flo-
rence, de Rome, de Bologne, d'An-
vers, & de Paris; où Louis le Grand
au milieu d'un regne tout guerrier
a voulu que les Arts fussent tran-
quilles & honorez comme dans le
sein de la paix.

L'Auteur finit sa Préface par le
plan de son Ouvrage, qu'il divise
en trois livres. Le premier com-
prend les commencemens & les
Avril 1706. A a iij

progrès, le deuxième la décadence, & le troisième le rétablissement des Arts qui ont rapport au Dessin; car il faut toujours se souvenir que c'est par rapport au Dessin que l'Auteur écrit. Le Dessin comprenant, ainsi qu'il le remarque judicieusement, non-seulement l'Architecture, la Peinture, & la Sculpture, mais encore la Gravure sur le cuivre, celle en bois, & celle en creux pour frapper les Medailles, la Ciselure, la Damasquinure, la Broderie, la haute & basse Lisse, la Marqueterie, & plusieurs autres Ouvrages, qui supposent tous le Dessin, en sorte qu'un habile Dessinateur est capable d'y réussir également: c'est ce que veut dire l'Estampe qui est à la tête de cet Ouvrage, & dans laquelle le Dessin est représenté au milieu de tous les Arts avec ce mot Italien, *Il Disegno Padre delle Arti*, c'est à dire, le Dessin pere des Arts: Voila pour la Préface. Pour venir maintenant au Livre même, comme il nous a paru utile, nous avons essayé d'en donner un Extrait, dont nous espérons que l'Auteur ne sera pas mé-

Avril 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 527
content. On la partagé en trois Ar-
ticles, pour soulager le Lecteur.

*Article premier. La Naissance & les
progrés des Arts du Dessin.*

Le Dessin étant la base & le fon-
dement des Arts qui y ont rapport,
notre Auteur s'efforce d'en donner
une notion juste dès l'entrée de son
premier Livre. „ C'est une noble
„ idée, dit-il, que la Divinité nous a
„ donnée, par le moyen d'une con-
„ noissance naturelle, que nous
„ avons de la forme des objets, &
„ qui nous les fait distinguer les uns
„ des autres. Cette distinction est le
„ premier principe du Dessin. Ce
„ principe naît avec nous, & se rec-
„ tifie par l'étude de l'Art. Il ajoûte,
„ qu'outre cette notion, que la Di-
„ vinité nous imprime de ce qui est
„ visible dans la nature, il faut en-
„ core le pouvoir d'exécuter à la fa-
„ veur de la main, ce que l'imagi-
„ nation a conçu: c'est à dire en moins
de mots, que le Dessin n'est autre
chose dans son principe qu'une idée
nette & distincte de la forme, & de
Avril 1706. *A a v*

la juste proportion des objets , & dans l'exécution, cette même idée fidèlement renduë par une main habile , qui execute ce que l'imagination a conçu. D'où vient que ceux qui ont l'imagination plus vive & plus nette, sont aussi plus propres au Dessein que les autres.

Cela une fois établi l'Auteur parcourt les differens âges du monde. Il regarde l'Arche de Noë comme une piece d'Architecture maritime très-bien entenduë , & dans toutes les regles de l'Art , & capable selon Paul Lomazzo de servir de modele pour la construction des Vaisseaux. Il prétend que la Sculpture & la Gravûre n'étoient pas inconnuës aux enfans de Seth , & il cite à ce propos certaines colonnes que l'auteurité de Josephe ne soutient pas beaucoup. Pour la Peinture il n'ose décider qu'elle ait été pratiquée avant le deluge. La Tour de Babel , la statuë de Belus qu'on veut être la même que l'Ecriture appelle Baal , & Belphegor , lui paroissent des preuves convainquantes en faveur de l'Architecture & de la Sculpture.

Avril 1706.

Il trouve même des especes de Tableaux ou representations colorées de divers animaux dès le tems de Semiramis. La montagne de Bagif-ton taillée en Statuës à l'honneur de cette même Princesse, comme Dinocrate depuis le voulut faire de celle d'Arhos, à l'honneur d'Alexandre ; Le fameux Labirinte du Roi Petefucus, qui étoit, dit-on, d'une si vaste étendue qu'il renfermoit dans son enceinte les Temples de tous les Dieux que les Egiptiens adoroient, avec les colonades de Porphire & les Statuës des mêmes Dieux ; aussi bien que les Palais & les statuës de divers Princes, les Pyramides, Obelisques, & autres Ouvrages ; tout cela vrai ou faux, fait briller chez nôtre Auteur les Arts du Dessen dès les premiers tems. Il n'oublie pas la figure Colossale du Sphinx dont la tête au rapport de Plinè avoit six vints pieds de circonférence : mais il se trouve en païs plus sterile depuis Abraham jusqu'à la sortie d'Egipte. Les Statuës de Laban lui font pourtant croire que la Sculpture étoit très-commu-

ne en ce tems-là. Il suit Moÿse dans le désert, où les enfans d'Israël élevèrent le Veau d'or. Il pouvoit ajouter le Serpent d'airain élevé par ordre de Moÿse. Il n'avoit garde d'oublier l'Arche & le Tabernacle, chef-d'œuvres d'Architecture & de Sculpture dignes d'Ouvriers inspirez de Dieu même.

Tant d'érudition n'empêche pas que l'Auteur n'ait de l'ordre surtout dans ce premier Livre. Il montre comme les Arts du Dessin passèrent des Assyriens aux Egiptiens, de ceux-ci aux Pheniciens, & des Pheniciens aux Grecs par Cadmus fils d'Agenor, qui bâtit Thebes en Beotie pour renouveler la memoire de l'ancienne Thebes ou Diospolis d'Egipe. Ce fut environ l'an deux mil six cens que les Grecs commencèrent à cultiver les Arts : Et ce fut plus de cent ans après que parut le fameux Dedale excellent Sculpteur, habile Architecte, & très-intelligent dans les Mekaniques. Outre les beaux Ouvrages qu'il fit en Egipe, son Labirinte de Crete le rendit très-celebre, & fut depuis

Avril 1706.

un riche fond pour les Poètes.

Nous ne rapporterons point ici tout ce que l'Auteur ramasse de toutes parts , sacré & profane , certain & douteux. Il va de Babylone à Tyr, de Tyr à Cartage , puis à Jerusalem, d'où il retourne à Babylone admirer la magnificence d'Artaxerces , qu'il suppose être l'Assuerus de l'Ecriture, ses lits d'or & d'argent , ses pavez d'Albâtre & marquez d'Emeraudes, & il convient après s'être promené par tout , que rien ne fut comparable au Temple du vray Dieu , érigé par Salomon , qui employa , suivant l'opinion de quelques Auteurs , trente-fois cent millions d'or à la construction de ce superbe édifice. Hiran ou Chiram qui en eut la conduite possédoit parfaitement l'Art du Dessin , de la Fonte , de l'Architecture , & de la Sculpture ; ainsi qu'on le peut voir par le témoignage que l'Ecriture rend à l'habileté de ce grand homme. *Paralip. l. 2.*

Pour ce qui est de la Peinture , ce que dit l'Auteur des enfans de Serh peut trouver place parmi les

fables : & les hieroglifes du tems de Semiramis n'étoient tout au plus que des crayons tres-grossiers. Bularque est le premier Peintre qui ait eu du nom. Il fleurissoit vers l'an 3400. environ 300. ans avant le grand Alexandre. Mais le grand nombre d'excellens Peintres dédommagea bien-tôt ce bel art de l'avantage que l'ancienneté pouvoit donneraux autres. Penée qui peignit la bataille de Marathon, Androci-de qui donna celle de Leuctres, les Miron, les Polignotes, Zeuxis distingué par l'excellence de son pinceau, Apelles le peintre d'Alexandre & regardé comme le premier de toute l'antiquité, tous ces Illustres ouvrent un beau champ à notre Auteur, qui est Peintre lui même. Nous n'oublierons pas de remarquer après lui que la liberalité des Princes & des Republicques contribua fort à la perfection de la Peinture. Polignote fut magnifiquement logé aux dépens du Senat d'Athenes. Zeuxis devint si riche qu'il donnoit ses tableaux pour rien. La Bataille des Magnesiens par Bularque fut

Avril 1706.

achetée au poids de l'or par le Roi Candaule. Les Habiles d'aujourd'hui en peinture & autres Arts n'ont pas sujet de se plaindre & de rappeler la liberalité des tems passez. L'Epithete qu'on a quelque-fois donnée aux Peintres aussi-bien qu'aux Poëtes, ne convient gueres maintenant qu'à ceux qui deshonent la profession.

Nôtre Auteur mêle ici ce qui regarde la Peinture & les autres arts. Le rapport que ces arts ont entre eux peut le justifier. Phydias Athenien de nation fut en Sculpture ce qu'Apelles fut en Peinture. Sa Minerve d'or & d'ivoire de 25. coudées de haut, son Jupiter Olympien de même matiere de quatre-vints pieds de haut, y comprenant les figures & bas reliefs, qui ornoient le trône de ce Dieu, dûrent faire mettre le Sculpteur aussi-bien que son ouvrage parmi les miracles du monde. Aussi un Capitaine Romain dit en voyant le Jupiter, que Phidias l'avoit fait tel qu'Homere l'avoit décrit. Le Colosse de Rhodes de 90. pieds, autre merveille du monde, fut du Sculpteur Charés. La gloire du

Avril 1706.

fameux Mausolée qu'Arthemise fit ériger à son mary pour éterniser l'amour conjugal, fut partagée entre les cinq plus celebres Sculpteurs de leur tems. Ce monument qui fut aussi une des sept merveilles avoit quatre-cens onze pieds de circuit, & soixante pieds de hauteur jusqu'à la plate forme, où fut élevée une pyramide de 24. degrez, soutenuë de trente-six colonnes. Enfin toute la hauteur de l'édifice étoit terminée par un char de marbre de la façon du Sculpteur Pitis.

Nous laissons le reste pour suivre nôtre Auteur à Rome, où la Peinture preceda la Sculpture. Cleophante est le premier Peintre qui vint de Corinthe à Rome, vers le tems du premier Tarquin. Il laissa une Helene & une Atalante, qui se sont long-tems conservées. Ce ne fut qu'après que Rome eut secoué le joug de la Royauté, que la Sculpture y fût introduite. Mais ces Vainqueurs du monde, qui eurent du goût pour tout ce qui étoit beau, attirèrent bien tôt chez eux tout ce qu'il y avoit d'habiles Artistes, en
Avril 1706.

même tems qu'ils enrichirent Rome des belles dépouilles de la Grece, de Tarente en particulier, & de Corinthe, de celles de Sicile, & de Carthage, d'où Scipion enleva une infinité de Statuës & de Bouchiers, qui firent un des plus beaux ornemens de son triomphe. Scaurus autre grand Capitaine Romain orna son magnifique theatre de trois mille statuës de metal. Pline parle avec admiration du beau groupe de Sculpture qui formoit d'une même pierre la statuë de Laocoon, ses deux enfans, & le serpent qui les entortilloit de ses replis; & il dit que cette piece qui étoit dans le palais de l'Empereur Titus, étoit estimée le plus beau morceau de l'antiquité.

Rome ne se contenta pas de profiter des dépouilles des nations subjuguées: Elle voulut faire naître dans son propre sein de quoy effacer ou du moins égaler ce qui lui venoit d'ailleurs. Rome réussit en ce point comme dans le reste: Témoin l'Amphitheatre de Pompée capable de tenir quarante mille hommes: celui de Scaurus soutenu de 360

Avril 1706.

colonnes , dont celles du premier ordre étoient de marbre de la hauteur de 38. pieds ; celles du second ordre de cristal , & les autres de bois doré : Le Temple de Jupiter Capitolin bâti par le vieux Tarquin , rebâti par Silla , & embelli des plus beaux morceaux de l'Olimpien de la Grece : Le grand Cirque de Jules Cesar , qui pouvoit tenir assises deux cens soixante mille personnes : La Place de Trajan , ses Arcs de triomphe & sur tout sa Colonne , ouvrage du celebre Apollodore , historié de tous les beaux faits de Trajan contre les Daces : L'*Antinous* en marbre piece des plus finies & des plus correctes , qui fait regretter que celui qui la travailla , n'ait pas travaillé sur un sujet moins infame. Tout ce que nous venons de dire & mille autres ouvrages d'un grand goût portèrent à Rome l'art du Dessin à un haut point de perfection , où il se maintint durant tout le siecle d'Auguste , mais qui commença dans la suite à diminuer , comme l'Auteur le montre dans son second livre.

Avril 1706.

*Article deuxième. La décadence des
Arts du Dessin.*

L'Empire de Commode est l'Époque où notre Auteur fixe le commencement du déclin des Arts. La peinture & la Sculpture qui ont tant de liaison déchûrent les premières. Cela paroît par la statuë de ce Prince appellée, *l'Hercule Commode*. La tête en est d'une beauté tres-reguliere, mais il s'en faut bien qu'elle n'ait le rendre & le fini de *L'Antinous*. L'Architecture se soutint plus longtems. L'Auteur en apporte la raison: „ c'est dit-il, que l'étude qu'on fait „ de la bonne Architecture sur les „ modeles antiques, consiste dans „ des mesures terminées par la Geo- „ metrie & l'Arithmetique, ce qui „ en rend l'imitation plus facile: „ au lieu que pour exceller dans la „ Peinture & dans la Sculpture, ou- „ tre les mesures & les belles pro- „ portions de la figure humaine „ qu'il faut observer, il faut enco- „ re étudier les différentes attitudes, „ les vives expressions, les mouve-
Avril 1706.

„ mens des muscles & une infinité
 „ d'autres parties , qui toutes en-
 „ semble composent l'excellence de
 „ l'Art , & qui commencèrent a pe-
 „ rir dès le tems du bas Empire.

Cinq causes contribuèrent d'a-
 bord à la décadence & puis à la rui-
 ne entiere des arts du Dessain. Les
 trois premières regardent d'avanta-
 ge Rome & l'Empire d'Occident ;
 les deux dernieres ne regardent
 que Constantinople & l'Empire
 d'Orient.

Première cause. La translation du
 siège Imperial de Rome à Constan-
 tinople. Constantin qui la fit, em-
 mena avec lui les plus habiles Ar-
 tistes, & enleva une bonne partie de
 ce qu'il y avoit de plus curieux dans
 l'ancienne Rome , pour embellir la
 nouvelle. Les beaux chevaux de
 bronze qui sont aujourd'huy sur le
 frontispice de l'Eglise de saint Marc
 à Venise , furent de ce nombre. La
 seconde cause fut le zele des Chrê-
 tiens, qui les porta à détruire les
 Temples & les Statuës des faux
 Dieux, dans l'esperance d'extermi-
 ner plus aisément l'idolatrie.

Avril 1706.

Troisième cause. Les ravages des Gots, des Vandales, & des Huns sous Alaric, & Genseric, mais bien plus sous Totila, qui réduisit en cendre une bonne partie de Rome. Un reste de bon goût & peut-être l'avarice laissa pourtant une ressource aux beaux Arts dans cette extrême désolation. Car les statues & autres pièces de Sculpture & d'Architecture, qu'on pût soustraire à la fureur & à la cupidité des Barbares, furent enfouies & enterrées avec les premiers étages des bâtimens, sur lesquels on fit des jardins: & c'est de ces ruines, communément appelées grottes, qu'on a tiré depuis des colonnes, des ornemens de stucs, des peintures, & autres débris de la sçavante antiquité, qui servirent à faire renaître les Arts, quand les tems devinrent plus favorables.

Le Sac de Rome fut comme le signal, que la fureur des Barbares donna pour désoler toutes les colonies Romaines, dans les Gaules, en Espagne, & en Afrique. Et ce fut dans ce tems de nuit profonde pour les Arts, que les Goths devenus enfin

Avril 1706.

moins brutaux sous le Roi Theodoric, introduisirent dans le Dessen une mauvaise maniere , qu'on appella Gothique du nom des Goths qui la mirent en usage.

L'herésie des Iconoclastes fut la quatrième cause qui ruina les Arts, en particulier à Constantinople & dans tout l'Orient , où le grand Constantin & ses successeurs leur avoient conservé encore beaucoup d'honneur & de réputation pendant le 3. le 4. & le 5. siècle. Enfin les Mahometans d'accord en ce point avec les Iconoclastes & les Juifs , non seulement achevèrent de ruiner ce qui pouvoit encore rester des beaux ouvrages , mais même étouffèrent jusqu'à la pensée d'en reproduire jamais de nouveaux, par la profonde ignorance qui est le fondement le plus solide de leur Secte , & en même-tems le poison fatal qui donne la mort à tous les beaux Arts.

Voilà à peu près , le fond de ce second Livre, que nous finirons par une réflexion de l'Auteur très - juste & très - importante. La maniere Go-

Avril 1706.

thique avoit inondé tout l'Occident. De-là cette multitude d'Edifices d'une pitoyable architecture, dont l'un des plus beaux est sans contredit Nôtre Dame de Paris, qui pourtant n'est guere considerable que par sa vaste grandeur, un beau plan, de belles roses vitrales, des coupes de pierres assez bien entendues, propres à faire des membres delicats d'architecture, qui ne laissent pas de soutenir de gros poids.

La raison fonciere de cette mauvaise maniere des Goths, est que leurs Ouvriers ignoroient les proportions de la figure humaine, qui est le fondement du dessein. De-là cet amas capricieux de figures disproportionnées, ces têtes monstrueuses ou par leur petitesse ou par leur grosseur, mains maigres, nulles attitudes, point d'expression, draperies taillées en tuyaux sans aucun plis naturel, aucune composition d'histoire qui fasse plaisir à l'œil. D'où nôtre Auteur conclut que pour réussir dans les Arts du Dessein, il faut étudier de bonne heure

542 *Memoires pour l'Histoire*

la Geometrie, la Perspective, & les attitudes naturelles, qui peignent les passions, entendre l'anatomie à cause des muscles &c. Et c'est cette étude qui ressuscita enfin les beaux Arts, & les remit dans le credit où nous les voyons.

Article troisième. Le rétablissement des Arts du dessein.

Les Arts commencèrent à se relever vers l'an 1013. l'Eglise de Saint Miniato de Florence est la premiere où l'on apperçoit des marques d'un meilleur goût. Les Toscans avoient été les premiers à cultiver les Arts en Italie, ils furent les premiers à les y relever. La Peinture donna aussi en ce tems-là quelque signe de vie, pour ainsi parler; mais ce ne fut qu'environ deux cens ans après, qu'elle ressuscita tout de bon par les soins du fameux Cimabué, qui par son application au Dessein purgea ses ouvrages des mauvaises manieres, qui avoient eu cours jusqu'à son tems. Le Giotto son élève le surpassa de beaucoup par
Avril 1706. l'étude

l'étude & l'imitation du naturel, & vint à un si haut point de réputation, que les Papes, & les Rois de Naples de la maison d'Anjou, le rechercherent à l'envi. Nôtre Auteur remarque ici à son sujet que si l'Italie fut le premier theatre, ou les Arts recommencerent à paroître, l'Italie fut redevable de cette gloire au bon goût & aux liberalitez des Rois François de la branche d'Anjou; & il ajoûte ce qu'il avoit déjà dit ailleurs, que l'amour des grands pour les Arts, est en effet le premier moyen de les faire fleurir. Il parle ensuite d'un autre moyen, qui est l'établissement des Academies. Celle de Florence fut la premiere depuis le rétablissement des Arts; comme celle de Sicione avoit été la premiere dans leurs commencemens. C'est de cette fameuse Ecole de Florence & des autres qui ont été formées sur son modele en Italie, en France, & en Flandre, qu'est sortie cette foule d'excellens Hommes, qui ont heureusement dédommagé les Arts, sur tout depuis le commencement du

544 *Memoires pour l'Histoire*
quinzième siècle jusqu'à nos jours,
de tout ce que l'injure des tems ou
la fureur des barbares leur avoit ôté.

L'Historien ne garde pas tant d'ordre dans ce troisieme livre que dans les précédens. La Peinture qui étoit tombée la premiere, ne se releva selon lui qu'au commencement du quinzième siècle ; au lieu que dans tout le quatorzième l'Architecture étoit déjà fort perfectionnée. Et cependant les peintres marchent dans son Histoire avant les Architectes.

Parmi ces derniers le Serbrunelleschi tient avec raison le premier rang. Il rétablit l'usage des Ordres Dorique, Ionique, & Corinthien. Mais Bramante alla bien plus loin; c'est lui qui après s'être essayé sur les plus belles Eglises de Rome, conçût enfin le dessein de celle de Saint Pierre, la premiere du monde. Il eût encore l'avantage d'avoir été le maître de Raphaël en Architecture.

Sanfovino Florentin mit aussi en vogue l'Architecture à Venise, où il soutint avec beaucoup d'honneur le Dome de Saint Marc, qui mena-

Avril 1706.

soit d'une ruine prochaine. Le Joconde ne doit pas être oublié; Il fut maître du grand Budée. C'est de lui qu'est le Pont Nôtre-Dame à Paris, qui a donné lieu à son ami Sannazar de dire en badinant.

Fucundus geminum imposuit tibi, Sequana, pontem;
Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Joconde à son retour de France fut chargé avec Raphaël & Sangal, de la conduite de la Fabrique de Saint Pierre de Rome; l'emploi & les Collegues lui font également honneur. San-Michel & Falconnetti Veronois, aussi bien que Joconde, méritèrent comme lui un grand nom parmi les illustres Architectes.

L'Auteur repete en divers endroits de son Histoire, que ce fut à la faveur des Antiques que ces grands Hommes se remirent eux-mêmes dans les bonnes regles de l'Art & les apprirent aux autres: & c'est ce qui parut beaucoup plus dans tout le quinzième siècle, dans lequel nôtre Auteur se renferme

Avril 1706.

Bb ij

dans ce premier tome ; car il nous en fait esperer un second.

Nous ferions un Livre au lieu d'un extrait, si nous voulions rendre justice en particulier à tous les Illustres en Peinture , Sculpture , & Architecture , qui brillèrent dans ce beau siècle des Arts. Nous nous contenterons de parler de ceux, qui ont eû quelque chose qui leur a été propre.

Laurent Ghiberto est de ce nombre. C'est de lui que nous avons les deux belles portes de bronze du Baptistère de Saint Jean de Florence. Michel-Ange dit en les voyant, qu'elles auroient merité d'être les portes du Paradis.

Leonard de Vinci est un de ceux à qui les Arts du Dessin doivent davantage. Il les posséda tous , parce qu'il entendit parfaitement le Dessin. Et il en fut redevable particulièrement à l'étude de l'Anatomie, qu'il conseille si fort dans le *Traité de la Peinture* que nous avons de lui. Vinci est distingué par ses beaux airs de tête , par la rondeur & le fini de ses Ouvrages. Michel-Ange

Avril 1706.

fut son rival, & c'est son panegyrique. Vinci sembla quitter le champ de bataille, en quittant Rome pour se rendre en France auprès de François I. qui le combla d'honneurs, de biens, & même d'amitié. Ce Prince pere des Arts visita cet heureux Peintre dans sa dernière Maladie, & ce fut entre les bras du Heros que le Peintre expira.

Le Corregge, ainsi nommé d'une Ville de ce nom, est regardé comme le premier Peintre de Lombardie. Sa maniere est touchante, gracieuse & naïve, sur tout dans les Tableaux de Vierges, de Saints, & de petits enfans. Il est le premier qui ait fait de ces admirables Coupes à fresque, que le celebre Annibal Carache étudia depuis avec tant de soin.

Les deux Bellins qui formerent l'Ecole de Venise, introduisirent dans ce pais-là le bon goût de la couleur. Jean Bellin est celui qui mit les Portraits à la mode. Il tira la plupart des Nobles Venitiens. Mahomet second le voulut voir & en fut charmé. Il voulut être tiré de sa

main, & le renvoya comblé d'honneurs avec un magnifique Eloge de son merite , après lui avoir offert de lui accorder tout ce qu'il pourroit souhaiter.

De l'Ecole des Bellins sortirent le Georgeon, le Titien, & le Tintoret. Les deux premiers sont encore aujourd'hui regardez comme les plus grands Maîtres de l'Art dans le Coloris, dans la belle chair, dans l'opposition des Couleurs, & dans le Paysage. Le Titien l'emporte pourtant sur le Georgeon dont il fut élève. Il réussit sur tout à peindre de jeunes enfans. Son Tableau des Amours en est une preuve, que nous ne louerons pas.

Le Tintoret fut un de ces heureux genies qui sont nez pour les Arts. Etant encore jeune il dessinait avec de la teinture qu'il trouvoit à sa main, car il étoit fils d'un teinturier ; ensuite il étudia le Dessin lui seul sur les plâtres de Michel-Ange, & il y joignit le Coloris du Titien avec l'observation du naturel.

Le Mutien excella dans le Paysage.
Avril 1706.

ge. Jean de Fiesoli en Miniature , le Carravage en Clair-obscur , Jean d'Udine en Grottesques , Daniel de Volterre en Tableaux à fresque. Il ne faut pas oublier que le Cheval de bronze de la Place Royale à Paris est de Volterre , qui étoit aussi habile Sculpteur.

Il n'y eut pas jusqu'aux filles qui firent honneur aux beaux Arts en Italie. Les trois sœurs Sophonisbe , Lucie, & Europe *Angosciola*, se distinguèrent parmi les autres, & Sophonisbe sur tout : la Reine d'Espagne voulut l'avoir à son service, & le Pape Pie IV. souhaita d'avoir le Portrait de cette Princesse de la main de Sophonisbe.

Propertia de Rossi ne se fit pas moins admirer par ses beaux Desseins, & les beaux Ouvrages de Marbre qu'elle fit. La celebre Lavinia Fontana fut encore plus distinguée.

L'Article des celebres Artistes d'Italie ne peut être mieux terminé que par les deux grands Hommes qui ont passé tous les autres, & que ceux qui sont venus après, se font gloire de reconnoître pour Maîtres.

L'un est Bonarota issu d'une Ancienne Noblesse & connu sous le nom de Michel-Ange ; l'autre est le fameux Raphael d'Urbain. Ils sont l'un & l'autre trop connus pour en parler. C'est dommage que le beau de Michel-Ange en fait de Peinture, ait été la correction du nud ; ce qui lui fit chercher toutes les occasions de faire des figures nuës au prejudice de la pudeur Chrétienne , qu'on n'appellera pas la vertu des Peintres d'Italie, si l'on en juge par leurs Tableaux. La mort de Raphaël à 37 ans , le propre jour qu'il étoit venu au monde , fut pleurée de tous les amateurs des beaux Arts : elle dût l'être encore davantage , si la cause de sa mort fut telle qu'on la dit. Elle auroit dû rendre plus sage Annibal Carache qui devoit se contenter d'imiter Raphaël , comme il l'a fait si bien en Peinture, sans l'imiter encore dans ses mœurs.

La France & la Flandre quoique dépourvûes de ces beaux restes de l'Antiquité, ne laissèrent pas de cultiver les beaux Arts à l'imitation de l'Italie. La France suppléa par la li-

Avril 1706.

beralité de ses Rois, à ce qui lui manquoit. Elle attira par ce moyen plusieurs des plus celebres Artistes de l'Italie. Outre Leonard de Vinci dont nous avons parlé, elle engagea encore par ses bienfaits Rosso appelé communement Maître Roux, Vignole, & le Primatice. C'est de ce dernier qu'est le tombeau des Valois à Saint Denis. La Galerie d'Ullisse à Fontainebleau fut faite sur ses Cartons par Nicolò de Modene. Le Primatice fut fait Abbé de Saint Martin de Troye, Valet de Chambre du Roi, & enfin Surintendant des Bâtimens ; ce qui montre que ce n'est pas d'aujourd'hui que les Arts sont honorez en France. Quoi qu'il en soit le seizième siècle à fait voir que les François ne manquoient que de modeles. Le seul Poussin peut être opposé à une infinité d'autres.

La Flandre fut plus heureuse dans la renaissance des Arts. Jean de Bruges trouva en 1410. un nouveau verni composé d'huile de noix & de lin. Ce verni lui donna occasion de trouver la maniere de Pein-

dre à l'huile; car ayant mêlé la couleur avec ces huiles, il remarqua que ce mélange donnoit plus de force à la couleur, & en même tems un beau luisant sans verni. Jean de Bruges garda quelque tems son secret pour lui seul, mais enfin il le communiqua au grand avantage de la Peinture.

L'Auteur dit peu de choses de la Sculpture en particulier, peut-être parceque les plus fameux Peintres & Architectes ont été aussi Sculpteurs. Il ne faut pas omettre Jacques d'Angoulême, qui osa le disputer à Michel - Ange pour un modele d'une figure de Saint Pierre, & qui l'emporta en effet sur ce grand Homme au jugement même des Italiens.

Jean Bolongne de Doüay fit à Florence des morceaux de Sculpture, des statuës de marbre, & des groupes de figures de bronze d'une beauté charmante. C'est de lui que nous avons à Paris le cheval de bronze qui porte la figure de Henry quatre.

Nous finissons avec l'Auteur par
Avril 1706.

un mot de la Gravûre qui a si fort contribué à la renaissance des Arts , en communiquant par le moyen des Estampes, les belles idées des plus celebres Peintres , Sculpteurs , & Architectes , que les Curieux peuvent étudier sans sortir de chez eux. L'Auteur remarque fort à propos que ce fut par cette sorte d'étude que le fameux Poussin commença à goûter la belle maniere de Raphaël, c'est-à-dire, celle de la bonne & saine Antiquité , que ce grand homme suivit touûjours dans les admirables ouvrages.

La Gravûre fut trouvée à Florence l'an 1460. par Maso Fineguerra Orfevre. Baldinelli la perfectionna, Martin d'Anvers la porta encore plus loin ; mais Albert Durero de Nuremberg les surpassa tous. Ce fut lui qui inventa la Gravûre en taille de bois , qui va bien plus vite , & qui lui fit bientôt un grand nom dans toute l'Italie. Sa reputation piqua les Italiens. Marc Antoine Raimondi imita heureusement Durero ; & ses copies passèrent à Venise pour les originaux. Baptiste

Avril 1760.

B b vj

del Moro Peintre Veronois , grava à l'eau forte cinquante payfages qui furent estimez.

Mais le plus illustre de tous les Graveurs fut sans contredit Augustin Carache frere d'Annibal ; parce qu'il sçût donner à la Gravûre toute l'excellence & la correction du Dessen. C'est , dit nôtre Auteur en finissant , à ces deux Illustres freres , & à Louïs Carache leur Cousin , que l'Academie du Dessen à Boulogne doit son établissement. Et c'est à cette Academie qu'on est redevable du bon goût, qui s'est conservé jusqu'à nous malgré les efforts de l'école de Joseph d'Arpino , & de celle de Carravage qui commençoient à prévaloir sur celle de Raphaël. Les Caraches ont donc le double avantage d'avoir fait fleurir les Arts du Dessen , & par leurs excellens ouvrages , & par les Eleves qui sont sortis de leur Ecole.

ARTICLE XXXIX.

INSTRUCTIONS PASTORALES
de Monseigneur l'Evêque de Mire-
Avril 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 555
poix , aux nouveaux Réünis de son
Diocéze sur l'Eucharistie , imprimées à Toulouse , chez Guillaume-Loüis Colomiés , & se vendent à Paris chez Florentin de l'Aulne , ruë Saint Jacques , à l'Empereur & au Lion d'or 1705.
Premiere Instruction in 4°. pp. 132.
Seconde Instruction. pp. 159.
Troisième Instruction. pages 148.

DE toute la Doctrine Catholique , ce qui fait le plus de peine aux Protestans ; & de tous les sujets, qu'ils s'étoient faits de se séparer de nous , le plus important & presque le seul qui leur reste , c'est ce que nous croyons de l'Eucharistie. Comme il s'agit de la présence réelle de JESUS-CHRIST , qui se donne lui-même & réellement à nous dans la Communion , qui se rend présent lui-même & réellement sur nos Autels ; cette créance emporte la grande difference, qui doit être d'un Catholique à un Protestant , dans les continuels exercices de la religion , & par consequent ne scauroit ne pas faire de fortes
Avril 1706.

556 *Memoires pour l'Histoire*
impressions sur les esprits , qui à la
vûë du changement , qu'on leur
propose , s'étonnent , & regardent
avec frayeur le renoncement au
Schisme & la réünion à l'Eglise.

Après ce que les Doctes Cardi-
naux Bellarmin & du Perron ont
écrit sur cette matiere , après le
grand ouvrage de *la Perpetuité de la*
Foi , & le Livre tant estimé du Pere
Noüet , il n'est plus necessaire , & il
ne semble pas permis de faire de
nouvelles découvertes ou dans l'E-
criture ou dans les Peres. L'habile-
té est maintenant de bien employer
ce qui a été trouvé avant nous , d'en
former des preuves , de leur don-
ner de l'ordre , du jour , de la
grace , qui les rendent autant per-
suasives , qu'elles sont solides en
elles-mêmes. C'est ce qu'a fait
admirablement Monseigneur de la
Broüe Evêque de Mirepoix , dans
trois excellentes Lettres Pastorales,
renfermées sous le titre d'Instruc-
tions. Un ouvrage comme celui cy,
où la justesse de la méthode , la pu-
reté du discours , la facilité & la
noblesse de l'expression , l'éloquen-

Avril 1706.

ce, sont employées à persuader les véritables sentimens de l'Eglise ; un tel ouvrage, dis-je, fait honneur à son Auteur, & lui mérite les justes loüanges de tout ce qui a un sincere attachement à la saine Doctrine.

Monseigneur de Mirepoix ayant assuré, que demander aux Protestans de se réunir à l'Eglise Romaine, c'est uniquement leur demander de rentrer dans les créances & dans les pratiques des quatre premiers siècles & les plus beaux de l'Eglise ; il entreprend de le montrer, touchant l'Eucharistie, dans ces trois Lettres Pastorales.

Dans la première après avoir exposé selon la Doctrine du Concile de Trente, sess. 13. ce qu'il faut croire de ce Mystère ; il se renferme à en faire voir la vérité par les paroles de JESUS-CHRIST, quand il le promit, & quand il l'institua ; & enfin par les figures de l'ancien Testament, qui l'ont représenté.

C'est dans le chap. 6. de Saint Jean qu'est contenuë la promesse de l'Eucharistie, à laquelle Jesus-Christ ne vient qu'au verset 53. après un long

Avril 1706.

558 *Memoires pour l'Histoire*
discours sur l'Incarnation, qu'il recommande de croire au verset 29. sur lequel saint Augustin *tract. 25. in Joan.* a dit : *C'est donc là, en croyant l'Incarnation, manger le pain qui ne perit point. Pourquoi prepares-tu les dents & l'estomac ? crois, & tu l'as mangé.* Les Capharnaïtes comprirent, que Jesus-Christ leur parloit de deux choses tout-a-fait différentes; & leur incredulité, qui s'étoit élevée contre l'Incarcation, se tourna contre l'Eucharistie. De celle-là ils avoient dit. *N'est-ce pas le Fils de Joseph, celui dont nous connoissons le pere & la mere : comment, dit-il, qu'il est descendu du Ciel ?* De celle-cy ils disent : *Comment celui-cy peut-il donner sa chair à manger ?* Leur premiere erreur étoit, de n'estimer Jesus-Christ qu'un homme comme les autres : la seconde de s'imaginer, qu'il proposoit de leur donner sa chair morte & coupée par morceaux. Surquoy Mr. de Mirepoix s'adresse à ceux qu'il instruit. Re-
», marquez, mes freres, que si d'un
», côté le doute des Capharnaïtes
», (sur l'Incarnation) est fondé sur
Avril 1706.

» une erreur, que vous ne condam-
» nez pas moins que nous, qui est
» que Jesus-Christ n'étoit qu'un
» homme ; de l'autre (touchant
» l'Eucharistie) il tombe sur une
» maniere de manger la chair de
» Jesus-Christ, que l'Eglise Catho-
» lique ne condamne pas moins que
» vous : Et ensuite : Nous demeu-
» rons en lui, & lui en nous par les
» deux Mystères, que les Caphar-
» naïtes refusoient de croire....
» Que les Juifs murmurent, à la
» bonne heure, contre la verité du
» Mystere de l'Eucharistie, eux qui
» ne croyoient pas le Mystere de
» l'Incarnation. Mais vous, mes Fre-
» res, qui faites profession de croire,
» que Jesus-Christ nous fait tous de-
» meurer en lui par l'union de la na-
» ture Divine avec une nature en-
» tièrement semblable à celle de
» chacun de nous ; pourquoi refu-
» serez-vous de croire, qu'il vienne
» demeurer en nous par sa chair &
» par son sang dans le Mystere de
» l'Eucharistie ? Pourquoi voudrez-
» vous, que son habitation au de-
» dans de nous par l'Eucharistie

Avril 1706.

„ soit moins réelle , que nôtre in-
„ habitation en lui par le Myſtere
„ de l'Incarnation ? Ne foyez pas
„ Chrétiens à demi , mes Freres :
„ embrassez toute l'étenduë de l'u-
„ nité , que nous avons avec Jéſus-
„ Ch. & avec ſon Pere; & croyez ſe-
„ lon ces belles paroles de S. Hilaire
„ l. 8. de Trinit. que *Jéſus-Chriſt étant*
„ *dans ſon Pere par la nature de ſa Di-*
„ *vinité, & nous en lui par ſa naiſſance*
„ *ſelon la chair, il eſt auſſi lui même*
„ *en nous par le myſtere des Sacremens.*
„ Et encore dans un autre endroit:
„ *Nous croyons , il ſuffit , que vous*
„ *êtes le Fils unique de Dieu &*
„ nos Freres réunis le croient com-
„ me nous ; comme nous , ils ſont
„ perſuadez de vôtre Divinité . . .
„ Et puisqu'ils déſertent avec nous
„ l'incrédulité des Juifs , qui vous
„ regardoient comme le Fils de Jo-
„ ſeph; qu'ils condamnent avec nous
„ tous les doutes que formoient ces
„ mêmes Juifs contre les myſteres
„ de vôtre chair. Mr. de Mirepoix
dans cette comparaifon ſi juſte & ſi
bien pouſſée ſoutient la foi de l'E-
uchariftie par celle de l'Incarnation.

Avril 1706.

Il passe aux paroles de l'institution de l'Eucharistie, & demande qu'on ait en vûë, qui est celui qui les a dites, à qui & en quel tems il les a dites. C'est Jesus-Christ, qui parle aux Apôtres préparez à cette merveille, au nom desquels saint Pierre avoit répondu, lorsque les Capharnaïtes & les Disciples se retirèrent, que pour eux ils le croyoient *le Fils unique de Dieu vivant, & qu'il avoit les paroles de la vie éternelle.* Enfin c'est pour établir la nouvelle alliance, comme l'ancienne avoit été arrêtée par le sang jetté sur le peuple. Moïse prévenant presque les paroles de Jesus-Christ, & disant *Exod. 24. 8. C'est ici le sang de l'alliance.*, Aussi, ajoute le sçavant Evêque, dans les trois Evangelistes, qui rapportent l'institution de l'Eucharistie, le texte Grec, qui est l'original, marque, non pas que le sang sera répandu au futur, mais qu'il est actuellement répandu au présent. saint Luc & saint Paul s'expriment de même du corps; qu'il est donné, qu'il est rompu. En vain les Proteltans ont ils avancé,

Avril 1706.

que le sens réel est embarrassé de contradictions , & que le figuré trouve beaucoup d'exemples dans l'écriture. Car selon la remarque de Mr. de Mirepoix, qu'il nous soit permis de raisonner ici comme nous aurions fait , s'il avoit plû à Jesus-Christ pour changer l'eau en vin à Cana ; de se servir de cette proposition : *Cecy est du vin* ; & il ne paroîtra nulle contradiction. La défense du sens figuré fondée sur de semblables textes, se renverse aussi aisément ; puisque celui de ces textes, le plus estimé des Protestans, ne porte point un sens figuré *Exod. 12. L'agneau est le passage*, non parce qu'il represente le passage, mais parce qu'il est véritablement victime pour le passage, comme les victimes pour le peché s'appellent pechez comme Jesus-Christ est appelé nôtre Pâque, & parmi nous la Communion pascale est appelée Pâque.

Pour les figures de l'Eucharistie répandues dans les livres de l'ancien Testament, Mr. de Mirepoix promet seulement de les parcourir : mais tout ce qu'il touche, devient

Avril 1706.

clair & lumineux. Par exemple. Il
„ fait observer, qu'il y avoit deux
„ fortes de Sacrifices à accomplir,
„ ceux du sacerdoce d'Aaron, &
„ ceux du sacerdoce de Melchise-
„ dech. Ainsi il falloit que Jesus-
„ Christ s'immolât également sous
„ l'une & sous l'autre figure. Il a ac-
„ compli celle du sacerdoce d'Aa-
„ ron, en livrant son Corps & en
„ répandant son Sang sur la Croix.
„ Mais pour celle du sacerdoce de
„ Melchisedech, selon l'ordre du-
„ quel il étoit Prêtre lui même,
„ quand & comment l'aura-t-il ac-
„ compli, s'il ne s'est offert lui-mê-
„ me à Dieu dans la dernière Cene,
„ sous les apparences du Pain & du
„ Vin? Il fait encore observer, que
dans les sacrifices de propitiation la
Chair des victimes ayant été donnée
à manger à ceux, pour qui elles
étoient offertes, il a été nécessaire
pour le parfait accomplissement de
la Figure, que JESUS-CHRIST immo-
lé pour nos pechez, nous nourrisse
de sa chair.

Enfin le Prélat conclut sa pre-
mière instruction par la considéra-

Avril 1706.

564 *Memoires pour l'Histoire*
tion de l'état de l'Eglise. Placée
entre la Synagogue & le Ciel, elle
possede la Verité & la Réalité, qui
manquoit à la Synagogue; mais cette
Verité & cette Réalité lui est ca-
chée sous des apparences, qui ne
seront plus dans le Ciel.

*La suite des autres Lettres Pastro-
rales sera pour les mois suivans.*

ARTICLE XL.

PRIMA LETTERA INDIRIZZATA
alla Dottissima è Chiarissima &c.
c'est-à dire, *Premiere Lettre ad-
dressée à très-Docte & très-Illustre
Dame Anne le Févre-d'Acier, par le
Marquis Orsi à l'occasion de son
Livre intitulé, Considerations sur la
maniere de bien penser. A Bologne
chez Constantin Pisarri 1705.
pag. 184. in 8°.*

NOUS donnâmes l'an passé 1705
l'extrait d'un Livre Italien
intitulé *Considerazioni sopra un famoso
Libro &c.* composé par Mr. le Mar-
quis Orsi; & nous divisâmes cet ex-
trait en quatre parties qui se trou-
vèrent
Avril 1706.

vent dans nos Journaux de Février & des mois suivans. La justice que nôtre emploi exige de nous, nous fit donner à ce Livre les loüanges qu'il merite; & la part que nous prenons à la memoire du Pere Bouthours, dont ce Livre attaquoit un des principaux ouvrages, nous fit prendre la défense de ce Pere dans les endroits où nous le crûmes mal attaqué. Nous le fimes avec toute l'honnêteté qui doit accompagner les disputes des gens de belles lettres: aussi Mr. le Marquis Orfi est-il très - content de ce côté - là; mais il ne l'est pas autant de tout ce qui regarde, ou la critique qu'on a faite de quelques endroits de son Livre, ou les réponses qu'on lui a données pour la défense du P. Bouthours. C'est sur ce sujet qu'il a composé quatre Lettres Italiennes qu'il adresse à Madame d'Acier, si connue par les belles Traductions qu'elle a données au public, & par les sçavantes découvertes qu'elle a faites dans l'Antiquité. Nous ne donnerons ici qu'une idée de ces quatre Lettres, qui sont au reste extrêmement bel-

Avril 1706.

les, & qui brillent de cette délicatesse & de cette vivacité que donne à un Auteur ingénieux la passion de défendre ses ouvrages. Et comme nous passerons une grande partie de ce que l'Auteur Italien y dit pour la justification de son Livre, nous passerons aussi tout ce qu'on auroit pû répondre à ces endroits-là.

Mr. Orsi se plaint agreablement que nous l'ayons fait connoître pour Auteur d'un Livre qui ne portoit point son nom ; mais il ne doit pas nous en sçavoir mauvais gré : c'est à nous à faire connoître au public les Auteurs auxquels il a l'obligation des beaux Ouvrages qui paroissent. Voici une seconde plainte : Mr. le Marquis Orsi dans son Ouvrage avoit accusé le P. B. de maltraiter les meilleurs Auteurs, & d'en faire des caracteres injurieux. Nous avons répondu que le P. Bouhours n'éten-
doit point aux Auteurs les épithetes qu'il donnoit à quelques unes de leurs pensées, & que pour avoir dit que Ciceron & Virgile repetoient quelque fois la même chose, il n'avoit pas prétendu donner par-là
Avril 1706. leurs

Leurs caractères : l'Auteur Italien veut inferer le contraire ; mais il ne faut que lire le P. B. pour être convaincu de la place que tenoient Cicéron, Virgile, & les meilleurs Auteurs dans son esprit ; toutes les pages de ses ouvrages marquent l'estime qu'il faisoit des pensées de ces grands hommes : s'il a reconnu dans eux quelques défauts parmi toutes les beautés dont il étoit admirateur, il n'est pas plus coupable que l'est Horace quand il reproche à Homere de s'endormir quelquefois. Mais quand le P. B. auroit dit de Seneque *qu'entre tous les Auteurs il n'y en a peut-être pas un qui sçache moins réduire ses pensées à la mesure du bon sens*, seroit-il si blâmable ? Seneque n'a-t'il pas bien dit la même chose d'Ovide, & ne merite-t'il pas bien qu'on la dise de lui ? Ainsi que Mr. Orsi ne se plaigne plus qu'on ne l'a pas entendu ; mais qu'il se plaigne de ce que nous avons entendu les sentimens du P. B. autrement que lui. Il nous permettra de nous plaindre à nôtre tour de n'avoir pas été entendus. Voici le fait :

Avril 1706.

Cc

568 *Memoires pour l'Histoire*

Le P. B. dans sa maniere de bien penser , attribué à l'Arioste une pensée burlesque qui n'est point de lui, Mr. Orsi avoit fort bien relevé cette méprise. Peut-on lui rendre une plus exacte justice que nous l'avons fait dans nos Memoires, en reconnoissant que le P. B. à tort en deux manieres ; la premiere en mettant sur le compte de l'Arioste une pensée ridicule, & la seconde en la citant comme une pensée sérieuse. Mr. Orsi ne devoit-il pas être content d'un aveu si net & si clair ?

Il employe ensuite toute la subtilité possible, pour montrer que la pensée ingenieuse n'appartient pas moins à la troisième operation de l'ame qu'à la seconde ; mais il semble que tous ses raisonnemens ne le persuaderont pas à ceux qui sont convaincus, que toute proposition détachée de ce qui lui donne la force de consequence est un jugement, & appartient à la seconde operation de l'ame. Ainsi dans ce syllogisme, *un homme mortel ne doit point garder de haine immortelle ; or vous êtes un homme mortel : donc vous ne devez*
Avril 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 569
point garder de haine immortelle, per-
sonne ne croira que la première &
la dernière proposition appartiennent également à la troisième opération de l'ame; bien que la première proposition en renferme deux, & soit au jugement d'Aristote une pensée enthymématique: ainsi que l'a reconnu l'Auteur de la Logique, ou Art de penser, lors qu'il dit, que quelquefois on renferme les deux propositions de l'Enthymême dans une seule proposition: or il est évident qu'une seule proposition est un jugement, & par conséquent appartient à la seconde opération de l'ame: ce qui paroîtra encore plus manifestement, si l'on fait attention, que la seconde opération de l'ame se fait en affirmant ou en niant une idée d'une autre: Or dans cette pensée cy, un mortel ne doit point garder de haine immortelle, que fait-on autre chose, que de séparer une haine immortelle d'un cœur mortel? Au reste cette dispute ne mérite pas qu'on la conduise plus loin.

L'Auteur des Lettres, après avoir fort habilement parlé des pensées

Avril 1706.

CC ij

où la nature entre , passe à la justification de Lucain. Il faut avouer que si cet Auteur pouvoit être justifié sur son impiété , il le seroit par l'apologie qu'en fait Mr. Orsi ; mais il est si décrié sur cet article , que ces beaux vers qu'il met dans la bouche de Caton ,

*Estne Dei sedes nisi terra & pontus &
aër,*

*Et cœlum & virtus ? Superos quid qua-
rimus ultra ?*

*Jupiter est quodcumque vides, quocum-
que moveris.*

ne sont peut - être qu'un atheïsme raffiné tel qu'il en regnoit dans ce tems-là. Et certainement Lucrece, Pline, Spinosa, & Vaninus auroient volontiers souscrit à ces vers , & sur tout au dernier : ou si on veut que ces vers donnent une grande idée de Dieu ; c'est que Lucain les met dans la bouche de Caton. Pour ce qui est de cet autre vers de ce même Poëte ,

Avril 1706.

*Si Numina nasci
Credimus , aut quemquam fas est
cœpisse Deorum.*

Il marque seulement que Lucain étoit dégagé de l'erreur commune qui donnoit une naissance & un commencement à chaque Dieu ; mais ce vers ne montre point que le Poëte ne fut pas dans une erreur peut-être plus dangereuse.

Il est à propos de faire ici une observation qui servira de réponse à plusieurs plaintes que fait Mr. Orsi sur les sentimens que nous lui attribuons, & qu'il defavoüe. La verité est que nous nous sommes crûs en droit de mettre sur son compte les sentimens de ses Interlocuteurs, quand ils ne sont point refutez dans la suite ; & nous nous sommes persuadez, que quoiqu'un Auteur de Dialogue adopte particulièrement les sentimens d'un de ceux qu'il fait parler dans son Livre, on peut néanmoins lui attribuer tout ce que les autres y disent, lorsque celui qui represente l'Auteur ne s'y oppose

Avril 1706.

C c iiij

point & semble l'approuver par son silence.

Tout ce que dit Mr. Orfi pour justifier le *non languia* du Tasse, que nous avons critiqué dans nos *Memoires* est très-ingenieux, & les exemples des Anciens, dont il se sert paroissent du premier coup d'œil convaincans en sa faveur. Ces exemples font voir que les Anciens & les meilleurs Poëtes ne suivent pas exactement l'ordre des choses, mais le renversent quelquefois dans la narration; ainsi qu'il paroît dans ces vers-cy.

*Postea Phœbeâ lustrabat lampade
terras,*

*Humentemque aurora polo dimove-
rat umbram.*

Mais nous prions l'Auteur de faire réflexion avec nous, que ce renversement d'ordre ne se rencontre que dans les endroits où la narration ne s'éleve point: car lorsque le Poëte est attaché au récit de quelque chose d'animé, de grand, de terrible; il ne lui est plus permis de si-

Avril 1706.

nir par où il auroit dû commencer ; parceque l'esprit du Lecteur attend quelque chose de nouveau qui le surprenne : ainsi la description du Tasse est vicieuse, quand il dit du fier Argant , *que son courage lui faisoit menacer en mourant son ennemi & ne s'affoiblissoit point* ; parce qu'alors cette transposition fait tomber la narration , qui se seroit soutenüe , si on avoit dit , *que le courage de ce Sarrafin mourant, bien loin de s'affoiblir , lui faisoit menacer son Vainqueur.* En un mot cette transposition n'est permise que quand elle ne préjudicie point au sens & à la beauté de la narration. Ce n'est pas après tout, que nous ne pardonions aisément au Tasse un si léger défaut.

Nous avons dit dans nos Memoires, que Mr. Descartes ne seroit peut-être pas content, de la maniere dont Mr. Orfi expliquoit le rapport & la liaison qui est entre les sens. Ce qui nous avoit fait citer Mr. Descartes , c'est que dans cet endroit-là, Mr. le Marquis parle en Physicien , & prend effectivement le tour que

Avril 1706. C c iiij

Mr. Descartes à si ingenieusement trouvé, pour expliquer de quelle maniere deux objets ayant en même-tems frappé les sens, ont fait des traces voisines dans la substance du cerveau, dont l'une dans la suite ne se rouvrant gueres sans l'autre, l'ame rarement a l'idée d'un de ces objets, que l'idée de l'autre ne se présente en même tems. Mais Mr. le Marquis ayant fait entendre que *l'appetit avoit son siège dans le sentiment du goût*, on voit assez combien cette Doctrine est opposée à celle de Mr. Descartes.

L'Auteur à tant apporté de raisons & tant d'exemples, pour justifier les Apostrophes que l'on fait à ses mains, à ses bras, à ses pieds &c. que nous voulons nous relâcher en leur faveur; mais non pas jusqu'à pardonner au Tasse, celles que Tancrede à faites à sa main en lui disant : *O main timide & infame, pourquoi n'ose-tu pas maintenant couper la trame de ma vie, toi qui sçais si bien blesser & tuër? . . . passe moi ton épée au travers du corps . . .* Mais peut-être qu'étant accoutumée à des

Avril 1706.

actions barbares & impies, tu crois que c'en seroit une de pieté de faire mourir ma douleur. Nous ne trouverons donc pas mauvais qu'on apostrophe ses pieds, ses mains &c. pourvû que ces apostrophes soient bien ménagées, ainsi que dans les anciens, qu'elles soient rares & seulement dans une violente passion; parce qu'alors comme on est hors de soi, on s'en prend à tout, on cherche du secours par tout, on s'adresse à tout: mais nous ne pouvons souffrir que Tancrede conjure sa main de le tuer, & qu'elle n'en fasse rien, parce qu'elle n'est accoutumée qu'à des actions barbares & impies.

Mr. Orsi auroit eu raison de railler de ce qu'on lit dans nos Memoires, que *la Grece ayant en quelque façon perdu sa liberté à la journée de Salamine, Lisias avoit droit de l'avoir enfermée dans le tombeau des Grecs qui furent tuez au combat; il auroit eu, dis-je, sujet d'en railler, si nous ne l'avions fait pour entrer dans la pensée de Lisias.* Cet Orateur prétendoit qu'en perdant ces généreux défenseurs de la liberté; on avoit

perdu *en quelque façon* la liberté même : c'est pour cela qu'il l'avoit enfermée avec eux dans le tombeau. Personne n'ignore combien cette journée fut avantageuse à la Grece. Mr. le Marquis n'avoit pas besoin de la raconter fort au long : la Grece perdit néanmoins *en quelque façon* sa liberté, au sentiment de Lilius, par la perte qu'elle fit des grands hommes qui l'avoient défendue ; & c'est ce que nous avions voulu faire sentir.

Pour ce qui est des jeux de mots, dont nous avons dit dans nos *Me-moires*, que soit qu'ils soient *recherchez* soit qu'il ne le soient pas, ils ont toujours un certain air d'affectation que tout homme de bon goût leur trouve. Nous n'ignorions pas qu'on en rencontre des exemples dans les meilleurs Auteurs, nous en avons même apportez ; mais après tout nous avons crû devoir suivre le sentiment de Cicéron, qui marque expressément que les *jeux de mots* paroissent toujours *recherchez*. Ainsi il restera toujours à l'Ecuyer & à l'Écu du Tasse, & au faudoxyé & Avril 1706.

foudroyant du Guarini, un véritable air d'affectation ; & on aura beau dire que ces mots se sont présentés tout naturellement aux Poètes qui les ont mis dans leurs Ouvrages ; on ne croira point ceux qui parlent ainsi sur leur parole, parceque *ses jeux de mots paroissent toujours recherchez.*

Voilà une partie des choses que contiennent les quatre Lettres de Mr. le Marquis Orsi. Ces Lettres sont du goût de ses autres Ouvrages, écrites poliment, pleines d'érudition ; enforte que nous nous savons bon gré de la critique que nous avons faite de son Livre, puisqu'elle doit procurer au public le plaisir & l'utilité que la lecture de ces quatre Lettres peut lui apporter. Il y a cependant une chose que nous ne pouvons pardonner à l'Auteur Italien ; c'est de le voir traiter de bagatelles toutes ces disputes de belles Lettres dans lesquelles il réussit si bien, & de le voir prendre la résolution de ne plus écrire sur ces matières : ceux

578 *Memoires pour l'Histoire*
qui auront lû ses Ouvrages n'ap-
prouveront pas son dessein.

ARTICLE XLI.

TRAITE' DU DROIT ET DES
Prérogatives des Ecclesiastiques ,
dans l'Administration de la Justice
séculiere. Par Mr. Nicolas Petit-
ped , Docteur en Théologie de la
Maison & Societé de Sorbonne , sou-
Chantre & Chanoine de l'Eglise de
Paris , & Conseiller Clerc au Châ-
telet de Paris. A Paris chez Fran-
çois Muguet 1705. in 4.º. pp. 840.
sans la Table &c.

UN differend particulier a été
l'occasion du Livre qu'on
donne au public. Mr. Petit-pied
Docteur en Theologie, exerçoit de-
puis long-tems la charge de Con-
seiller Clerc au Châtelet de Paris.
Il se croïoit en droit de Présider en
l'absence de Messieurs les Lieute-
nans , lors qu'il se trouvoit le plus
ancien Conseiller. Ses Confreres
disputerent au Docteur la Présiden-
Avril 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 579
ce, sur ce qu'il étoit Conseiller
Clerc. Il crût pour l'honneur de la
Clericature être obligé de soutenir
son droit, & après plusieurs procé-
dures avec la protection du Clergé
il obtint un Arrêt du Conseil le
17. Mars 1682. qui le confirme dans
tous les droits & l'autorité de Pré-
sider, quand il se trouvera le plus
Ancien. Et il nous avertit que de-
puis ce tems-là il a Présidé plusieurs
fois.

Mr. Petit-pied avoit été obligé
de faire beaucoup de recherches
pour l'instruction de son Procès,
& il a voulu que le Clergé en pro-
fitât, & trouvât dans son Livre
des armes toutes prêtes, pour se dé-
fendre contre ceux qui voudroient
lui disputer ses prérogatives. Il ne
s'est pas contenté de ce qui regarde
sa cause en particulier, il a voulu
établir le droit général que les
Clercs ont de *decanizer* aussi-bien
que les Laïques. Il divise son Ou-
vrage en deux parties: dans la pre-
miere il prouve que la qualité d'Ec-
clesiastique & de Clerc n'a rien
d'incompatible avec la Présiden-

Avril 1706.

ce. Dans la seconde il établit par des preuves positives & de fait, que les Clercs ont de tout tems jouï de ce privilege.

Autrefois le Sacerdoce & l'administration de la Justice étoient réunis. L'Auteur remonte jusqu'aux premiers hommes pour le prouver, de-là il passe au déluge : les descendans de Noë, dit-il, qui demeurèrent fidèles à Dieu, attribuèrent à l'aîné la qualité de Prêtre pour offrir les sacrifices, & de chef de famille pour gouverner.

Moyse, Aaron, Eleazar, réunirent les deux fonctions de Prêtre & de Juge, aussi bien dans les affaires civiles que dans celles de Religion. Tant il est vrai qu'elles n'ont rien d'incompatible, ni dans la Loi de nature, ni dans la Loy écrite.

Le Sanhedrin qui étoit le Conseil Souverain des Hebreux, étoit composé du grand Sacrificateur, du Chef du peuple & d'un nombre de Prêtres & d'autres personnes : l'on y jugeoit les affaires Criminelles, Civiles, & de Religion.

Mr. Petit-pied passe même jus-
Avril 1706.

qu'aux Payens , & montre par l'exemple des Grecs, des Romains, & des autres peuples , que souvent ces deux Puissances avoient été réunies : les Califes parmi les Mahometans, les Druides parmi les Gaulois , lui en fournissent des preuves.

Dans la Loi nouvelle nous voyons que Constantin ordonne de recevoir avec respect le jugement des Evêques sur quelque matiere que ce fut. Nos Rois n'ont pas donné depuis le commencement de la Monarchie moins d'autorité aux Ecclesiastiques ; & c'est ce qu'on prouve en détail dans la seconde partie de l'Ouvrage , où nous nous arrêterons un peu d'avantage : car elle est décisive sur ce point. Nous parcourrons avec l'Auteur les différens Tribunaux de Justice , & nous remarquerons avec lui que les Ecclesiastiques y ont toujours tenu le premier rang , & y ont eu la principale autorité. En voici la preuve dans les 13. chapitres qui divisent la seconde Partie.

1. Les Ecclesiastiques ont eu la préférence sur les Laiques dans les
Avril 1706.

Assemblées solennelles des Grands du Royaume, & dans les Conseils de nos Rois de la premiere & seconde race.

Avant que le Christianisme fut établi dans les Gaules, les Prêtres des fausses divinitez assistoient comme modérateurs aux grandes Assemblées, qui se faisoient pour délibérer des affaires publiques. Les Gaulois convertis à la Religion Chrétienne, & les François unis depuis avec eux conservèrent cet ancien usage. Les Prélats y avoient la principale autorité. Saint Remy inspira à Clovis de suivre le conseil des Prélats. Le différent qui survint entre Clotaire le grand & Dagobert premier son fils, au sujet du Royaume d'Austrasie, fut terminé par un Conseil de Prélats, & de Seigneurs; Arnoul Evêque de Mets y présida.

Sous la seconde race ils jouïrent du même avantage, comme on le voit par le celebre Capitulaire que fit Charlemagne, pour donner aux Evêques le même pouvoir sur les affaires temporelles, qui leur avoit été accordé par Constantin. On voit

les Evêques nommez les premiers dans tous les Actes, & leurs noms fouscrits avant les autres.

Saint Remy, Saint Melaine, & tant d'autres ne furent-ils pas premiers Ministres du Royaume? Les Evêques avoient la préséance même sur le Comte du Palais.

Quand nos Rois nommoient des Commissaires pour visiter les Provinces, il y avoit toujours un Evêque qui tenoit la première place.

2. Le Clergé conserva les mêmes avantages sous la troisième race, il eût la préséance dans les Assemblées générales de la Nation; & depuis dans les Etats généraux qui succédèrent à ces Assemblées; & il en jouit encore aujourd'hui dans les Etats particuliers des Provinces. L'Archevêque de Narbonne est Président-né des Etats de Languedoc, & l'Evêque d'Autun des Etats de Bourgogne. L'Auteur établit tout cela par des faits authentiques & incontestables, en parcourant ce qui s'est passé depuis Hugues Capet jusqu'à présent.

Il remarque que ce ne fut que
Avril 1706.

sous * Charles V. I. que les Princes du Sang commencèrent à précéder les Prélats dans ces Assemblées. Il ajoute que dans ces tems les Evêques suivoient le Conseil & commandoient les troupes. Il n'oublie pas de faire remarquer la précaution de l'Evêque de Beauvais qui se trouvant à la Bataille de Bovines, pour ne pas répandre de sang, ne voulut combattre qu'avec une masse d'armes, dont il jettoit les ennemis par terre.

Il finit ce chapitre en faisant remarquer que cette coutume n'est pas particuliere à la France ; mais que dans les autres Païs on a le même égard pour les Ecclesiastiques. L'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne lui en fournissent les preuves.

3. L'Abbé Suger, Guillaume de Champagne Archevêque de Reims, Matthieu de Vendôme Abbé de Saint Denis, ont rempli les premieres places dans le Ministère. Pendant la prison du Roi Jean, les Etats generaux établirent pour l'adminis-

* Pag. 99.

ration des affaires trente six personnes, dont Robert le Coq Evêque de Laon fut le Chef. Il montre dans le même chapitre, que les Ecclesiastiques avoient le premier rang dans la Cour des Pairs, & la Présidence dans le Parlement Ambulatoire. Il rapporte plusieurs Actes authentiques en preuve. Il fait en cet endroit une digression sur l'origine des Pairs.

4. Le seul chapitre cinquième contient plus de trois cens pages, & on y voit des preuves de la Présidence des Clercs en la Grand-Chambre & aux Enquêtes. Il est à remarquer que le premier Président du Parlement étoit Clerc, que les Laïques n'y présidoient que par Commission, & que Simon Bucy est le premier qui étant Lai ait possédé cette charge en titre d'office vers l'année 1354. Les Présidens des Enquêtes devoient être Clercs, en sorte que le Parlement refusoit d'en recevoir qui n'eussent pas cette qualité, & il falloit une dispense particulière pour cela.

5. Dans la Chambre des Comptes
Avril 1706.

pendant une très-longue suite d'années le premier Président étoit presque toujours un Evêque, Archevêque, ou une autre personne constituée en Dignité Ecclesiastique. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'Office de premier Président de cette Compagnie est de sa nature & par son institution tellement affecté à un Clerc, que lorsque contre la regle & l'ancien usage par dispense on l'a donnoit à un lai, on faisoit mention dans ses provisions, que c'étoit l'Office de premier Président Clerc. de la Chambre des Comptes. Nous en avons un exemple memorable dans la personne de M. Nicolai, qui est aujourd'hui à la tête de cette illustre Compagnie. On avoit oublié de mettre dans les provisions que l'Office étoit de Clerc, & sur le requisitoire du Procureur general de la Chambre, il fut ordonné que les Provisions seroient reformées, & que ces termes y seroient inferez.

Dans le chapitre suivant, l'Auteur examine avec la même exactitude les Coûtumes des autres Tribu-

Avril 1706.

naux, & il fait voir que dans la Cour des Aides, dans le grand Conseil, dans les Présidiaux, & dans le Châtelet de Paris, les Clercs sont en droit de présider, & de *décaniser*.

Dans le dernier chapitre il établit le droit de la Présidence des Ecclesiastiques dans les Conseils de nos Rois. Il y parle des personnes d'Eglise, qui ont été élevées à la charge de Chancelier, ou de Garde des Sceaux, mais ce détail nous meneroit trop loin.

L'Auteur ne pouvoit finir plus heureusement cet Ouvrage qu'en rapportant l'Arrêt du Conseil d'Etat donné en 1704. lequel maintient Mr. l'Archevêque Duc de Reims dans la qualité de Doyen du Conseil, comme le plus ancien des Conseillers d'Etat.

ARTICLE XLII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
par Mr. Fleury Prêtre, Abbé du
Loc-Dieu, ci-devant Sous-Précep-
teur du Roi d'Espagne, de Monsei-
gneur le Duc de Bourgogne, & de
Avril 1706.

588 *Memoires pour l'Histoire*

Monseigneur le Duc de Berry. Tome onzième depuis l'an 858. jusques à l'an 925. A Paris chez Pierre Emery, quay des Auguttins 1705. in 4°. pages 689.

CEt onzième tome de l'Histoire Ecclesiastique a cet avantage sur les précédens dont nous avons parlé, qu'outre un grand nombre de faits curieux & importans sur différentes affaires d'Occident, il renferme encore dans une julte étendue la naissance & une partie considerable d'un des plus memorables événemens qui soient arrivez dans tout l'Orient. Il n'est personne qui ne doive prendre interêt au malheureux Schisme où s'obstine cette belle partie du monde Chrétien: & l'on ne sera peut-être pas fâché de voir en peu de mots & cependant dans un assez grand détail, l'origine de cette étrange division. Tout le monde n'a pas lû l'Histoire qu'en a donné au public un des meilleurs Historiens de nôtre siècle; & ceux même qui l'ont lû trouveront du plaisir à s'affurer de n'avoir

Avril 1706.

pas été séduits dans la lecture d'un Ouvrage qui les aura sans doute agréablement occupés. Rien n'y contribuera davantage que la conformité qu'on appercevra entre cette histoire & ce qu'en a rapporté Mr. l'Abbé Fleury, sur l'exactitude & la fidélité duquel on peut ordinairement conter avec une pleine confiance. Pour donner au Lecteur le plaisir de voir la liaison qu'ont entre eux tous les faits qui ont produit ce funeste événement, & pour ne pas en même tems rendre cet extrait d'une longueur démesurée, nous nous dispenserons pour cette fois de traiter des affaires qui regardent l'Eglise d'Occident. Nous ne ferons que rapprocher ce que l'Auteur à répandu du Schisme des Grecs dans differens endroits de son Livre, par la nécessité qu'il s'est imposée avec raison de suivre l'ordre des tems dans une histoire universelle de l'Eglise.

Le jeune Michel Empereur de Constantinople ne gouvernoit en Orient que par le conseil & par l'autorité de Bardas Cesar son Oncle, un des plus

Avril 1706.

méchans & des plus ambitieux hommes du monde. Cet insolent Ministre trouva toujours dans le Saint homme Ignace un obstacle insurmontable à ses débauches & à son ambition : car s'étant mis dans la tête d'éloigner absolument du gouvernement l'Imperatrice Theodora mere de l'Empereur ; le Saint Patriarche refusa constamment de lui donner le voile , quelques instances & quelques menaces qu'on pût lui faire. Il eut même assez de fermeté pour excommunier publiquement l'incestueux Bardas , qui malgré les frequentes exhortations de son Pasteur entretenoit à la vûë de tout C. P. Sa belle fille dont il étoit devenu éperdûment amoureux , après avoir chassé sa femme legitime. Ces deux coups de vigueur furent les semences de la division : tant il est vrai , comme l'experience ne nous l'a que trop confirmé depuis , que les revoltes contre l'Eglise sont toujours les fruits de la passion & du libertinage.

Bardas outré contre Ignace résolut de le perdre , il n'y trouva que

Avril 1706.

trop

trop de facilitez. Le foible Empereur dont il s'étoit rendu le maître consentit à tout ce qu'il voulut, & souffrit qu'on chassât le Saint homme de son Palais Patriarcal, & qu'on le releguât dans l'Isle de Terebinte. Le dessein du Favory étoit d'obtenir plus aisément du Patriarche, pendant son exil, un acte de renonciation à son siège. On lui députa pour cela des Evêques qui malgré leurs sermens se chargèrent de la commission; mais leur premier voyage fut inutile, aussi-bien qu'un second qu'ils firent dans le même dessein accompagnez des Patrices & des plus considerables d'entre les Juges. Cependant plusieurs Evêques firent du bruit, & menacèrent de ne pas reconnoître le successeur qu'on prétendoit donner au Patriarche. Bardas les flatta tous en particulier d'une place si brillante, il se moqua d'eux dans la suite, mais il ne laissa pas de les gagner. Il lui falloit dans les circonstances du tems & dans l'éclat qu'alloit faire dans tout l'Orient sa temeraire entreprise un homme capable de faire approuver

son choix , & de disposer par là les esprits à une plus foible résistance. Il jetta les yeux sur Photius, l'homme du monde le plus digne d'être le premier Patriarche de l'Eglise Grecque , s'il y eut été conduit par la destination de la Providence ; & qui eut rendu à la Religion les plus importans services , si la passion démesurée qu'il avoit de dominer n'eût rendu fatales à l'Eglise la grande capacité, l'esprit éminent, & les excellentes qualitez dont il auroit pû se servir pour sa défense. En effet il étoit d'une naissance illustre , mais d'un genie superieur encore à sa naissance ; il avoit passé sa vie dans les affaires & dans de grandes negociations, & toujourns honoré des plus grandes charges de l'Empire. Il n'avoit pas laissé de trouver au milieu de tout cela le tems de se rendre le plus habile homme de son siècle en tout genre de science , jusques là même qu'il avoit acquis une assez grande connoissance dans la doctrine Ecclesiastique avant que d'avoir aucune prétention sur le Patriarcat de Constantinople. Son ambition

Avril 1706.

l'avoit fortement attaché à Bardas, & il n'avoit pris eû de peine à réussir dans le dessein où il étoit de s'attirer la protection du favori, qui avoit besoin d'un homme de tout son mérite pour soutenir son entreprise. Ce fut donc ce Photius si celebre dans toute cette Histoire, qui de simple Laïque fut fait en six jour Patriarche du premier siége d'Orient, & sacré par un Evêque de Syracuse nommé Gregoire, que Saint Ignace avoit quelques années auparavant déposé pour ses crimes. Les Evêques se reveillerent encore une fois à cette effroyable injustice; mais une legere soumission que fit Photius avec une promesse d'embrasser la Communion d'Ignace, & de ne lui jamais rien reprocher calma bien-tôt ces esprits foibles & timides, & fit même ceder au tems Metrophane Metropolitain de Smirne, qui fut cependant celui de tous qui se rendit le dernier, faisant semblant comme les autres de croire fort sincerement la protestation que Photius venoit de donner par écrit.

Le nouveau Patriarche n'avoit

Avril 1706.

Dd ij

point cependant l'esprit en repos, tandis qu'il n'obtenoit point de celui qu'il venoit de déposer & d'anathematifer dans son Concile, une renonciation nette & précise à son siège. Il connoissoit la fermeté d'Ignace & sçavoit bien qu'il n'y gagneroit rien par les promesses les plus séduisantes. Il essaya donc avec le secours de son ami Bardas de l'intimider & de l'abbatre par les traitemens les plus barbares; mais Dieu qui permettoit qu'on vit dans Photius jusqu'où l'ambition porte un cœur dont elle s'est une fois renduë la maîtresse, vouloit montrer en même tems à son Eglise un exemple de la generosité & de la constance qu'inspire au milieu des tourmens la consolation de souffrir pour la Justice. Ignace ne se rendit point, mais Photius aussi ne perdit point courage, & chercha un autre moyen de s'affermir dans son injuste possession.

Comme son invasion faisoit un schisme dans Constantinople, & qu'on murmuroit hautement de sa procedure irreguliere, il s'avisa d'envoyer des Legats à Rome, & de de-

Avril 1706.

mander au Pape Nicolas I. d'en envoyer de son côté à C.P. sous prétexte qu'il falloit éteindre les restes de l'herésie des Iconoclastes. Il lui rendoit compte en même tems de son élévation au siège Patriarcal de Constantinople, où on l'avoit placé, disoit-il, malgré toutes ses remontrances & ses oppositions, depuis qu'Ignace son prédecesseur, à cause de sa vieillesse & de sa mauvaise santé, s'étoit retiré dans un Monastere qu'il avoit fondé; où l'Empereur, toute la Ville, & lui-même rendoient à cet homme venerable tous les honneurs qui lui étoient dûs. L'Empereur Michel écrivit aussi au Pape, & lui envoya une ambassade avec des présens magnifiques.

Par malheur pour Photius, il avoit à faire à un Pape que toute son hypocrisie ne surprit point. Il reconnut dans les Lettres de l'Intrus, & dans celles de l'Empereur un air de dissimulation, qui lui fit soupçonner un piège dont il devoit se défier. Il ne voyoit de Députez que de la part de Photius, & personne ne parloit au nom du Patriar-

Avril 1706.

D d. iij

che Ignace. Sur ces préjugés il envoya les Legats qu'on lui demandoit pour finir l'herésie, mais avec une défense expresse de juger l'affaire du Patriarche, leur donnant seulement ordre d'en faire les informations juridiques, & de les lui rapporter. Ces deux Legats furent Rodoalde Evêque de Porto, & Zacharie Evêque d'Anagnie. Le Pape les chargea de deux lettres l'une pour l'Empereur, l'autre pour Phorius, dans lesquelles il refuse constamment d'approuver l'élection de ce dernier, pour les raisons qu'il en rapporte assez au long.

Si les Legats avoient été un peu plus semblables à celui dont ils tenoient la place, & que la peur des persecutions qu'on leur fit entrevoir, ne les eut pas déterminés à passer leur pouvoir, & à ne pas se conformer aux sages instructions qu'ils avoient reçues, ils auroient mis l'Usurpateur dans de terribles embarras; mais ils consentirent bien-tôt à être les instrumens de sa passion, & il les fit servir à autoriser en apparence son usurpation,

Avril 1706.

par le premier siége du monde Chrétien. Photius assembla donc un Concile dans l'Eglise des Apôtres, où se trouverent 318. Evêques, entre lesquels étoient les Legats du Pape. On y fit paroître le venerable Saint Ignace en habit de Moine, ayant eu défense de l'Empereur d'y paroître revêtu des habits Pontificaux. On n'épargna rien pour l'engager à donner cette renonciation, qui faisoit le sujet de tant de mouvemens. Mais tout fut inutile, & le Saint Homme se tourna vers les Legats pour sçavoir d'eux, s'ils n'avoient point de lettres du Pape pour lui : ils lui répondirent que non ; parce qu'on ne le regardoit plus à Rome comme Patriarche, mais comme un homme déposé par le Concile de sa Province, & qu'ils étoient prêts à proceder contre lui selon les Canons. Commencez donc, répondit il, avec une fermeté digne d'un Confesseur de JESUS - CHRIST, par chasser l'Adultere qui s'est emparé de mon Eglise. Car vous n'ignorez pas que les Canons prescrivent, qu'un un Evêque ne doit compa-

roître en jugement qu'après être rétabli dans son siège ; & quand le déposé prétend avoir de quoi se justifier , on ne doit point songer à remplir la place avant que l'Evêque de Rome ait prononcé. Les foibles Legats répondirent, en montrant de la main l'Empereur : *On veut que nous vous jugions.* En effet dix jours après on mena Ignace au Concile , où l'on prononça contre lui la Sentence de déposition , on lui arracha les habits Pontificaux dont on l'avoit revêtu , en criant à haute voix : *ἀνάξιος.* Les Legats Zacharie & Rodoalde crièrent comme les autres, en accablant ainsi par leurs suffrages un homme qui devoit trouver du moins en eux de l'appui & de la consolation.

Après une conduite si injuste & si déraisonnable , les Legats s'en retournèrent à Rome chargez pour le Pape de la part de Photius de la plus artificieuse lettre qu'on puisse voir , & qui peut passer en son genre pour un chef d'œuvre de dissimulation & même d'éloquence. Il y parle au Pape avec d'autant plus

Avril 1706.

d'assurance, qu'il sçavoit bien que les Legats qu'il avoit engagez dans une fausse démarche ne manqueroient pas de la soutenir par un rapport déguisé, qu'ils se trouveroient obligez de faire au Pape, de ce qui s'étoit passé sur l'affaire du Patriarche; mais le Pape étoit instruit par un député qu'Ignace trouva moyen de faire passer à Rome, pour lui rendre compte des traitemens cruels qu'on continuoit de lui faire souffrir; & cet habile Pontife démêla dans les lettres mêmes de Michel & de Photius, au milieu de tout l'art dont elles étoient pleines, la prévarication de ses Legats & l'injustice de leur procédé. Il en fut sensiblement affligé, & ayant assemblé toute l'Eglise Romaine, il déclara en présence de Leon Ambassadeur de l'Empereur, qu'il n'avoit jamais envoyé de Legats pour la déposition d'Ignace & la promotion de Photius, & que jamais il ne consentiroit à l'une ni à l'autre. Il écrivit ensuite à l'Empereur Michel, & à Photius, le traitant toujours comme un simple Laïque,

Avril 1706.

D d v

d'une maniere si forte & si digne de sa grandeur d'ame naturelle, qu'il leur ôta toute esperance ou de le surprendre ou de l'intimider.

Le Pape ne crût pas que c'en fut encore assez pour réparer l'honneur de l'Eglise Romaine, que ses Legats avoient lâchement trahie; il assembla un Concile où Zacharie le seul des deux Legats, qui se trouvoit présent, fut déposé & excommunié, pour avoir consenti à la déposition d'Ignace & communiqué avec Photius: & le Pape voulut qu'on prononçât sur le fond de l'affaire; ce qu'on fit en cette maniere: Après avoir fait fort au long dénombrement de tous les crimes dont Photius se trouve coupable, le Concile le déclare privé de tout honneur Sacerdotal, & de toute fonction Clericale; en sorte que si après avoir eu connoissance de ce Decret il ose s'ingerer à quelque fonction Sacerdotale, il est excommunié & anathematizé. On en use avec la même severité à l'égard de Gregoire de Syracuse, & le Concile déclare par l'autorité de Jesus-

Avril 1706.

CHRIST, qu'Ignace n'a jamais été déposé ni anathematizé, ne l'ayant été que par ceux qui n'en avoient aucun pouvoir.

Le Pape se préparoit à envoyer à C. P. un Legat avec une lettre à l'Empereur Michel pleine de douceur & d'une charité paternelle, pour lui faire agréer ce qu'il avoit été obligé de faire contre Photius; quand il en reçût une de ce Prince pleine d'injures & de menaces contre lui; car le parti le plus violent & le plus déraisonnable, étoit toujours celui que Michel prenoit avec un emportement que rien n'étoit capable d'arrêter. Le Pape changea donc de stile, & prit dans sa réponse ce ton de Pontife, dont il sçavoit se servir avec tant de dignité quand la nécessité l'y obligeoit. Il finit sa lettre en frappant d'anathême ceux qui la lisant, ou étant chargez de la traduire, en dissimuleroient quelque chose à l'Empereur, pour l'instruction & la correction duquel elle étoit écrite. Il ajoûta même quelque tems après dans une autre lettre adressée à l'Empereur une

menace terrible , qui marque avec quel zele le Pape souûtenoit les droits du Saint Siége. Voici en quels termes il s'explique :

„ Nous reçûmes l'année dernie-
 „ re une lettre portant vôtre nom,
 „ remplie de tant d'injures & de
 „ blasphêmes , que celui qui l'a
 „ écrite semble avoir trempé sa
 „ plume dans la gorge du serpent.
 „ Nous ne pouvons dissimuler un
 „ tel mépris de nôtre dignité ; c'est
 „ pourquoi nous vous exhortons à
 „ faire brûler publiquement cet-
 „ te infame Lettre , pour vous
 „ purger de la honte de l'avoir com-
 „ mandée : autrement sçachez qu'en
 „ plein Concile de tout l'Occident,
 „ nous anathematizerons les Au-
 „ teurs de cette Lettre. Ensuite
 „ nous la ferons attacher à un po-
 „ teau sous lequel on allumera un
 „ grand feu , pour la brûler à vô-
 „ tre honte aux yeux de toutes
 „ les Nations qui viennent au tom-
 „ beau de Saint Pierre.

Le Pape joignit plusieurs autres Lettres à celle qu'il écrivit à l'Empereur , & sur tout une à Photius, &

Avril 1706.

une à Bardas, qui étoit mort à Constantinople il y avoit plus de six mois, sans que le Pape en eut été averti. Cette mort étoit arrivée cependant avec des circonstances, qui marquoient qu'elle étoit une punition visible de toutes les violences qu'il avoit exercées contre le Saint Patriarche Ignace, & qui menaçoient l'Empereur d'un accident, sous lequel il succomba en effet quelque tems après.

Il sembloit que Photius dût perdre son autorité avec celui d'où il paroissoit la tenir toute entière : Mais quand l'esprit, le mérite & la nécessité de soutenir un crime, se trouvent joints ensemble, on découvre bien-tôt quelque moyen de se tirer d'un mauvais pas ; parce qu'alors dans le grand nombre de ceux qui se présentent, on n'en reconnoit point d'illegitimes. Il commença donc à maudire & à détester Bardas son protecteur après sa mort, & à louer la prudence de l'Empereur, de s'être délivré d'un homme qui commençoit à s'ennuyer de n'être que Cesar & la seconde per-

Avril 1706.

sonne de l'Empire , faisant par là adroitement sa cour au nouveau Collegue , que Michel s'étoit associé à l'Empire , qu'on nommoit communément Basile le Macedonien , & qui avoit contribué plus que personne à la mort de Bardas. Il parut en effet quelque tems après , que Photius ne croyoit pas avoir rien perdu de sa faveur auprès de l'Empereur , & de son pouvoir dans l'Empire. Car il fut tellement irrité d'un acte qu'il prétendoit que les Legats du Pape avoient fait dans la Bulgarie contre son autorité , qu'il entreprit de se venger de lui & de le déposer. Pour cet effet il supposa un Concile Oecumenique , où il faisoit présider les Empereurs Michel & Basile , avec des Légats des trois grands sièges d'Orient : il y faisoit assister un grand nombre d'Evêques , & après en avoir dressé tous les Actes selon sa passion , & déclaré le Pape condamné & déposé pour ses crimes , il les fit souscrire par 21. Evêques , en y ajoutant tant de fausses souscriptions , qu'il s'y en trouvoit près de mille. Il

Avril 1706.

fit plus, il composa cette fameuse pièce, qui est le signal de la revolte & le modele du Schisme qui dure encore aujourd'hui. Elle est adressée aux Orientaux par forme de lettre circulaire, & contient tout le venin des reproches que les Grecs continuent de faire à l'Eglise Romaine. Le dogme de la procession du Saint Esprit, y est sur tout traité d'une maniere subtile & specieuse, & le siége de Rome est dépeint sur cet article avec des couleurs, que la seule passion dont il étoit transporté a pu faire couler de sa plume empoisonnée. Il est évident du moins qu'avant sa condamnation il ne s'étoit point encore apperçû, que la face de l'Eglise fut défigurée par des abus si visibles & des erreurs si intolerables.

L'insolence de ce faux Patriarche qui n'avoit pas été reprimée par la mort de Bardas, le fut enfin par celle de l'Empereur Michel. Ce miserable Prince ayant voulu faire assassiner Basile qu'il avoit fait son Collegue quelque tems auparavant, fut lui-même poignardé dans son

Avril 1706.

propre Palais par l'ordre de son Collegue , qui mit par-là sa vie en sureté , & délivra l'Empire d'un Tyran qui commençoit à lui devenir insupportable.

Ce qu'il y eut de plus glorieux pour le nouvel Empereur , est que d'abord il commença par rendre la paix à l'Eglise ; il fit venir Photius dès le lendemain de la mort de Michel , & lui ordonna de se retirer dans un certain Monastere où il pouvoit vaquer à ses études en repos, tandis que le legitime Pasteur qu'il rappella honorablement de son exil, gouverneroit paisiblement son Eglise selon l'ordre établi de Dieu. On se saisit aussi de tous les papiers de Photius, parmi lesquels on trouva les Actes supposés d'un Concile contre Ignace , & la lettre synodique contre le Pape. Ces pièces séditieuses furent jugées à Rome dignes du feu, & la Sentence fut approuvée par les Députez de la Grece.

Adrien qui avoit succédé au Pape eut le plaisir de voir rétablir par la pieté d'un Empereur zélé & Catholique , tous les desordres qu'a

Avril 1706.

voient caufez dans l'Empire Grec , la foibleffe & la cruauté d'un Prince gouverné par des Ministres débauchez & ambitieux. Ses Legats furent reçûs avec tous les respects dûs au Souverain Chef de l'Eglise qu'ils representoient , & ils eurent toute la liberté qu'ils pouvoient esperer de l'Empereur , pour tenir un Concile general , où l'on confirma autentiquement le rétablissement d'Ignace , & où l'on s'appliqua avec succès à rendre la paix au monde Chrétien.

Photius cependant ne s'oublloit pas dans sa retraite forcée , & répandoit par des lettres insolentes contre le Concile , les semences de la division qui survint quelque tems après. Il entretenoit dans le Palais de l'Empereur des correspondances par lesquelles il parvint jusques à s'y faire appeller. Il n'en falloit pas d'avantage à un homme, dont l'esprit & l'artifice venoient à bout des plus difficiles entreprises , pour gagner les bonnes graces d'un Empereur qui quelques années auparavant s'étoit déclaré son

Avril 1706.

plus irreconciliable ennemi. Il flatta la vanité de Basile par une Généalogie myſterieuſe , qu'il eut ſoin de faire jeter dans la Bibliothèque de ce Prince , & que lui ſeul pouvoit expliquer. Il ſçût ſe mettre par-là & par quelques autres aventures ſingulieres, ſi avant dans la confiance de Basile , auſſi - bien qu'un de ſes fourbes nommé Santabaren, qui lui rendoient de ſi grands ſervices à la Cour , que l'Empereur ſéduit & enchanté par ces deux hipocrites , ne ſe conduiſoit plus que par eux. Photius ſçût bien profiter de la bonne volonté que ce Prince lui témoignoit ; car en même-tems que Basile demandoit à Rome des Legats , pour terminer quelques difficultez qui reſtoient touſjours à l'occaſion du Schiſme , ce méchant homme eut l'inſolence de ſe porter hautement pour Patriarche , & d'en exercer les fonctions à la vûe de de l'Empereur , & du vivant du Saint Homme Ignace , ſans que le Prince entreprit de l'en empêcher. La mort du Venerable Saint Ignace arriva quelques jours après , tout

Avril 1706.

à propos pour Photius, qui ne trouvant plus d'obstacle à ses desseins, prit solennellement possession de l'Eglise Patriarcale. Ce fut dans ce changement des affaires qu'arrivèrent à Constantinople les Legats du Pape, qui trouvant Photius presque universellement reconnu, attendirent pour agir de nouvelles instructions du Souverain Pontife. C'étoit pour lors Jean VIII. qu'on ne peut excuser sur l'extrême foiblesse qui lui fit deshonorer son Pontificat, & trahir par des considerations humaines les veritables interêts de l'Eglise. En effet il reçût parfaitement bien les Ambassadeurs de Basile & les Députés de Photius, & après avoir assemblé une espece de Concile à Rome, il envoya à Constantinople Pierre Prêtre Cardinal, qu'il associa à ses premiers Legats Paul & Eugene, avec ordre de reconnoître Photius pour legitime Patriarche, à certaines conditions cependant, sans lesquelles il le déclaroit excommunié. Photius n'en demandoit pas d'avantage, il avoit si bien ménagé les deux Le-

610 *Memoires pour l'Histoire*

gats Paul & Eugene pendant qu'ils attendoient les réponses de Rome, & le Cardinal Prêtre eut lui-même à son arrivée une conduite si foible & si indigne de son caractère, que non seulement il rétablit Photius selon les ordres du Pape, mais l'exempta même de la pénitence & des humiliations auxquelles le Pape l'avoit soumis en consentant à son rétablissement. Photius fit assembler un Concile où il Présida en chef, ne traitant les Legats que comme ses assistans, & dans lequel tout sembla céder sans résistance à son autorité, sans que rien fut capable de réveiller les Legats de la profonde letargie où les avoit jettez l'hypocrisie, & peut-être les présens d'un fourbe qui les jouïoit. Il eut même assez d'adresse pour faire inserer un Canon dans ce Concile, par lequel on disoit anathème à quiconque auroit la temerité d'ôter ou d'ajouter quelque chose au symbole de Nicée & de Constantinople, sans que les Legats s'apperçussent qu'on en vouloit par-là à l'addition du *Filio-que*,

Avril 1706.

qui s'étoit faite dans quelques Eglises d'Occident, & qu'on prétendoit se mettre en possession de renouvelle Schisme, dès qu'il se rencontreroit un Pape qui s'appercevroit de la tache qu'un de ses Predecesseurs venoit de faire au Saint Siége. Jean VIII. en eut honte lui-même & tâcha de l'effacer; mais il étoit tombé dans le mépris, & Photius se moqua des anathêmes du Pape, ayant pour lui les decrets d'un Concile qu'on regardoit alors à Constantinople comme un Concile Oecumenique.

Le Pape Marin successeur de Jean VIII. sentit ranimer, lorsqu'il fut élevé au Saint Siége, toute la fermeté qu'il avoit témoignée contre Photius lorsqu'il étoit Legat à Constantinople, & s'attira par là l'indignation de l'Empereur Basile, qui sembla perdre tout d'un coup toute la moderation dont il s'étoit fait honneur jusques-là. Photius en prit occasion de répandre avec amertume les anciens reproches sur la procession du Saint Esprit, & tâcha d'attirer dans son parti le plus grand

nombre d'Evêques Grecs qu'il lui fut possible. Cela n'empêcha pas Adrien III. successeur de Marin de renouveler tous les Anathêmes lancez contre Photius. L'Empereur écrivit à ce Pape des Lettres remplies d'injures & de calomnies; mais elles n'arriverent à Rome qu'après la mort d'Adrien. Le Pape Etienne y répondit avec une force & une moderation admirable; mais sa réponse trouva aussi l'Empereur mort, & fut renduë à son fils Leon surnommé le Philosophe, qui en fut extrêmement touché. Aussi commença-t'il, comme l'avoit fait son pere, à travailler à rendre la paix à l'Eglise d'une maniere efficace, releguant Photius dans un Monastere, où il mourut quelque tems après, sans que l'on sache le genre de sa mort, ni ce qu'il fit le reste de sa vie. Le Pape Formosus qui avoit succédé à Etienne approuva l'élection d'un autre Etienne frere de l'Empereur Leon, que leur pere Basile avoit destiné à l'Eglise. Il eut une sensible consolation de voir à la place de Photius un homme qui par l'innocence

Avril 1706.

cence & la sainteté de sa vie pourroit réparer les dommages qu'avoit apportez cet Intrus à l'Eglise de Constantinople par ses desordres & son ambition. C'est ainsi que l'union des Eglises fut parfaitement rétablie, & le schisme assez bien éteint, jusqu'à ce qu'après plus d'un siècle quelques disciples de Photius trouvèrent moyen de le renouveler d'une manière infiniment plus dangereuse, & d'exciter une revolte plus furieuse & plus generale que n'avoit été celle de Photius.

M. Fleury ne conduit pas ici beaucoup plus loin l'Histoire du Schisme des Grecs, & il ne pouvoit en effet mieux finir ce qu'il en dit dans cette premiere partie, que par la mort de celui qui en avoit été le malheureux Auteur. La manière dont il a traité ce morceau ne laisse pas lieu de douter, qu'on ne lise avec un extrême plaisir la suite de cet événement dans la continuation de son histoire Ecclesiastique.



ARTICLE XLIII.

JOANNIS RAI SOCIETATIS
 Regiæ Socii, Historiæ Plantarum
 Tomus tertius &c. Accessit His-
 toria Stirpium Ins. Lusonis &c.
 Item D. Jos. Pitton Tournefort
 Corollar. Institut. rei herbariæ.
 Londini apud Sam. Smith & Benj.
 Walford. 1704. *Troisième Tome*
de l'Histoire des Plantes par Jean
Raius associé de la Compagnie Roya-
le, avec une Histoire des Plantes
de l'Isle de Luzon & des autres Phi-
lippines, par George Joseph Camellus
de la Compagnie de JESUS, & le
Corollaire des Institutions sur la Bo-
tanique par Mr. Tournefort. A Lon-
dres chez Sam. Smith & Benj.
Walford 1704. in folio. Première
Partie, pages 801. Seconde Par-
tie, pages 254.

Monsieur Raius donna au pu-
 blic en 1688. une Histoire ge-
 nerale des Plantes, dont on avoit su-
 jet d'être content dans le tems qu'-
 elle parut. On y trouvoit toutes les
 Avril 1706. especes

espèces de Plantes dont on avoit parlé jusques-là , à la reserve de quelques unes qui par oubli avoient échappé à ce diligent Auteur. Si les choses étoient demeurées dans cet état , une courte addition auroit aisément suppléé à ce qui manquoit à son Ouvrage. Mais la connoissance des Plantes est une de ces Sciences qui doit à nôtre siècle le degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Et peut-être que dans quelques années, de nouvelles découvertes rendront encore imparfaits les meilleurs Ouvrages sur cette matiere.

Depuis l'impression des deux premiers volumes de l'Histoire des Plantes de nôtre Auteur , une infinité de Sçavans avoient publié de nouveaux recueils. Mr. Henry Van-Rheede, Van-Draakensteyn, Brey-nius, Paul Herman, Mr. Tournefort, le Pere Plumier, Leonard Plakenetius, Paul Boccone, Com-melin, Robert Morisson, François Cupanus, George Volekamerus, Auguste, Quirinus, Rivinus, & plu-

Avril 1706.

E e

lieurs autres étoient entre les mains du public.

On peut reduire à trois espèces les plantes dont il est parlé dans ces nouveaux Auteurs. Les unes ont été observées & décrites telles qu'elles naissent dans leur sol naturel, ornées de leurs fleurs & chargées de leurs fruits. Les autres étant cultivées hors du pays où elles croissent dans des jardins publics ou particuliers, ne nous sont représentées que dans l'état & la forme que leur donne une culture & une terre étrangere. Les dernieres enfin ont été apportées des pays éloignez, & ainsi on n'a pu les faire voir que seches & la plupart tronquées de quelqu'une de leurs plus essentielles parties.

Tout ce qui s'est fait de nouvelles découvertes sur des especes particulieres, étoit du droit d'un Auteur qui a entrepris une Histoire Universelle des Plantes. Mr. Raius s'est donc proposé de les ramasser toutes dans ce troisiéme Tome, qui n'est, comme il l'a intitulé, qu'un ample supplement des deux pre-

Avril 1706.

miers. Il joint ordinairement à la description qu'il fait des Plantes une exacte instruction sur leurs usages, soit pour la nourriture, soit pour la Medecine, soit pour les Arts & les Mecaniques.

Un Ouvrage de cette nature demandoit une table exacte, c'est aussi à cette partie de son Livre qu'il a donné un soin particulier. Il a crû enfin devoir faire imprimer dans leur entier à la fin de son Histoire, un recueil des Plantes de l'Isle de Luzon & des autres Philippines, composé par George Joseph Camellus Jesuite, & un Ouvrage du Sçavant Mr. Tournefort intitulé, *Corollaire des Institutions sur la Botanique.*

On ne peut s'empêcher de louer la reconnoissance de nôtre Auteur, qui n'a pas voulu laisser ignorer au Public le nom de ceux qui l'ont aidé dans la composition de son Livre. Mr. Hans Sloane, Mr. Petiver, & Mr. Sherardus, sont les trois Sçavans amis à qui il reconnoît avoir le plus d'obligation. Avec un tel secours il se promet d'avoir aussi bien

618 *Memoires pour l'Histoire*
réüssi qu'on peut l'attendre d'une
exactitude infinie, d'une application
infatigable, & des lumieres de plu-
sieurs sçavans Hommes unis ensem-
ble dans un même dessein.

ARTICLE XLIV.

BIBLIA SACRA. LA SAINTE
*Bible selon l'Edition vulgate, corri-
gée par l'ordre des Souverains Pon-
tifes Sixte V. & Clement VIII. dis-
tinguée par versets, avec des notes
tirées des meilleurs Interpretes, une
nouvelle Chronologie, & une Table
Geographique, par Messire Jean
Baptiste du Hamel, Prêtre & ancien
Professeur Royal. A Paris chez
Denis Mariette, Jean Baptiste
de l'Espine, & Jean Mariette, rue
Saint Jacques 1706. in folio, sans
les Préfaces & les Tables, les Prole-
gomenes font 31. pages, la Geogra-
phie 9. la Chronologie 12.*

DE peur qu'on n'attribuë un
jour à plusieurs Auteurs les
Ouvrages d'un seul homme, il est
bon d'avertir que Mr. du Hamel
Avril 1706.

à qui nous devons cette Edition de la Bible , est - ce même Mr. du Hamel distingué parmi ceux qui écrivent en Latin le plus élégamment , parmi les Anatomistes , les Astronomes, les Philosophes , & les Théologiens. C'est à l'éclaircissement de l'Écriture Sainte qu'il a consacré toutes ses connoissances , résolu de consacrer dans un travail si utile , une vie toujours occupée au service du public & à la défense de la Religion.

Il fit imprimer à Paris en 1699. l'Astronomie Physique, *Astronomia Physica* in 4°. & un traité des Météores, & des corps qu'on tire de la terre en la fouillant , *de Meteoris & fossilibus* , aussi in 4°. en formes de Dialogues.

En 1663. un traité du rapport de l'ancienne Philosophie à la nouvelle. *De consensu veteris & novæ Philosophiæ*, réimprimé à Oxfort en 1668. & à Rouën en 1675.

En 1666. Il traduisit en Latin le traité des droits de la Reine.

En 1668. Mr. de Perefixe Archevêque de Paris l'obligea d'écrire
Avril 1706. E e iij

620 *Memoires pour l'Histoire*

quelques Dissertations sur les privileges d'un Monastere; elles parurent la même année.

En 1670. Il publia à Paris le traité des Proprietez des corps. *De corporum affectionibus.*

En 1673. le traité du corps animé. *De corpore animato*, & la même année un traité de l'ame humaine. *De Mente humana.*

Sa Philosophie parut la premiere fois en 1678. en quatre volumes in 12. pour la seconde fois en 1681. en 6. volumes in 12. pour la troisiéme fois en 2. volumes in 4°. & pour la quatriéme fois en 6. volumes in 12.

Tous ses Ouvrages Philosophiques ont été imprimez à Nuremberg en quatre volumes in 4°.

Le succès qu'avoit eu sa Philosophie fit souhaiter qu'il donnât un cours de Theologie; la grandeur du travail ne l'effraya point, le cours de Théologie positive & speculative, parut en 1691. sous le titre de *Theologia speculatrix & practica*, en sept volumes in 8°.

Il en a depuis donné un abrégé en 5. volumes in 12. Il avoit exercé
Avril 1706.

l'emploi de Secretaire de l'Academie Royale des Sciences autant que son âge l'avoit permis : en le quittant il publia en Latin l'Histoire de cette fameuse Academie , dont la seconde Edition a paru en 1701. il en a achevé la continuation & prépare sa Philosophie à une nouvelle Edition beaucoup plus ample.

Enfin dans un âge où après tant de travaux il pouvoit jouir d'un repos glorieux , il a entrepris le plus grand de tous ses Ouvrages : il s'est d'abord essayé sur quelques parties de l'ancien Testament : on a vû paroître *les Pseaumes & les Livres de Salomon en deux tomes avec des notes, les Prolegomenes & des notes sur le Pentateuque , & sur les autres Livres Historiques de l'ancien Testament* , imprimées sans le texte en deux autres volumes.

A quatre vints trois ans il a heureusement achevé le livre dont nous parlons , qui contient une Edition du texte de l'Ecriture Sainte , qui ne cede point à l'Edition de Vitré par la beauté des caracteres & du papier , & qui surpasse cette Edition

Avril 1706.

E e iij

si recherchée , par les notes qui manquent à celle de Vitré.

Si l'on vouloit expliquer qu'elles doivent être des Notes sur l'Écriture Sainte , on y demanderoit une érudition choisie , & mesurée si juste au texte qu'elle éclaircit , qu'elle n'omette rien de nécessaire pour le faire entendre , & ne dise rien de superflu ; on y voudroit de plus un style concis sans obscurité , élégant sans affectation : c'est-là l'idée qu'on doit se former de la perfection qui convient à des Notes , c'est la juste idée des Notes de Mr. du Hamel ; il a parfaitement rempli son titre , il a recueilli , digéré , épuré ce qu'il a trouvé de plus raisonnable dans les meilleurs Commentateurs. On connoît par ses autres Ouvrages son talent pour abréger , & son goût pour le choix des Auteurs qu'il abrége. Ainsi le public peut s'assurer d'avoir dans le volume dont nous parlons , un chef d'œuvre d'impression , & le précis de ce qui a paru de meilleur sur l'Écriture Sainte.

Dans les difficultez qui partagent
Avril 1706.

les Interpretes, Mr. du Hamel sans prendre parti rapporte fidèlement les opinions différentes & les principales raisons qui les appuyent.

Il a divisé les Prolegomenes en quatre Differtations; dans la premiere sur l'Écriture regardée en elle même, il en établit la divinité contre les incredules, il remonte jusqu'à son origine & dissipe en peu de mots les tenebres que les impies ont répandues sur elle. Il montre ensuite avec la derniere évidence que ce sacré dépôt, conservé soigneusement dans tous les tems est parvenu jusqu'à nous, sans aucune alteration qui ait mêlé des erreurs aux veritez qu'il nous enseignent. Il refute par l'Écriture même le sentiment qui suppose, qu'Esdras répara l'Écriture, qu'on ose dire avoir péri dans la désolation de Jerusalem par Nabuchodonosor. Cette premiere Differtation finit par un troisiéme chapitre sur le nombre des Livres Canoniques, & des Ecrivains sacrez.

Dans la seconde Differtation il prouve d'abord l'antiquité du tex-

624 *Memoires pour l'Histoire*

te Hebreu ; il croit que la langue Hebraïque est la plus ancienne de toutes les langues. La vaste érudition que le P. Thomassin a répandue dans de gros volumes, est ici judicieusement réduite à des preuves choisies , & l'on en est plus frappé. Nôtre Auteur a encore profité de *l'antiquité des Celtes du Pere Pezron*. Dans les chapitres suivans il propose avec soin tout ce que le P. Pezron , Vossius , Simon, Morin, Cappel ont dit contre l'intégrité du texte Hebreu , & ce que les défenseurs du texte original ont répondu à ces sçavans Adversaires.

La troisième Dissertation traite des versions ; & l'on y trouve rassemblé ce qu'il faudroit chercher en plusieurs volumes sur la version des Septante , les autres versions Grecques , la version Syriacque , les paraphrases Chaldaïques, la version Vulgate, & les autres versions Latines.

La quatrième Dissertation contient des observations sur le style de l'Écriture , & des regles pour l'interpréter. Les observations sur le
Avril 1706.

style de l'Écriture, sont tirées d'un Livre écrit en Anglois sur cette matière par le fameux Robert Boile, un des plus grands Philosophes du siècle passé : le Livre n'est pas commun.

Mr. Boile se moque des fades plaisanteries que les Impies ont coutume de faire, sur la grossièreté & la barbarie du style des Livres Sacrez : ils devroient, dit le judicieux Philosophe, reconnoître que les versions les plus fidelles ne conservent pas la beauté des expressions de l'Original ; il est impossible que l'arrangement des mots, l'harmonie des périodes subsiste : ils devroient sçavoir, ces critiques audacieux, que souvent une langue n'a point de termes qui expriment sans les affoiblir, certaines locutions énergiques d'une autre langue. Il faudroit donc convenir de bonne foi, qu'on ne peut juger du style original de l'Écriture par les seules versions.

Quand on accorderoit, poursuit Mr. Boile, que le style de l'Écriture est populaire, simple & sans art, qu'en pourroient conclure les im-

pies, si ce n'est que le Saint Esprit a voulu s'accommoder à la portée du plus grand nombre des fidelles : mais il n'est pas nécessaire d'en venir jusques-là, le style de l'Écriture quoyque défiguré dans les versions conserve encore des traits qui le distinguent. On trouve dans les Livres sacrez des modelles achevez des divers genres de la plus saine Eloquence ; une majesté proportionnée aux sujets les plus sublimes ; une naïveté qui peint au naturel les plus petites circonstances ; une élocution toujours proportionnée à sa matiere ; un langage digne de Dieu. C'est encore une reflexion de nôtre Auteur, qu'une critique temeraire blâme souvent dans l'Écriture ce qui n'est rien moins qu'un défaut : les détails qui paroissent trop circonstantiez n'en instruisent que mieux, & n'en plaisent pas moins ; ce que l'on prend pour une ennuyeuse repetition paroîtroit plein d'emphase, si l'on entroit dans le genie de l'Ecrivain ; les Orientaux negligent l'usage des transitions, le style en devient un peu plus dur ; mais il acquiert par-

Avril 1706.

là plus de force & de rapidité : le style compassé languit , & cela est si vray , que les Orateurs les plus methodiques , preferent le style coupé aux periodes arrondies , quand ils veulent faire sur l'Auditeur de fortes impressions.

Le chapitre suivant (c'est le second de la quatrième dissertation) parcourt les différentes manieres d'interpreter l'écriture. Le troisième chapitre & les deux suivans sont peut-être les plus curieux de tout l'Ouvrage : L'Auteur y découvre dans un petit nombre de regles, le genie propre de la langue Hebraïque & de la langue Greque , & les tours qui sont particuliers à chacune de ces deux langues : c'est le plus court moyen de porter la lumiere dans les lieux les plus obscurs de l'écriture.

Le dernier chapitre traite du sens spirituel de l'écriture. Ces quatre dissertations sont suivies de trois additions. La première sur la Chronologie sacrée. Mr. du Hamel se déclare dans cette addition pour la maniere d'accorder la Chronologie des

Septante avec la Chronologie de l'Hebreu & de la Vulgate proposée par le Pere Tournemine dans les memoires de Trevoux de Mars & d'Aoult 1703. C'est, à ce qu'il assure, le jugement que les scavans ont porté de cette maniere d'établir une Chronologie fixe, qui l'a déterminé à le suivre. Le Pere Tournemine n'avoit pas alors l'honneur d'être connu de lui. La seconde addition traite de la Geographie de l'Ecriture sainte. L'Auteur loue beaucoup ce que Mr. Sanfon, le P. Gourdon Jesuite, l'ancien Abbé de la Chamoye, & le R. P. Lamy de l'Oratoire nous ont donné sur cette matiere : il adopte la dissertation de l'ancien Abbé de la Charmoye sur les bornes de la Terre sainte telle quelle a paru dans les Memoires de Trevoux : il en a mis une traduction latine à la fin de la table geographique. La derniere addition est sur les poids & les mesures.

Chaque livre de l'Ecriture sainte est précédé d'une Préface où toute la critique qui regarde ce Livre est renfermée. Après les tables qu'on

Avril 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 629
joint ordinairement aux éditions de
la Bible, on trouve la Table Geo-
graphique tirée d'Eusebe de Cesa-
rée, de Saint Jérôme, d'Adricho-
mius, de Bonfrerius Jesuite, des
deux Sarafons Pere & Fils, du Pere
Lubin, & du Pere Martianaï Bene-
dictin. Nous reservons la Chrono-
logie pour la suite de cét extrait.

ARTICLE XLV.

HOMILIA DE CORREPTIONE

Fraterna, habita in Ecclesia Paro-
chiali Sancti Sulpitii, Dominicâ
secundâ Adventûs, in 4°. pp. 19.
Homelie de la Correction fraterne
pour le second Dimanche de l'Avent
prononcée dans l'Eglise de Saint Sul-
pice de Paris. A Paris chez Rai-
mond Mazieres, rue Saint Jacques
à la Providence 1706. in 4°. p. 25.

L'Emotion qu'un dangereux Li-
belle sur la Correction frater-
nelle avoit excitée, à déterminé Mr.
le Curé de St. Sulpice à instruire
son peuple sur une matiere si im-
portante, & à prononcer en Fran-
çois cette Homelie composée en La-
April 1706.

tin il y a plus d'un an ; quoy-qu'en la composant il ne pût pas avoir en vûë un libelle qui n'avoit pas encore paru. L'Homelie est une réfutation exacte du libelle , & elle joint la force des raisons à l'autorité que Mr. le Cardinal de Noailles & les premiers Magistrats du Royaume avoient employée si à propos.

Mr. le Curé de St. Sulpice convient d'abord que la Correction fraternelle est une pratique excellente & necessaire , que Jesus-Christ l'a autorisée & ordonnée , que l'Eglise s'en est servie dans tous les siècles ; mais qu'il faut prendre garde à ne pas la pousser à des excès capables de violer la paix des familles , & même la tranquillité publique. C'est dans la conduite de St. Jean à l'égard d'Herode qu'il veut que l'on apprenne les sages règles de la Correction fraternelle , & les conditions qui doivent l'accompagner , afin qu'elle se fasse avec succès.

Il réduit ces conditions à quatre , que le St. Précurseur a merveilleusement observées ; la Prudence , le Zele , la Justice , & l'Autorité.

Avril 1706.

La prudence de St. Jean paroît en ce qu'il ne reprit Herode qu'en particulier, qu'il s'adressa directement à lui, sans porter à des oreilles étrangères le récit des crimes de ce Prince, accomplissant avec exactitude ce que le Sauveur a prescrit depuis: *Corripe inter te & ipsum solum*: autrement ce n'est plus une Correction mais une diffamation; c'est accuser son Frere, ce n'est pas le reprendre, en feignant d'exercer la charité, on la blesse. Ce n'est pas tout, la prudence de St. Jean éclate dans la modestie de sa Correction; point de déclamation, point d'emportement, point d'aigreur; *Dicebat Herodi: non licet*: Il disoit simplement à Herode: Il ne vous est pas permis; c'est le moyen de gagner celui qu'on reprend.

Enfin la prudence de St. Jean paroît en ce qu'il ne s'adresse point à Herodias qu'il jugeoit incorrigible: L'iniquité, dit St. Augustin, est quelquefois si grande, qu'on ne peut appliquer la correction; *Tanta est aliquando iniquitas ut corripere non possit*. Une reprimande inconsidérée porte

le pecheur obstiné à de nouvelles fautes, & le St. Esprit nous instruit à ne pas répandre sans fruit les discours salutaires ; *Ubi non est auditus ne effundas sermonem.*

Le zele du St. Précurseur pour être circonspect, n'en fut que plus pur, & n'en fut pas moins fort, quoy que bien different des saillies d'un temperament bilieux & chagrin. Il ne redouta point la perte de la faveur du Prince, mais il respecta son rang, il reprit Herode avec tant de fermeté, que les chaînes & la prison ne l'engagerent point à se dédire; mais il reprit Herode avec tant de douceur, que ce Prince continua de l'aimer & ne le condamna qu'à regret.

Si le zele de St. Jean fut accompagné de prudence & de force, il ne le fut pas moins de justice. Le crime pour lequel il reprit Herode étoit grand & constant. Reprenez vostre frere, dit le Sauveur, mais s'il a peché, *si peccaverit*, & si c'est un crime capable de le perdre, *lucratuſ eris fratrem tuum.*

Il faut encore que le peché soit
Avril 1706.

aussi notoire que celui d'Herode : car d'aller fouiller dans le secret des familles, de gagner les domestiques pour sçavoir ce qui se passe sous prétexte d'y apporter remede, c'est visiblement bleffer la société civile, aussi bien que la charité commune, c'est rendre la pieté odieuse. Ne cherchez point, dit St. Augustin, des défauts cachez pour les reprendre, c'est bien assez de reprendre ceux qui se présentent à vous sans les chercher ; *Non quærendo quid reprehendas, sed videndo quæ corrigas.* Autrement dit St. Thomas, vous vous érigeriez en fâcheux Inquisiteur ; *Alioquin efficeremur exploratores vitæ aliorum.*

Il faut encore remarquer que le peché d'Herode étoit un peché d'habitude & un peché scandaleux : une faute échappée au juste, le premier transport d'une passion ne sont point la matiere d'une sage correction.

L'Autorité est sur tout nécessaire dans celui qui fait la correction : elle vient ou de la superiorité qu'on a sur le pecheur, ou d'une sainteté

634 *Memoires pour l'Histoire*

éclatante, c'est le rang ou la vertu qui la donne. Ces deux qualitez unies dans St. Jean précurseur du Messie, & que l'éclat de ses vertus fit prendre pour le Messie même, doivent se trouver à quelque degré dans tous ceux qui veulent corriger leurs freres.

Si l'Auteur qui a composé en Latin de semblables Homelies pour tous les Dimanches de l'année, écoute la voix du public, qui en cela est sûrement celle de Dieu, il ne différera point l'impression d'un ouvrage si profitable par sa solidité, par l'usage ingenieux des passages & des exemples de l'Ecriture, & par l'onction qui fait sentir que ce n'est pas seulement dans le cabinet que l'Auteur a medité l'Ecriture.

ARTICLE XLVI.

RACCONTO DI TUTTA

L'opperazione per l'élévazione, è abbassamento della Colonna Antonina &c. *Récit de ce qui s'est fait pour l'élévation, & l'abbaissement de la Colonne d'Antonin &c.*

Avril 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 635

Istorico Racconto ò sia perfetta relatione di quanto si è operato nel trasporto dell' antica Colonna Antonina &c. da Francesco Polsterla Romano, in Roma 1705. *Relation de ce qui s'est passé au transport d'une Colonne antique d'Antonin avec une explication des figures & de l'écriture ancienne qu'on y voit. Par François Polsterla Romain, à Rome 1705.*

Istorico è Perfetto Ragguaglio di quanto si è operato per l'inalzamento è abbassamento d'ell' antica Colonna Antonina, &c. *Relation de la maniere dont on a élevé & abaissé une Colonne antique d'Antonin, trouvée au Champ de Mars, avec une explication de la machine dont on s'est servi pour la placer, & une figure de l'une & de l'autre. Par le même à Rome 1705.*

LE Pontificat de N. S. Pere le Pape si glorieux déjà, & marqué par tant de grands événemens, vient de l'être encore par la découverte de la Colonne d'Antonin, *Avril 1706.*

636 *Memoires pour l'Histoire*

qui fait à présent un des plus beaux ornemens de Rome. Un événement aussi considerable meritoit bien qu'on en marquât toutes les particularitez. C'est ce qu'ont fait Messieurs Polsterla Romain , & de Crescimbeni , dans deux recueils dont nous donnons ici l'extrait.

La nouvelle Colonne d'Antonin fut trouvée dans le jardin des Peres de la Mission près de mont Citorio, dans le champ de Mars. Le lieu , où elle avoit été découverte , fit croire d'abord , que c'étoit la Colonne Citatodre, d'où l'on appelloit les Centuries , pour donner leurs suffrages dans l'élection des Magistrats. Mais l'Inscription & les bas reliefs la firent bien-tôt reconnoître pour celle , qui est gravée sur les Medailles d'Antonin , & que Marc Antonin & Luce Vere consacrerent à la memoire de leur Pere après son Apothéose. On revint en même-tems de l'erreur où l'on étoit depuis long-tems , que celle qui est dans la place Colonne , fût la veritable Colonne d'Antonin.

Avril 1706.

Sa Sainteté toujours attentive à ce qui peut contribuer à l'embellissement de Rome, n'eut pas plutôt appris cette nouvelle découverte, qu'elle donna les ordres nécessaires pour relever la Colonne, & la transporter sur la place du Mont Citirio. Monseigneur Nicolò de Giudici Clerc de la Chambre, que Sa Sainteté avoit honoré de la direction de cette grande entreprise, lui demanda une Congrégation, pour délibérer sur les differens projets, qu'on lui présentoit, & sur le choix d'un Architecte.

Le projet du Cavalier Francesco Fontana ayant été préféré aux autres, on crut ne pouvoir mieux faire, que de lui en confier l'exécution. Ce choix fut généralement applaudi; car outre qu'il descendoit du fameux Dominique Fontana, qui avoit élevé la Colonne de Jules dans la place du Vatican, sous le Pontificat de Sixte V. il s'étoit encore signalé par plusieurs beaux Ouvrages. Il dressa la machine dont il avoit conçu le dessein; & quoique le terrain fût si inégal & si

Avril 1706.

638 *Memoires pour l'Histoire*

étroit qu'il paroïssoit impossible de réussir, la Colonne fut élevée en moins de quatre heures. Mais le mauvais tems qui survint en fit remettre l'abbaissement à deux jours de-là. Elle fut ensuite transportée en huit jours avec la même facilité qu'elle avoit été élevée; & elle fut enfin posée sur la place du Mont Citorio, au son des tambours & des trompettes, & au bruit du Canon.

Nous ne nous étendons point ici sur les loüanges du Cavalier Fontana : les éloges, qu'il a meritez de sa Sainteté lui répondent mieux, que tout ce que nous pourrions dire de la gloire qu'il s'est acquise. Nous dirons seulement, que Rome toute accoutumée qu'elle est à voir réussir les grandes entreprises, a admiré l'invention de la machine dont il s'est servi, la regularité des mouvemens, & sur-tout l'adresse de l'Architecte, qui a scû ménager si bien le peu de terrain qu'il avoit, & prendre de si justes mesures, qu'il n'est arrivé aucun des accidens fâcheux qui accompagnent

Avril 1706.

ordinai-

ordinairement ces sortes d'entreprises.

On ne sera pas fâché de voir ici une description de la Colonne telle qu'elle se voit à présent. Elle est de Granite rouge, haute d'environ 67. palmes & demie, de huit de diamètre, & de 26. de circonference; & par consequent de 14. palmes plus haute, & de 4. plus grosse, que les plus belles Colonnes de Rome; qui sont celle des Thermes de Diocletien, aujourd'hui Sainte Marie des Anges; & celle du Pantheon, aujourd'hui la Rotonde. Elle s'est conservée entière, & quoique le feu l'ait endommagée en quelques endroits, & qu'elle se soit fendue en quelques autres, elle n'a presque rien perdu de sa beauté.

Le Piedestal est sur tout considerable, non seulement pour être d'une seule piece; mais encore pour être orné de bas reliefs, qui sont d'une grande beauté. Sur une de ses faces est l'inscription suivante:

*Divo Antonino AVG. Pio.
Antoninus Augustus , & Verus
Augustus Filii.*

Sur les faces des deux côtez , qui sont semblables , est représentée quelque expedition d'Antonin , ou quelque course. Ce sont plusieurs hommes à cheval , les uns armez & avec leurs drapeaux , & les autres desarmez. Au milieu d'eux sont deux troupes de gens de pied , qui semblent se conformer au mouvement que font les gens de cheval. Toutes ces figures sont fort défectueuses. Celles , qui sont sur la quatrième face , & qui représentent l'Apotheose d'Antonin , se sont bien mieux conservées. On voit au milieu le Genie de l'Eternité figurée par le Soleil , & la Lune : il a les aîles étenduës , & semble voler vers le Ciel entre deux grandes Aigles , portant sur ses épaules Antonin & Faustine. Antonin paroît le sceptre en main , au haut duquel est une petite Aigle , marque de son Empire ou de ses Consulats. Faustine
Avril 1706.

paroit avec un voile sur la tête, qui est le symbole de la consécration. Ce Genie tient dans la main gauche un globe semé d'étoiles, sur lequel est gravé le Zodiaque avec le signe des Poissons, & du Belier, & le commencement de celui du Taureau, qui marquent le commencement & la fin de l'Empire d'Antonin, & le tems auquel étant encore particulier, il fit de ses propres biens des largesses au peuple pareilles à celles, que faisoient les Empereurs à leur avènement à l'Empire. Il y a aussi un croissant vers le signe du Belier, & un serpent qui embrasse tout le Globe. Au dessous du Genie est d'un côté la Ville de Rome sous la figure d'une femme, qui a le casque en tête, & qui semble fouler aux pieds des casques, des flèches, des piques & des boucliers, qui representent les Victoires d'Antonin. Elle étend le bras droit, & semble montrer au doigt le Genie : elle appuye le bras gauche sur un bouclier au milieu duquel est une Louve qui allaite deux enfans, symbole de la fondation de

Rome. Il faut remarquer qu'au-
 tour du bouclier il y a un serpent
 avec une tête de coq, pour marquer
 qu'un Empereur doit joindre la vi-
 gilance à la prudence, ou peut être
 pour faire allusion au pays dont
 étoit Antonin, qui tiroit son origi-
 ne de Nîmes Ville de la Gaule Nar-
 bonnoise. De l'autre côté est une
 belle figure d'un jeune homme demi-
 nud, couché, qui s'appuye du bras
 droit sur la terre, & du bras gau-
 che embrasse un obelisque. Quelques-
 uns rapportent cette figure à quel-
 que cirque, qu'Antonin ait fait bâ-
 tir; & quelques autres veulent qu'elle
 represente le Genie de l'Egypte.

Au pied de la Colonne, qui pose
 sur la base, se lisent ces mots Grecs:
 ΙΑΧΟΔΕΚ ΝΥ ΑΡΧΙΤΕΚΤ,
 qui marquent, où le nom de l'Ar-
 chitecte, ou les mesures dont il
 s'est servi.



Avril 1706.

ARTICLE XLVII.

AN ESSAY TOWARDS
à proposal &c. C'est à dire, *Un
Essai pour la réünion de l'Eglise An-
glicane avec la Catholique, par
un Ministre de l'Eglise Anglicane,*
in 8°. A Londres chez J. Nutt.
1704.

IL y a plus d'un siècle que les Pro-
testans honteux du Schisme qui
les tient séparés de l'Eglise, cher-
chent à se réunir avec les Catho-
ques: Cassandre Catholique, Gro-
tius, & Forbés Protestans, sont les
premiers qui ayent proposé des
moyens pour y réussir: plusieurs
autres sçavans parmi eux ont publi-
quement approuvé ce projet; mais
ces vains efforts sont demeurez jus-
qu'à présent inutiles.

La haine que les Protestans ont
contre l'Eglise Romaine, les pré-
jugez dans lesquels ils sont élevez,
l'ignorance même du culte & des
dogmes dont elle fait profession,
leur ôtent, pour ainsi dire, les
Avril 1706. Ff iij

644 *Memoires pour l'Histoire*

moyens de se réconcilier sincèrement avec elle.

Ces difficultez n'ont pas cependant rebuté l'Auteur de cet Ouvrage. Voici ce qui lui a donné occasion de l'entreprendre. Il y a quelques années qu'ayant été nommé par ses Superieurs pour prêcher un Sermon de *Visite*, il résolut d'y traiter un sujet également utile & convenable à la dignité des personnes devant qui il devoit parler. Il choisit donc pour cet effet, *l'Unité de l'Eglise Catholique*. Mais le discours étant déjà composé, un accident imprevû l'empêcha de le prononcer.

Le zele cependant qu'il a toujours eu pour le salut de ses freres, l'a engagé depuis à continuer ce dessein : il a cherché s'il n'y avoit pas moyen de faire entrer les Anglois Protestans dans la Communion Catholique, il a examiné la Doctrine de l'une & de l'autre Eglise, il a consulté les plus habiles de l'une & de l'autre communion, enfin il n'a rien épargné pour rendre son projet utile.

Avril 1706.

Il prévoit que ses freres auront de la peine à se rendre aux raisons qu'il apporte pour leur réunion avec les Catholiques ; mais avant que de condamner son Ouvrage, il les conjure de l'examiner mûrement & sans prévention : il assure ses Lecteurs qu'il n'avancera rien sans de bons garands : les Conciles, les Peres, les Catechismes publics, les Theologiens communément approuvez par les Catholiques, sont les sources d'où il a tiré leur doctrine.

Or l'Auteur de cet Ouvrage se fait fort de montrer, que cette même Doctrine telle que les Catholiques l'enseignent, a été approuvée, ou du moins tolerée par les plus sçavans hommes de l'Eglise Anglicane. Et si cela est ainsi, comme il entreprend de le démontrer; il a, dit-il, tout sujet de croire que les Protestans Anglois ne feront point difficulté d'embrasser, ou du moins de tolerer une doctrine, que les plus celebres Auteurs de l'Eglise Anglicane ont regardée comme saine & orthodoxe.

Avril 1706.

Ff iiij

„ Je sçay , dit nôtre Auteur ,
„ que les Critiques ne manqueront
„ pas de s'élever contre cet Ouvra-
„ ge ; ils le regarderont comme une
„ entreprise faite à dessein contre
„ l'Eglise nationale : mais je puis
„ protester devant Dieu , continue-
„ t'il , que mon dessein est de tra-
„ vailler à l'honneur de cette même
„ Eglise , dans laquelle j'ay été éle-
„ vé : car quelle honte de voir au-
„ jourd'hui l'Angleterre séparée
„ de toutes les societez Chrétiennes,
„ d'y voir autant de Religions
„ différentes, qu'il y a de Sectes dans
„ le reste du monde.

„ Durant les premiers siècles de
„ l'Eglise , les Chrétiens unis dans
„ une même créance en faisoient
„ toute la gloire ; on voyoit en ces
„ heureux tems les Eglises particu-
„ lieres professer une même Foy :
„ c'est cette unité de Foy qui fait le
„ caractère propre de l'Eglise pri-
„ mitive ; c'est elle qui est encore
„ aujourd'huy la marque la plus vi-
„ sible de l'Eglise de Jesus-Christ.
„ On ne doit donc pas s'étonner si
„ je travaille de mon mieux à réta-
Avril 1706.

„ blir cette unité de Foy; trop heu-
„ reux si je puis contribuer à un ou-
„ vrage également salutaire à l'Egli-
„ se & à l'Etat.

Avant que d'entrer dans la discussion des points controversez, le Ministre Anglois établit des règles, pour juger de ce qui peut raisonnablement empêcher les Protestans d'embrasser la Communion Catholique : ces règles sont tirées d'un sermon prêché à Guildhall en 1674. par Mr. Sharp Archevêque d'York.

1°. Il ne faut pas, dit ce sçavant Prélat, confondre les articles de Foy avec les opinions de l'Ecole; ces opinions sont arbitraires, & chacun est en droit de proposer & de soutenir les siennes.

2°. Les erreurs en matiere de doctrine, & les abus en fait de mœurs ne peuvent être un juste sujet de se séparer d'une Eglise, tandis que ces erreurs & ces abus ny sont point autorisez.

3°. Il arrive pour l'ordinaire qu'on dispute plus sur des termes & des phrases, que sur le sens exprimé par ces termes. Il faut donc se faire ici

une loy de ne jamais contester sur des paroles, pourvû que les deux partis conviennent du sens.

4°. Il est tout a fait déraisonnable de reprocher aux Catholiques les consequences absurdes que nous tirons quelquefois de leurs principes. Ils sont les premiers à desavoüer ces consequences, & nous devons les en croire sur leur parole.

5°. Nous voyons que l'Eglise Romaine a des préceptes, qui ne se trouvent point formellement marquez dans l'Escriture Sainte: ces préceptes sont pour nous un sujet de scandale; mais je maintiens qu'ils ne doivent pas nous empêcher d'entrer dans la Communion de cette Eglise: car enfin ou ces préceptes regardent les choses qui sont en elles mêmes bonnes & licites, ou qui sont mauvaises & défendues: si elles sont mauvaises, il faut necessairement qu'elles soient condamnées dans l'Escriture; si elles sont bonnes, je ne vois pas comment le précepte les peut rendre illicites.

6°. Il n'y a donc que deux raisons qui doivent nous empêcher d'em-

Avril 1706.

brasser la communion d'une Eglise;
1°. lorsqu'elle nous oblige de recon-
noître pour une verité de Foy ce
que nous sçavons certainement être
une erreur; 2°. lorsqu'elle exige de
nous certaines pratiques manifeste-
ment contraires à la parole de Dieu.

Or j'ose assurer, dit l'Auteur de
ce livre, qu'il n'y a point d'Eglise
Chrétienne au monde, qui puisse rai-
sonnablement prétendre que sa com-
munion soit licite sans admettre ces
règles. Ce sont celles dont nous nous
servirons dans l'examen des articles
controversez entre l'Eglise Romaine
& la nôtre.

Du Pape. Lorsqu'on parle parmi
les Protestans de l'autorité du Saint
Siège, ils s'en forment des idées tout
à fait déraisonnables. On ne s'éton-
ne pas que le peuple ignorant &
grossier donne dans ces vifions; mais
on a de la peine à pardonner aux
Sçavans, qui faute d'examiner cette
matiere ne distinguent point ce qui
est de Foy d'avec ce qui est de pure
opinion.

Le Ministre Anglois examine en
peu de mots ce qui peut faire de la
Avril 1706. *Ef. vj*

peine aux Protestans touchant l'infailibilité du Pape. Il suit presque en tout les décisions de l'Eglise Gallicane. Il prétend que le Concile de Florence & celui de Trente ont abandonné cette question aux disputes des Theologiens ; que Richer, Launoy, & quelques autres Ecrivains Catholiques n'ont tout au plus attribué au St. Siege qu'un pouvoir limité ; que ces Docteurs n'ayant jamais été censurez pour leurs sentimens, il est permis dans l'Eglise Romaine de regarder l'infailibilité du Pape comme une opinion, sur laquelle l'Eglise n'a rien prononcé.

Il examine ensuite si le pouvoir que les Catholiques attribuent aux souverains Pontifes s'étend à dépouiller les Princes de leurs Etats. C'est ici une pierre d'achoppement pour les Protestans ; mais rien n'est plus déraisonnable que cette injuste accusation : car s'il est vray que quelques Ecrivains particuliers ont osé dire, que le Pape pouvoit détrôner les Princes, il est sûr que la foule des Docteurs a été du sentiment contraire. l'Eglise Gallicane,

Avril 1706.

les plus celebres Univerſitez de France, des Theologiens de tous les pays, ont combattu cette doctrine. On en peut voir une longne liſte dans Roffenſis. *

Il eſt vray que le decret de Gratien donne expreſſément à entendre que le pouvoir de dépoüiller les Princes de leurs Etats, eſt une prérogative inſéparable de la dignité du ſouverain Pontife. Mais outre que l'autorité de ce Canoniſte ne ſuffit point pour déclarer une choſe article de Foy, les Catholiques eux mêmes ne regardent ce Decret que comme l'ouvrage d'un Auteur particulier. C'eſt le jugement qu'en ont porté Veron, Antoine, Auguſtin Archevêque de Taragone, Bellarmin, Canus, & pluſieurs autres.

La pratique au reſte de quelques Papes, qui ont dépoſé des Souverains ne conclut rien en cette matiere. Bellarmin lui même, tout dévoüé qu'il eſt au St. Siege, confeſſe ingenuément, que les Papes ſe peuvent tromper en des matieres de fait qui ne regardent point la Foy.

De pat. temp. Pap. l. 2. c. 1.

Avril 1706.

D'ailleurs l'Eglise de Rome n'impose ni ne demande d'aucun de ses membres une telle créance. Cette doctrine n'est donc tout au-plus qu'une opinion de quelques particuliers, & par conséquent elle ne doit pas nous empêcher d'entrer dans la Communion Catholique.

Je sçay, dit l'Auteur de cet ouvrage, que les Protestans objectent sans cesse aux Catholiques, 1°. Le troisième Canon du Concile de Latran, 2°. ce qui se passa au Concile de Lyon, lorsqu'Innocent IV déposa Frederic II.

Mais les Catholiques bien loin d'approuver ce qui se passa dans ces Conciles touchant le pouvoir de détronner les Princes, les condamnent en termes formels. Pour ce qui est de Frederic II. Ils disent que sa déposition n'étoit qu'une sentence judiciaire qu'on regarde si peu comme une règle de Foy, que l'Eglise Gallicane a rejeté le sixième livre des Decretales, où Boniface VIII. avoit inseré une sentence pareille.

Ils ne se croient pas plus obligez de recevoir le troisième Canon du
Avril 1706.

Concile de Latran ; voici pourquoi :
1°. Il y a, disent-ils, raison de croire, que les Canons de ce Concile ont été falsifiez. Roffensis est de ce sentiment, & Bramhall un des plus sçavans hommes de l'Eglise Anglicane en convient. 2°. Ce Canon ne parle que des Feudataires, & il a été fait du consentement des Princes souverains dont les Ambassadeurs étoient présens à ce Concile. 3°. Ce Canon ne regarde que la discipline. Or il est certain que les Catholiques n'ont jamais crû que de tels Canons fussent des règles de leur Foy.

Nous passerons icy quelques autres points de moindre consequence, qui ne laissent pas cependant de faire quelque peine aux Protestans : ils pourront consulter là dessus la pratique universelle des Catholiques pour s'en éclaircir.

Il ne reste donc, continuë l'Auteur, qu'un seul article touchant le Pape qui puisse nous éloigner de la Communion Catholique : c'est celui qui regarde *cet Episcopat universel, & ce pouvoir suprême*, que St. Gregoire condamna autrefois en la per-
Avril 1706.

sonne de Jean Patriarche de Constantinople. Il est vray, continue-t-il, que si ces prétentions étoient reconnues de tous les Catholiques, nous ne pourrions pas nous y conformer; mais nous voyons que non seulement l'Eglise Gallicane, mais que des Nations entieres s'y opposent. Il est cependant hors de doute, ajoute ici le Ministre Anglois, que l'Evêque de Rome a une certaine prééminence de dignité, de rang, & même d'autorité sur tous les autres Evêques, les Theologiens Protestans en conviennent. Jacques I. dans un discours fait au Parlement en 1603. avoüe *que l'Eglise de Rome est la premiere de toutes les Eglises, que le Pape est le Patriarche d'Occident, qu'il est le premier des Evêques, comme St. Pierre étoit le premier des Apôtres.* Or il est évident que la Liturgie de l'Eglise Anglicane donne à St. Pierre la Superiorité & l'autorité sur tous les autres. Il est vray que quelques sçavans Protestans en proposant une Communion Catholique, n'accordent tout-au-plus au Pape qu'une superiorité de rang.

Avril 1706.

qui selon nôtre Auteur ne serviroit de rien à étouffer les Schismes qui désolent l'Eglise : mais d'un autre côté Thorndik, Grotius, de Dominis &c. assurent qu'on ne peut raisonnablement lui contester une vraie & légitime autorité sur tous les autres Evêques. Melancthon est de ce même sentiment, comme on peut voir dans sa lettre 74.

De tout ce qu'on vient de dire nôtre Auteur conclut, qu'il n'y a que les ennemis de la paix qui puissent trouver dans cette doctrine des obstacles à leur réunion avec les Catholiques.

De l'invocation des Saints. Pour effacer les fausses idées que les Protestans se forment de la doctrine de l'Eglise Romaine touchant l'invocation des Saints, le Ministre Anglois l'expose ici telle qu'elle est enseignée par les Catholiques. Ils reconnoissent, dit-il, que Dieu seul est le principe & le dispensateur des graces qui nous sont nécessaires, qu'il ny a point d'autre Médiateur que Jesus Christ, que nous ne devons point esperer de salut que par
Avril 1706.

656 *Memoires pour l'Histoire*

le merite de ses souffrances & de sa mort. Le Concile de Trente , les Theologiens , les Catechismes , les livres spirituels , tous conviennent de cette doctrine. De dire donc , comme nous faisons , qu'ils abandonnent Jesus Christ pour mettre toute leur confiance dans les Saints , c'est une consequence que nous tirons de leur doctrine ; mais c'est une consequence que les Catholiques desavoient. Il est vray que le Concile de Trente condamne ceux qui osent dire , que *l'Invocation des Saints est injurieuse à la dignité du Mediateur.* Mais il enjoint en même tems aux Pasteurs d'instruire le peuple , que *quand il s'adresse aux Saints pour obtenir des graces de Dieu , ce doit toujours être par Jesus-Christ son Fils.*

Après avoir ainsi exposé la doctrine Catholique , on demande s'il est permis d'invoquer les Saints ? Mr. Montaigu d'abord Evêque de Chichester & ensuite de Norwich répond qu'oüi. *On ne peut nier , dit-il , que les Saints dans le Ciel ne soient des Mediateurs d'intercession & de priere.* Il avoüe que *c'étoit le senti-*

Avril 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 657
ment unanime de toute l'antiquité
Les Catholiques, continue-t-il ne font
point d'injure à la mediation de Jéſus-
Christ en diſant : Sainte Marie priez
pour moy : Saint Pierre priez pour
moy &c.

Il eſt clair que cette doctrine ne peut pas être un obſtacle à la réunion des Proteſtans avec les Catholiques; puisſque pluſieurs habiles Theologiens, & un des plus grands Evêques de l'Egliſe Anglicane ne font point difficulté de l'admettre comme très orthodoxe.

Nous pouvons joindre à cet article un autre qui y a quelque rapport : c'eſt celui qui regarde le culte dû aux Saintes Images. La ſeule expoſition de la doctrine Catholique eſt capable de lever les difficultés que les Proteſtans ſe forment là deſſus. Le concile de Trente déclare en termes exprés, *qu'il faut rendre aux Images l'honneur & la veneration qui leur eſt due ; mais il ne faut pas croire qu'il y ait en elles aucune divinité ou vertu, pour laquelle on les doive réverer, &c.* Ainſi lorsqu'on trouve dans les livres de dévotion les mots

Avril 1706.

de vertu , de grace , de salut , &c. On les doit entendre dans le sens du Concile. Il faut cependant avoüer ici , qu'il s'est glissé quelquefois des abus en cette matiere ; mais l'Eglise Romaine bien loin de les autoriser , les condamne formellement dans le même Concile.

Voyons maintenant , dit nôtre Auteur , si dans cette Doctrine il y a quelque chose qui puisse éloigner les Protestans de la Communion Catholique. Les termes , dit Grotius , dont l'Eglise Romaine se sert pour exprimer le culte qu'elle rend aux Images , paroissent durs & scandalisent les Protestans ; mais selon nôtre troisieme règle , on ne doit jamais disputer des expressions , lorsque les deux partis conviennent du même sens.

Or il est évident que l'Eglise Anglicane reconnoit , qu'il faut rendre un culte du moins exterieur aux choses saintes ; les Ordonnances de la Reine Elizabeth & du Roi Jacques I. en font foi. Mr. Lawd Archevêque de Cantorbery , dans un discours aux Chevaliers de la Jartie-
Avril 1706.

re , assûre que par un statut de cet Ordre , ils sont obligez de faire une profonde inclination toutes les fois qu'ils passent devant l'Autel, *Domino Deo & altari ejus* , ce sont les termes de ce statut. D'ailleurs Messieurs Montaigu & Pocklington ne croient pas que les Protestans doivent abolir l'usage des Saintes Images. Nos meilleurs Ecrivains , dit le premier, n'ont jamais censuré Saint Gregoire , pour avoir dit que les Images excitoient souvent de pieuses affections dans le cœur de ceux qui les considèrent les Protestans eux-mêmes s'en servent encore aujourd'hui pour rallumer leur ferveur.

De l'Eucharistie. Comme la question de la présence réelle de J E S U S- C H R I S T au Saint Sacrement , en décide plusieurs autres que l'on propose en cette matiere ; Le Ministre examine d'abord le sentiment de l'Eglise Anglicane touchant ce grand Mystere ; il suppose que la Doctrine Catholique est assez connue. Voici donc ce qu'il nous apprend de la créance des Protestans.

Le Catechisme dont on se sert
Avril 1706.

communément en Angleterre, montre clairement, que *les fidelles reçoivent à la Sainte Table le vray corps & le vray sang de Jéſus - Christ.* La ſuite de ce Catechiſme fait aſſez entendre, que ſous le mot de *fidelles*, on comprend tous ceux qui reçoivent les eſpèces conſacrées.

La Reyne Elizabeth n'a jamais douté de la préſence corporelle. Mr. Hooker & quelques autres Theologiſiens, aſſurent que c'étoit en ce tems-là le ſentiment commun de l'Egliſe Anglicane.

Jacques I. l'Evêque Andrews, Caſaubon &c. étoient perſuadés de cette même vérité; le Lecteur peut conſulter la répoſe à l'Apologie de Bellarmin. *De, Hoc eſt, dit l'Evêque Andrews, fide firmâ tenemus, quod dicat præſentiam in quam credimus, nec minus quam vos veram.*

Meſſieurs, Montaigu, Biſon, Lawd, Morton, Radley, Kens, Parker &c. Tous Prélats diſtinguez dans l'Egliſe Anglicane reconnoiſſent la préſence réelle, auſſi - bien que les Catholiques. *Toute la difficulté, dit le premier, regarde la ma-*
Avril 1706.

- des Sciences & des beaux Arts. 661
niere dont J'esus Christ est présent; c'est
cette maniere qui fait le sujet de nos
disputes.

A Dieu ne plaise, dit l'Evêque Bil-
son, que nous n'ayons que le corps & le
sang du Sauveur soient réellement
présens; c'est une verité que nous en-
seignons aux autres.

M. Morton prétend, que la dispute
qui est entre les Catholiques & les Pro-
testans, ne regarde point la présence
réelle, les deux partis en conviennent.

Je conviens avec vous, dit Mr. Rid-
ley, que le vrai Corps de J'esus-Christ
se trouve au Sacrement de l'Autel....
nous differons seulement dans la ma-
niere d'expliquer ce mystere. ■

Tous les autres que nous avons
citez, ne contestent point aux Ca-
tholiques Romains la chose même,
mais seulement la maniere. Ils con-
viennent tous de la présence, mais
plusieurs nient que le Sauveur soit
présent sous les espèces par Trans-
substantiation.

Andrews, Forbés, Thorndik &c.
reconnoissent que J'esus - Christ est
tellement présent dans l'Eucharistie que
les fidelles doivent l'y adorer.

Avril 1706.

Pour ce qui est de la manière de cette présence , les Protestans conviennent en general avec les Catholiques, que c'est d'une manière incomprehensible à l'esprit humain &c. Il y a même, dit nôtre Auteur, des Controversistes des deux Eglises, qui descendant dans un détail plus particulier, expliquent ce mystere à peu près de la même manière: le Lecteur peut voir ce qu'en disent d'un côté Holden, p. 116. & Veron c. 5. & de l'autre, Taylor, & Forbés.

La grande & l'unique difficulté en cette matiere , demeure cependant encore indéçise ; c'est celle qui concerne la Transsubstantiation. Pour l'éclaircir nôtre Auteur propose ici en peu de mots la Doctrine des Catholiques, & ensuite il examine ce qu'en ont écrit les Protestans Anglois. L'Eglise Romaine avoüe d'abord que le mot de Transsubstantiation ne se trouve point dans l'Ecriture , mais elle prétend que le sens que les Catholiques veulent exprimer par ce mot , s'y doit trouver par une consequence
Avril 1706. légitime

legitime & necessaire. Le Ministre montre donc ici ce que l'on entend dans l'Eglise Catholique par ce terme, *Transsubstantiation*. Il fait voir ensuite que plusieurs Docteurs tres-celebres de l'Eglise Anglicane admettent que la *Transsubstantiation* est du moins possible. *Il y a des Protestans*, dit Forbés, *qui prétendent, mais sans raison que Dieu ne peut pas changer la substance du pain & du vin dans le corps & le sang de Jesus-Christ.*

Thorndik va encore plus loin, il ne croit pas seulement la chose possible, il assure que *la substance du pain est réellement changée dans celle du Corps de Jesus-Christ.*

Il paroît par les écrits de feu Mr. Parker Evêque d'Oxford, qu'il étoit persuadé qu'il ne reste après la consecration que les accidens du pain & du vin, & que la substance en est changée en celle du Corps du Sauveur.

Il seroit inutile de joindre ici l'autorité de Mr. Montaigu, on sçait que ce Sçavant Prélat, n'a jamais douté de la Doctrine Catholique touchant la *Transsubstantia-*

tion. Il l'a établie solidement en montrant que les Peres des premiers siècles de l'Eglise, l'ont enseignée de la même maniere qu'elle est professée aujourd'hui dans l'Eglise Romaine.

Il n'est pas necessaire de suggerer ici aux Lecteurs, les réflexions que fait nôtre Auteur sur ce que l'on vient de dire. Elles se présentent naturellement à l'esprit. Des personnes infiniment distinguées dans l'Eglise Anglicane approuvent la Doctrine des Catholiques, elles n'y trouvent rien à redire. Il est donc permis de la suivre. C'est la consequence qu'en tire le Ministre, & certainement la consequence est juste. Mais comme l'extrait que nous donnons ici est peut-être déjà trop étendu, nous réserverons à un autre mois la seconde Partie de cet Ouvrage.

Avril 1706.

ARTICLE XLVIII.

TRAITE' DES INSTRUCTIONS
du Calendrier Universel & perpe-
tuel, qui démontre la juste & veri-
table durée des révolutions du So-
leil & de la Lune. Ouvrage neces-
saire à l'Eglise & utile à tout le
monde, par Mr. Michel Touraine
Prêtre Curé de Margency. A Paris
chez la veuve Vaugon rue de la
Huchette vis à vis l'Ange 1705.
in 8°. 256. pages.

IL y a trente ans que Mr. le Curé
de Margency travaille au Calen-
drier : c'est lui-même qui nous en
assûre dans le Livre qu'il donne au
public. Il s'est proposé dans son
Ouvrage de montrer que le Calen-
drier Gregorien est rempli d'er-
reurs ; & il l'a fait, à ce qu'il dit,
d'une maniere si plausible, qu'un
Docteur de Sorbonne ayant lû &
examiné avec soin son Livre, lui
donna par écrit le témoignage qui
suit :

Mirum, quo stupore teneantur tot
Avril 1706. G g ij

hominum millia , qui quotidie Calendario utuntur ita , uti reformatum fuit anno redemptæ gentis 1582. nec in eo deprehendunt innumeros , quibus scater , errores.

Messieurs de l'Academie des Sciences ont du Calendrier Gregorien , un sentiment bien different de celui de Mr. Touraine. Voici les propres termes , dont il se sont servis en parlant de ce Calendrier dans l'Histoire de 1701. page 110. *Un Ouvrage de ce genre le plus grand & le plus vaste , qui ait jamais été entrepris , seroit assez parfait avec un seul défaut ; & il l'est encore beaucoup plus , lors qu'à juger selon l'équité , on peut soutenir qu'il ne l'a pas.*

Si Mr. le Curé de Margency & son Approbateur avoient été un peu plus versez dans l'Astronomie , ils auroient parlé du Calendrier Gregorien , comme en parlent les Messieurs de l'Academie ; & le premier n'auroit eu garde de faire paroître son nouveau Calendrier , ni le second de l'approuver.

Ce qui les a trompez , c'est qu'ils se
Avril 1706.

sont imaginez, que dix-neuf années solaires Astronomiques égaloient précisément 235 lunes ; ce qui n'est pas vrai , puisque 235 lunes surpassent de près de deux heures, 19. années solaires Astronomiques ; d'où il arrive qu'en 1000 ans ces deux révolutions différent de plus de quatre jours.

Comme le nouveau Calendrier roule sur ce principe , il est manifeste que le principe étant faux , toutes les prétendues démonstrations de Mr. Touraine sont pareillement fausses.

ARTICLE XLIX.

CARTA QUE EL ILLUSTRÍSSIMO Señor Don Luis Belluga , Obispo de Cartagena , escribe à los Fieles de su Opispado &c. in 4°. C'est à dire , *Lettre écrite par l'Illustrissime Seigneur D. Louis Belluga Evêque de Cartagene , aux Fidèles de son Diocèse &c.*

Demonstracion legal y Politica para de l'engaño de la plebe , por el excellentissimo Señor Arco.
Avril 1706. Gg iij

bispede Zaragoça &c. in 4°. C'est-à-dire, *Instruction Pastorale de l'Excellentissime Seigneur Archevêque de Saragoße , &c. in 4°.*

LE public est déjà instruit du zele que font paroître les Evêques d'Espagne, pour le service de leur legitime Souverain Philippe V. On sçait que ces Illustres Prelars n'ont rien omis pour rendre inutiles les desseins des Ennemis : mais malgré les sages précautions qu'ils ont prises, ils voyent que les libelles séditieux répandus en Espagne, ne laissent pas de faire impression sur le simple peuple. Quelques Prêtres même gagnés par les Emissaires des Ennemis ont la temerité d'insinuer à leurs penitens les damnables maximes contenuës en ces Libelles.

C'est pour remedier à ce mal, que l'Archevêque de Saragoße, & D. Louis Belluga Evêque de Carragene & de Murcie, viennent de faire imprimer des Lettres Pastorales, adressées aux Fidelles de leurs Dioceses. Ils y montrent l'obligation indispensable où sont les Espagnols, de s'opposer aux ennemis de l'Etat. La foi qu'ils ont promise à Dieu, la fidelité & l'obeïssance dûës au Roi, le zele qu'ils doivent avoir pour la Religion, & leurs propres interêts les engagent à soutenir aux dépens même de leur vie, les droits in-

Avril 1706.

Contestables qu'à Philippe V. sur la Couronne d'Espagne.

I. On ne peut nier, dit l'Evêque de Murcie, que nous n'ayons tous prêté le serment de fidélité le jour du Couronnement de sa Majesté. Toutes les Provinces, les Villes, les Communautés, le Royaume entier à prêté ce serment. Or faire un tel serment, c'est prendre Dieu à témoin qu'on ne reconnoitra point d'autre Souverain, que celui que le Ciel a mis sur nos têtes; que nous exposerons & nos vies & nos biens, pour la conservation de sa personne sacrée &c.

Non, mes Freres, continuë cet Illustre Prélat, nous ne pouvons manquer à cette promesse faite à Dieu, sans commettre un parjure tres-abominable à ses yeux. Vous sçavez ce qu'il dit lui-même par la bouche du Prophete Malachie : *Je me hâterai de venir pour être Juge & témoin contre les parjures.*

L'Ecriture Sainte nous déclare avec quelle sévérité le Seigneur punit ce crime. Sedecias viola le serment qu'il avoit fait à Nabuchodonosor; Dieu se servit de ce Prince Infidelle pour faire éclater sa vengeance contre Sedecias. Saül manqua à la parole qu'il avoit donnée aux Gabaonites; lui & tout son peuple en furent punis. &c.

L'histoire profane nous fournit aussi d'étranges exemples, de la vengeance que

Dieu tire des parjures. On sçait ce qui arriva à Uladislas Roi de Hongrie : ce Prince avoit pris Dieu à témoin , qu'il ne feroit pas la guerre à Amurates : il faussa peu de tems après sa foi , & perit malheureusement avec toute son armée.

Les Theologiens conviennent , qu'un serment quoi qu'extorqué par crainte , ne laisse pas d'obliger ceux qui l'ont fait. Les Israélites étoient persuadés de cette verité , comme on le peut voir dans le livre de Josué.

Il est vrai que les Rebelles prétendent justifier leur conduite séditeuse en publiant , que le droit qu'a l'Archiduc sur la Couronne d'Espagne est incontestable , que l'Infante Marie Thérèse ayant renoncé à la Couronne , & que cette renonciation ayant été acceptée par tous les Etats de ce Royaume , le petit fils de cette Princesse n'y peut avoir aucune prétention legitime : c'est le langage ordinaire des séditeux de ce tems.

Mais les personnes éclairées découvrent aisément le défaut de ce raisonnement ; car 1°. il est certain que la Princesse Marie Thérèse pouvoit bien en particulier renoncer à la Couronne d'Espagne ; mais les Jurisconsultes soutiennent que cette Renonciation ne peut subsister au préjudice de ses enfans.

2°. Supposons que ce principe soit douteux ; au moins est-il certain que Philippe

Avril 1706.

V. est arrière-petit-fils de Philippe IV. qu'il est petit-fils de Marie Thérèse Sœur de Charles II. Or comme tel selon toutes les Loix il doit succéder à la Couronne d'Espagne préféablement à l'Archiduc. Le droit de Philippe V. est donc en foy incontestable. Ce droit est appuyé sur les Loix fondamentales du Royaume, & la prétention de l'Archiduc sur un Acte douteux & tout au plus probable.

3°. Mais quand même la Renonciation seroit une loy certaine; il est évident qu'elle ne seroit valide qu'en tant qu'elle a été autorisée par le Prince, & acceptée par les Etats pour le bien commun du Royaume. Or si cela est ainsi, peut-on nier que Charles II. n'ait eû le même pouvoir d'abroger cette loy que son prédecesseur avoit eû de l'établir? La Renonciation détruisoit l'ordre naturel de la succession, elle étoit contraire à toutes nos loix. Le feu Roi par l'avis de son Conseil, trouve qu'elle est préjudiciable à ses Etats; il la casse & remet les choses à leur premier état. Le Royaume entier se soumet à la volonté du Législateur, le peuple reconnoît solennellement Philippe V. pour son legitime Souverain: Que peut-on souhaiter de plus authentique?

4°. Tout le monde sçait que l'Acte de Renonciation fut fait pour obvier à un plus grand mal: il étoit à craindre que le Mariage de Marie Thérèse ne réunît un

jour le Royaume d'Espagne avec la Monarchie de France ; mais le Testament de Charles II. fait cesser cet inconvenient : La Renonciation ne peut donc plus avoir de lieu.

5°. L'Evêque de Murcie assure, qu'il a consulté sur ce point les plus habiles Theologiens & Jurisconsultes d'Espagne, qui tous conviennent que quand même le droit de Philippe V. auroit été litigieux, la possession où il est de ses Etats rendroit ce droit incontestable.

Ajoutez à toutes ces raisons que le Saint Siège a toujours reconnu Philippe V. pour Roi legitime. Il reçoit ses Ambassadeurs, nomme aux Evêchez, & aux autres Benefices sur la simple présentation de Sa Majesté. Le nouveau Bref par lequel Clement XI. permet au Roi de proceder contre les Ecclesiastiques séditieux, est une marque éclatante que le Saint Pere regarde Philippe V. comme le seul & veritable heritier du feu Roi.

II. La seconde raison qui engage les Espagnols à s'opposer aux entreprises de l'Archiduc, est la fidelité qu'ils doivent au Roi Philippe V. L'Archevêque de Saragosse & l'Evêque de Murcie établissent solidement cette verité par une infinité de faits remarquables tirez de l'Ecriture Sainte, par les décisions des Theologiens, des Canonistes &c.

La fidelité, dit l'Evêque de Murcie, est

Avril 1706.

la marque qui distingue les Espagnols des autres Nations : mais on peut dire que c'est le caractère propre de ceux de cette Province. Alphonse le Sage sur le point d'être chassé du Trône par ses Sujets rebelles, se refugia en Murcie ; il y trouva un asyle assuré contre l'injuste persécution de ses ennemis.

Les Anglois qui sont les principaux Auteurs de cette guerre se font honneur d'être infidèles à leur Rois. Toute l'Europe a eû horreur de leurs perfidie : l'Espagne en particulier l'a toujours détestée comme un crime abominable devant Dieu.

Mais quand même l'obligation étroite, où nous sommes de faire paroître à présent nôtre fidélité, ne seroit pas appuyée de tout ce qu'il y a de plus sacré, je maintiens, continuë l'Evêque de Murcie, que les seules qualitez aimables dont nôtre jeune Monarque est doué, suffiroient pour nous attacher inviolablement à son service. On sçait les dangers auxquels il s'expose tous les jours : d'ailleurs sa pieté, son zèle pour la Religion, l'amour qu'il a pour ses Peuples, sont sans doute capables de lui gagner le cœur de tous les vrais Espagnols.

III. Le zèle que les Catholiques doivent avoir pour la conservation & l'accroissement de la Religion devoit être un puissant motif aux Espagnols de s'opposer aux ennemis de l'Etat. C'est une erreur de

Croire que les Herétiques fournissent aux frais d'une longue & penible guerre, sans en chercher d'autre dédommagement que la gloire de mettre l'Archiduc sur le Trône. On sçait certainement que le principal but de la guerre qu'ils ont entreprise, ne tend qu'à s'introduire dans ces Royaumes, d'y avoir la liberté du commerce &c.

Or personne n'ignore les maux infinis que le commerce avec les Herétiques nous a déjà attirés. Lors que Philippe I I. fit le voyage d'Angleterre, les Seigneurs qui étoient à sa suite revinrent en Espagne infectés de l'Herésie. Cette même herésie s'étant introduite dans les Pays-Bas, en a soustrait une bonne partie à l'obéissance de nos Rois. Les Anglois & les Hollandois ont fait soulever en ce dernier siècle plusieurs de nos Provinces dans les Indes &c. D'ailleurs les violences qu'ils ont commises depuis peu sur nos côtes, les cruautés qu'ils y exercent tous les jours, les profanations & les sacrileges qu'ils commettent dans les lieux Saints, les outrages qu'ils ont fait aux personnes consacrées à Dieu, devroient allumer le zèle de tous les vrais enfans de l'Eglise : nous voyons cependant, continue D. Louis Belluga, que les Ministres de l'Autel, au lieu de venger les outrages faits à Dieu & à nôtre Sainte Religion, sont les premiers à publier que les Espagnols peuvent en sûreté de conscience se soustraire à l'obéissance de Philippe

Avril 1706.

V. pour se joindre aux ennemis de la Religion. Mais que ces hommes si indignes du caractère qu'ils portent, se souviennent des menaces que Dieu fait à ceux qui se joignent à ses ennemis ; *Prenez garde*, dit-il ; *de ne jamais faire amitié avec les gens de cette terre, ce qui ne serviroit qu'à attirer vôtre ruine.* L'Écriture Sainte fait entendre que les Israélites, ce peuple cheri de Dieu, tombèrent autrefois dans l'Idolatrie pour avoir conversé avec les Infidèles ; que Salomon pour la même raison avoit abandonné son Dieu, pour adorer des Dieux étrangers &c. Les Saints Peres, les Conciles, les Bulles des Souverains Pontifes, marquent le danger évident où on expose la Religion en entretenant commerce avec les Héretiques.

I V. La dernière raison qui oblige les Espagnols à être fidèles à Philippe V. est tirée du côté de leur propre intérêt. En effet ceux qui renoncent à l'obéissance dûë à ce Prince, courent risque de perdre leurs ames, leur honneur, leur bien &c. Les zélés Prélats font voir que ce danger est très-réel.



ARTICLE L.

APPARATUS AD POSITIVAM
Theologiam Methodicus &c.
Auctore R.P. Petro Annato. C'est-
à-dire, *Introduction Methodique à
la Theologie positive. Par le R.P. Pier-
re Annat General de la Congregation
de la Doctrine Chrétienne. Seconde
Edition. A Paris chez N. Couterot
1705. in 4°. 2. Tom. Tom. 1. pages
524. Tome 2. pages 395.*

IL y a déjà quelques années, que le Livre dont nous donnons ici l'extrait a été imprimé pour la première fois. Si-tôt qu'il parut il eut une approbation generale; & on le contrefit bien-tôt dans les Pays étrangers. Aussi l'on peut dire qu'il ne s'est gueres fait en ce genre, d'ouvrage qui merite mieux l'estime du public. Comme l'unique but de l'Auteur est de mettre les jeunes Theologiens en état d'étudier ce qu'on appelle aujourd'hui la *Positive*; il n'a rien negligé de ce qui pourroit contribuer à son dessein. Il écrit avec une netteté & une methode peu ordinaire. Il paroit habile & tres-judicieux dans le choix des opinions auxquelles il s'attache. C'est pour cela que son Livre a été d'abord imprimé
Avril 1706.

bien reçu. Cette nouvelle Edition doit encore être plus estimée que les précédentes ; puisque l'Ouvrage a été retouché en plusieurs endroits , & enrichi de plusieurs choses , qui avoient été omises dans la premiere Edition.

Le P. Annat au reste n'est point de ces esprits outrés , qui pour faire valoir la Theologie Positive , s'appliquent à décrier la Scholastique. Au contraire il employe une bonne partie de son premier Livre à faire voir la nécessité de l'une & de l'autre. La Positive est plus agréable & moins épineuse que la Scholastique ; mais elle la suppose nécessairement. Il faut être versé dans les subtilitez de l'Ecole & les entendre parfaitement , pour pouvoir entrer comme il faut dans la discussion d'un dogme , pour pouvoir découvrir les ruses & les artifices des Heretiques , pour être en état de les combattre, de les refuter. Il est rare que ceux qui ont entièrement négligé la Theologie de l'Ecole , ayent autant de précision & de justesse qu'il en faut , pour penetrer certains dogmes , & pour bien démêler le mensonge d'avec la verité.

Les Heretiques des derniers siècles qui ont éprouvé combien la methode des Theologiens de l'Ecole leur étoit nuisible, en parlent avec mépris , & la rejettent comme une invention nouvelle & inconnue aux Anciens Peres de l'Eglise. Le Pere Annat soutient au contraire que la Theo-

Avril 1706.

logie Scholaſtique a commencé dès le tems des Apôtres ; que les premiers Peres de l'Eglise s'en ſont utiliment ſervis contre les Herétiques ; que c'eſt à tort que les Novateurs attribuent ſon origine , les uns à Saint Jean Damascene , les autres à Pierre Lombard , ou à Saint Thomas. Il eſt vrai , continuë nôtre Auteur , qu'avant ces grands Hommes la Scholaſtique étoit moins parfaite , & qu'on ne lui avoit pas encore donné la forme & la methode qu'elle a aujourd'hui ; mais il eſt certain qu'elle étoit en uſage dès les premiers ſiècles de l'Eglise.

Nôtre Auteur montre enſuite la différence qu'il y a entre une opinion Theologique & un dogme de Foi. Il ne ſe contente pas d'en donner des définitions claires & exactes ; il tire de ces définitions comme d'autant de principes , des conſequences qui doivent être incontéſtables parmi les Catholiques. Mais comme il ne ſuffit pas à un Theologien de ſçavoir précifément ce qui eſt de Foi , le P. Annat explique dans les chapitres ſuivans , ce qui lui eſt contraire : il fait voir qu'il n'y a que la ſeule Eglise Catholique , qui puiſſe juger des différens qui ſurviennent en matiere de Religion , que quand elle parle tous les Chrétiens doivent l'écouter avec une entière ſoumiſſion , & ſe conformer en tout à ſes déciſions.

Le ſecond Livre traite de l'Ecriture
Avril. 1706.

Sainte. On y trouve des remarques curieuses & solides, touchant les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Il seroit impossible d'exposer ici en détail tout ce qui est contenu dans ce Livre. On peut dire seulement en general, que le P. Annat y a ramassé en peu de mots les choses les plus nécessaires à ceux qui veulent s'appliquer à l'étude de l'Écriture.

Dans le troisième tome le P. Annat entreprend d'expliquer ce que les Catholiques entendent par le mot de Tradition. Il en fait voir les différentes especes, & il établit contre les Herétiques, que la Tradition ne contient pas moins la parole de Dieu que l'Écriture Sainte. Mais s'il est vrai que la Tradition Divine est une règle certaine de nôtre Foi, d'où vient donc que l'Eglise s'attribuë le droit d'abroger de certaines traditions autorisées par les Apôtres ? Pour répondre à cette objection des Herétiques, nôtre Auteur fait voir la différence qu'il y a entre les Traditions qui regardent immédiatement la Foi, & celles qui ne regardent que la Discipline. Il avoie que l'Eglise ne peut pas changer les Traditions Apostoliques, qui regardent immédiatement la Foi; mais il soutient qu'elle a toujours crû pouvoir abroger les Traditions Apostoliques, qui ne regardent que la Discipline; & il prouve que ç'a toujours été là l'usage constant de l'Eglise. Ce ne sont pas au reste les seuls

Chrétiens qui dans la Loi Nouvelle admettent une Tradition. Les Juifs dans l'ancienne Loi se croyoient obligez de garder les Traditions de leurs Peres. Nôtre Auteur explique au long les différentes sortes de Traditions reçues parmi eux.

Le quatrième Livre est le plus long de tous. Le P. Annat après y avoir expliqué, quelle est dans l'Eglise l'autorité des Saints Peres & des Saints Docteurs, vient à chacun en particulier. Il fait d'abord un éloge historique de leur vie ; ensuite il donne la liste de leurs Ouvrages , & distingue avec soin les Ouvrages qui sont véritablement d'eux , des autres qu'on leur attribue fausement.

Le cinquième Livre est sur les Conciles ; Le sixième sur l'autorité de l'Eglise , que l'Auteur montre être infallible dans les décisions des faits dogmatiques : Le dernier enfin contient l'histoire abrégée de toutes les herésies, qui ont troublé l'Eglise depuis JESUS-CHRIST jusqu'à ces derniers tems.



ARTICLE LI.

DIVERSES OBSERVATIONS
Astronomiques faites à Marseille dans
l'année 1705.

Observations des Satellites de Jupiter.
Le 2. Janvier, Soir.

Tems vrai

à 8^h. 59'. 14". Le premier Satellite éloigné
de Jupiter de son Diametre.

à 9^h. 3'. 22". Le premier Satellite touche
le bord Oriental de ζ .

à 9^h. 9'. 46". Le premier Satellite sur le
disque de ζ , & lui fait éclipse. Mais la
Lunette n'étoit pas assez longue pour ob-
server l'ombre du Satellite sur ζ . Elle étoit
de 18 pieds.

Le 3. Janvier, Soir.

Tems vrai

à 6^h. 16'. 12". Le 1^{er}. Satellite éloigné de
son diametre du bord Occidental de ζ .

à 6^h. 21' 0". Il paroît toucher ce bord.

à 6^h. 25' 52". Il est entièrement caché sur
le bord Occidental de ζ vers l'extremi-
té de la grande bande Septentrionale.

à 9^h. 23'. 21". Emerision du premier Satel-
lite de ζ vers l'extremité Orientale de la
grande bande Meridionale. Donc depuis
son occultation jusqu'à son émerision ce
Satellite a employé à passer derrière ζ , 2^h.
57'. 29".

Avril 1706.

Le 7. Janvier, Soir.

Temps vrai

à 9^h. 14'. 0". Le premier Satellite éloigné de son diametre du bord Oriental de \mathcal{J} .à 9^h. 18'. 23". Il paroît toucher à l'extrémité Meridionale de la grande bande Meridionale.à 9^h. 23'. 14". Il est entierement caché par ce bord de \mathcal{J} .

Le 10. Janvier, Soir.

Temps vrai.

à 11^h. 10'. 8". \mathcal{C} du 2^d. & du 4^e. Satellite de \mathcal{J} . Latitude du 4^e. Meridionale, Latitude du 2^e. Septentrionale. Le 4^e. s'approchoit, le 2^d. s'éloignoit.à 11^h. 19'. 36". Emerfion du premier Satellite.

Le 12. Janvier, Soir.

à 5^h. 48'. 2". Emerfion du premier Satellite de \mathcal{J} .

Le 19. Janvier, Soir.

à 7^h. 39'. 34". Emerfion du premier Satellite de \mathcal{J} .

Le 26. Janvier, Soir.

à 9^h. 33'. 6". Emerfion du premier Satellite hors l'ombre de \mathcal{J} .

Le 6. Mars, Soir.

à 8^h. 9'. 15". Emerfion du premier Satellite hors de l'ombre de \mathcal{J} .

Le 19. Septembre, Matin.

à 5^h. 9'. 8". Immersion du premier Satellite dans l'ombre de Jupiter, observée avec une Lunette de 18 pieds à 2 verres

Avril 1706.

convexes, comme toutes les précédentes.

Le 28. Septembre, Matin.

à 1^h. 34'. 3". Immersion du premier Satellite dans l'ombre de Υ . La Lunette de 13 pieds 6 pouces.

Le 5. Octobre, Matin.

à 5^h. 30'. 16". Immersion du premier Satellite dans l'ombre de Υ : la Lunette de 18 pieds comme dans toutes les observations suivantes.

Le 13. Novembre, Matin.

à 1^h. 57'. 26". Immersion du premier Satellite dans l'ombre de Υ .

Le 20. Novembre, Matin.

à 3^h. 52'. 19". Immersion du premier Satellite dans l'ombre de Υ .

Le 29. Novembre, Matin.

à 0^h. 11'. 20". Immersion du premier Satellite dans l'ombre de Υ . Le Ciel n'a pas été favorable pour en observer un plus grand nombre.

Le 28. Novembre, Soir.

Conjonction de la Lune & de Saturne.

Ayant remarqué que la C passeroit assez près de H , on prit leurs hauteurs Meridiennes, & celle d'Aldebaram, & on marqua le tems de leurs passages par le Meridien pour avoir leur ascension droite & leur déclinaison.

Avril 1706.

Temps vrai.

à 10^h. 28'. 48". Hauteur Merid. apparente
du bord inferieur de la Lu-
ne. 61°. 11'. 0".à 10^h. 33'. 50". Hauteur Merid. apparente
de Γ . 60°. 39'. 30".

5'. 2". Difference des temps.

Diff. des hauteurs. 31'. 30".à 12^h. 0' 1". Hauteur Merid. appar. d'Al-
debaram. 62°. 34'. 20".*Observation des bassesses de la Mer pour la
réfraction.*

Le 15^e. Janvier la Mer quoi qu'elle fût
grosse, fut trouvée basse au-dessous du ni-
veau de la sale de l'observatoire de 0°. 15'.
L'air étoit fort pur.

Le 1^{er}. Mars 1705.

Le Matin à 7^h. ayant pointé la Lunette
du quart de Cercle là où la mer sembloit
toucher le Ciel elle a été trouvée basse au-
dessous de l'horizon de 13'. 30".

Vers le Midy elle a été trouvée
basse de 14'. 10".

Le soir au coucher du Soleil, là
où le Soleil se couchoit dans la
Mer, elle a été trouvée basse
de 13'. 30".

L'observation a été faite avec
exactitude: beau ciel. Différence
dont la surface de la Mer paroît-
soit haussée le matin & le soir plus
que vers le midy. 40".

Avril 1706.

Le 2. Mars, le Soir.

La Mer a été trouvée basse là où le Soleil paroïssoit s'y plonger comme hier de 13'. 30".

A mesure que le disque du ☉ paroïssoit se plonger dans la Mer, il se faisoit de part & d'autre un refoulement de lumière sur la Mer, qui faisoit paroître le Soleil comme un bonnet rouge, qui seroit serré par le bas & auroit laissé un bord de trois doigts tout au tour; son disque paroïssoit déchiré comme hier, quoi que l'horizon fut plus net hier qu'aujourd'hui, la réfraction n'a pas paru plus grande.

Le 6. Mars.

à 1^h. 30'. après midy la Mer fut trouvée basse de 14'. 20".

Le ciel étoit fort serain, & l'air purifié par un vent violent de Nord-Oüest qui avoit soufflé le 5^e. à 5^h. 15'. du soir la Mer paroïssoit haussée dans la Lunette du quart de Cercle, qui avoit été arrêtée & fixée de 14'. 20".

Et elle ne paroïssoit basse que de 13'. 35".

La réfraction auroit donc haussé la Mer plusque vers le Midy de 45".

Au coucher du ☉ là où il sembloit se plonger dans la Mer elle a encore paru basse de 13'. 35".

Le 7. Mars.

Vers le Midy la Mer étoit basse de 14'. 25".

Avril 1706.

Sur les 4. heures du soir elle étoit basse de 13'. 35".
Le vent de Sud-Est rendoit l'air embrumé & la Mer grosse.

Le 8. Mars.

Avant le coucher du Soleil la Mer parut basse seulement de 13'. 25".
Le vent de Sud-Est rendoit l'air plus épais à l'horizon ; ainsi la réfraction a été plus forte qu'on ne l'avoit encore trouvée.

Le 22. Mars, le Soir.

Le Mer étant agitée par un vent de Nord-Oüest assez frais, elle n'a paru basse avant le coucher du ☉, que de 13'. 0".
Ayant réitéré l'observation à 6^h. 19'. le ☉ étant couché, elle a encore paru plus basse de 13'. 0".

Le 23. Mars, Matin.

à 7^h. 45'. la Mer a été trouvée basse de 14'. 0".

Le 9. Avril.

Au lever du Soleil la Mer étoit basse seulement de 13'. 10".

Le 13. Avril.

Au lever du Soleil la Mer étoit basse de 13'. 10".
Vers le Midy elle étoit basse de 13'. 45".

Le 13. Octobre.

Vers le Midy la Mer étoit basse de 14'. 0".

Le 15. Octobre.

à 5^h. 31'. du Soir la Mer étoit basse de 13'. 10".

Observation de l'Equinoxe du Printems.

Le 20. Mars, hauteur Merid. appar. du
bord super. du Soleil. $46^{\circ}.50'.45''$.
Veritable hauteur Meridienne
du centre du Soleil. $46^{\circ}.33'.47''$.
Par un très-grand nombre
d'observations la hauteur de
l'Equinoxial a été trouvée de $46^{\circ}.41'.0''$.
Donc déclinaison Meridionale
du Soleil. $7'.13''$.

Le 21. Mars.

Hauteur Merid. appar. du bord superieur
du Soleil. $47^{\circ}.13'.45''$.
Veritable hauteur Merid. du
centre du Soleil. $46^{\circ}.56'.47''$.
Donc déclinaison Septentrio-
nale du Soleil. $15'.47''$.
Et mouvement du Soleil en
déclinaison en 24^h . $23'.0''$.
Donc par le calcul on a le moment de l'E-
quinoxe à Marseille le 20. Mars, à $7^h.31'.49''$. du soir.

*Observations des Solstices pour l'obliquité
de l'Ecliptique.*

Le 21. Juin.

Hauteur Merid. appar. du bord supe-
rieur du Soleil. $70^{\circ}.26'.0''$.
Veritable hauteur du centre du
Soleil. $70^{\circ}.9'.53''$.
Hauteur de l'Equinoxial. $46^{\circ}.41'.0''$.
Donc l'obliquité de l'Eclipti-
que. $23^{\circ}.28'.53''$.

Avril 1706.

H h

Le 21. Decembre.

Hauteur Merid. appar. du bord super. du Soleil.	23°. 31' 0".
Hauteur Merid. veritable du centre du Soleil.	23°. 12' .29".
Hauteur de l'Equinoxial.	46°. 41' . 0".
Donc l'obliquité de l'Ecliptique.	<u>23°. 28' .31 .</u>
Hauteur Merid. veritable du Soleil le 21. Juin.	70°. 9' .53".
Hauteur Merid. veritable du Soleil le 21. Decembre.	23°. 12' .29".
Donc distance des Tropiques.	<u>46°. 57' .24".</u>
Moitié, obliquité de l'Ecliptique.	<u>23°. 28' .42".</u>

Ces Observations ont été faites avec soin : il paroît qu'il faut se tenir à cette derniere détermination ; le quart de cercle de 3. piéds de rayon a été verifié avant ces Observations.

*Observation d'une tache vûë dans le Soleil
le 13. Avril 1705. à midy.*

On ne mettra dans routes ces Observations que la difference en ascension droite des taches & du centre du Soleil, & la difference en déclinaison pour être plus court.

Avril 1706.

	Tems.
Le 13. le Soleil a passé par le Meridien en	2'. 9".
Difference en ascension droite dont la tache precedoit le centre du Soleil.	23' $\frac{1}{2}$
Difference en declinaison de la tache & du bord sup.	55".

Le 14. Avril.

Difference en ascension droite dont la tache precedoit le centre.	45" $\frac{1}{2}$
Difference en declinaison de la tache & du bord Superieur.	59".

La tache étant fort près du bord Oriental le 16. Avril, on ne pût pas la voir avec la Lunette du quart de Cercle, au foyer de laquelle sont des foyes qui se croisent à l'angle de 45^d . dont on s'est servi à la manière de Mr. Cassini, pour avoir ces differences en ascension droite & en declinaison; ce qu'on a aussi observé dans les Observations suivantes.

Cette tache étoit unique & presque de figure ronde, lorsqu'elle étoit proche du centre du Soleil.

Observations des taches vûës dans le Soleil en Octobre 1705.

Le 5^e. Octobre. Tems.

Le Soleil a passé par le Meridien en	2'. 10".
Difference en ascension droite	
Avril 1706,	H h ij

890 *Memoires pour l'Histoire*

dont le centre precedoit la tache. 41".
 Difference en declinaison de la
 tache & du bord inferieur. 30".

Le 6. Octobre.

Difference d'ascension droite. 30".
 De declin. de la tache & du ☉. 34".

Le 11. Octobre.

Difference en ascension droite
 dont le centre precedoit la tache. 35".
 Difference de la declinaison de la
 tache & du bord inferieur. 60".

Le 12^e. le ciel fut couvert de
 nuages.

Le 13. Octobre. Tems.

Le Soleil passa le Meridien en 2'. 11".
 Difference en ascension droite,
 dont la tache precedoit le centre. 52". $\frac{1}{2}$
 Difference en declinaison de la ta-
 che & du bord Superieur. 56". $\frac{1}{2}$

On a cessé de voir ces taches depuis ce
 jour-là ; il y en avoit deux , on s'est atta-
 ché au milieu de la tache la plus Occiden-
 tale qui étoit la plus grosse , hors le 11^e.
 Octobre qu'on prit le milieu des deux ta-
 ches. Elles étoient à peu-prés de la figure
 d'un cœur , & passoient toutes deux en 4
 secondes de tems par le cercle horaire.

Le même jour on commença à voir d'au-
 tres taches plus Orientales & plus Meri-
 dionales. Tems.

Le Soleil passa par le cercle ho-
 raire 7'. après midi en 2'. 11".

Avril 1706.

Diff. en asc. droite, dont le centre
précédoit les taches. 10".30".
Difference en déclinaison du mi-
lieu de la plus grosse tache au
bord inferieur du Soleil. 45".30".

Le 14. Octobre.

On n'observa pas ces dernieres taches, on les vit pourtant par une Lunette de 18 pieds de la même figure que le 13^e : mais les taches qu'on avoit commencé d'observer le 5. Octobre ne paroissoient plus ; elles avoient passé depuis le 13^e. dans la partie postérieure du Soleil.

Le 15. Octobre. Tems.

Le Soleil a passé par le Meridien
en 2'. 11".
Diff. en asc. droite dont la tache
précède le centre. 12". $\frac{1}{2}$
Diff. en décl. de la tache & du
bord inferieur. 57".

Depuis le 16^e. jusqu'au 20^e. Octobre le ciel fut presque toujours couvert pendant le jour, ainsi on ne put observer ces taches plus long-tems : la plus grosse étoit de figure d'un Rhombe. Il y en avoit cinq autres plus petites & plus Meridionales. La 2^e. la 3^e. & la 4^e. formoient un angle fort obtus, & étoient un peu plus Orientales que la 1^{re}. & la dernière laquelle étoit fort petite.

Observation d'une tache qui a commencé à paroître dans le Soleil,

Le 4e. Novembre 1705.

	Tems.
Le Soleil a passé par le Meridien en	2'. 17".
Diff. en asc. droite dont le centre du ☉ precedoit la tache.	53". $\frac{1}{2}$
Diff. en décl. de la tache au bord inferieur.	38".

Le 5. Novembre.

Diff. en asc. droite dont le centre precedoit la tache	47".
Diff. en décl. de la tache & du bord inferieur.	42".

Le 7. Novembre.

Le Soleil a passé par le Meridien en	2'. 16".
Diff. en asc. droite dont le centre precedoit la tache.	29".
Diff. en décl. de la tache au bord inferieur.	45".

Le 10. Novembre.

Le Soleil a passé par le Meridien en	2'. 17".
Diff. en asc. droite dont la tache precedoit le centre.	5". $\frac{1}{2}$
Diff. en décl. de la tache au bord inferieur.	62".

Le 11. Novembre.

Le Soleil a employé le même tems à passer par le Meridien.
 Difference dont la tache precedoit le cen-
Avril 1706.

tre en ascension droite. $17'' \frac{1}{2}$
Difference en décl. de la tache au
bord inferieur. $64''$.

Le 13. Novembre.

Le Soleil a encore passé par le Meridien
en $2' 17''$.

Diff. d'asc. droite dont la tache
précedoit le centre. $46'' \frac{1}{2}$

Diff. en décl. de la tache au bord
inferieur. $60''$.

Le 14. Novembre.

Le Soleil a employé à passer par le Meri-
dien. $2' 18''$.

Diff. en asc. droite dont la tache
précedoit le centre. $56''$.

Diff. en décl. de la tache au bord
superieur. $53''$.

Le ciel ayant été couvert du depuis, on n'a
plus vû cette tache ni aucune autre. En
comparant le mouvement & la figure de
cette tache avec celle du 13^e. Avril, on a
lieu de croire que c'est la même, qui dans
l'intervalle de 212. jours, a fait 8 révolu-
tions au tour du Soleil, chacune de 26
jours, $20^h. 26'. 20''$. La figure étoit la mê-
me.



ARTICLE LII.

NOUVELLES LITÉRAIRES.

DE COPENHAGUE.

LEs Rois de Dannemark sont Grands-Maîtres de deux Ordres, l'un appellé de l'Elephant, l'autre qui sert de degré pour parvenir à l'Ordre de l'Elephant se nomme de Danebrog. Il paroît ici une Histoire fort curieuse de l'Ordre de l'Elephant intitulée, *Breviarium Equestre, seu de illustrissimo & inclytissimo Equestri ordine Elephantino, ejusque origine, progressu, ac splendore hodierno tractatus, collectus ex antiquis diplomatibus, bullis, numismatibus, insignibus, præcipuè autem ex posthumo & manuscripto Ivari Hertzholmii codice in Epitomen redactò, variisque additamentis ac observationibus illustrato & continuato à Jano Bircherodio Jani filio. Haunia ex Regia Majestatis & Universitatis typographæo.*

Essai d'une Histoire de la Chevalerie, ou Traité de l'illustre & très-noble Ordre de l'Elephant, de son Origine, de son progrès, & de sa splendeur présente, recueillie des Actes anciens, des Bulles, des Médailles & autres monumens, & principalement d'un Ouvrage posthume & Manuscrit d'Ivarus Hertzholm abrégé, éclairci, augmenté & continué par Janus Bircherod
Avril 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 695
fils de Janus. A Copenhague de l'Imprimerie du Roi & de l'Université. 1704. in 4°. pages 104.

On n'a rien épargné pour l'impression & l'ornement de ce Livre. Mr. Bircherod de son côté n'omet rien de ce qu'on peut sçavoir de l'Elephant ; il a foüillé jusque dans les Langues les moins connues : il est assez embarrassé à fixer le commencement de l'Ordre dont il traite , dont on attribüe l'institution à Christierne IV. à Frederic II. à Frederic I. à Jean, à Christierne I. & à Canut V I. C'est pour ce dernier sentiment que l'Auteur se déclare. L'Ordre s'appelloit autrefois l'Ordre de la Sainte Vierge , & les Chevaliers portoient son Image. Ce n'est que depuis que le Royaume est devenu Lutherien qu'on a rendu l'Ordre tout profane , en ôtant aux Chevaliers cette marque de Christianisme. Frederic II. donna à l'ordre un nouvel éclat , le feu Roi Christierne IV. en dressa la règle divisée en cinquante Articles , qui fut publiée l'an 1693.

D'ALLEMAGNE.

Je vous envoie la liste de quelque Livres qui me sont tombez entre les mains.

Johannis Dolæi tractatus novus nunquam antehac editus , De furiâ podagra lacte victâ & mitigatâ.

Traité nouveau de Jean Dolæus, sur le
Avril 1706. Hh v

moyen d'addoucir par le lait les fureurs de la goutte , imprimé pour la premiere fois.

Rabbi Mosis Majemonidis Constitutiones de jurejurando Latinè reddita , & notis illustrata à J. Christiano Dithmaro.

Les loix du jurement par Rabbi Moïse fils de Majemon , traduites en Latin par J. Chrétien Dithmarus avec des remarques.

Adr. Beier Advocatus rerum opificalium peritus , sive processus mechanicarum causarum forensis absolutus.

L'Avocat des Artisans , ou maniere de proceder dans les procès survenus à l'occasions des métiers , par Adrien Beier.

Gaspardi Henrici Hornii Jurisprudèntia feudalis Longobardo-Teutonica , in 4^o.

Du droit des Fiefs selon les Coûtumes Lombardes & Allemandes , par Gaspard Henry Hornius.

Vita aliquot Principum sæculi XVI. ab Anonymo quodam conscripta ; edita à Barth. Christ. Richardo. 8^o.

Vies de quelques Princes du 16^e. siècle écrites par un Auteur Anonyme ; publiées par Barthelemi Christien Richard.

Gothofredi Vockerodt exercitationes Academica, sive commentatio de Eruditorum Societatibus , & variâ re litterariâ.

Dissertations Academiques de Godefroy Vockerodt, ou Traité des Societez de Gens de lettres , & de quelques autres points qui regardent la Litterature.

Avril 1706.

Joh. Nicolaus de Sepulchris veterum Hebraeorum.

Traité des Sepulchres des anciens Hebreux , par Jean Nicolaus , in 4°. avec plusieurs figures.

DE MADRIT.

Le Sieur Vincent Mariner a fait imprimer depuis peu une Lettre, dans laquelle il rend compte au public de ses études : Le Lecteur fera bien-aïse d'en voir ici l'Extrait.

Il proteste d'abord que ce n'est pas l'envie de passer pour Sçavant qui l'a engagé à écrire. Il sçait que la science enfle , & que les vrais Sçavans doivent être humbles. Mais comme le Ciel lui a donné en naissant une imagination vive , une memoire heureuse , un esprit aisé & penetrant ; il se croit obligé d'informer le monde de l'usage qu'il a fait de ses talens.

Il s'est appliqué depuis son enfance à l'étude des Langues , & il se flatte de n'y avoir pas mal réussi. Il prévoit qu'on n'ajoutera pas grande foy aux magnifiques témoignages qu'il rend au public de son propre merite. Cét artifice de quelques Auteurs n'impose guères au Public. Mais aussi ne veut-il pas qu'on l'en croye sur sa parole : Il est prêt à donner la preuve de ce qu'il avance.

Voici donc les progrès qu'il prétend

Avril 1706.

H h vj.

avoir faits dans la langue Latine.

1^o. Il peut dire sans se vanter, qu'il a écrit très-facilement *en tout genre de Vers*: Il n'y a point de sujet sur lequel il n'en fasse de très-beaux: ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'il les compose avec tant de rapidité, que les meilleurs Scribes ont de la peine à le suivre: Une seule chose l'embarrasse en cet exercice; c'est que la multitude des pensées différentes qui se présentent en foule à son esprit, ne laisse pas le tems aux Scribes de les mettre toutes par écrit. Il en regrette de très fines qui lui sont malheureusement échappées.

2^o. Il a acquis une telle habitude de faire d'excellens Vers, qu'il s'oblige à traduire en un instant la Prose la plus difficile.

3^o. Il traduit sur le champ les endroits les plus embarrassés des Auteurs Espagnols; il leur donne le tour & toute l'élégance des meilleurs Auteurs Latins. Il a sur tout un talent rare pour les Vers rétrogrades.

Si on en croit Mr. Mariner, il n'a pas moins d'habileté dans la Langue Grecque. Il a traduit en Vers Latins tous les Ouvrages d'Homere, d'Hesiodé, de Theocrite, de Lycophon, d'Appollonius de Rhodes &c. Et comme les Scoliaſtes Grecs sont des Auteurs d'une grande érudition, il les a tous traduits en Prose Latine.

Le travail de ce Sçavant ne s'est pas bor-

Avril 1706.

né aux seuls Poëtes , il a pris la peine de mettre en Latin une infinité d'autres Ouvrages , dont le récit paroîtroit fabuleux , s'il n'avertissoit ses Lecteurs , qu'il garde très-soigneusement ses Ouvrages dans son Cabinet. Il peut y montrer à quiconque auroit la curiosité plus de trois cens cinquante mille Vers Latins ou Grecs , qu'il garantit être très-élégans. Il a quarante deux Panegyriques en Vers Latins , dont le moindre est de mil cinq cens Vers. Il a composé en Vers hexametres trente huit Hymnes ou Cantiques sacrez de cinq à six cens Vers chacun. Il a plus de huit mil Epigrammes tant Grecques que Latines , treze Dissertations , neuf déclamations , un grand nombre de Dialogues , de Lettres , & d'autres menus Ouvrages. Il trouve que le Poëme qu'il a fait , *de Mortis cogitatione* , est son chef-d'œuvre. Si quelque personne zelée vouloit faire les frais de l'impression , il est convaincu que cet Ouvrage seroit capable de convertir bien du monde.

Mr. Mariner paroît aussi très-content de la Guzmaneïde : c'est un Poëme qu'il a composé à l'honneur du Duc de Medina Sidonia , & il assure ici ses Lecteurs , que si Dieu le conserve en santé , il achevera dans peu la vie d'Alexandre le grand tirée d'Arrien.

Il avoüe qu'il ne s'est pas appliqué à la Langue Hebraïque ; il croit cependant en sçavoir autant que plusieurs de ceux qui

Avril 1706.

passent pour être Sçavans en cette Langue &c.

Ce qu'il y a de fâcheux , c'est qu'il n'a pû encore trouver d'Imprimeur pour aucun de ses Ouvrages : mais il se console dans l'esperance que quelque grand Prince rendra enfin justice à son merite.

Dom Garcias Aznar Bellez avertit le public qu'il y a dans le Convent des Peres Trinitaires Déchaussez à Madrit un grand nombre de Manuscrits très-curieux. En voici la liste : Quatre tomes d'Eustathius, la Batrachomyomachie , l'Iliade en deux tomes , Hesiode avec des Scholies de Proclus , de Moscopulus Tzetzes ; de Jean Diacre , & celles d'un autre Auteur inconnu , Euripide avec les Scholies d'Arsene Archevêque de Malvaisie, Lycophron, Pindare , Sophocle , Theocrite , les Commentaires de Proclus Diadocus sur le premier Livre d'Euclide , les Ouvrages d'Aristote en quatorze mil quatre cent vingt une feüilles de papier , Quintus Calaber, Hippocrate de *prisca Medicina* , Philostrate, Philon de *numero septenario* , Porphyre, *Quaestiones Homerica* , avec un petit Ouvrage intitulé de *Antro Homeri* , le Livre de Julien l'Apostat de *Régno* , *Poemata varia* , de *rebus Ferdinandi* en trois tomes , *Varia sive Melpomene* , la Logique , la Rhetorique , & la Poétique d'Aristote traduites en Espagnol , un Carême en Vers , & autres Ouvrages en deux mil cinq cent & onze

Avril 1706.

des Sciences & des beaux Arts. 701
feüilles de papier : de sorte qu'on peut dire de cette Bibliotheque :

*Quot sub stelligero flammescunt sydera
mundo*

Provida Museo tot dedit astra polo.

Cet Ecrivain auroit fait plaisir au public, en donnant la liste de ces Manuscrits, de lui apprendre aussi s'ils sont anciens, & en quel tems à peu près ils ont été écrits.

DE VERONE.

On a imprimé ici un recueil sur la Geomance, *Fasciculus Geomanticus*. Est-ce pour être un monument, que dans les siècles les plus éclairés & dans les païs les plus sages, il se trouve toujours des esprits foibles susceptibles des curiositez les plus insensées? Sans ce Livre la posterité croiroit-elle, qu'au dix-huitième siècle en Italie il y a eü des hommes persuadés de toutes les folies, que les devins de profession débitent?

DE ROME.

Il paroît ici plusieurs relations du débordement du Pô. On y lit un événement très-singulier. Les eaux ont épargné un enfant dans son berceau, & l'ont poussé à terre.

Avril 1706.

D'ANGLETERRE.

Les Grecs qui méprisoient avec tant de hauteur les Barbares, auroient-ils crû vraisemblable, qu'un jour un habitant d'Albion mettroit en lumiere l'Ouvrage d'un de leurs plus celebres Mathematiciens, qui ne se seroit conservé que dans la traduction qu'en auroit fait un Arabe ? C'est à peu-près comme si l'on prédisoit à Mr. de la Hire qu'un jour un Iroquois fera reparoître ses Ouvrages conservez dans une traduction Tartare. Voila cependant le cas arrivé. La Grèce plongée dans une affreuse ignorance, les Sciences aussi cultivées en Angleterre qu'elles le furent autrefois dans la Grèce & ensuite dans l'Empire des Arabes. Le traité du fameux Apollonius de Perge *De sectione rationis*, dont l'original est perdu va s'imprimer à Oxfort, avec une Version Latine par les soins de Mr. Halley sur le Manuscrit peut-être unique d'une traduction Arabe. On y verra l'Analyse dont se servoient les Anciens Geometres, qu'on connoissoit à peine ; parce qu'il n'en restoit aucune trace, que dans quelques fragmens de Pappus.

D'UTRECHT.

Le Livre de Mr. Reland sur la Religion Mahometane *De Religione Mohammedica*,
Avril 1706.

est divisé en deux parties : la première est un abrégé de la Théologie Mahometane traduit sur un Manuscrit Arabe avec des Remarques : l'autre est un examen de quelques erreurs faussement attribuées aux Mahometans. Le Livre est imprimé ici chez Guillaume Broedeleet 1705. in 8°. Les principales erreurs sur lesquelles il disculpe Mahomet sont 1°. d'avoir crû Dieu corporel & d'une figure ronde : la méprise de ceux qui imputent aux Mahometans une pensée si absurde, ne vient que de l'équivoque d'un mot Arabe qui signifie rond & éternel. 2°. De croire qu'on peut se sauver dans toutes les Religions. Mahomet n'a jamais promis le Salut qu'aux croyans, c'est à dire à ses Sectateurs : mais il a dit que Dieu offroit le salut indifféremment à tous les hommes, pourvû qu'ils se convertissent & devinssent Mahometans. 3°. De ne promettre pour recompense de la vertu que des plaisirs charnels. Mahomet, il est vrai, s'est accommodé au génie grossier & voluptueux des Arabes dans la description de la félicité ; mais il a mis clairement le souverain bien dans la vûe de Dieu, & enseigné que le plaisir qui naîtra de cette vûe, dégoutera de tous les autres plaisirs. 4°. Il est faux qu'il ait exclu les femmes de son paradis. 5°. Il est encore faux qu'il permette de violer la parole donnée aux Infidèles. Mr. Relane dans sa préface déclame avec beaucoup de véhémence contre le peu

Avril 1706.

de zele de ses freres les Protestans , qui negligent de travailler à la conversion des Mahomerans avec lesquels ils trafiquent : il exhorte les Etats à proposer une recompense de mille florins à chacun de ceux qui s'appliqueront à la conversion des Infidelles , & il ne doute pas qu'un moyen si Evangelique d'enflammer le zèle n'eut son effet.

DE LA HAYE.

On a traduit en Flamand les Aventures de Dom Quixote de la Manche.

Il a paru presque en même - tems deux Ouvrages sur l'art militaire. L'un est de Mr. Goulon Ingenieur & General des armées de l'Empereur. Il est imprimé chez Van-bulderen in 8°. sous le titre de *Memoires pour l'attaque & la défense d'une place.*

L'autre aussi imprimé chez Van-bulderen, est une traduction assez obscure du livre Flamand du feu Baron Coehorn. Voici le titre de la traduction Françoisise : *Nouvelle fortification tant pour un terrain bas & humide que sec & élevé , représentée en trois manieres sur le contenu interieur de l'hexagone à la Françoisise ; où l'on fait voir quelle est la force des fosses secs modernes , & de ceux qui sont pleins d'eau , avec une methode moderne de fortifier les places maritimes , aussi bien que celles qui sont situées sur les rivieres , &*

Avril 1706.

comment elles doivent être bâties , comme aussi l'attaque de chaque methode comparée tant en sa force particuliere qu'en sa défense à la pratique de fortifier les places à la Françoisse. 1706. in 8°. pages 262. L'ouvrage mériteroit qu'un homme du metier entreprit d'en donner une traduction plus exacte & plus à la Françoisse.

Je me suis fort ennuyé à lire le Commentaire de Mr. Vitringa sur l'Apocalypse : il est dans le goût des Commentateurs visionnaires, qui trouvent dans ce Livre sacré l'histoire de toute l'Eglise, & sur tout la prétendue réformation. Il perd beaucoup d'érudition à justifier des allusions sans convenance, & des rapports forcés. Les sages Protestans se moquent de ces Commentaires ; cependant ils se multiplient à la honte de la raison humaine. Après avoir lû Alcazar, Grotius, Hammond, Poussines, Pelisson, feu Mr. de Meaux, Messieurs de la Cherardie & de Versé, on écrit comme Mede, du Moulin, & Mr. Jurieu.

DE PARIS.

Les remarques sur la nouvelle Edition du Dictionnaire Historique de Moreri, font souhaiter que l'Auteur continuë sa critique : il écrit bien & quoi qu'il ait fait quelques fautes en reprenant celles du
Avril 1706.

706. *Memoires pour l'Histoire*

Dictionnaire, il montre de la lecture, &
du goût.

Le Traité de la Police par Mr. de la
Mare est imprimé chez Cot. l'Auteur a
épuisé la matière.

F I N

Avril 1706.

T A B L E

Des Memoires pour l'Histoire des
Sciences & des beaux Arts,
Mois d'Avril 1706.

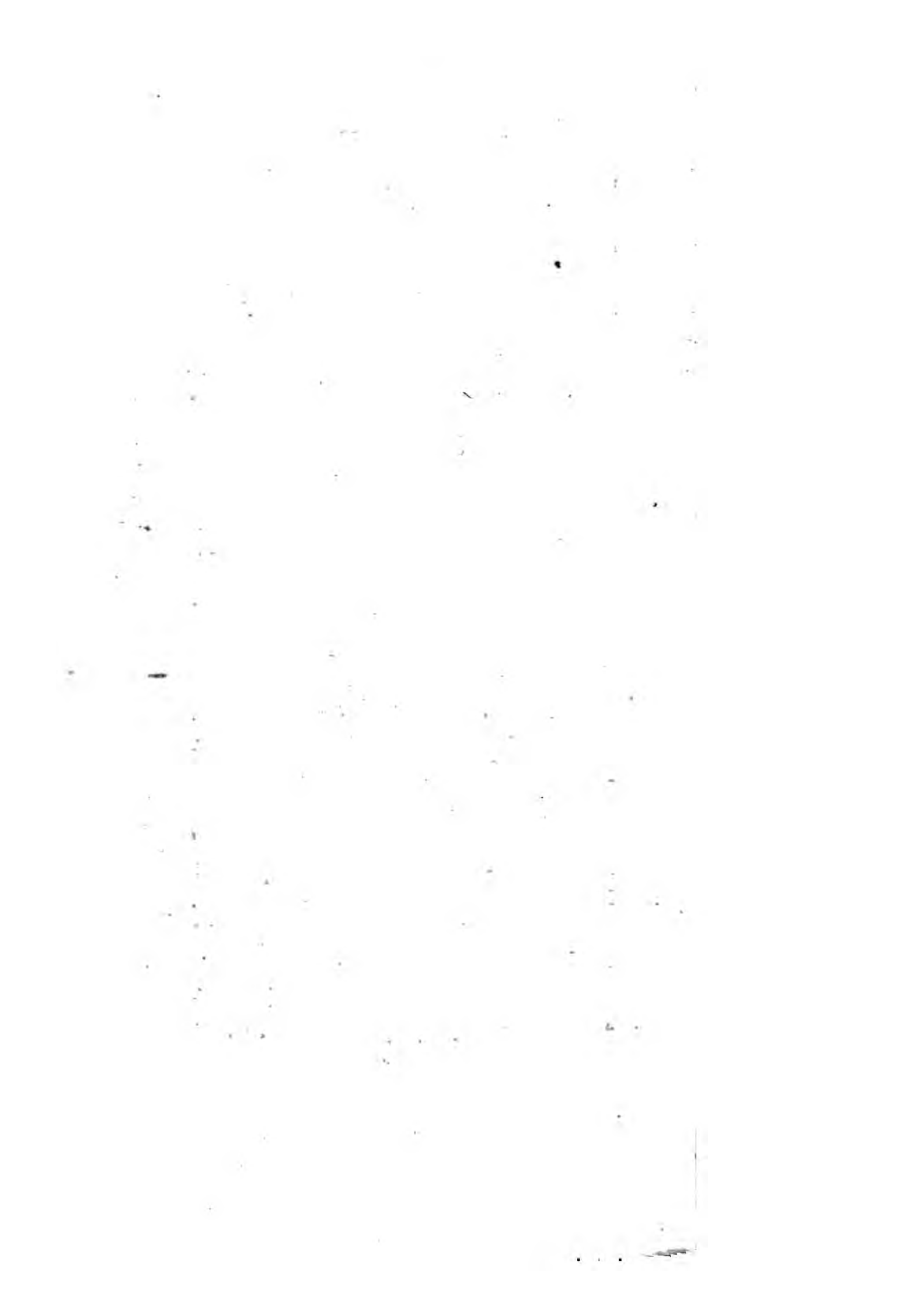
- ARTICLE XXXVIII.** **H**ISTOIRE des
Arts, leur
Origine, leur progrès, leur chute, &
leur rétablissement &c. pag. 521
- ART. XXXIX.** Instruction Pastorale de
Monseigneur l'Evêque de Mirepoix
aux nouveaux Réunis de son Diocèse,
sur l'Eucharistie. P. 554
- ART. XL.** Prima Lettera indiriz-
zata à la Dottissima &c. Premiere
Lettre du Marquis d'Orsi à l'occa-
sion de son Livre intitulé, Considera-
tions sur la Maniere de bien penser.
pag. 564
- ART. XLI.** Traité du Droit & des
Prérogatives des Ecclesiastiques dans
l'administration de la Justice secu-
lière, par Mr. Nicolas Petit - pied.
pag. 578
- ART. XLII.** Histoire Ecclesiastique
par Mr. Fleury Abbé du Loc-Dieu.
pag. 587
- ART. XLIII.** Joannis Raii Socie-

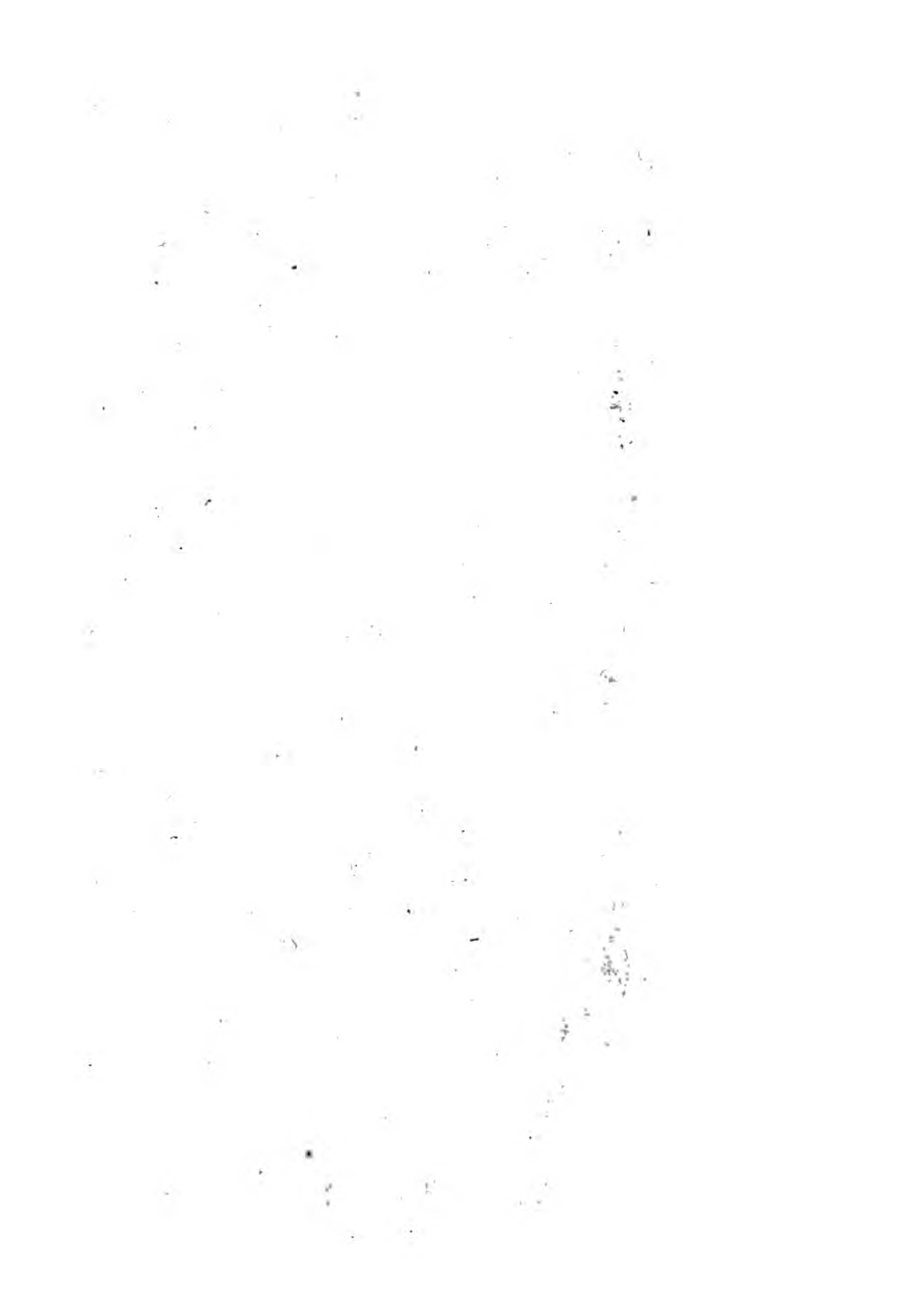
T A B L E.

- tatis Regiæ Socii , Historiæ Plantarum tomus tertius &c. *Troisième tome de l'Histoire des Plantes par Jean Raius de la Compagnie Royale &c.* p. 614
- A R T. XLIV.** Biblia Sacra. *La Sainte Bible selon l'Édition Vulgata, avec des Notes, une nouvelle Chronologie, & une Table géographique &c. par M^r. Jean Baptiste du Hamel.* p 618
- A R T. XLV.** Homilia de Correctione fraterna &c. *Homelie de la Correction fraternelle, par Mr. le Curé de St. Sulpice.* p. 629
- A R T. XLVI.** Racconto di tutta l'Operazione &c. *Récit de ce qui s'est fait pour l'élevation & l'abbaissement de la Colonne d'Antonin &c.* pag. 634
- A R T. XLVII.** An Essay towards &c. *Un Essay pour la Réunion de l'Eglise Anglicane avec la Catholique par un Ministre Anglois.* p. 643
- A R T. XLVIII.** Traité des Instructions du Calendrier universel & perpetuel, par Mr. le Curé de Margency. p. 665
- A R T. XLIX.** Carta del Illustri-

T A B L E.

<i>simo Señor Don Luis Belluga Obispo de Cartagena &c. Lettre de l' Illustrissime Seigneur Evêque de Cartagène aux Fidelles de son Diocèse &c. Demonstration legal y politica &c. Instruction pastorale de l' Excellentissime Seigneur Archevêque de Saragoce &c.</i>	p. 667
A RT. L. <i>Apparatus ad Positivam Theologiam &c. Introduction methodique à la Theologie Positive , par le R. P. Annat General de la Congregation de la Doctrine Chrétienne.</i>	pag. 676
A RT. LI. <i>Diverses Observations Astronomiques faites à Marseille en l'année 1705.</i>	p. 681
A RT. LII. <i>Nouvelles Literaires.</i>	pag. 694
<i>De Copenhague.</i>	ibid.
<i>D' Allimagne.</i>	p. 695
<i>De Madrit.</i>	p. 697
<i>De Verone.</i>	p. 701
<i>De Rome.</i>	ibid.
<i>D' Angleterre.</i>	p. 702
<i>D' Utrecht.</i>	ibid.
<i>De La Haye.</i>	p. 704
<i>De Paris.</i>	p. 705
Fin de la Table.	





59603641

*Leichenatier de
Camin*

OXFORD UNIVERSITY



ST. GILES', OXFORD OX1 3NA

Vet



